



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>

Thèse non reproduite -
Strictement exclue du
prêt et du PER -

AMBROISE DE MILAN

ABRAHAM

EXCLU DU PRET

LIVRE I

BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE LETTRES - METZ -	
N° Inv.	1993 020L
Cote	L/M2 93/5
Loc.	Magasin

1er ex.

**INTRODUCTION, TEXTE CRITIQUE, TRADUCTION,
ET NOTES**

par

Raymond BERTON

**THESE DE DOCTORAT D'ÉTAT PRÉSENTÉE DEVANT LA FACULTÉ
DES LETTRES**

ET SCIENCES HUMAINES DE METZ

SOUS LA DIRECTION DE MONSIEUR LE PROFESSEUR G. NAUROY

~~1992~~
1993

INTRODUCTION

INTRODUCTION.

I

LE GENRE LITTÉRAIRE.

1.Présentation de l'œuvre.

Le De Abraham fait partie des œuvres exégétiques qu'Ambroise a consacrées à la *Genèse*. Depuis saint Jérôme¹ jusqu'à ces dernières années, un jugement peu favorable accompagnait ces œuvres², tout particulièrement quant à leur originalité. Parmi les écrits de l'évêque de Milan, ce sont celles qui semblent avoir le moins retenu l'attention, le nombre peu élevé des manuscrits et des traductions le prouve. Si les deux opuscules qui constituent *le De Abraham* ont été réédités chaque fois que l'œuvre complète l'a été, les traductions sont rares, voire inexistantes. Alors qu'il existe une douzaine de traductions du *De officiis ministrorum*, (dans les grandes langues d'Europe), à notre connaissance on ne trouve qu'une traduction du *De Abraham* partielle³ en français et une en italien, celle, récente, de Franco Gori⁴.

Le De Abraham comprend deux livres qui sont très nettement différents l'un de l'autre. Ils ne forment pas une suite, mais reprennent deux fois à peu près le même sujet, c'est-à-dire l'exégèse de *Gen.* 11,31 à 24,63 pour le livre I et de *Gen.* 12,1 à 17,25 pour le livre II. Certains versets sont ainsi commentés deux fois, mais dans un esprit tout à fait

¹ Si dans le *De uiris illustribus* CXXI (PL 23, 711) son jugement est réservé, parce qu'Ambroise est encore vivant, dans la préface de l'*Interpretatione Libri Didymi "De Spiritu Sancto"* (PL 23, 104AB), il n'hésite pas à l'accuser de plagiat.

² Cf. le jugement très nuancé de G. NAUROY: La méthode de composition et la structure du *De Iacob et Vita Beata*, in *Ambroise de Milan, XVIe centenaire de son élection épiscopale*, Paris, Et. Aug., 1974. E. LUCCHESI, *L'usage de Philon dans l'œuvre exégétique de saint Ambroise*, Leiden, 1977, nuance son jugement. Il le trouve "peu original, mais jamais impersonnel" (p.3)

³ Celle du Dr Denis GORCE, *Saint Ambroise, Traités sur l'Ancien Testament, Les écrits des saints*. Namur, 1967, (fragments choisis). Cf. R. GRYSOON, *Le prêtre selon saint Ambroise*, Louvain, 1968, p.17.

⁴ *Opera omnia di sant'Ambrogio, Opere esegetiche II /II*, Milan, Rome, 1984.

différent, puisque le livre I est présenté comme 'moral'. Le livre II fait appel à "une interprétation plus élevée" (*altior disputatio* § 1), entendons l'allégorie. Sous l'influence de Philon d'Alexandrie, Ambroise se tourne vers les '*mystica*'. Nous n'avons aucune preuve que cet ouvrage ait été réservé à un auditoire. Il semble au contraire s'adresser à des chrétiens confirmés⁵. Il est considéré comme un livre écrit à la table, car on sait que saint Ambroise ne dictait pas toujours; surtout la nuit, il s'en abstenait et il écrivait 'de sa propre main'⁶.

Cependant il n'existe aucun doute sur l'authenticité de l'œuvre. Elle est signalée dans le *De Ioseph*, 1,1 et Cassiodore rappelle qu'Ambroise écrivit sept livres sur les patriarches (*Inst. diu. litt.* 1).

Il est admis que le livre I est une prédication. Ce n'est donc pas par simple artifice littéraire qu'Ambroise s'adresse quatre fois à son auditoire⁷. Ces paroles viennent confirmer le caractère parlé de l'ouvrage. R.-J. Palanque pense qu'il regroupe deux sermons (de I,1,1 au I,4,31 et de I,5,32 au I,9,94), l'œuvre étant trop longue pour avoir été prononcée en une seule fois. D'autre part, on trouve au § 32 un résumé des chapitres précédents qui peut avoir servi d'exorde au second sermon⁸. Ambroise aurait simplement repris l'œuvre telle qu'elle avait été prononcée devant les fidèles avec naturellement quelques retouches. Ce n'est pas parce qu'il la qualifie de "livre" (§ 1) que nous devons penser qu'elle a été écrite à la table. Il emploie du reste quelques lignes plus loin le mot *tractatus* qui désigne plutôt un sermon. Le premier terme aura été ajouté au moment où, reprenant ses sermons, Ambroise ajoute une introduction (du § 1 au § 3) en vue de leur publication⁹.

⁵ G. MADEC, *Saint Ambroise et la philosophie*, Paris, 1974, p.55, note 176.

⁶ PAULIN, *Vita Ambrosii*, 38 - *Epist.* 47,1-2.

⁷ «Quoniam cum his mihi sermo est qui ad gratiam baptismatis nomen dederunt» (§ 23) - « Sed et uos moneo, uiri, maxime qui ad gratiam domini tenditis» (§ 25). Cf encore § 59 et 89. R.-J. PALANQUE, *Op. cit.*, p.440.

⁸ Sur la façon de composer d'Ambroise, voir P. COURCELLE, "La littérature latine d'époque patristique. Direction de recherche", *Actes du 1er congrès de la Fédération internationale des Associations d'Etudes classiques*, Paris, 1951, p.297 et G. TISSOT, SC 45 bis, p.11-14.

⁹ Cf. G. MADEC, *op. cit.*, p.55.

2. Date de composition.

Les indices qui permettent de dater l'ouvrage sont rares, car il n'y a aucune allusion à des événements historiques. Il faut seulement situer le livre I dans la période postérieure au *De excessu fratris sui Satyri* auquel l'évêque fait allusion au § 33 et qui est de 378¹⁰ et le livre II après le *De paradiso* (II,11) évoqué au II,1,1, et écrit entre 377 et 378¹¹. R.-J. Palanque, se basant sur ce fait et sur une sévérité plus grande à l'égard d'Origène, pense qu'on peut situer l'oeuvre de 382 à 383¹², la seule époque de calme dans la vie d'Ambroise, entre 377 et la mort de Gratien qui eut lieu en août 383, hypothèse assez fragile, comme le reconnaît R.-J. Palanque lui-même.

3. A qui s'adresse le livre I ?

Nous savons que, pour la préparation au baptême, on distinguait les catéchumènes des *competentes*. Ceux qui désiraient devenir chrétiens et s'incorporer à l'église en faisaient la demande à l'évêque ou à l'un de ses représentants. Le catéchuménat durait de deux ans (en Espagne), à trois ans (en Orient¹³). C'est après ce temps de probation et de préparation que le catéchumène pouvait poser sa candidature pour le baptême. Il sollicitait son admission parmi les *competentes*. Il est admis que le livre I est une prédication prononcée pendant le Carême devant ces *competentes* qui devaient recevoir le baptême la nuit de Pâques¹⁴. Egérie, dans son journal de voyage¹⁵, nous décrit le processus employé. Les

¹⁰ *Excessu fratris sui Satyri*, II,96. La date de 378 est proposée par O. FALLER, *S. Ambrosii opera*, pars VII, Vindobonae 1955, p.88. F. GORI, *op. cit.* p.9, propose plus précisément février 378. J. BARBEL, *Christos Angelos*, Theophania 3, Bonn, 1941, situe la mort de son frère le 17 septembre 375.

¹¹ F.H. DUDDEN, *The Life and Times of st Ambrose*, II, Oxford, 1935, p.680 et 682 donne vers 377. R. GRAYSON, *op. cit.* donne "vers 378", p. 36.

¹² R.-J. PALANQUE, *op. cit.* p.509-510. L'oeuvre aurait été écrite vers 387 (Mauristes, Tillemont, Schenkl, Bardenhewer, Schanz), après 387 (Ihm), après 388 (Rauschen, P. de Labriolle), vers 388-390 (A. Largent, DTC. I, 944).

¹³ Plus ou moins de trois ans pour Grégoire de Naziance, *Orat.* XL,28.

¹⁴ R.-J. PALANQUE, *Saint Ambroise et l'Empire Romain*, Paris, 1933, p.440-441. Cf. SCHENKL, C.S.E.L., XXXII /1, p.XXVI.

¹⁵ EGÉRIE, *Journal de voyage*, S.C. 296 (1982)

catéchumènes, pour s'inscrire au baptême, donnaient leur nom à l'évêque la veille du Carême¹⁶. Ambroise y fait allusion au § 23¹⁷. Le lendemain, ils se présentaient à l'évêque, accompagnés de leurs parrain et marraine. Un examen du candidat avait lieu le premier jour du Carême¹⁸, auquel succédait l'inscription proprement dite¹⁹. L'évêque assurait ensuite leur instruction; suivait alors une sorte d'examen de passage qui menait à l'immatriculation. Cette dernière se faisait pendant le Carême.

Les *competentes* devaient s'astreindre à suivre les réunions spéciales pendant lesquelles l'évêque (ou son représentant) poursuivait la catéchèse qui comportait au moins trois sujets principaux: l'ensemble des devoirs des *competentes* ou *electi*, la *traditio* du symbole de foi, qui avait lieu à Milan huit jours avant Pâques dans le baptistère²⁰, et la *traditio* du *pater*. L'instruction des néophytes pouvait être complétée après Pâques, comme nous le montre le *De mysteriis* ou le *De sacramentis*, par des catéchèses mystagogiques.

Si nous voyons bien que le livre I du *De Abraham* s'adresse à des *competentes*, rien ne nous permet de deviner l'époque où les deux sermons ont été prononcés. On peut pourtant les situer avant Pâques, avant même la *traditio* du symbole et celle du *pater*, sans doute au début du Carême.

Il n'est du reste pas étonnant que son enseignement soit basé sur le commentaire de la vie d'Abraham. Nous savons par Egérie que le commentaire de la *Genèse* était courant: "Commençant par la *Genèse*, pendant quarante jours, (l'évêque) parcourt toutes les Ecritures en expliquant d'abord le sens littéral, puis en dégagant le sens spirituel"²¹. C'est une tradition largement attestée au IV^e siècle²². Cela n'est pas étonnant car Abraham est chrétien avant la

¹⁶ Cf. AUGUSTIN, *Sermo* 132,1 (PL 38, 735): « Ecce Pascha, da nomen ad baptismum ».- « Baptizandi nomen suum dent », IV^e concile de Carthage, canon 85.

¹⁷ «...cum his mihi sermo est qui ad gratiam baptismatis nomen dederunt ». Cf. *De sacramentis*, 3,12. J. DANIELOU, *Bible et Liturgie*, p.29-30.

¹⁸ EGÉRIE, *Journal*, 41.

¹⁹ GRÉGOIRE DE NYSSE, *Adversus eos qui differunt baptismum*, PG 46, 417B.

²⁰ AMBROISE, *Epist.* XX, 4. PL 16, 995.

²¹ EGÉRIE, *Journal* 46.

²² Cf. Saint JEAN CHRYSOSTOME commentait aussi la *Genèse* pendant le Carême. B. BOTTE, "Abraham dans la liturgie" *Cahiers Sioniens*, Ve année, n°2, juin 1951, p.88 (180).

lettre (voir p. XVI) et il est un modèle.

II. STRUCTURE DE L'ŒUVRE.

Ambroise choisit les versets du texte biblique qu'il va commenter. Il ne les prend pas les uns après les autres, mais il omet tous ceux qui ne sont pas dans la perspective de son étude.

Voyons quelles sont les grandes articulations de l'oeuvre. Elle contient neuf chapitres mais les sujets traités sont plus nombreux.

Après une introduction, sans doute écrite à la table (ch.I §§ 1-2), qui présente le patriarche comme un modèle plus réel que les modèles fictifs de Platon dans sa *République* et de Xénophon dans sa *Cyropédie*, il étudie au chapitre 2 (§§ 3 à 9) la dévotion: *cuius modi fuerit in eo uiro deuotio consideremus* (I,2,3). C'est sous cet angle que sont étudiés les déplacements d'Abraham, depuis Harân jusqu'à Sychem et Béthel ainsi que son séjour en Egypte (§§ 7-9). Le § 9 sert de conclusion.

Seuls quelques détails du texte biblique sont omis (12,5-6b; 12,9-11-12-15-16). Il fait allusion aux promesses de Dieu (*Gen.* 12, 3-3) sans les rapporter.

Le chapitre 3 (§§ 10 à 21) annonce l'étude des autres vertus d'Abraham. Trois sujets y sont traités dans l'ordre de la *Genèse* : le désaccord des bergers (§§ 10-13), la guerre des rois (§§14-17) et la récompense d'Abraham (§§ 18-21).

Il commence le chapitre directement au verset 13,7 et ne retient que cinq versets. *Genèse* 13,14, concernant les promesses de Dieu, est omis. Sur la guerre il ne retient que trois versets, dont la rencontre avec Melchisédech.

Nous reconnaissons dans ce chapitre la *caritas* d'Abraham: son affection pour son neveu (§ 10)²³, sa prudence dans le partage des terres (§ 10)²⁴, sa justice dans la guerre, sa foi dans le combat avec ses 318 serviteurs (§ 15)²⁵.

Le chapitre 4 (§§ 22-31) commence par une objection contre Abraham au sujet de

²³ *Abr.* I,3,10: «Mulcebatur sanctus Abraham nepotis praesentia, cui patrium affectum exhibebat.»

²⁴ *Abr.* I,3,10: «Aduertis prudentior seruulorum dissentionibus dominorum concordiam solui solere.»

²⁵ *Abr.* I,3,10: «Fidei...merito Abraham vicit, non populoso exercitu ».

son concubinage avec Agar. Ambroise, dans un long plaidoyer, sans justifier sa conduite qui n'est pas à imiter, montre qu'il n'a pas été pécheur. Il commence par une *concessio*. Abraham, il est vrai, est bien allé avec la servante. L'évêque reconnaît sa faiblesse commune à tous les hommes²⁶. Et le sujet est délicat²⁷. Suivent trois arguments en réponse. L'ensemble présente des leçons morales centrées sur la *parsimonia* (sa réserve). La deuxième partie concerne la circoncision²⁸.

Le chapitre 5, où commence le deuxième sermon, est tout entier consacré à la théophanie de Mambré. Ambroise suit pas à pas le récit de *Genèse* 18,1 à 18,8. La promesse d'un fils est citée en passant (§42). De la fin du récit, il ne retient que le rire de Sara (*Gen.* 18,12, § 43). La vertu mise en avant est l'hospitalité (I, 5, 32-34-35).

Le chapitre 6 est centré sur la destruction de Sodome. On peut distinguer quatre parties dans le récit:

- 1) Présentation du problème (§§ 44-47), suite du chapitre 18 de la *Genèse*.
- 2) La discussion avec Dieu. Abraham lui demande de sauver Sodome (§ 48). La promesse de 18,18 (Abraham sera l'ancêtre d'un grand peuple) est omise. La fin de la conversation avec Dieu est résumée (*Gen.* 18,27-33). Dans ce passage on remarque l'*humanitatis gratia* du patriarche. Il est le juste qui protège par sa foi et sa justice (§ 48)²⁹.
- 3) Arrivée des anges à Sodome (§§ 49-54). Lot les accueille (*Gen.* 19,1-2) (§§ 49-51). De *Gen.* 19,3 à 19,30, Ambroise ne retient que la trame du récit, c'est-à-dire quatre détails seulement, par allusion (§§ 52-54).
- 4) Le dernier sujet abordé, après le départ de Sodome et sa destruction (§ 55), est l'inceste des filles de Lot qu'Ambroise justifie, et la leçon sur l'ivresse qu'il en tire (§§ 56-58).

Le chapitre 7 (§§ 59 à 65) comprend deux sujets nettement différents:

²⁶ *Abr.* I,3,22: «... non superioris cuiusdam naturae ac substantiae fuit Abraham.»

²⁷ *Abr.* I,4,22: « Locum hunc quem plerique uadosum putant ».

²⁸ H. LEWY, *op. cit.* p. 29, note 4, propose un plan du texte. Nous sommes d'accord avec son analyse dans son ensemble. Où nous le sommes moins, c'est dans celle du chapitre 4. Il prend à la lettre l'introduction du § 32. D'où sa division: du § 22 au 26, il y voit l'amour (*caritas*) et du § 27 au 31 la *castimonia*. Mais il est amené à corriger le texte des manuscrits. Voir note 21 au § 32.

²⁹ *Abr.* I,5,48: « Vnde discimus quantus murus sit patriae uir iustus. »

1) Abimélech et Sara, duplication du chapitre 12 de la *Genèse* (§§ 59-61). Abimelech qui a pris Sara comme épouse, obéit immédiatement aux injonctions de Dieu. *Gen.* 20,7 à 20,16 est résumé.

2) Naissance d'Isaac (§§ 62-64). *Gen.* 21,1-4 est omis (Dieu accomplit sa promesse, la circoncision d'Isaac). Sarra chasse Agar et son fils, mais Ambroise passe sous silence la suite de l'histoire d'Agar et d'Ismaël (*Gen.* 21,13- 21,2). Omis aussi le pacte avec Abimélech (21,21 à 22,33).

Le chapitre 8 (§§ 66 à 79) est entièrement consacré au sacrifice d'Isaac. Ambroise suit pas à pas la *Genèse* de 22,1 à 22,14, en omettant seulement deux ou trois détails mineurs. Le chapitre est encadré au début (§ 66) par les épreuves d'Abraham et à la fin (§ 79) par ses bénédictions. Il omet la promesse de l'ange (*Gen.* 22,15 à 19) ainsi que les détails sur la famille d'Abraham (*Gen.* 22,20-24).

Le chapitre 9 (§§ 80 à 94) contient deux sujets d'inégale longueur. Aux §§ 80-81, la mort de Sarra est évoquée rapidement. Tout ce qui concerne son ensevelissement est omis (23,1 à 23,20).

La deuxième partie est consacrée à la recherche d'une épouse pour Isaac. Du long chapitre 24 de la *Genèse* sont omises les conversations de l'envoyé d'Abraham (24,34-60). Ensuite Ambroise conclut en ne conservant du chapitre 25 que la mort d'Abraham. Il passe sous silence le mariage avec Céthura (*Gen.* 25,1-7) et l'ensevelissement du patriarche (*Gen.* 29,9-11).

Cette analyse rapide nous permet de comprendre comment Ambroise suit le texte de la Bible:

1) Il est évident, à voir tous les textes omis, qu'il cherche surtout un récit simple, centré directement sur le personnage d'Abraham, et qui lui fournira les leçons de morale qu'il envisage pour ses auditeurs.

2) Certains récits qui ne sont pas dans la ligne sont éliminés, par exemple le récit concernant Agar et Ismaël (*Gen.* 21,13-21). Le sacrifice de l'alliance (*Gen.* 15,8-24) est reporté au livre II où il n'a aucune signification morale.

3) Les promesses de Dieu à Abraham sont généralement omises ou signalées

d'un mot. Elles concernent l'histoire du salut à laquelle Ambroise ne s'intéresse pas ici. Il faut dire qu'avant lui, peu de Pères en ont parlé. Il faut attendre Augustin pour en trouver une exégèse précise et détaillée.

III. ABRAHAM DANS LA TRADITION.

Si Ambroise est le seul, parmi les Pères, à avoir composé un ouvrage spécifique sur Abraham, il ne se situe pas moins dans une tradition à laquelle il est redevable d'une certaine manière que nous allons préciser, et de laquelle il s'écarte aussi parce qu'il sait être original. Il ne s'agit donc pas ici de trouver des sources, mais de montrer sa place dans la progression de la pensée chrétienne des premiers siècles.

1. Abraham accusé.

a) LE VOYAGE EN EGYPTE.

Les païens, les Néo-platoniciens, les hérétiques comme Marcion font des reproches à Abraham, mais les chrétiens eux-mêmes, quelquefois, prennent ces arguments à leur compte. C'est le cas de Tertullien. On connaît son caractère rigoriste qui le mènera, sur la fin de sa vie, à adopter le Montanisme. Il ne critique pas Abraham, mais il relève ce pourquoi on l'accuse: lors de son voyage en Egypte, le patriarche craignit pour la beauté de Sara et il commit un mensonge en la faisant passer pour sa soeur. Il acheta donc son salut par une action honteuse (*De cultu feminarum*, II, 2).

Par contre Augustin, après Ambroise, justifie le patriarche contre les accusations des Manichéens. Il n'a pas commis de mensonge; il a seulement tu la vérité qu'on ne lui demandait pas, et Sara est sa véritable soeur du côté de son père (*De civ. Dei*. XVI, 19). D'autre part Abraham n'est pas un proxénète: il n'a pas vendu la pudeur de son épouse. En fait, il a agi avec prudence.

L'optique d'Ambroise est différente, même si Augustin le rejoint sur un certain point. Pour lui aucune polémique. S'il admet le mensonge de Sara (§ 6), il ne s'y appesantit pas. Il insiste en fait tout particulièrement sur le choix d'une épouse (car à ses yeux la beauté

est dangereuse) (§6) - et sur l'adultère. Dieu le punit sévèrement mais le Pharaon, bien que barbare et non soumis à des lois humaines, applique la loi naturelle et le reconnaît aussi comme un crime (§ 8). Abraham a pris le risque de descendre en Egypte, mais son attitude est commandée par sa dévotion. Il a mis toute sa confiance en Dieu (§ 9). Il savait qu'il n'avait rien à craindre. L'argument se retrouve chez Augustin (*C. Faust.* XXII,33).

b) ABRAHAM ET AGAR.

D'autre part, les patriarches font montre d'immoralité en étant polygames; quant à Abraham, il est accusé d'avoir eu un fils de sa servante. L'argument qui se trouve chez Marcion, est repris par un ami de Tertullien comme une justification pour se remarier après le décès de son épouse. Cet homme est reprimandé vertement dans le *Liber de exhortatione castitatis*, 6.

Les arguments d'Ambroise apparaissent déjà chez Tertullien, mais présentés dans une optique toute différente. Deux fois sur trois, ce dernier les réfute. Pour Ambroise, la loi du mariage n'existait pas encore avant la Loi de Moïse (§ 23^o); pour Tertullien, la loi naturelle, la loi donnée par Dieu au premier homme, interdit la bigamie, car Adam est le mari unique d'une seule épouse (*Ad ux.* I,2,1).

Cependant la polygamie existait chez les patriarches. La loi naturelle, qui a évolué, tolérait à l'époque un certain relâchement pour que les hommes puissent se multiplier et occuper la surface de la terre (*Exhort. cast.* 6), mais ce précepte ne fut valable que pour un temps, car Tertullien admet une évolution dans la Loi de Dieu; maintenant il faut suivre celui de saint Paul: «Que ceux qui ont des femmes agissent comme n'en ayant pas» (*Ibid.*). Pour Augustin, les patriarches auraient certainement pratiqué la continence, mais ils venaient au mariage par piété pour développer le nombre des hommes sur la terre (*De bono coniugali* XVII,19).

Enfin le recours à l'allégorie de l'Épître aux Galates (ch.4) n'est pas justifié. Agar et Sara en tant que figures de la synagogue et de l'Église, ne sauraient servir désormais de

^o Ambroise semble se contredire sur ce point puisque dans l'*Hex.* V,7,19, il dit: «Graue adulterium et naturae iniuria. Duos primos Deus fecit, Adam et Euam...et iussit ambos esse in uno corpore et in uno spiritu uiuere».

justification. Une telle action ne peut absolument pas servir d'exemple (TERT., *Adv. ux.* I,2; *Exhort. cast.* 6,1). Ambroise s'appuie aussi sur saint Paul, dans les mêmes conditions : «Ce qui leur arrivait en figure n'était pas un péché, mais le sera pour nous, si nous ne voulons pas prendre garde que cela a été écrit pour notre amendement » (§ 28). La même idée se trouve aussi chez Augustin (*C. Faust.* XXII,25) .

Tous sont obligés de reconnaître que c'est Sara qui incite Abraham à avoir un fils de sa servante, mais c'est Augustin qui insistera le plus sur ce point. Seul, il justifie l'épouse, car elle a voulu assurer une descendance à Abraham, ce qui est le but "exclusif" du mariage. Saint Paul, même, semble la justifier (*I Cor.* 7,4) .

Ainsi donc Ambroise se sert d'arguments dont certains semblent réfutés, mais il faut dire pour sa défense qu'Abraham, à ses yeux, a déjà mérité par ce qu'il a accompli, qu'il a peut-être obtenu le pardon de Dieu (§ 27) et, bien qu'il soit justifié, l'évêque de Milan ne le présente plus ici comme modèle. Ses auditeurs sont donc invités à ne pas suivre l'exemple d'Abraham, mais à s'en inspirer pour s'amender (§ 28). Chacun des arguments est l'occasion d'une leçon de morale en ce sens.

2. La circoncision.

La circoncision est évoquée en rapport avec le concubinage d'Abraham mais, le plus souvent, dans le cadre de polémiques anti-juives. C'est le cas pour Tertullien qui démontre son inutilité avec force arguments à l'appui, que l'on trouve essentiellement dans l'*Adu. Iud.* La loi naturelle a précédé la Loi de Moïse; elle a été donnée par Dieu et contient, dans la simple interdiction de cueillir le fruit de l'arbre au milieu du jardin, tous les préceptes ultérieurs (*Adu. Iud.* 2,2). Les justes, avant Moïse et avant la circoncision, ont été sauvés. Après Justin et Irénée, il cite Adam, Noé, Enoch. «Mais Abraham a été circoncis!» (*Adu. Iud.* 3); oui, car il a été agréable à Dieu auparavant. Il a été justifié par sa foi (*Ibid.*).

Grégoire d'Elvire systématise la pensée de Tertullien et porte des accusations contre Abraham. Dans un *tractatus* dont les idées sont reprises en partie de Zénon de Vérone (*Tract.* 13, PL.11,354), il traite de la circoncision dans le cadre d'une polémique violente où

il attaque les Juifs. Elle n'est pas rhétorique, car il laisse entrevoir que ses fidèles pourraient avoir eu des difficultés avec la communauté juive (*tract.* IV, 1,4 CCSL, 1967, p.27); il en profite pour stigmatiser Abraham. Celui-ci a reçu la circoncision à cause de son concubinage avec Agar. Certes il admet plusieurs interprétations: dans un cas il reconnaît que c'est Sara qui l'a conseillé (*Tract.* III, 2,13, p.20) et que saint Paul le justifie (*Tract.* III,7,54, p.21). Mais ailleurs il va plus loin que Tertullien: Abraham est impatient d'avoir un fils et s'il suit les conseils de Sara, c'est par faiblesse. Il s'en remet à la légèreté d'une femme qui veut, elle aussi, un fils à tout prix (*Tract.* IV,23,181, p.32). C'est pour cela qu'il est obligé de subir la douleur et l'infamie de la circoncision. Ainsi est nettement indiqué par où il a péché (*Tract.* IV,23,194, p.32).

L'évêque d'Elvire rejoint Ambroise, quand il reconnaît que la circoncision est une figure du salut futur (*Tract.* IV,13,95, p.30). Pour lui la vraie circoncision, c'est la foi (*Tract.* IV,14,111, p.30).

Zénon de Vérone, quant à lui, ne va pas jusqu'à la condamnation d'Abraham. Était-il pécheur? Il esquive la réponse: il a reçu la circoncision en signe de justification (*Tract.* I,13,4), mais elle lui a été donnée pour le peuple juif qui la méritait (*Tract.* I,13,5), ce que l'on retrouve chez Ambroise (§ 30).

Pour l'Ambrosiaster, Abraham reçoit la circoncision charnelle (*In Rom.* 15,8), mais selon saint Paul, elle n'a aucune valeur auprès de Dieu (*In Rom.* 2,28,1). Il n'a pas pu mériter par la chair, mais seulement par la foi. Elle est le signe que les Juifs sont les fils d'Abraham selon la chair (*Qu.* 81) et la figure de la circoncision du cœur.

Ambroise se démarque nettement de ses prédécesseurs, surtout Tertullien et Grégoire. Pour lui, pas de polémique anti-juive. Il ne s'agit pas non plus de lutter contre une pratique qui s'est perpétuée aux premiers siècles dans quelques sectes hérétiques (par exemple les Nazaréens au IV^e siècle). Il répond, sans aucun doute, à un argument anti-chrétien qui doit encore avoir cours à Milan à cette époque. Pour lui, cette pratique n'est qu'un signe de la circoncision spirituelle et le signe demeure jusqu'à l'arrivée de la Vérité qui est représentée par le Christ, qui élimine ce qui est partiel pour le remplacer par une purgation totale (§ 29). N'est-ce pas là déjà une allusion voilée au baptême? Dans le livre II (§ 81) il

explicitera plus clairement sa pensée qui sera reprise quelques années plus tard par Augustin (*De nupt. et concup.* II,11,24).

Aucune allusion, chez l'évêque de Milan, à une quelconque faute d'Abraham. La circoncision était destinée au peuple juif, «à lui qui a la tête dure, qui est faible et qui n'a pas reconnu son Dieu» (§ 30). C'est le seul élément d'attaque contre les Juifs. L'argument est classique et n'a ici aucune valeur polémique.

Il faudra attendre Augustin pour découvrir un aspect positif à la circoncision. Il insistera sur la foi d'Abraham qui lui vaut, avant la circoncision, d'être le père des circoncis et des incirconcis (*C. Faust.* 12,47). Et cette dernière lui est 'accordée' et non imposée, au moment où il va avoir un fils, en signe de régénération, signe de la «rénovation de la nature par le dépouillement de la vieillesse» (*De civ. Dei*, XVI,26,2).

3. Mambré.

Pour les Pères qui ont précédé Ambroise, la rencontre de Mambré (*Gen.* ch.18) est traitée le plus souvent dans le cadre de polémiques sur la Christologie.

Les Juifs voient, dans les trois personnages qui viennent vers Abraham, des anges: Michaël porteur d'un message pour Sara, Raphaël venu sauver Lot et Gabriel chargé de détruire Sodome. C'est contre cette interprétation que luttent Justin, Irénée et Tertullien.

La *Genèse* permet de distinguer un personnage principal et deux subalternes. Pour Justin, dans sa polémique contre le Juif Tryphon, cette distinction permet d'introduire la deuxième personne de la Trinité, en arguant que le Père est invisible, et que seul est visible le Fils (*Dialogue avec Tryphon*, 56,1, Archambault, p.247). Il est celui qui exécute les volontés de Dieu. Cette conception présente l'inconvénient d'un subordinatianisme certain.

On retrouve la même position chez Irénée (*Adu. haer.* IV,10,1). C'est le Fils qui "s'entretient avec Abraham" comme il intervient dans tous les événements de la *Genèse*.

Tertullien attaque Praxéas qui était patripassien, première forme du modalisme. Il réduisait le Père et le Fils à une seule personne (*Adu. Prax.* 1). Il suit, dans l'ensemble, les mêmes arguments que ses prédécesseurs: Dieu ne peut être vu par un homme (*Ex.* 33,20); or des patriarches, Abraham, Jacob, et des prophètes ont vu Dieu sans mourir. Il explique la

contradiction par le fait qu'ils ont vu Dieu selon la nature humaine, car il y a le Dieu visible et le Dieu invisible. Le Père, invisible, et le Fils, visible avant son Incarnation, ne sont donc pas une même personne (*Adu. Prax.* 14). Ceci est confirmé par la parole du Christ rapportée en *Jn* 8,56. Tertullien évite le subordinatianisme, car pour lui, le Fils reçoit communication des noms du Père et agit à ce titre (*Adu. Prax.* 17¹). Mais le Fils qui a parlé à Abraham ne l'a pas fait en tant que Dieu, car le verbe (*Sermo*) est invisible lui aussi. Pour apparaître, il usait d'une reproduction humaine (*Adu. Marc.* III,10). Il apparut dans la réalité de la chair, mais elle n'était pas encore le résultat de sa naissance; elle n'était pas encore destinée à mourir (*Adu. Marc.* III,9). Par ses apparitions le Fils apprend à s'incarner (*Adu. Marc.* III,9).

Novatien vise dans son *De Trinitate* à démontrer la divinité du Christ. Il suit le même raisonnement que ses prédécesseurs. Le Père est invisible car il ne peut être enfermé en un lieu (l'argument se trouve chez Théophile *Ad Autol.* II,22 et Tertullien s'en est déjà servi). Celui qui apparaît, d'autre part, ne peut être un ange; il est appelé Seigneur, ce qui n'est pas habituel pour eux. Si on rend son invisibilité au Père et sa médiocrité à l'ange, on est obligé d'admettre que c'est le Fils qui apparaît. Il est Dieu, mais il a été vu et reçu comme un hôte (*Trinit.* 18). Si le Fils vient, c'est pour fortifier la fragilité de l'homme et le préparer à supporter la gloire de Dieu (*Trinit.* 18).

Hilaire, quant à lui, entend lutter contre les Ariens qui nient la divinité du Christ. Lorsqu'Abraham rencontre ceux qui se présentent à Mambré sous forme d'hommes, il n'ignore pas qui doit être reconnu comme Seigneur et adoré (*Trin.* IV,25); il le reconnut avec les yeux de la foi (*ibid.*) et son adoration s'explique parce qu'il connaît le mystère de l'Incarnation future du Christ (*Trin.* IV,27, basé sur *Jn* 8,56). Il prouve donc, par son attitude, que le Fils est Dieu et c'est en tant que tel qu'il l'adore (*Trin.* XII,46). Hilaire ajoute aussi une autre preuve de sa divinité: il a promis à Sara qu'elle aurait un fils (*Trin.* IV,27). Il précise aussi que celui qui apparaît est bien le Fils puisqu'il détruit Sodome à la suite d'un jugement. Or le Père ne juge pas. Il a remis ce pouvoir à son Fils (*Jn* 5,22). En outre le Père est invisible et le Fils visible.

¹ Cf. J. MOINGT, *Théologie Trinitaire de Tertullien*, I, p. 262.

Nous ne nous attarderons pas sur Grégoire d'Elvire chez qui on retrouve peu d'originalité (il s'est inspiré de ses prédécesseurs) sauf pour un détail où il diffère des autres et provoque même la surprise. Les anges qui accompagnent le Christ sont, de son point de vue personnel (*Tract. II*, 12,89, p.15), Moïse et Elie (comme à la Transfiguration). Il justifie mal son point de vue en s'appuyant sur *Rom.* 4,17. Cet anachronisme lui a peut-être été suggéré par Origène (*Hom. in Gen.* IV,5,36, SC 7 bis, p.156) qu'il connaissait, et qu'il interprète mal (Ambroise aussi rapproche l'apparition de Mambré de la Transfiguration, mais sans amalgame. *De Fide*, I,13,80-81).

Ambroise eut à lutter contre l'Arianisme mais, dans le *De Abraham*, on ne trouve aucune trace de polémique. Sa pensée n'est pas fixée une fois pour toutes, elle évolue, tout en restant relativement classique³². Dans un premier temps, dans le *De excessu fratris sui Satyri*, II,96 qui est de 378³³, il considère qu'Abraham a vu la Trinité en image (*in typo*). Il allie l'hospitalité à la vertu de religion. Il reçoit trois hôtes: il en adore un, le seul qu'il nomme Seigneur. «Ce n'est pas la connaissance qui parlait en lui, mais la grâce³⁴». Le texte, à vrai dire, n'est pas clair et pourrait s'interpréter de plusieurs façons. On peut se demander si «allant de la typologie à la vision de la vérité³⁵», il ne considère pas qu'Abraham a vu réellement le Fils de Dieu. C'est que l'évêque de Milan suit les interprétations de ses prédécesseurs et semble parfois les dépasser.

A peu près à la même époque, dans le *De fide* en 377-378³⁶, le rapprochement de la vision de Mambré avec les enfants dans la fournaise du livre de *Daniel* et avec la Transfiguration, l'amène à conclure qu'Abraham adora le Christ (*De fide*, I, 13,80).

³² Les différentes conceptions d'Ambroise ont été étudiées par H. SAVON, *op. cit.* p. 132 s.

³³ Voir note 10. Vers la même époque, il écrit dans le *De Cain*, I,8,30: « Tres uidet, unum adorat. Tres mensuras offert similaginis... Perfectae igitur in personis singulis Trinitati, interiore mentis arcana, hoc est, similaginis spiritualis sanctus patriarcha sacrificium deferebat... »

³⁴ *De exc. fr.* II,96: « Loquebatur in eo non doctrina sed gratia »

³⁵ M. HARL, *Origène et la fonction révélatrice du Verbe incarné*, p.151.

³⁶ 377 pour les Mauristes PL 16, 525A, 378 pour A.D'ALEX, *Les théophanies de Mambré* - 378 pour les deux premiers livres, 379-380 pour les trois autres, J.BARBEL, *Christos Angelos* p. 156.

Ambroise est le premier à évoquer la Trinité. Nous l'avons vu pour le *De exc. fr.*. La même interprétation est reprise ensuite dans le *De Abraham* : « Dieu lui apparut et il vit trois personnes. Celui pour qui Dieu resplendit voit la Trinité. Il ne reçoit pas le Père sans le Fils et il ne confesse pas le Fils sans l'Esprit Saint» (§33). Il renvoie au *De exc. fr.* ³⁷. Cependant Ambroise nous précise plus loin qu'il ne s'agit pas seulement d'une image: "Abraham, en accordant l'hospitalité (...), reçut Dieu et ses anges dans sa demeure" (§35). On est donc bien obligé d'admettre, ici et en d'autres passages, que celui qui est reçu par le patriarche en tant que Seigneur est le Christ. Ne précise-t-il pas: «Où il faut répandre la grâce, (réception chez Abraham) le Christ est là; là où il faut exercer la sévérité (à Sodome), seuls sont là les serviteurs; Jésus est absent» (§50).

Quelques années plus tard, dans le "Traité sur l'Évangile de saint Luc", publié en 389, (mais il regroupe des sermons de dates différentes), il revient à la tradition. Il parle de Mambré à propos de l'apparition de l'ange à Zacharie. Il reprend l'argument bien connu: « Il faut (...) nécessairement admettre, si personne n'a jamais vu Dieu le Père, que c'est le Fils qui s'est montré dans l'Ancien Testament (*Exp. euang. sec. Lucam*, I,25 trad. G. Tissot, SC 45 bis). Ici seulement, il fait allusion aux Ariens (*ibid*).

Après Ambroise, la première période est révolue. Augustin tiendra pleinement compte du Concile de Nicée. Le fait que le Christ soit apparu tout au long de l'histoire, qu'il soit le Dieu visible, avait fourni des arguments aux Ariens. Cette position devenait difficilement défendable.

Le *De Trinitate* qu'il écrit entre 399 et 405 n'est pas une œuvre polémique: elle est «tranquillement méditée». Cependant il tient compte des Ariens qui ont repris à leur compte les arguments classiques: le Père seul est invisible (ils s'appuient sur *I Tim.* 6,16); le Fils et l'Esprit Saint sont visibles (*Epist.* 148,2,10).

Nous résumerons brièvement la position d'Augustin, celle qu'il conservera par la

³⁷ Sans doute que cela est ajouté au moment où il publie son ouvrage et non au moment où il s'adresse à son auditoire qui ne comprendrait pas. Il y aurait, dit -il, traité plus complètement le sujet. Mais le texte analysé plus haut est relativement bref.

³⁸ H.-I. MARROU, *Saint Augustin et la fin de la culture antique*, p.379.

suite dans ses œuvres plus tardives: il admet l'intervention divine, mais «aucune des personnes de la Trinité n'a jamais pu apparaître à des yeux de chair, à moins que ce ne soit par quelque créature corporelle soumise à son pouvoir» (*De Trin.* II,9,16). Quelle que soit la personne de la Trinité qui intervienne, elle apparaît sous une forme révélatrice (*De Trin.* II,18,35). Les patriarches savaient qu'ils ne pouvaient pas voir Dieu, invisible corporellement. Ce ne sont donc que des anges qui peuvent se manifester. Ce sera la position officielle de l'Eglise acceptée par saint Thomas (*Sup. euang. s. Ioanis*, lectura n° 211).

Mais l'interprétation ancienne ne disparaîtra pas pour autant. Après Augustin, on la retrouve chez saint Léon (*In natiuitate Domini, sermo V*, SC 22 bis, p.130 et *Epist. 31,2*). H. Savon (*op. cit.*) cite encore Isidore, le Pseudo-Bède, Alcuin et Raban Maur.

4. Abraham et le Christ.

a) LE PROTO-CHRISTIANISME D'ABRAHAM.

Sans aller aussi loin qu'Augustin, Ambroise nous montre Abraham comme modèle du chrétien. Encore qu'il appartienne à l'Ancien Testament, il n'est cependant pas sans relation avec le Christ qui se révèle, au cours de l'histoire, de trois manières: sous le signe à Abraham, dans la Loi à Moïse, dans sa chair à Marie (*Exp. euang. sec. Lucam VII,166*). Le 'signe' «désigne le rôle préfiguratif des patriarches»⁹. Cette première période est symbolisée par Zara, l'un des fils jumeaux de Thamar (*Gen. 38,27 s.*), qui sort le bras, au moment de sa naissance, mais le rentre pour laisser sortir son frère Pharès qui représente la Loi. La grâce précède la Loi, la foi précède la lettre (*Exp. euang. sec. Lucam III, 21*). «Les saints patriarches qui ont précédé la Loi, dégagés des entraves de ses préceptes, ont resplendi d'une grâce de liberté semblable à la nôtre, celle de l'Evangile» (*Ibid.* trad. G. TISSOT, SC 45 bis, p. 131), car «les mystères des chrétiens sont antérieurs à ceux des Juifs. Si les Juifs remontent à Abraham, la figure de nos sacrements a précédé» (*De sacr. IV,10, SC 25 bis*, trad. B. Botte, p.80).

Aussi n'est-il pas étonnant qu'Abraham, suivant son désir, recherche le Christ.

⁹ L-F. PIZZOLATO, *La dottrina esegetica di sant'Ambrogio*, p. 62

Après avoir édifié un autel à Béthel, il s'éloigne dans la montagne pour voir se lever le "soleil de la justice" (§ 5). Apparaît le double thème de la montagne et de la lumière. Dieu est le Dieu des montagnes et non des vallées (§ 5, cf. *Exp. in Ps. 118*, 6,7). C'est sur la montagne que l'on voit sa gloire (*Exp. euang. sec. Lucam* III,26). Le premier, Origène a traité ce thème de la lumière (*Hom. in Gen. I,7,20*): «De même que le soleil et la lune illuminent nos corps, ainsi le Christ et l'Eglise illuminent nos esprit» (Trad. L. DOUTRELEAU, SC 7 bis, p. 43).

Il se retire ensuite «dans la montagne, à l'Orient de Bethléem (Béthel), désirent voir se lever le soleil de la justice pour lui» (§ 5). Pour expliquer ce rapprochement entre *contra orientem* (*Gen. 12,8⁴⁰*) et *sol iustitiae* (*Mal. 3,20*), on peut remonter au *De Paradiso* (III,23). Le Paradis est "selon le Levant"⁴¹: il «a le Levant pour nom propre, en d'autres termes, selon le Christ, qui a répandu une sorte de rayonnement de la lumière éternelle»⁴². Ce rapprochement est aussi établi par *Luc. 1,78⁴³*. Enfin il faut penser à *Zach. 6,12⁴⁴*. D'autre part, le Christ est assimilé au Soleil de la Justice dans l'*In ps 118*, 12,23. Dans la même œuvre au 19,5, le Soleil de la Justice est le Christ de gloire, l'ombre le Christ incarné: *Veni, Domine Iesus, sed iam non in umbra, sed in sole iustitiae*. Cf. Origène, *In Leu.Hom. IX,10⁴⁵*.

b) MELCHISÉDECH.

L'Épître aux Hébreux (*He. 7,1-3*) en le présentant « sans père, sans mère, sans généalogie, n'ayant ni commencement ni fin de vie », pouvait égarer les exégètes⁴⁶. Aussi le personnage mystérieux de Melchisédech amène-t-il à poser deux questions: qui est-il? Il est le

⁴⁰ *Gen. 12,8*: «...εις τὸ ὄρος κατ'ἀνατολὰς Βαιθηλ».

⁴¹ Sur l'emploi de *secundum Orientem* au lieu du *contra orientem* courant, voir H. SAVON, *op. cit.* I, p.235 s.

⁴² Trad. H. SAVON *Ibid.* p.235. PHILON suggère aussi le rapprochement entre le (soleil) levant et le "fils premier-né" (qui n'est pas le Christ naturellement). *Conf. 62,s.* à propos de *Zach. 6,12*.

⁴³ *Luc 1,78*: « ἐν οἷς ἐπισκέπεται ἡμᾶς ἀνατολὴ ἐξ ὄρους ... ».

⁴⁴ *Zach. 6,12*: «...Ἰδοὺ ἀνὴρ Ἀνατολὴ ὄνομα αὐτοῦ».

⁴⁵ ORIGENE, *Hom. in Leu. X,10*: «Ab oriente tibi propitiatio uenit. Inde est enim uir, cui Oriens nomen est, qui mediator Dei et hominum factus est. Inuitaris ergo per hoc, ut ad orientem semper adspicias, unde tibi oritur sol iustitiae...» (PG.12, 523CD).

⁴⁶ G. BARDY, "Melchisédech dans la tradition patristique", *Revue Bibl.* t. XXXV, 1926, p. 496-509 et t. XXXVI, 1927, p.25-45.p. 49.

plus souvent considéré comme une figure du Christ. Que représentent le pain et le vin qu'il apporte à Abraham vainqueur? Plusieurs interprétations sont fournies par les Pères.

Pour Tertullien, il est prêtre du Très-haut avant la loi, il fait partie des justes sauvés sans avoir reçu la circoncision (*Adu. Iud.* 3,1). Cyprien qui s'appuie sur le *Ps. 109*, 4 (*Epist. ad Cæcilium* 63,4) est le premier à développer la typologie christologique même si elle est déjà connue avant lui par Clément d'Alexandrie (*Strom.* IV,25,161,3)⁴⁷.

Mais il y a plusieurs autres attributions. Par exemple celle de l'Ambrosiaster qui fait cavalier seul. Il ne peut considérer Melchisédech comme un simple mortel. Celui qui bénit est supérieur à celui qui reçoit la bénédiction et Abraham peut à peine passer pour un homme. Melchisédech est donc l'Esprit Saint. Cette hypothèse est réfutée par Jérôme (*Epist. 73 ad Evangelium*): il n'est qu'un Cananéen, roi de Salem, c'est-à-dire pour certains, de Jérusalem. Melchisédech est aussi considéré comme un ange par les Juifs - par Origène et Didyme, si l'on en croit Jérôme (*Epist.* 25, 2), - ce que réfute aussi Ambroise (*De fide*, III,11,88)⁴⁸.

A propos du texte du *De Abr.*: «Qui est le roi de justice, le prêtre de Dieu sinon celui à qui il est dit: "Tu es prêtre pour l'éternité selon l'ordre du roi Melchisédech" c'est-à-dire le Fils de Dieu, le prêtre du Père, lui qui l'a apaisé par le sacrifice de son corps pour nos péchés?» (§ 16), certains commentateurs ont pensé que l'évêque de Milan voyait dans cette rencontre une apparition du Fils de Dieu, 'une épiphanie du Logos'⁴⁹. Ailleurs Ambroise dit: «Qui est ce roi de justice? Est-ce qu'un homme peut être roi de justice? Qui est donc roi de justice sinon la justice de Dieu, qui est la paix de Dieu, la Sagesse de Dieu? C'est lui qui a pu dire: "Je vous donne ma paix, je vous laisse ma paix." (*Jn* 14,37) » (*De Sacr.* IV, 3,10), texte aussi ambigu et embarrassant que celui du *De Abr.*. Mais ailleurs, il emploie un langage plus précis, plus clair: «Il est semblable au Fils de Dieu» (*De myst.* VIII,45 - *De sacr.* IV, 3,12⁵⁰). Les auteurs qui ont étudié le problème de manière plus approfondie, Dom Capelle et

⁴⁷ J. DANIELOU, *Les origines du christianisme latin*, p.256). N'y a-t-il pas très tôt dans le christianisme une influence de Philon, qui dans *Legum allegoriae* (III, § 82) voit en Melchisédech "le Logos-prêtre?"

⁴⁸ Cf la note 7 au § 16.

⁴⁹ G. BARDY, "Melchisédech dans la tradition patristique", p.25 - J. DANIELOU, *Philon d'Alexandrie*, p.213.

⁵⁰ Cf. *Hébr.* 7,3: «...assimilatus autem Filio Dei.»

plus récemment R. Gryson⁵¹, prennent en considération les passages où Ambroise indique plus nettement sa position exégétique et fait du personnage un être humain, image du Christ, selon l'interprétation de *He. 7,1-14*. Ainsi «Melchisédech...est un homme saint, le prêtre de Dieu, figure (*typum gerens*) du Seigneur. On dit qu'il est sans père et sans mère,... pour montrer que le Fils éternel de Dieu allait venir en ce monde.. (*De Fide*, III,11,88). Ces auteurs pensent donc que le texte du *De Abr.* est à considérer comme une interprétation typologique, même s'il est abrupt, maladroit et ne présente pas la logique que nous demandons aujourd'hui (R. Grison, *op. cit.* p.186).

Pour l'interprétation du pain et du vin qu'apporte Melchisédech, outre certains qui n'y découvrent que le sens premier, il y a deux courants. Les uns y voient une image de l'Eucharistie, ainsi Clément d'Alexandrie (*Strom.* IV, 25,161), Cyprien (*Epist.* 63,4, Ambrosiaster (*Quaest.* 109), Jérôme (*Epist. ad Marcellam* 46,2⁵²). D'autres y voient la préfiguration du sacrifice du Seigneur. Saint Cyprien, le premier, emploie le mot sacrifice (*Epist. ad Caecilium* 63,4). Jérôme parle du sacrifice de Melchisédech (*Epist. ad Euangelium* 73,3). Le terme est repris par Ambroise qui y voit la préfiguration du sacrifice du Seigneur. D'où sa conception que Melchisédech est l'auteur des sacrements: «Ipse auctor sacramentorum» (*De sacr.* IV, 3,10), texte ambigu à nouveau. Cependant il sait bien qu'en fait c'est le Christ qui l'est réellement: «Ergo auctor sacramentorum quis est, nisi Dominus Iesus?» (*De Sacr.* IV,3,13). Pour mieux comprendre la pensée de l'évêque, on peut conclure que « Melchisédech est l'auteur des sacrements par rapport à Abraham, mais c'est le Christ qui est l'auteur du sacrement par rapport à Melchisédech» (R. Johanny⁵³). Pour Ambroise, il s'agit donc bien de sacrifice (*In Luc.* III,21 - *Abr.* § 16 - *De Sacr.* V,1,1).

⁵¹ Dom CAPELLE, "Note de théologie ambrosienne, la personne de Melchisédech" *Rech. de théol. ancien. et médiévale* 1931, p.183-189. R. GRYSO, "Melchisédech, type du Christ selon saint Ambroise", *Rech. de Théol. ancien. et médiévale*, 1979, fasc.3 p.176-195.

⁵² La lettre est de Paula et Eustochium, mais représente la pensée de Jérôme.

⁵³ R. JOHANNY, *L'Eucharistie, centre de l'histoire du salut chez Ambroise de Milan*, Paris, 1968, p. 242.

c) LE BANQUET DE MAMBRÉ.

Pour Grégoire d'Elvire, le veau gras qui est sacrifié et offert aux convives est l'image du Christ. (*Tract.* II,18,139 p.16). Pour Ambroise aussi, l'animal servi au banquet annonce le «mystère de la Passion du Seigneur» (§ 39) superposé à une image de l'agneau pascal. Comme lui, il est immolé pour le repas du soir. Il est cuit et mangé avec du lait, c'est-à-dire avec la pureté de la foi (§ 40). A travers la description de l'animal, apparaît l'image du Christ: il est tendre; il n'a pas la tête dure comme les Juifs (*Ex.* 32,9); son joug est léger (*Matth.* 11,29); il ne refuse pas le bois de la croix et ses os ne sont pas broyés (*Ex.* 12,46 - *Jn* 19,39). Il est tout entier abandonné en nourriture pour ceux qui assistent au festin, allusion évidente à l'Eucharistie (§ 40). «Tel nous le figura l'ombre de la Loi, tel la vérité de l'Évangile nous le révéla» (§ 40).

d) ISAAC FIGURE DU CHRIST.

C'est dans la lettre de Barnabée qu'Isaac est considéré, pour la première fois, comme la figure du Christ. Le Seigneur devait offrir son corps pour les péchés, « pour accomplir ce que figurait le sacrifice d'Isaac sur l'autel» (*Epist.* VII,3).

On retrouve ce point de vue chez Tertullien. Isaac est conduit au sacrifice, comme victime, par son père et il porte lui-même le bois de l'holocauste. C'est en cela qu'il est figure du Christ, qui lui-même est accordé comme victime, portant lui aussi le bois de la croix (*Adu. Iud.* 10,6). Cependant Isaac est seulement une figure (*sacramentum*) qui ne devait se réaliser qu'avec le Christ. Car il a été délivré et remplacé par un bélier, mais le Christ a été jusqu'au terme de son supplice. Les cornes du bélier représentent "les cornes de la croix", c'est-à-dire les extrémités de la barre transversale (*Adu. Iud.* 13,20). Origène va plus loin: il distingue Isaac, figure du Christ-Dieu qui ne meurt pas, et le bélier, figure du Christ-homme qui meurt (*Hom. in Gen.* VIII,9).

Pour Ambroise, Isaac est figure du Christ, non seulement dans le sacrifice, mais aussi par sa naissance. Il préfigure la génération du Seigneur (*De Isaac* I,1). Cette naissance qui dépasse les lois de la génération humaine ne peut être que l'image (*typus*) de l'Incarnation du Christ (*De Cain* I,2,7). Elle préfigure la maternité virginale (*De Isaac* I,1).

Isaac et le Christ sont les deux fils d'Abraham. Isaac, à la différence d'Ismaël, est vraiment fils d'Abraham, car il est né d'un mariage légitime (§ 20). Le Christ est aussi fils d'Abraham selon *Gal. 3,16* (§ 83). C'est lui qui se montre le véritable héritier du patriarche (§ 20). «...par Isaac, le fils légitime, nous pouvons comprendre le vrai fils légitime, le Seigneur Jésus», signalé comme son fils au début de l'Évangile de Matthieu (1,1 - § 20).

«Isaac est aussi ...le type du Christ qui devait mourir» (§ 71). On retrouve chez lui certains détails qu'il a pu emprunter à ses prédécesseurs, mais il a su en faire une synthèse.

L'ânesse qu'il a amenée jusqu'au pied de la montagne, est à prendre elle aussi comme une image (§ 71). Celle-ci vient du rapprochement avec le petit de l'ânesse que monte le Christ le jour des Rameaux. «Cet animal figure le peuple des païens, auparavant assujetti à son bât, maintenant soumis au Christ» (*ibid.*).

La similitude des situations entre Isaac et le Christ est rappelée au § 72. Ils ne sont seuls ni l'un, ni l'autre. Abraham accompagne Isaac, qui porte le bois, le Père accompagne le Fils qui porte la croix (§ 72). A Isaac est substituée la victime prévue par Dieu, mais le Père conserve cette autre victime qu'il prévient pour purifier le monde. Ainsi le bélier devient-il image du Christ. Il en possède certains caractères: c'est lui qui commande le troupeau; il est suspendu, comme victime non terrestre, par les cornes (§ 77). Ambroise fait un rapprochement avec le *Ps. 148, 14* : «Notre corne, c'est le Christ» (§ 77).

Pour Augustin, les patriarches, quand ils célébraient un sacrifice, avaient conscience d'annoncer le sacrifice futur (*En. in Ps. 39, 12*). Ambroise va plus loin: « C'est le Christ qu'Abraham a vu dans ce sacrifice. C'est sa passion qu'il considéra» (§77).

4. Abraham et l'Eglise.

Non seulement Abraham a eu des révélations sur le Christ à travers un certain nombre de "types", mais il a eu aussi une approche de l'Eglise. Deux femmes en sont l'image.

a) SARA.

Sara est la femme libre, Agar la servante. Saint Paul (*Gal.* 4,20 s.) considère cette dernière comme figure de la synagogue (ou même de toutes sortes d'hérésie, *Abr.* II, 10,72), Sara comme image de l'Eglise: elle est d'abord une épouse stérile, comme l'Eglise qui paraît stérile en ce monde (*Abr.* II, 10,73, cf. § 61 du livre I). Lorsqu'Abraham change de nom, elle reçoit l'adjonction d'une lettre au sien (*Gen.* 17,15), comme une bénédiction: «Dieu promet que d'elle sortiront des nations et des rois païens, pour qu'elle représente la figure, non de la synagogue, mais de l'Eglise» (§ 31).

S'appuyant sur *Gen.* 12,1-3, Ambroise nous dit que «le rapprochement des nations et la réunion de la sainte Eglise» (*Exp. euang. sec. Lucam* III,7) lui sont annoncés. Sa descendance, c'est pour lui l'immortalité à travers la postérité perpétuelle de l'Eglise (*Abr.* II,1,4). Dieu lui révèle cette descendance innombrable: «Abraham regarda dans le ciel et y connut la splendeur de sa descendance, non moins brillante que l'éclat des étoiles.» (§ 20).

b) RÉBECCA.

Ambroise ne retient pas ici la thèse, chère à Philon, d'un mariage plein de mystère entre Isaac et Rébecca⁵⁴. Il suit la tradition chrétienne, suggérée par Barnabé (*Epist.* XIII,2): «Vous devez saisir qui est Isaac, qui est Rébecca...». La typologie devait déjà être traditionnelle puisque Barnabé se contente de cette allusion. Elle est plus clairement indiquée dans le *De montibus Sina et Sion*, 3: «Rébecca est la figure de l'Eglise, comme Isaac est celle du Christ»⁵⁵.

⁵⁴ J. DANIELOU, *Sacramentum futuri*, p. 114.

⁵⁵ Rébecca est l'Eglise pour HIPPOLYTE *Bénédict. de Jacob*, 15-16, GRÉGOIRE DE NAZIANCE, (PG. XXVI, 592C) et GRÉGOIRE DE NYSSE (PG. XLVI, 588C)

Dans le *De Abraham* entre autres⁵⁶. Rébecca est la figure de l'Eglise, tandis qu'Isaac apparaît, en filigrane, comme celle du Christ. Ambroise l'évoque à propos de la demande en mariage qu'Abraham transmet par l'intermédiaire d'un des serviteurs, qui va chercher la future épouse d'Isaac, c'est-à-dire l'Eglise, en Mésopotamie. Si l'image prend son origine chez Philon, Ambroise nous en donne une explication: «On la cherche là où elle est appelée, là où elle est entourée de deux fleuves, le bain de la grâce et les pleurs de la pénitence» (§ 87).

Qu'est-ce qui caractérise Rébecca (l'Eglise)? Sa beauté, associée à celle du Christ, à celui qui est le plus beau parmi les enfants des hommes (§ 88). Elle est vierge et son union est réservée au Christ (§ 88). Elle porte une cruche sur l'épaule quand le serviteur la découvre près de la source, car contrairement à la Samaritaine, elle a accès à la source d'eau vive, qui lave les péchés des hommes (le baptême et la pénitence) et qui est la vie éternelle (§ 88). En récompense elle reçoit des boucles d'oreilles et des bracelets, non des bijoux comme pourraient en réclamer les jeunes femmes élégantes de l'assemblée (§ 89), mais des bijoux spirituels. On lui offre des vases d'argent et d'or, dans lesquels se trouve "le trésor de la foi" (§ 90).

Appelée par le Christ, qui est le premier à jouer ce rôle (§ 92), elle arrive sur un chameau, symbole, dans sa laideur⁵⁷, du peuple des nations (§ 93) et elle est accompagnée du serviteur en qui Ambroise voit désormais l'apôtre Paul ou encore saint Jean (§94).

⁵⁶ *In ps. 118*, 4,14: « Rebecca ueniebat: typus in ea praefigurabatur ecclesiae ».

⁵⁷ ORIGENE, *Comm. in Matth. ser. 20* (PL 13, 1626: «... tortuositas camelorum, id est actuum peruersorum... »).

5. La foi d'Abraham.

Elle est la vertu caractéristique d'Abraham⁵⁸. Cependant si Ambroise insiste sur ce point, il ne présente pas le patriarche uniquement sous cet angle.

a) LES PRÉMICES DE LA FOI.

Alors qu'en Isaac on trouve la "pureté d'un esprit sincère", en Jacob la patience et en Joseph "le miroir de la chasteté", Abraham nous révèle « la dévotion infatigable de sa foi » (*De Ios. I*)⁵⁹. C'est là le trait essentiel du patriarche et rien n'est plus précieux que la foi (*Expl. Ps. 37, 24*)⁶⁰. Ainsi donc c'est un homme juste et plein de foi (*fidelis*) (§ 4)⁶¹ car cette dernière est souvent liée à la justice (*iustitia igitur fides est. In Ps. 39, 24.*) et saint Paul nous dit qu'il est justifié par sa foi et non par ses œuvres (*De sacram. I, 1, 1*).

Les Pères se posent souvent le problème de l'origine de la foi d'Abraham. Les opinions sont variables. Pour Augustin, il descend d'une famille qui a conservé le culte du vrai Dieu et lui a transmis la langue hébraïque (*De civ. Dei XVI, 12*). Jérôme s'inspire de la légende juive du "feu des Chaldéens" selon laquelle il est jeté avec son père dans le feu qu'ils n'ont pas voulu adorer. Ils sont alors sauvés par Dieu (*Lib. hebraic. quaest. in Gen. XI, 28 et XII, 4, PL 23, 956*). L'Ambrosiaster⁶² rapporte qu'Abraham adora d'abord les idoles à l'instar de son père (*Qu. 115*), mais il fut choisi pour faire résurgir la connaissance du vrai Dieu qui avait été donnée à Adam (*Qu. 114, Qu. 108.*)

Ambroise se pose aussi le problème de l'origine de cette foi, mais rapidement. Pour lui, dans le livre I, elle semble aller de soi. Elle vient de la grâce car « il n'a pas appris ce que nous

⁵⁸ « Ambrosius sieht das ganze Leben Abrahams *sub specie fidei*... », D. LERCH, *Isaaks Opferung*, Tübingen, 1950, p. 78-79.

⁵⁹ *De Ios. I, 1*: «...cum in Abraham didiceritis impigram fidei deuotionem...

⁶⁰ *Expl. Ps. 37, 24*: «...nihil esse in homine pretiosus fide...».

⁶¹ Cf. Clément d'Alexandrie *Strom.* 1, 30, 4 : « πιστός δὲ ἐλογισθη Ἀβραάμ καὶ δίκαιος ... ».

⁶² qui est peut-être le Juif Isaac: cf. "L'Ambrosiaster et le juif converti Isaac, contemporain de Damase"

Rev. d'hist. et de litt. rel., Paris, 1899, t.v, p. 97-121.

avons appris» (*De exc. fr.*, II,96): il crut d'une «foi très prompte» (§21). En effet la foi devance la raison, sous peine de disparaître. Sinon nous ferions confiance aux témoignages humains et nous ne croirions pas les paroles de Dieu (§ 21). Mais il a une seconde interprétation qui peut venir de Philon et réapparaît plus en détail dans le livre II (*De Abr.* II,39). Il fut appelé par Dieu de Chaldée, le pays de la vaine superstition. Il renonça au passé: par la réflexion il découvrit le vrai Dieu, ce qui lui valut le don de la grâce (§ 22).

Dans le *De Abraham*, le départ du patriarche est placé sous le signe de la dévotion, alors qu'il est plus spécialement placé sous celui de la foi dans l'*In psalmum 37*, enarratio 24. C'est à l'aide de sa foi qu'il quitte sa patrie et ses proches qu'il voyait: il suit celui qu'il ne voyait pas (c'est-à-dire le Christ) comme s'il le voyait; mais la dévotion est proche de la foi et la suppose.

La guerre contre les rois se passe aussi sous le signe de la foi⁶³. Les 318 serviteurs d'Abraham représentent, selon la numérotation grecque, la croix (T) et Jésus (Ιη début de Ιησους). Cette interprétation remonte au Pseudo-Barnabé (*Epist.* IX,8), en passant par Clément d'Alexandrie (*Stromates* VI,II, PG 9,305). Elle se retrouve plusieurs fois dans l'oeuvre d'Ambroise en particulier en relation avec les 318 évêques du Concile de Nicée (*De fide*, Prolog.I)⁶⁴. Le chiffre même, selon le grec, nous révèle qu'ils sont les soldats du Christ, ce qui permet à Ambroise de conclure: «Abraham a donc vaincu par le mérite de la foi (§ 15)⁶⁵ ».

Lorsque Dieu lui promet une descendance, il tomba la face contre terre et il se mit à rire. Ce n'est pas par incrédulité mais par joie. La preuve: il adora et, s'il adora, c'est qu'il crut (§ 31). Il pensa que, vu son âge et celui de Sara, Dieu, le créateur de la nature, en repoussait les limites (§ 31). Il ne mit pas en doute la parole de Dieu; par là il mérita de recevoir un fils en récompense (§ 67). A cette même occasion, la foi lui permet de découvrir que le Christ qui est sa descendance est son véritable héritier (§ 20-21). Cela est confirmé par *Jn* 8,56. D'autre part le Christ éclaire la descendance humaine de son ancêtre (§ 20). Cette filiation ne se transmet pas par la chair, mais par

⁶³ Cf. le § 66: «Probat (sc. Deus) cum fidei titulo fretus liberauit nepotem...»

⁶⁴ Cf. J. RIVIERE, "Trois cent dix-huit, un cas de symbolisme arithmétique chez saint Ambroise". *Recherche de Théologie ancienne et médiévale* (1934), p. 349-367, et M. AUBINEAU: "Les 318 serviteurs d'Abraham - Ge.14,4 - et le nombre des Pères du Concile de Nicée (325)", *RHE.* t. 61 (1966), p.5-43, repris dans *Recherches patristiques*, p. 267-305.

⁶⁵ Cf. *De exc.* II,96: «Fidelis in bello, abstemius in triumpho...»

«l'héritage de la foi» (Cf. *Gal.* 3,67); elle est donc pour tous, non seulement pour les Juifs, mais pour tous les hommes puisqu'il a reçu l'appel de Dieu avant d'être circoncis (§ 31).

b) LE SACRIFICE D'ISAAC.

Dieu met Abraham à l'épreuve en lui commandant de lui offrir son fils. Ce sacrifice est en relation avec la foi. Elle est généralement mis en avant par les Pères, sans doute sous l'influence de *He.* 11,17: «Fide obtulit Abraham Isaac cum tentaretur». En fait, Dieu ne tente pas, même si on lui demande de nous délivrer de la tentation. C'est le diable qui tente⁶⁶. Dieu met à l'épreuve et il annonce à l'avance un précepte évangélique, celui de *Matth.* 10,37. Ce détail est repris par l'Ambrosiaster pour qui la foi d'Abraham est accrue de façon notable par cette épreuve (*Qu.* 117). Ambroise ne l'ignore pas: «(Dieu) mettait à l'épreuve l'affection du père, pour savoir s'il préférerait les commandements de Dieu à son fils...» (§66).

Pour Ambroise le diable tente pour ruiner, Dieu pour couronner. Il tente celui qui a déjà été agréé par les différentes épreuves qu'il eut à subir, épreuves de plus en plus importantes qui ne l'ont pas accablé, mais au contraire aguerris (§ 66). Puis il détaille ce que représente cette dernière épreuve: «Il ne laisse pas en repos l'affection du père. Il la pique dès le départ, il le point des aiguillons de la piété...» (§ 67). C'est alors qu' Ambroise distingue la tentation de l'épreuve et, en bon psychologue, il précise : « On nous enseigne ici, par son exemple, que c'est le réel qui éprouve, mais que ce sont les produits de l'imaginaire qui tentent» (§ 66).

Pour Tertullien, le sacrifice révèle la foi d'Abraham (cf. *He.* 11,17) mais à travers sa patience qui la précède ou l'accompagne (*Pat.* 6,1). Pour l'Ambrosiaster sa foi est liée à son obéissance. En cela Abraham surpasse Jonas et même Job, car il demeure impassible (*Qu.* 109), il n'y a chez lui ni étonnement, ni retard (*ibid.*). Il ne se demande pas s'il va commettre un infanticide, car il est assuré de la volonté de Dieu (*Qu.* 117). Ayant constaté la solidité de sa foi, Dieu le rendit encore plus grand (*Qu.* 43).

Augustin met aussi le sacrifice sous l'angle de la foi (*Sermo* 2,1,1). Abraham eut une foi inébranlable en la parole de Dieu: elle nous est proposée comme exemple (*Sermo* 14,3,4).

⁶⁶ TERTULLIEN, *Orat.* 8.

Cette foi est accompagnée d'obéissance (*De bono coniugali* 23,31), qui est la marque de sa piété. Cependant quelques années plus tard, Augustin revient sur son opinion, dans les *Retractationes*, non pour contester sa foi ni son obéissance, mais s'appuyant sur *He.* 11,19, il pense plutôt qu'Abraham a alors cru que son fils lui serait bientôt rendu par sa résurrection s'il était immolé (*Retract.* II,22,2).

Pour Ambroise aussi, le sacrifice marque la foi du patriarche et sa dévotion que rien ne peut fléchir (§ 74), mais il l'envisage sous d'autres aspects: Abraham fait preuve de toutes les vertus à cette occasion. Sa sagesse consiste à croire en Dieu et à ne pas faire passer son fils avant les ordres de Dieu. Il s'est montré juste en rendant ce qu'il avait reçu. Il montre sa force en résistant à la tentation de l'affection (*Off. ministr.* I,25,119). La foi et l'espérance l'accompagnent (*De Cain* I,8,29)⁸⁷.

La foi d'Abraham est un modèle pour les chrétiens. C'est ce que nous dit l'Ambrosiaster (*Qu.* 117). Après lui et avant Augustin, c'est ce que nous redit Ambroise: «Imitons donc Abraham, pour hériter de la terre, par la justice de la foi qui le rendit héritier du monde» (§ 21- Cf. *Gal.* 3,6-9 et *Sir.* 44,19-21)

⁸⁷ Cf. *De off. ministr.* I, 24,107: Primum ipse pater Abraham, qui ad magisterium futurae successionis informatus et instructus.

IV. MORALE & SPIRITUALITE.

1. Abraham comme modèle.

Le fait de demander le baptême entraîne un engagement de la part du postulant. Certains états étaient incompatibles avec la sainteté requise. Ici Ambroise y fait allusion, mais dans le cadre d'un enseignement général sur la morale. A propos, il rappelle que l'adultère, le concubinage avec les servantes ne sauraient être tolérés; que si le candidat est célibataire, il peut se marier, mais pas avec n'importe qui: il faut que sa future femme soit chrétienne. Enfin c'est toute une spiritualité que l'évêque propose à ses auditeurs.

Or le livre I présente Abraham comme un modèle pour les chrétiens. Nous devons connaître sa vie car il est remarquable par le grand nombre de ses vertus (§3). Nous devons l'imiter (§21). C'est pour cela que Moïse nous l'a présenté⁸⁸.

La tradition impose le commentaire de la Genèse pour les catéchumènes. Pour l'évêque les patriarches sont tous des modèles. *Paradisum est Genesis liber, in quo uirtutes pullulant patriarcharum*. (Epist. 33, Maur.39, 3), modèles qui nous apportent la vie: *Viuemus et nos, si gesta moresque maiorum uoluerimus imitari. Miramur patriarcharum proemia, imitemur obsequia* (Exc. fr. II,95).

Les leçons de morale ont besoin de modèles. Cicéron, qui n'est pas sans avoir influencé Ambroise, lui aussi, parce que l'évêque était un homme de grande culture, choisit ses modèles (*exempla*) dans l'histoire romaine: *Exempla maiorum proponimus: quae neque obscuritatem afferunt ad intellegendum, neque ad tractandum uersutias. Sit igitur nobis uita maiorum disciplinae speculum, non calliditatis commentarium: imitandi reuerentia, non disputandi astutia*. (Off. I,25,116). Ambroise l'imité, mais il choisit ses exemples dans l'Ancien Testament, comme nous, nous les choisissons chez les saints: *Sanctorum uita caeteris norma uiuendi est* (De Ios. I,1).(Les saints ici sont les patriarches). Dans le De Abraham, nous trouvons Abraham, Noé,

⁸⁸ *Apol. David 7: Nam si inoffensum a uitis inter tot lubrica huius saeculi curriculum peregrissent, dedissent nobis occasionem infirmioribus aestimendi cuiusdam superioris eos naturae ac diuinae fuisse, ut delictum recipere et culpae consortium habere non possent.*

Lot. Ailleurs Abel, Jacob, Joseph et David, Elie, Elisée, Job, etc.

Cependant les patriarches sont aussi bien des modèles par leurs bonnes actions que par leurs fautes. Ils nous montrent ce que l'on doit éviter: "*Instruant te patriarchae non solum docentes sed errantes* (§58). Noé et Loth montrent les inconvénients de l'ivresse (§58). C'est donc que les saints peuvent aussi pécher parce qu'ils représentent une humanité semblable à la nôtre⁶⁹. C'est la cas d'Abraham dans son concubinage avec Agar. C'est une concession habile qu'Ambroise fait à son auditoire pour défendre le patriarche qui est semblable à tous les hommes (§22).

Abraham est présenté comme un modèle réel. Ambroise l'oppose énergiquement aux modèles fictifs que proposent «les sages de ce monde» (ainsi le *République* de Platon et la *Cyropédie* de Xénophon (§ 2) (Cf. *Off. Ministr.* I,12,43.). Il l'oppose à la réalité (historique) que représente Abraham (§2). L'opposition est déjà chez Cicéron (*De republica* II,1,2)⁷⁰. On la retrouve chez plusieurs Pères⁷¹.

Le modèle proposé a l'avantage de l'antiquité. Abraham est antérieur aux sept Sages et applique avant eux la formule «Suivre Dieu» qui est chez Moïse⁷².

Il présente un modèle aux «compétentes», modèle d'un saint, mais qui est critiqué pour quelques-unes de ses actions (son concubinage avec Agar), aussi le défend-il.

⁶⁹ Cf. G. MADEC, *Saint Ambroise et la philosophie*, Paris, 1974, p.111

⁷⁰ CICÉRON, *Off.* I, 17,54: ...qui cum una domo iam capi non possint, in alias domos tamquam in colonias exeunt.

⁷¹ TERTULLIEN, *Apol.* 46,18; MINICIUS FELIX, *Octavius*, 38,6; CYPRIEN, *De bono patientiae*, 3. Cf.

G.MADEC, *Op. cit.* p. 183,184.

⁷² Deut. 13,4. Cf. PHILON, *Migr.* 131 et 128, *Abr.* 60.

2. La morale selon Abraham.

En parcourant l'oeuvre d'Ambroise, on s'aperçoit qu'à la fin du quatrième siècle, les mœurs sont relâchées⁷³.

Les adultères sont courants, les lois humaines autorisent le stupre. Les servantes sont souvent considérées comme concubines. D'autre part, l'alcoolisme est courant dans la haute société jusqu'à ses formes les plus avilissantes (*De Elia*). Ambroise profite de l'inceste de Lot pour en rappeler les conséquences désastreuses (§56-58). Enfin les riches étalent leur luxe, montrent leur avarice et leur insatiable avidité (*De Nabuthe, De Tobia*, III). D'où la leçon de morale du §12.

1. En fondement, il y a la loi naturelle, celle que met en pratique le Pharaon, celle qu'appliquent les animaux. L'idée est stoïcienne. Ambroise la trouve chez Cicéron, mais il peut aussi l'avoir trouvée chez saint Paul et chez Philon (v.g. *Migr. 128 - Abr.6*).

Le Pharaon met cette loi en pratique. Il évite l'adultère. Et cependant en tant que roi, il n'était tenu par aucune loi, comme David d'ailleurs: *rex utique erat (Dauid), nullis ipse legibus tenebatur, quia liberi sunt reges a uinculis delictorum (Apol. Dau. X,51.)*

De même Abraham «suit Dieu». La formule, reprise par les Sages, selon la théorie de l'emprunt souvent présente dans l'oeuvre d'Ambroise, est aussi une loi naturelle ; Abraham précède la loi révélée (Deut.13,5 LXX).

2. Abraham est d'une autre classe. Il est un modèle d'*humanitas*. Il est présenté comme le *uir honestus* de Cicéron. Mais il est plus, il est le modèle du chrétien avant la lettre. Car à la perspective païenne s'ajoute la doctrine chrétienne. Il ne se contente pas de suivre la sagesse humaine. *Non sequimur sapientiam carnis... sed sapientiam quae ex Deo est (Off.ministr. III,9)*.

3. Il trouve chez Cicéron et aussi chez Philon, un vocabulaire: "Nous devons nous souvenir que la question du langage est toujours une difficulté dans la christianisation d'un peuple. Il vise à exprimer une pensée qui n'est pas nouvelle qu'il faut introduire dans le vocabulaire ancien. Il s'inspire des notions de morale sur les principales vertus mais il les christianise, tendance générale chez lui, puisqu'il fait subir la même transformation à tout ce qu'il assimile de l'extérieur et tout particulièrement ce qu'il emprunte à Philon.

4. Les vertus s'acquièrent progressivement. Abraham ne parvient pas tout de suite à

⁷³ Vincent R. vasey, *The social ideas in the works of st Ambrose*.

les mettre en pratique. Au début de son cheminement spirituel il est encore imparfait. Dieu transforme cependant celui qui est encore faible (§5). Il l'exerce (*exercetur athleta Domini et duratur*) (§6). Cette notion d'exercice - la nature transformée par l'étude et l'exercice, développée chez Philon (*Abr.* 52 s.), sera plus explicite au livre II. Si Abraham ne connaît pas encore la perfection, c'est que le Christ n'est pas encore venu l'apporter. (§12). De même, à propos de son concubinage avec Agar, il est reconnu comme un homme ordinaire (§22) et il doit résister à un certain nombre d'épreuves de la part de Dieu (§66) pour le préparer à l'épreuve suprême: l'offrande de son fils Isaac.

5. Il montre chez Abraham un certain nombre de vertus. Apparaissent nettement les vertus suivantes: la dévotion (§3), et les vertus énumérées au §32: prudence, justice, charité (ou amour), hospitalité. Mais il est aussi fait allusion aux «vertus cardinales».

3. Les vertus.

1. LES VERTUS CARDINALES.

Les quatre grandes vertus des stoïciens, les vertus «cardinales» (*De exc.* I,57, car c'est à Ambroise qu'il faut attribuer la paternité de cette dénomination), apparaissent dans le *De paradiso* (III,14 s), en rapport avec les quatre fleuves du Paradis. Comme eux, elles sont sources, mais des autres vertus. Ambroise trouve cette valeur symbolique chez Philon (*Leg.* I,63 s.).

Chacun des fleuves symbolise une vertu: le Phison, riche en or, la prudence (*Thesaurum habent aurea quia plena sunt prudentiae*) (§ 90), le Géon, la tempérance, le Tigre la force, l'Euphrate la justice. On retrouve une part de cette interprétation à la fin du livre I: *Muniunt eam* (sc. l'Eglise en Mésopotamie) *Tigris, hoc est prudentia et Euphrates, hoc est iustitia* (§ 87). Les deux fleuves sont considérés, pour les besoins de la cause, l'un comme 'le bain de la grâce' et l'autre le 'fleuve de la pénitence'.

Alors que dans le *De off. ministr.* qui est postérieur au *De Abraham* et qu'Ambroise écrit avec le *De officiis* de Cicéron sur sa table, ces vertus sont expliquées et détaillées, elles apparaissent ici sans être nettement définies. Elles sont plutôt là pour qualifier les actions du patriarche, sans grandes précisions ou sans qu'elles soient les grandes vertus morales mais plutôt

des vertus pratiques (exemple pour la prudence dans le partage de la terre entre Abraham et Lot § 11 s.). Ambroise nous montre ici la prudence et la justice d'Abraham, sa tempérance qui peut être assimilée à la *castimonia*, ou à sa réserve. La vertu de force n'est pas mentionnée. Ce n'est qu'une première étape (seconde ou troisième si l'on tient compte des oeuvres précédentes), mais nous sommes encore loin des grandes leçons de morale du *De officiis ministrorum*.

a) LA PRUDENCE.

La prudence est l'objet de plusieurs définitions chez Cicéron. Dans un sens dérivé, elle est "la science des choses à rechercher et des choses à éviter" (*Off.* 1,43,153). Elle est proche de la prudence qui vient de ce monde et à laquelle fait allusion l'Évangile: "Les enfants de ce siècle sont plus prudents que les enfants de la lumière". (*Exp. Ps. 118, sermo 22,9: Sed prudentia ista quae saeculi est, ad uitam non suffragatur aeternam*). C'est cette dernière notion qui apparaît dans le *De Abr.* Ambroise montre sa prudence dans l'option qu'il propose à Lot (§11) et c'est encore elle qu'il met en pratique dans son choix personnel (*prudencior amoeniora declinat* §12).

Reste la définition ordinaire que l'on retrouve, déjà dans le *De exc.* 1,45: «*Est ergo prudentis agnoscere se ipsum et quemadmodum a sapientibus definitum est, secundum naturam uiuere. Quid enim est tam secundum naturam, quam referre auctori gratiam?* » Il ne prend pas la perche que lui avait tendu Philon, en admirant les préceptes naturels mis en œuvre par les patriarches (*Abr.* 5). La définition classique n'apparaît pas clairement dans le livre I: "La sagesse (ou la prudence) est la science des choses divines et humaines et des causes particulières de chacune, qui a pour conséquence l'imitation des choses divines, tandis que toutes les choses humaines sont considérées comme au-dessous de la vertu" (CICÉRON, *Tusc.* IV,26,57). Cette définition qui se retrouve chez Philon, Plutarque, Sénèque, est d'origine stoïcienne. Ambroise ne semble pas y faire allusion. Et pourtant cette forme de prudence est proche de la foi, comme il le fera remarquer dans le *De off. ministr.* 1,25,117, à propos de *Gen.* 15,6. Elle convient bien au patriarche.

b) LA JUSTICE.

La vertu de justice se présente aussi sous plusieurs aspects. C'est d'abord une vertu

sociale qui rend à chacun ce qui est appartiennent: (*iustitia*) *quae suum cuique tribuit alienum vindicat, utilitatem propriam negligit, ut communem aequitate custodiat* (CICÉRON, *Off.* 1,24,115 - Cf. AMBROISE, *De off. minist.* 1,25,118). C'est cette dernière option qui apparaît dans le *De Abraham I*. Le partage tel que nous le montre est le fait de cette vertu.

Cicéron présente une autre définition: «Le premier office de la justice veut qu'on ne nuise à personne si ce n'est provoqué par l'injustice» (CICÉRON, *Off.* 1,7,20). C'est ce qui arrive à Abraham. Les rois ont commis une injustice: lors du partage «Lot choisit la partie agréable, qui rapidement attira les regards des voleurs» (§ 14). On pense à Cicéron: «Mais pour le plus grand nombre, on entreprend de commettre l'injustice afin d'obtenir ce que l'on convoite» (1,7,24)⁷⁴. C'est peut-être sous cette influence qu'Ambroise interprète ainsi *Gen. 14,1*, en tirant une conséquence que le texte ne laisse pas soupçonner⁷⁵.

Pratiquer la justice dans cette guerre permet à Abraham de montrer son amour pour son neveu. Sa libération «prouve son affection dans la séparation puisqu'il aimait son neveu au point de ne pas refuser de courir pour lui un danger de guerre». C'est que «celui qui ne résiste pas, ne s'oppose pas, alors qu'il le peut à l'injustice, est en faute tout autant que s'il abandonnait ses parents» (CICÉRON, *Off.* 1,7,23). La justice pour Abraham, est liée à l'affection qu'il éprouve pour son neveu.

Coïncidence peut-être: Abraham refuse le butin. Il suit en cela les conseils de Cicéron: «Nec mi aurum posco nec mi pretium dederitis» (vers d'Ennius cité *off.* 1,12,38).

Ambroise voit enfin souvent la justice sous un angle plus large. Elle englobe tout le comportement. Elle est morale et recouvre toutes les vertus de relation dont elle est la source: «Elle est la seule qui embrasse toutes les vertus et les commande» (*De Abraham II*, 10,68). Elle est donc l'œuvre de l'homme juste qui accomplit son devoir vis-à-vis des hommes et de Dieu et il devient un rempart pour sa patrie (§ 48) constate Ambroise à propos de l'intercession d'Abraham pour les habitants de Sodome.

Enfin la justice tend vers Dieu. S'il est juste d'honorer ses parents, il est encore plus

⁷⁴ CICÉRON, *Off.* 1,7,23: «...qui autem non defendit nec obsistit, si potest, iniuriae, tam est in uitio quam si parentes aut amicos aut patriam deserat. (Trad. M. Testard)

⁷⁵ PHILON, *De Abrahamo*, 114.

nécessaire d'honorer le Père de tous (CICÉRON, *Off.* I,10,69). Ainsi lors de son séjour en Egypte, il est du devoir de l'homme juste de veiller sur la pudeur de son épouse, mais il est plus important de suivre les préceptes divins (§ 9).

c) L'HOSPITALITÉ.

Au début du deuxième sermon, Ambroise insiste sur l'hospitalité, qui est une vertu à laquelle il attache beaucoup d'importance. C'est que par deux fois, saint Paul la recommande à l'évêque. Il ne la met pas en relation avec la 'piété' comme Philon⁷⁶. Mais elle justifie la venue de Dieu chez Abraham à Mambré. Il guettait la venue de ses hôtes: elle est sa récompense.

Ambroise montre que l'hospitalité doit être empressée: il ne fait que suivre le texte de la *Genèse*, mais aussi Philon qui fait un grand éloge de cet empressement⁷⁷. Il l'amplifie et le confirme par *Exode* 12,11: il faut manger la pâque rapidement (§ 33)⁷⁸. Il faut se rendre au-devant de celui qu'on accueille pour ne pas être devancé. Lot se lève à l'arrivée de ses hôtes à Sodome. Abraham plus parfait, court à leur rencontre (§ 51)⁷⁹.

L'évêque de Milan signale aussi l'aspect pratique de cette vertu nécessaire dans la société de son temps, car chacun a besoin des autres pour être accueilli en voyage. Si tous refusaient de recevoir, il n'y aurait plus qu'à coucher dans les tanières d'animaux (§ 34). Mais si on est pauvre? L'hôte ne demande pas un banquet élégant, mais un bon accueil, une nourriture simple (§ 35 où il cite *Prou.* 15,17) et de la bonne volonté (Cf. *Epist. ad Vigilium* 19,6).

En récompense cette vertu obtient la gratitude des hommes et la rémunération de Dieu; cela est confirmé par l'exemple de Jacob qui abreuva les brebis de Rachel et qui l'épousa en récompense (§ 35), celui de la veuve de Sarepta qui reçut Elie et celui d'Elisée qui ressuscita un enfant.

⁷⁶ L'infériorité de Lot qui remonte à Philon, se retrouve chez Origène (*Hom. in Gen.* IV,1, SC 7 bis p. 145)

⁷⁷ PHILON, *Sacr.* 89.

⁷⁸ CF. PHILON, *Migr.* 25.

⁷⁹ L'infériorité de Lot qui remonte à Philon, se retrouve chez Origène (*Hom. in Gen.* IV,1, SC 7 bis p.145)

Si nous avons été négligent, l'hospitalité des saints nous sera peut-être refusée. Par contre le Christ promet la récompense éternelle pour un verre d'eau et cet hôte que nous accueillons, peut être un envoyé de Dieu. Abraham reçut Dieu et ses anges. Le Christ peut être notre hôte suivant *Math.* 25,35 (§ 35).

4. Le mariage chez Ambroise.

Le livre I du de Abraham est-il une catéchèse sur le mariage? On ne peut pas réduire l'ouvrage à cela car il insiste aussi sur les principales vertus du patriarche, mais le mariage tient un rôle important dans les leçons qu'il donne à ses auditeurs, soit qu'il rappelle les règles pour ceux qui sont encore célibataires, soit qu'il donne des consignes morales à ceux qui sont déjà mariés.

Cependant il ne faut pas chercher chez Ambroise, pas plus que chez ses prédécesseurs ou ses contemporains, une théologie complète du mariage. Les Pères se contentent le plus souvent de rappeler les règles d'une pratique traditionnelle.

Les cérémonies du mariage comprenaient à cette époque la *uelatio* et la *labenedictio*⁸⁰. Ambroise fait allusion à la première au § 93. On appelle le mariage des 'noces' parce que les jeunes filles « s'entourent comme d'une nuée du charme de leur pudeur ». S'adressant à des vierges consacrées, pour peut-être les décourager du mariage, il trouve une autre origine au mot 'noces': il viendrait de *nubes* 'voile', mais aussi nuée, orage, tempête (*Exhort. uirg.* VI,34).

Vis-à-vis du mariage, Ambroise n'a pas la rigueur de Tertullien, surtout lorsque celui-ci est montaniste, ni la fougue de Jérôme. Il demeure dans la juste mesure, entre les positions excessives qui mettent en avant la virginité, au détriment du mariage (les Eusthathiens par exemples, condamnés vers 340) et celles qui accordent toute licence. Il considère tout simplement comme saint Paul, que la virginité est meilleure que le mariage. Ainsi dans le *De virginibus*, il compare la vie de la femme mariée à celle des vierges: «Elle a beau se vanter, dit-il, de sa fécondité, plus les naissances sont nombreuses, plus elle se fatigue. Qu'elle compte les consolations que lui apportent ses enfants, mais qu'elle compte également ses ennuis. Elle se marie et elle pleure. Quels sont ses vœux? Que pleure-t-elle? Elle conçoit, elle est enceinte. La fécondité commence par lui valoir des

⁸⁰ AMBROISE, *Epist.* 19,7: *Ipsium coniugium uelamini sacerdotali magisque quam ex necessitate esse oportere.*

embarras avant d'en profiter. Elle accouche et elle est malade (*Virginibus* I,6,25). Il rappelle aussi la dure loi de *Gen.* 3,16. Autant d'épreuves qui sont épargnées à des vierges.

Après ce tableau, Ambroise se fait à lui-même une objection: «Donc tu déconseilles le mariage? - Moi, je condamne ceux qui ont l'habitude de le déconseiller... Qui condamne l'union conjugale condamne aussi les naissances et la descendance humaines...» (*Ibid.* I,7,34). «Je ne dissuade pas du mariage, mais j'énumère les fruits de la virginité sacrée» (*Ibid.* I,7,35). Ailleurs, il reconnaît la sainteté du mariage (*Epist.* 42,3) et son indissolubilité (§ 59). Telle est donc la position équilibrée d'Ambroise.

Ajoutons qu'il sait reconnaître la valeur de la mère de famille: «La récompense du mariage et le bienfait des noces, c'est pour la femme la fécondité» (*Exp.Luc.* 11,2). C'est pourquoi aussi il recommande l'allaitement maternel charme et 'honneur' de la femme (§ 63).

Cependant Ambroise n'aime pas les secondes noces. Il souhaiterait que la veuve imitât la tourterelle qui ne se remarie pas (*Hex.* V, 29,62-63), mais il respecte la loi donnée par saint Paul: «Nous n'empêchons pas les secondes noces, mais nous ne les conseillons pas» (*Vid.* 11,61).

LES REGLES DU MARIAGE.

Ambroise défend Abraham en réponse à un argument païen qui le considère comme adultère à cause de son concubinage avec Agar. Il le défend en employant en premier cet argument: l'adultère ne semblait pas condamné avant la Loi.

Certains se sont étonnés de cet prise de position (Cf. *PL.* 24, 429, note c) et en ont conclu qu'Ambroise autorisait l'adultère. Il faut dire que l'évêque est en contradiction avec lui-même puisqu'il convient que le Pharaon n'a pas voulu être adultère, suivant en cela la loi naturelle (§ 8) qui devrait s'appliquer aussi à Abraham. Il reconnaît dans le *De paradiso* (XIII,65) que l'Écriture fournit des exemples de péché, de stupre et Abraham en est un et que si Dieu a parlé aussitôt après cette rencontre, c'est que peut-être le patriarche avait fait pénitence (§ 27).

Il faut encore signaler que Lot lui non plus n'est pas coupable d'inceste; il n'était pas conscient, mais en cela Ambroise suit l'interprétation classique de l'ensemble des Pères et les lois du temps qui considérait un homme ivre comme irresponsable.

En fait, par ailleurs, contre la société décadente et permissive de son temps, Ambroise nous montre que l'adultère est un péché grave. Il rappelle à ses auditeurs qu'il est défendu d'aller avec les prostituées (§ 25), que toute relation hors mariage est un adultère (§ 25), qui est puni de mort par Dieu, et qu'il empêche la participation à l'Eucharistie (§ 59). "Si vous forniquez, vous avez franchi les portes de la mort" (*Exp. Euang. sec. Luc. VI, 9,9*, trad. G. Tissot). Car l'adultère ne trompe pas seulement le mari, mais il déconsidère Dieu, l'auteur du mariage (§ 7) qui en est le protecteur et le gardien (§ 59). La règle générale est donc qu'il ne faut pas tromper son épouse; la loi de continence qui s'applique aux hommes est la même que pour les femmes.

Il considère normal, comme Basile (*Epist. 199,20*) que les adultères commis avant le baptême soient effacés par celui-ci, mais si les catéchumènes continuent, ils se rendent indignes du baptême (§ 25). C'est que les "portes de l'Eglise sont les portes de la chasteté, les portes de la justice.." (*Exp. Luc. ibid.*).

Il marque aussi l'opposition qui existe entre les lois de l'Eglise et la loi civile⁸¹, celle-ci ne considère l'adultère que pour les femmes mariées et tolère le stupre⁸². Autres sont les lois de César, autres celle du Christ; ce que Papinien a décrété n'est pas ce que saint Paul a enseigné", disait saint Jérôme⁸³.

Le concubinage devait exister dans la société aisée de Milan. (Il suffit de penser à Augustin, avant son baptême). Ambroise y fait plusieurs fois allusion pour le condamner. Il s'agit d'une mésalliance et les enfants qui en naissent ne peuvent participer à l'héritage qui est réservé aux enfants légitimes. Si cela arrive, il faut chasser la servante et son fils plutôt que l'épouse (§§ 19,65).

Cette loi vaut aussi pour les mariages disparates qu'il faut éviter (§ 6). Le bonheur est à chercher dans une certaine égalité sociale des épouses. Ici ce n'est qu'un conseil qui ne va pas contre les décisions du pape Calliste à propos des mariages clandestins des patriciennes.

Ambroise recommande d'éviter les mariages mixtes. Cette "loi de prudence" est

⁸¹ Cf. LACTANCE, *Divin. Instit.* VI,23: Unusquisque...; nec tantum legibus publicis pareat: sit supra omnes leges, qui legem Dei sequitur.

⁸² PAPINIEN, *DIG.* 5,6,1: Adulterium in nuptam committitur, stuprum uero in uirginam uiduamque.

⁸³ *Epist.* 77,3.

générale à cette époque. Elle est déjà formulée par Tertullien: *Coronant et nuptiae sponso et ideo non nubimus ethnicis, ne nos ad idolatriam usque deducant, a qua apud illos nuptiae incipiunt.* (*Cor. milit.* XIII, PL 2,96. Cf. *Ad ux.* II,3). Ambroise recommande plutôt de les éviter, mais il va parfois même jusqu'à les refuser: "Par cet exemple (celui de Samson), il est clair qu'il faut refuser la vie commune avec des étrangers pour qu'à l'amour ne succèdent pas les embûches de la trahison."⁸⁴.

On trouve au § 84 les différentes raisons de ces empêchements. L'amour ne peut s'accorder avec une foi discordante. Les deux époux doivent être baptisés et prier ensemble...⁸⁵.

Cette restriction s'applique aussi bien aux païens, aux hérétiques, qu'aux juifs. Ces règles existaient déjà pour les femmes dans les canons du Concile d'Elvire (canon 15: *ne aetas in flore tumens in adulterium animae resoluatur.*). Cette règle sera reprise au Concile d'Arles en 314 (canon 15). S'y ajoute la peine d'être séparé de la communion pendant quelque temps. Les canons 16 et 17 du concile d'Elvire étaient plus sévères pour les mariages avec un hérétique, un juif ou un prêtre païens.

V. CULTURE D'AMBROISE.

L'étude de la morale chez Ambroise nous a montré qu'il s'était souvent servi de sa culture pour transformer peu à peu la morale païenne en une morale chrétienne.

a) INFLUENCE DE CICÉRON.

Ici il ne s'agit pas de sources à proprement parler. Lorsqu'il écrira le *De officiis ministrorum*, avec le *De officiis* de Cicéron sur sa table comme c'est probable, on pourra parler de sources. Il n'en est sans doute pas là lorsqu'il écrit le *De Abraham*, mais il l'a déjà relu pour les premiers sermons insérés dans le *De off. ministr.*⁸⁷. Cela se voit au manque d'ensemble de sa doctrine. Il se cherche encore.

Il trouve, chez Cicéron (et aussi chez Philon), un vocabulaire approprié. La question

⁸⁴ *Epist.* 19,7.

⁸⁵ Cf. *Epist.* 19,7.

du langage est toujours une difficulté dans la christianisation d'un peuple⁸⁶. Il faut transmettre une pensée nouvelle dans un vocabulaire ancien et les notions ne se recouvrent pas. Il suffit de penser à l'adultère pour voir que les païens et saint Ambroise n'en ont pas une même conception. Si pour Cicéron la justice est proche de la bonne foi (*Off.* I,7,23), elle est proche de la foi tout court pour Ambroise. Il s'inspire donc des notions morales sur les principales vertus mais il les christianise, tendance générale chez lui, puisqu'il fait subir la même transformation à tout ce qu'il assimile de l'extérieur et tout particulièrement à ce qu'il emprunte à Philon.

B) L'INFLUENCE DE PHILON.

Lorsqu'il devient évêque, Ambroise n'est pas encore baptisé. Sa culture religieuse est en défaut par rapport à la fonction que le ciel lui impose. Il se met alors à lire attentivement de nombreuses œuvres aussi bien latines que grecques, puisqu'il connaît parfaitement cette langue. Il ne peut rapporter aux autres que ce qu'il vient d'apprendre: «J'ai commencé à enseigner avant d'apprendre», dit-il⁸⁷. Cela lui valut le jugement que l'on sait de la part de Jérôme, mais le plagiat, si plagiat il y a, n'était pas à l'époque déconsidéré comme maintenant, où il existe toujours.

Le livre premier du *De Abraham* n'est pas essentiellement philonien, comme le livre II par exemple, où nous savons qu'il a suivi les *Quaestiones in Genesim* de Philon, même si certaines ont disparu.

Qu'est-ce qui nous oblige cependant à parler de Philon?

Les conceptions d'ensemble sur Abraham diffèrent de Philon à Ambroise, mais ce dernier semble bien partager un point important avec lui. Philon, avant lui, a vu des sages dans les patriarches, modèles de vertu avant la Loi. Ils sont en quelque sorte «les archétypes». «Ces

⁸⁶J.-F. MUCKLE, "The *De officiis Ministrorum* of Saint Ambrose, An example of the Process of the Christianization of the Latin Language", *Medieval Studies*, I, 1939, p.79.

⁸⁷ *Off. ministr.* I,1,4: Ego enim raptus de tribunalibus atque administrationis infulis ad sacerdotium, docere uos coepi, quod ipse non didici. Itaque factum est ut prius docere inciperem quam discere. Discendum igitur mihi simul et docendum est; quoniam non uacauit ante discere». Si l'on peut dater le *De off.* de 389 à 392, c'est-à-dire quelques années après le *De Abraham*, il faut savoir que cet ouvrage est composé de sermons ou de bribes de sermons (Cf. J.-R. PALANQUE, *Saint Ambroise et l'Empire Romain*, p. 452). Et l'introduction, dont un passage vient d'être cité, doit être située au début de son épiscopat.

derniers sont ceux qui, parmi les hommes, ont une vie irréprochable et parfaite, dont, par suite, les vertus sont consignées dans les saintes Écritures pour leur illustration, mais aussi afin de stimuler les lecteurs et de les induire au même zèle» (*Abr.* 4). De même pour Abraham : «Dieu a engendré ce genre d'homme comme un modèle digne d'émulation» (*Leg.* III, 83). (Cf. *De Abr.* §2). Première coïncidence que nous ayons à relever, mais nous en trouverons d'autres prouvant qu'Ambroise a lu Philon.

On retrouve ensuite l'influence de Philon dans des phrases inspirées, le plus souvent de près, sinon mot à mot, d'une œuvre de Philon. Nous en avons relevé un certain nombre dans les notes, plus au début du texte qu'à la fin. Ces phrases, hors contexte, peuvent appartenir à plusieurs ouvrages de Philon⁸⁸, car son œuvre présente une certaine unité, et les idées ou les phrases qu'Ambroise a peut-être puisées dans les *Questions sur la Genèse*, qui sont perdues aujourd'hui, peuvent se retrouver ailleurs. Il n'est pas rare qu'une même idée soit exprimée deux ou plusieurs fois dans son œuvre⁸⁹. Ce sont aussi parfois des réminiscences de textes dont Ambroise s'est déjà servi dans une œuvre antérieure.

Certains exemples permettent de douter. E. Lucchesi⁹⁰ en a relevé dans l'interprétation du double nom d'Abraham et de Sara⁹¹.

On croit voir une influence de Philon quand Ambroise nous dit que Dieu n'ajoute qu'une seule lettre à son nom («*Mutat ei nomen littera addita* » § 27). Ce détail nous l'avons dans *Mut.* 61: «...en ajoutant une lettre, un seul alpha» Cf. *Abr.* 81, mais il n'est pas probant. La langue grecque n'ajoute qu'une lettre. Il est facile de transposer en latin. Nous l'avons déjà remarqué puisqu'un manuscrit comporte l'orthographe *Abraam*.

La signification des noms est plus délicate. Ambroise ne veut pas nous faire croire qu'il suit Philon: il le précise : «*Sicut habet Latina interpretatio*». Alors que Philon donne comme sens à Abram «Père qui élève» (Ἀβραὰμ γὰρ ἑρμενεύεται μετέωρος πατήρ *Mut.* 66, id. *Abr.*

⁸⁸ Voir la remarque de Schenkl: «Cum Philo saepius binis uel etiam pluribus locis easdem res tractauerit, nonnumquam sane dubitari potest quem locum re uera respexerit.» CSEL32/1 *Praef.* p. XV, n°1.

⁸⁹ Cf. J. CAZEAUX, Introduction au *De Migratione Abrahami*, p. 17.

⁹⁰ E. LUCCHESI, *op. cit.* p. 59 s.

⁹¹ Pour Sara, voir la note 20 du ch.5.

82), c'est-à-dire qu'il s'agit de sa connaissance de l'astronomie qu'il a acquise auprès des Chaldéens (*QGen.* III,43), Ambroise parle de "Père vain" et il nous explique qu'il était vain parce qu'il ne connaissait pas Dieu. Pour Philon, Abraham veut dire "Père élu du son" (Ἀβραὰμ (ερμενεύεται) δὲ πατὴρ ἑκλεκτὸς ἡχοῦς. *Mut.* 66, id. *Abr.* 82, *QGen.* III,43), Ambroise traduit "pater sublimis, pater electus". "Pater sublimis" correspond à l'interprétation de Philon (ou de Jérôme qui le suit⁹²) pour Abram, mais les deux mots n'ont absolument pas le même sens. Quant à "Pater electus", qui présente aussi une certaine correspondance, Ambroise nous l'explique: «...electus factus est posteaquam agnuit Deum » (§ 27). E. Lucchesi (*op. cit.* p. 61) parle de « vague réminiscence de lecture sans rencontre textuelle proprement dite ».

Nous avons vu aussi que les quatre fleuves du Paradis symbolisent chacun une des vertus cardinales. Philon explique ce choix. Ambroise, dans le *De Paradiso* 3,15 s., s'inspire des *QGen.* I,12 (plus que de *Leg.* III,63, où le courage et la tempérance sont inversés). Dans le *De Abr.* (§87), le Tigre (sans explication préalable) est devenu la prudence (chez Philon, le Phison est la prudence et le Tigre le courage (*QGen.*) ou la tempérance (*Leg.*). E. Lucchesi croit reconnaître dans l'*illuminatio fructuosa* (du § 87) le καρποφόρος de *Leg.* I, 72.

Ambroise conçoit symboliquement le départ d'Abraham (Philon *Migr.* 2 s.) en l'associant à *Phil.* 3,20. L'assimilation du départ d'Abraham à la sortie du corps est une idée stoïcienne que l'on retrouve chez Cicéron: « Nam quid aliud agimus, cum a uoluptate, id est a corpore, cum a re familiari, quae est ministra et famula corporis, cum a re publica, cum a negotio omni seuocamus animum... disungamusque nos a corporibus... Hoc, et dum erimus in terris, erit illi caelesti uitae simile... » (*Tusc.* I,30,75). Cependant trop de ressemblances nous forcent à penser à Philon plus qu'à Cicéron. Il n'y a pas à s'étonner. Si Cicéron et Philon ne dépendent pas l'un de l'autre, ils ont tous deux puisé à la source commune du stoïcisme et les rapprochements nous montrent que certaines idées faisaient partie de la culture générale des Romains encore à l'époque d'Ambroise.

Devant ces ressemblances partielles qui ne portent le plus souvent que sur une

⁹² HIER. *Liber hebr. quaest. in Gen. XVIII,3* (PL 23, 963): « Dicebatur primum ABRAM quod interpretatur pater excelsus et postea uocatus ABRAAM, quod transfertus pater multorum nam quod sequitur gentium non habetur in nomine, sed subauditur ».

locution ou une phrase et qui s'expliquent mal, E. Lucchesi (p. 63 et s.) propose une solution: «Si influence philonienne il y a... c'est bien, à mon sentiment, à travers un canal intermédiaire.» De tels emprunts de toutes espèces, une telle marqueterie ne peuvent avoir été faits par Ambroise. Il propose sa solution: Ambroise se serait inspiré des "Homélie mystiques" d'Origène, aujourd'hui disparues (p. 82).

c) AMBROISE EST-IL PLAGIAIRE?

Nous avons reconnu un certain nombre de "sources" possibles pour le *De Abraham*.. Il faudrait ajouter l'influence d'Origène, surtout sensible dans le chapitre 8 consacré au sacrifice d'Abraham⁹³. Faut-il rappeler qu'Origène, lui aussi, à subi l'influence de Philon. Nous avons aussi signalé au passage les emprunts à Stobée, Euripide et Virgile. Cela montre la culture d'Ambroise, mais ne modifie pas son œuvre.

Toutes ces annotations ne veulent pas dire qu'Ambroise a sous les yeux un ouvrage qu'il suit pas à pas. Pourquoi imaginer derrière chaque œuvre, celle d'un Père grec? N'est-il pas possible d'admettre qu'Ambroise, qui certes, s'est souvent inspiré des autres, a su insérer sa pensée à travers leur vocabulaire et s'est montré capable d'écrire par lui-même.

A cela on peut apporter quelques raisons: d'abord, Abraham est un sujet qu'il connaît puisqu'il en a déjà parlé dans ses ouvrages précédents: le *De excessu fratris*, le *De Paradiso*, le *De Cain et Abel*, le *De Noe* qui sont tous de 378⁹⁴.

Nous ignorons le rapport chronologique entre le livre I et le livre II. Nous n'avons aucun repère pour cela. Cependant il existe suffisamment de textes parallèles⁹⁵ pour penser qu'un livre n'est pas sans avoir influencé l'autre et que les souvenirs philoniens peuvent peut-être provenir du livre II, écrit ou en gestation à l'époque des sermons de Carême. Hypothèse sans doute hasardeuse! Mais elle permet de reconnaître un certain mérite à l'évêque de Milan.

⁹³ Nous avons signalé quelques rapprochements dans les notes.

⁹⁴ R. GRYSO. *Le prêtre selon saint Ambroise*, p. 36 & 38.

⁹⁵ §3,4 et II,2,3; §4 et II,5; §5 et II,8; §5 et II,11; §6 et II,12; §8 et II,17,18; 14 et II,35; §15 et II,47; §16 et II,45; §17 et II,46; §18 et II,47. Cf. SCHENKL, *Praef.* p. XXVI: «...*de Abraham* libros, quorum, quanquam maximo inter se uinculo coniuncti sunt...»

IV. L'EXEGESE D'AMBROISE.

La distinction tranchée entre le livre I, 'moral', et le livre II 'exposé des mystères', n'est pas à prendre au pied de la lettre. Si l'exégèse morale domine dans le premier livre, elle n'est pas seule. On trouve, comme dans le livre II du reste, toutes les exégèses classiques.

L'exégèse ici est dite 'simple'. Ambroise ne cherche pas à expliquer le sens historique d'un texte qui poserait des problèmes. Les sermons qu'il fait à ses catéchumènes évitent les divertissements érudits. Cette exégèse est simple aussi par rapport au livre II.

Ambroise n'aborde donc pas certaines questions. Il est vrai que peu de Pères se sont préoccupés de situer Abraham dans l'histoire biblique ou dans l'histoire universelle. Il faut attendre Augustin qui, le premier, étudie le problème. Pour Ambroise, l'histoire reste donc encore sous la dépendance de la rhétorique, c'est-à-dire qu'elle recherche des *exempla*. En règle générale, Ambroise est un moraliste. Ce qu'il veut montrer, ce sont les vertus nécessaires aux futurs baptisés.

Quant à l'histoire du salut, elle ne préoccupe Ambroise que fort peu. C'est par les promesses que le patriarche s'intègre en celle-ci. Or il ne les étudie pas. Ce qu'il en retient c'est que le Christ est sa vraie descendance, c'est à peu près tout.

Le choix d'Ambroise dans le récit biblique l'amène à ne retenir que deux sortes de sujets: ceux qui lui permettent de mettre en valeur les vertus d'Abraham et ceux d'où il peut tirer des leçons de morale, qui portent essentiellement sur un sujet qui lui tient particulièrement à coeur en ce livre I, le mariage.

a) SA CONCEPTION DE L'ECRITURE.

Pour lui, l'Ancien Testament a autant d'importance que le Nouveau. Il suffit de parcourir les titres de ses différents ouvrages pour voir que son exégèse a porté davantage sur l'Ancien que sur le Nouveau. Il conserve en tout cas tous les préceptes de l'un et de l'autre, comme il le fait dire à l'Eglise:

«Je garde tous les préceptes du Nouveau et de l'Ancien Testament. Seule l'Eglise

peut dire cela. Il n'y a pas d'autres groupements religieux qui puissent le dire, la synagogue ne le dit pas, elle qui n'accepte pas selon la lettre le Nouveau Testament, ni selon l'esprit, l'Ancien. L'hérésie manichéenne ne dit pas: "J'ai gardé pour toi les anciennes ordonnances", elle qui ne reçoit pas ce qui vient des prophètes» (*In ps. 118*, Sermo 22,33)⁹⁷.

Mais c'est le Christ qui, « nous expliquant les oracles prophétiques et mettant en lumière les témoignages de la Loi ancienne, lui délie en quelque sorte la bouche pour que parvienne au monde entier la clameur de la foi» (*Abr. II,10,74*)⁹⁸.

Il rejette la philosophie et c'est dans la Bible qu'il trouve la vraie source de sa pensée. Où pourrait-il trouver mieux puisqu'il a faite sienne cette idée qui se trouve déjà chez Philon⁹⁹ et chez beaucoup d'autres Pères, que les philosophes ont trouvé leur inspiration dans la Bible? Socrate et Platon sont allés en Egypte où ils ont pu lire les écrits de Moïse ou en entendre parler¹⁰⁰. C'est dans la Bible que les sept Sages ont trouvé leur formule de vie: "Suis Dieu" (§ 4). C'est là que Virgile (§ 82) et Euripide (§ 91) ont trouvé leur inspiration.

L'Ecriture est une nourriture pour l'âme. Si la nourriture que produit la nature apporte «un agrément, non pas simple, mais double, voire plus riche encore, combien est-il plus juste d'estimer que la nourriture de l'âme n'est pas seulement substantielle mais surabondante et variée» (§ 1)¹⁰¹. L'idée est reprise dans le *De officiis ministrorum*: «L'Ecriture divine est le banquet de la Sagesse; chaque livre en est un plat»¹⁰². Il n'y a rien de superflu dans l'Ecriture¹⁰³: nous devons en découvrir les mystères¹⁰⁴ pour en tirer le suc

⁹⁷ *In ps. 118*, sermo 22,33 (PL 15², 1522 A): «Teneo mandata tua omnia noui et ueteris testamenti. Sola hoc dicere Ecclesia potest. Non dicit alia congregatio: non dicit synagoga, nec secundum litteram noua tenens, nec secundum spiritum uetera. Non dicit haeresis manichaea: 'Vetera seruauit tibi, quae propheta non suscipit».

⁹⁸ *Ab. II,10,74*: (Christus) «qui exponens nobis prophetica oracula et proferens lectionis ueteris testimonia ueluti quoddam os legis aperuit, ut fidei clamor in totum perueniret orbem».

⁹⁹ Par exemple PHILON, *QGen. II*, 6.

¹⁰⁰ Cf. *De Noe* 8,24: «Nam cum istud in Moysi scriptis, siue ipse Socrates siue Plato qui in Aegypto fuit, potuerit uel legere uel ab iis percipere qui legerant».

¹⁰¹ On comprend mieux ce que sont les agréments de la nourriture quand on lit PHILON, *QGen. I,9*. Voir Ch. I note 4.

¹⁰² *Off. ministr.* I,32,165: «Scriptura diuina conuiuium Sapientiae est: singuli libri singula sunt fercula».

¹⁰³ *Par. IX,43*: «Ostendere enim debemus nihil superfluum in Dei esse mandato».

¹⁰⁴ *De Cain*, I,4,13: «Quam profunda latent mysteriorum secreta in litteris».

spirituel qui se répandra dans les veines de l'âme¹⁰⁵. Les patriarches surtout sont importants: «Que la connaissance des prophètes soit notre nourriture; c'est d'un tel aliment que notre esprit se repaît» (*De Cain* II,6,19)¹⁰⁶. Cette même image avait déjà été employée par Origène¹⁰⁷ et saint Augustin.

b) LE TRIPLE SENS DE L'ECRITURE.

Un des procédés dont se sert Ambroise consiste à expliquer l'Écriture par l'Écriture¹⁰⁸ de manière à ce que les textes s'éclairent entre eux. Nous en avons quelques exemples: au § 15 *Luc*, 12,7 (nos cheveux sont comptés) et 2 *Tim.* 2,19 (Dieu connaît les siens) l'aident à renforcer la signification du nombre des serviteurs qui partent en guerre avec lui. *Jn* 8,56 permet de comprendre l'objet de la foi d'Abraham (§ 21). Il recourt à saint Paul pour expliquer la circoncision (§ 29).

Selon une distinction classique, l'exégète peut découvrir un triple sens dans l'Écriture: «Toute Écriture divine est naturelle ou mystique ou morale. Elle est naturelle dans la Genèse, ...mystique dans le Lévitique, ... morale dans le Deutéronome » (*In ps.* 36, Praef. 1)¹⁰⁹.

a) LE SENS LITTÉRAL.

Dans son introduction, Ambroise nous signale qu'il se base sur l'*ordo* et les *actuum ...uestigia*, c'est-à-dire sur le sens historique (§ 1)¹¹⁰. Il recourt au sens littéral pour passer au sens moral. Dans le *De Abraham I*, il ne semble pas rencontrer beaucoup de passages qui

¹⁰⁵ *De Cain* II,6,22: «...eo quod caelestium scripturarum alloquia diu terere ac polire debemus, tota animo et corde uersantes; ut succus ille spiritalis cibi in omnes se uenas animae diffundat».

¹⁰⁶ *De Cain* II,6,19: «Cibus nobis sit cognitio patriarcharum, epuletur animus in prophetarum oraculis: talis sagina mens pascatur interior».

¹⁰⁷ ORIGÈNE, *Hom. in Leu.* 7 (PG 12, 318CD).

¹⁰⁸ *Epist.* 43,3: «Oportet enim diuina diuinis conferamus, quo melius colligere possumus».

¹⁰⁹ *In ps.* 36, Praef.1: «Omnis scriptura diuina uel naturalis, uel mystica, uel moralis est...»

¹¹⁰ Cf. PIZZOLATO, *op. cit.* p.235.

méritent un commentaire, mais on peut trouver une raison à cela, c'est qu'il a choisi les versets qu'il commente.

On peut cependant relever quelques explications. Il commente le double appel d'Abraham au moment du sacrifice d'Isaac (§ 67). Il justifie l'emploi du passé dans l'expression *filium quem dilexisti* (§ 67). Il relève quelques difficultés qu'il va expliquer à ses auditeurs: «Mouere aliquos potest...». Il explique pourquoi Dieu lui parlait à l'époque où 'il entra chez sa servante' (§ 23). «Fortasse te moueat qua ratione...», il expose la raison pour laquelle le Pharaon a été puni plus sévèrement qu'Abimélech (§ 60).

b) LE SENS MORAL

Mais il s'évade rapidement du sens littéral pour en tirer les préceptes moraux¹¹¹, dans un sens large, depuis les leçons les plus élevées jusqu'aux applications les plus pratiques. Nous avons déjà signalé ces leçons sur le mariage, l'adultère. Lot est l'occasion d'une leçon sur la tempérance, le partage des terres sur la richesse, le sevrage d'Isaac sur l'allaitement maternel, etc..

c) LE SENS 'MYSTIQUE'.

Les "mystica" sont souvent appelés 'exégèse allégorique'. Celle-ci «recouvre les multiples utilisations possibles de l'Écriture considérée comme un ensemble de symboles» (J. Daniélou¹¹²). Pour être plus proche du sens des textes il semble intéressant, tout au moins pour l'étude des œuvres d'Ambroise, de distinguer la typologie¹¹³ de l'allégorisme, bien que cette distinction ne fasse pas l'accord unanime¹¹⁴.

¹¹¹ *Exp. Ps 118*, Pro1.1: «Cum suavis omnis doctrina moralis sit, tum maxime suavitate carminis et psallendi dulcetudine delectat aures animumque demulcet». Cf. 11,7: «...Mysticus oculus acutior est, moralis dulcior».

¹¹² J. DANIELOU, *Message évangélique et culture hellénistique*, Paris, 1961, p. 184.

¹¹³ On peut éventuellement parler de 'spiritualia', si l'on songe à Origène. Saint Paul montre le chemin d'une interprétation qui n'est plus la lettre des Juifs (*Hom. in Ex. V,1 SC 16*, p. 135). On sait par Augustin qu'Ambroise répétait le mot de saint Paul: «Littera occidit, spiritus autem uiuificat» (*Conf. VI,IV (6),5*).

¹¹⁴ H. DE LUBAC, "A propos de l'allégorie chrétienne", *Rech. S.R.*, 1954, p.34. Pour lui cette distinction qui "peut avoir des avantages" n'est pas fondée sur l'ensemble des textes des Pères.

i) LA TYPOLOGIE.

Dans la typologie, les personnages, le plus souvent de l'Ancien Testament¹¹⁵, annoncent le Christ et son Eglise, "son Incarnation"¹¹⁶. Ils en sont les images (selon certains, ils n'ont existé que pour cela): il s'établit donc une liaison entre la vérité que représente le Nouveau Testament et son image dans l'Ancien: "Sic typus ueritati et ueritas concurrunt typo"¹¹⁷. C'est l'explication du Christ aux disciples d'Emmaüs¹¹⁸. Parfois il généralise: tout l'Ancien Testament est figure du Nouveau. Il en donne un exemple: la circoncision "qui signifie la purgation des péchés" (allusion probable au baptême)¹¹⁹. D'où en même temps ce rôle prophétique que jouent les patriarches¹²⁰.

La typologie prend en grande partie sa source chez saint Paul¹²¹ qui en a fourni quelques exemples, dont certains repris par Ambroise: celui de Sarra, figure de l'Eglise, et Agar, celle de la synagogue (§ 28 - *Gal.* 4). Pour l'Apôtre, il s'agit d'allégorie (dont Ambroise nous donne une définition classique au § 28).

Nous avons analysé toutes ces figures et souvent l'évolution de leur interprétation. Parmi celles du Christ: Melchisédech, Isaac, le veau immolé à Mambré, le bélier du sacrifice d'Isaac. Sarra et Rébecca sont les deux figures de l'Eglise.

¹¹⁵ Mais non exclusivement. Il y a des exemples pris dans le N.T. dans l'*Exp. euang. sec. Lucam.* voir G. TISSOT, SC 45 bis, Intr. p. 20.

¹¹⁶ *De fide* I,15,99: «Multa alia documenta praesto esse possent huiusmodi de incarnatione dicta uideri.»

¹¹⁷ «Talem nobis legis figurauit umbra, talem ueritas euangelii demonstrauit (§ 40). Quand il se place sur un plan plus vaste, Ambroise distingue : «Umbra in Lege, imago uero in Euangelio, ueritas in caelestibus » (*In ps.* 38, 25; même texte dans l'*Off. ministr.* I,48,239).

¹¹⁸ *Luc* 24,27: « Et commençant par Moïse et parcourant tous les Prophètes... » Il faut distinguer un "sens prophétique premier", ce que les prophètes annoncent et un sens proprement typologique. Ce sont les faits et les personnages qui annoncent. Cf. Th. CAMELOT, "Clément d'Alexandrie et l'Ecriture" R.B. LIII, 3, avril 1946, p. 246 (à propos des classifications du Père C. Montdésert). Cf. J. DANIELOU, *Sacramentum futuri*, p. 62.

¹¹⁹ *Exp. euang. sec. Lucam*, II,56 (SC 45 bis, p. 97): «Uides omnem legis ueteris seriem fuisse typum futuri nam et circumcisio purgationem significat delictorum...».

¹²⁰ *Exp. euang. sec. Lucam* III,23: il vient de citer les patriarches: «Nam secundum euangelium uita etiam prophetarum est». Cf. *De fide* I,15,97.

¹²¹ v.g. *Hébr.* 10,1: «Vnam enim habens lex futurorum bonorum non ipsam imaginem rerum».

ii) L'ALLÉGORISME.

Ambroise ne fait pas la distinction entre typologie et allégorisme comme ses prédécesseurs du reste, Clément d'Alexandrie et Origène. Cette exégèse est celle qu'Ambroise qualifie d'*altior disputatio* (§1) ou *intellectio profundior*¹²². On la qualifie "d'allégorisme psychologique"¹²³ ou d'"allégorie figurative"¹²⁴. Ambroise s'inspire alors le plus souvent de Philon. Cet allégorisme "arbitraire" s'oppose à l'allégorisme "typique et authentique" chrétien: «Philon cherche à trouver dans les mots de la Bible une leçon de psychologie ou de cosmologie»¹²⁵.

Les §§ 3-4 qui ont leur pendant au II,3,4, sont sans doute inspirés l'un et l'autre d'une partie des *Quaestiones in Genesim* de Philon aujourd'hui disparue. Comme Philon a souvent redit les mêmes choses ou à peu près, on peut retrouver des traces de ce passage dans le *De migratione*, et surtout dans le *De congressu*. Nous avons à faire à une exégèse allégorique. Dans le livre II, il explique le sens de chacun des trois termes de la demande de Dieu. Ici, il ne s'intéresse qu'à "sors de ta parenté". Après une brève explication littérale (pourquoi Dieu emploie-t-il trois termes: terra, cognatio et domus?), il allégorise: sortir de sa famille, n'est-ce pas sortir de son corps? D'où le rappel de la conception de l'homme selon Philon. L'âme est double¹²⁶. Il s'agit de quitter la partie irrationnelle, celle qui nous rattache à la terre. Remarquons qu'Ambroise christianise la leçon en évoquant saint Paul (*Phil.* 3,20) et le Christ. Pour s'attacher à lui, il faut abandonner ce qui est corruptible (§ 4).

Nous retrouvons encore cette exégèse allégorique dans l'interprétation de certains noms propres: Sychem (encore qu'il parle d'interprétation latine) est l'épaule (§ 5), Harran la caverne (§ 4), l'Euphrate la prudence (§ 87). Ces termes ont une signification en rapport avec l'homme et sa vie spirituelle.

¹²² *De Cain*, II,2,9.

¹²³ G. TISSOT, SC. 45 bis, Intr. p.20.

¹²⁴ H. SAVON, *op; cit.* I, p.52, II, p.33, note 165.

¹²⁵ Th. CAMELOT, *Clément d'Alexandrie et l'Écriture*, p.244.

¹²⁶ Schenkl en voit la source dans la *Doxographie grecque* de Diels, p. 389,390. *Praef.* XXVI.

V. LE TEXTE.

LES MANUSCRITS.

P. Le Parisinus Latinus 12.137, du IX^e siècle (ff. 25 à 60 v.) écrit à Corbie entre 840 et 870. Décrit par Schenkl dans CSEL 32, prima pars, p. LXI et pars secunda, p. XXIII, et XXXIII 'appelé P' par P. Hadot *Ambroise, Apologie de David*, SC 239.

T¹: Trecensis 550, XI^e siècle, (f. 292 r. à 313 v.), Bibliothèque municipale de Troyes. Notice de cette bibliothèque: « In folio de forme carrée sur vélin. Il contient outre *L'expositio in Psalmos* de Cassiodore, *s. Ambrosii de rerum principiis dierum sex (libri)*. - *Eiusdem de Mysteriis libri sex* - *Eiusdem sermo que (sic) pastoralis dicitur*. - *De Noe liber* - *De Abraham libri II*. Les derniers feuillets du livre sur Abraham manquent. La partie de ce manuscrit qui contient les œuvres de saint Ambroise est d'une beauté et d'une correction remarquable. Elle est sur vélin d'Italie et c'est probablement en Italie qu'elle a été exécutée. » (appelé T par Schenkl).

T²: Trecensis 284, XII^e siècle (ff.34 v. à 73 r), Bibliothèque municipale de Troyes. In folio sur beau vélin. Origine Clairvaux. Manuscrit de 160 feuillets d'une belle exécution à deux colonnes avec initiales coloriées. Il contient: 1. *S. Ambrosii tractatus de Noe*. 2. *De Abraham*. 3. *De benedictionibus patriarcharum*. 4. *Contra Auxentium de tradendis basilicis*. 5. *Apologia David regis*. 6. *De resurrectione mortuorum*. 7. *de Thobi*. (appelé T' par Schenkl).

D: Duacensis 226, moitié ou fin du XII^e siècle, ff. 34 v- 73. Bibliothèque municipale de Douai. Côtes anciennes G. 217. Il provient de l'abbaye d'Anchin. Il contient le *De paradiso* (avec une lacune importante), le *De Noe* (lacune du ch.1 à 43), *De Abraham*, *De Isaac*, *De bono mortis*, *De fuga sæculi*.

N. Nouariensis (XLVIII), XIII^e siècle, (f. 29 v.) Bibliothèque capitulaire de Novare.

A¹. Augiensis CCXIII, 3^e quart du IX^e siècle . Copié dans le Nord de l'Italie, transféré au pays de Bade au XIX^e siècle à la Badische Landesbibliothek de Karlsruhe.

A² Augiensis CLVI, XI^e siècle, Badische Landesbibliothek de Karlsruhe.

E. Einsiedlensis 164, 1^{re} moitié du XII^e siècle. Cote ancienne 330, Stifbibliothek

Einsiedeln.

R. Remensis 379, XIIe siècle (Schenkl, CSEL, 31,1, p.LXVIII, Première moitié du XII, estimation aimablement communiquée par M. G. Nauroy), Bibliothèque de Reims. Origine abbaye de saint Thierry.

Le **Parisinus Latinus 12137** est le manuscrit le plus ancien, celui dont Schenkl a tenu le plus grand compte. Il comporte nombre de corrections. On peut y distinguer trois écritures différentes en comptant celle du copiste. Les corrections de la deuxième et de la troisième main sont difficiles à distinguer. Elles ont toutes été relevées, même si parfois elle ne présentent pas un grand intérêt. Elles portent sur la correction d'erreurs évidentes (*puduri* pour *pudori* § 8,16); parfois elles reprennent les erreurs d'autres manuscrits plus tardifs.

Le ms. **T¹**, Trecensis 550 de la Bibliothèque municipale de Troyes, est intéressant parce qu'on retrouve les graphies de **Pm1**, mais il présente par ailleurs un grand nombre d'erreurs importantes.

Le ms **T²**, le Trecensis 284 de Troyes, apportent des leçons sûres. Schenkl s'en est pourtant peu servi. Nous l'avons relevé systématiquement.

Nous avons regroupé, comme Schenkl, sous le sigle 'x' cinq manuscrits, c'est-à-dire **N** le Nouariensis XLVIII, **A¹**, l'Augiensis CCXIII, **A²**, l'Augiensis CLVI, **E**, l'Eisidlensis 164, **R** le Remensis 379. Cette série est fort intéressante parce qu'elle fournit une source différente de **P**. A l'intérieur de cet ensemble, les mss forment deux groupes plus homogènes : **N** et **R** et **A¹,A²,E** (y). **D** est souvent proche de ce groupe.

Restent les deux manuscrits **C** et **M**:

C.Parisinus Latinus 1723, XIVE siècle, (ff 409 v. à 433) Provient de la Bibliothèque de Benoît XIII. , d'où il passa au Collège de Foix, appartient à Colbert, d'où son nom..

M. Parisinus Latinus 1728, XVe siècle, (ff 1 à 41),Ancienne bibliothèque de Mazarin n° 140, (d'où son nom), puis Regius 3749.Ecriture d'ornementation italienne.

Pour les deux manuscrits **C** et **M** , nous avons fait des relevés systématiques dans les deux premiers paragraphes de chaque dizaine. Ils n'offrent rien qui ne soit déjà dans les autres,

mais en plus ils comportent des erreurs évidentes. Faire un relevé systématique alourdirait un appareil déjà très important sans rien apporter de nouveau.

LE TEXTE

Nous avons normalisé le texte. Celui de P copié au IX^e siècle, à une époque où l'on tente une réforme classicisante ne tient pas compte des assimilations régressives qui ont été corrigées par une deuxième main et que l'on retrouve dans tous les autres manuscrits (sauf parfois T¹). Il en est de même des graphies anciennes. Certaines même (comme *thensaurus*) écrite par Schenkl, ne se trouvent dans aucun manuscrit. Il est bon de supprimer ces graphies faussement classiques pour en revenir à un texte plus simple et plus uniforme.

Nous n'avons pas rapporté les différentes graphies de noms propres (Sychem, Sichem, Sycem, Sicchem etc.)¹²⁷. Elle ne présente pas d'intérêt ici et surchargerait l'apparat inutilement. Pour ce qui est d'Abraham, on devrait lire Abram jusqu'au § 27 et ensuite seulement Abraham. Les mms n'en tiennent pas compte et il n'est pas sûr qu'Ambroise lui-même y ait prêté attention. Nous en avons tenu pour l'établissement. Il en est de même pour Sara et Sarra.

A partir du texte de Schenkl, qui a consulté toutes les éditions antérieures, nous avons repris l'apparat critique, corrigeant au passage un certain nombre d'erreurs qui lui avait échappé. Il faut cependant reconnaître la grande qualité de son travail.

¹²⁷ Signalons encore Carran; Charram, Charran, traduit par 'Haran' selon la Bible de Jérusalem. La bible d'Alexandrie LXX, I La Genèse, (Paris, Cerf, 1986) traduit 'Charran'.

C'est un devoir pour moi d'exprimer toute ma gratitude à ceux qui m'ont guidé et aidé dans la préparation de cet ouvrage. Je remercie le R.P. Dominique BERTRAND, S.J., Directeur des Sources Chrétiennes, qui a bien voulu accepter de se pencher sur ce travail et qui m'a guidé de ses précieux conseils.

Je remercie Monsieur le professeur Gérard Nauroy qui est venu à mon aide dans des moments difficiles et qui m'a soutenu.

Je remercie toutes les personnes qui m'ont aidé dans mon travail et tout particulièrement l'I.R.H.T., la Bibliothèque Nationale, Melle Bibolet, bibliothécaire de la Bibliothèque de Troyes, M. Félix Claus. Je n'oublie pas ce que je dois à Monsieur le professeur Jean Doignon, qui le premier m'a guidé vers l'étude d'Abraham.

CORRECTIONS

APPORTEES AU TEXTE DE L'EDITION SCHENKL.

5.10	Bethleem	Bethel
9.1	et	est
27.13	qui non erat	<i>seclusit Schenkl</i>
35.11	(est) <i>seclusi</i>	est
71.4	in hoc enim	hoc etenim
74.11	offerrent	offerent
77.6	exultauit	exultabit
86.11	expeti	expetit
87.2	seruulus uouerat	uouerat seruulus
94.5	cupientibus	cupienti

5.10 Bethleem: nous suivons *Pm1* qui présente ce nom, qui après correction devient Bethel. On retrouve un rapprochement entre Béthel et Bethleem au II,3,11 où Ambroise assimile les deux noms. "La maison de Dieu, dit-il, est appelée Bethleem.

9.1 *est* est une correction de Schenkl. Les mss ont *et*. Gori les suit.

27.13 Il n'y a aucune raison de mettre entre parenthèse *qui non erat*. L'expression est dans tous les mss, sauf un (T1).

35.11. Comme Gori j'ai mis entre parenthèse *est* parce qu'il n'est dans aucune manuscrit sauf en P où il est entièrement effacé. *Est* apparaît comme une conjecture (fort probable) de Schenkl.

74.11. Tous les mss portent *offerrent*.

77.6 Tous les mss ont '*exaltauit*'.

86.11. *Expetit* qui n'est dans aucun manuscrit semble une erreur typographique.

87.2. *seruulus uouerat* :Puisque nous choisissons, avec Schenkl, *uouerat* au lieu de *uoluerat* (PT1T2), nous plaçons le mot dans le contexte des mms où on

le trouve (DNE)

94.5. *cupientibus*: nous suivons Gori. Schenkl l'admet comme possible.

CONSPECTUS SIGLORUM.

I

Manuscrits qui contiennent le **De Abraham I et II.**

P. *Parisinus Latinus 12,137*, IXe siècle, ff. 25v. à 60v. Olim Corbeiensis 840 et 870.

T¹ *Trecensis 550*, XIe, ff. 292 r. à 313 v. Bibliothèque municipale de Troyes.

T² *Trecensis 284*, XIIe, ff. 33 v. à 73 r. Bibliothèque municipale de Troyes.

D. *Duacensis 226*, fin du XIIe, Bibliothèque municipale de Douai.

N. *Novariensis (XLVIII)*, XIIIe. Bibliothèque capitulaire de Novare.

II

Manuscrits qui ne contiennent que le **De Abraham I.**

A¹ *Augiensis CCXIII* (nunc Caroliruhensis) IXe-Xe.

A² *Augiensis CLVI* (nunc Caroliruhensis) XIe.

E. *Einsidlensis 164*, XIIe

R. *Remensis 379*, XIIe.

x = N A¹ A² E R

y = A¹ A² E

AMBROISE DE MILAN
De ABRAHAMI.

TEXTE ET TRADUCTION

APPARAT SCRIPTURAIRE ET APPARAT CRITIQUE

1.

1. Abraham libri huius titulus est, quoniam per ordinem huius quoque patriarchae gesta considerare animum subiit. De quo nobis moralis primo erit tractatus et simplex. Nam si altiore disputatione processus quidam et forma uirtutis et quaedam species exprimatur, tamen forensia quoque actuum eius uestigia spectare uirtutis profectus est. Etenim si ea quae natura ad uictum generauit hominum non unius, sed geminae aut etiam uberioris gratiae sunt, quanto magis ea quibus epulantur animi, non angusti, sed abundantioris usus, et multiplicis cibi esse aestimari conuenit.

2. Non mediocre autem aut otiosum negotium. Etenim cum Dominus Deus noster hunc locupleti benedictionis suae dote donauerit, ut eius gratia prouocaret ceteros, institutio corrigeret, Moyses quoque imitandum nobis descriperit, ut corda hominum in uitium labentia huius uiri contuitu, uelut quodam terreno busto resuscitaret, non perfunctorium debet uideri, si nos quoque scrupulosius eius uiri uersemus uestigia. Nam si sapientes mundi huius, id est et Plato ipse princeps philosophorum non ueram aliquam, sed fictam et adumbratam sibi eam quam

INCIPIT LIBER (PRIMUS *add.* T²A²) DE (*add.* SCO PT²) ABRAHAM (PATRIARCHA A²) PT¹T²A² || INCIPIT LIB PRIOR SCI AMBROSII DE ABRA^HAM D || INCIPIT EIUSDE SCO ABRAHAM PATR^IARCHA N || INCIPIUNT LIBRISCI AMBROSII DE PATRIARCHIS. PRIMUS DE ABRAHAM A¹ || INCIPIUNT LIBRI SCI AMBROSII MEDIOLANENSIS EPI DE PATRIARCHA. PRIMUS DE ABRAHAM E - INCIPIT LIB PRIMUS SCI AMBROSII DE PATRIARCHIS R.

1.3 si: etsi Dx || altiori x || quidem DNR || 4 species quaedam A²E || 4 quoque: quaeque Dx || eius *om.* NR || spectare uestigia D || 5 hominum: corporum A¹m² || 7 cui *pac* || conuenitur A².

2. 1 mediocri NR || aut *om.* DNR || 2 noster: non *pac* || locupletius (*us sup. l.*) PPC || doti *pac* || 3 institutione T¹A¹ac A²E || 4 quadam *pac* a quodam T² || busti *pac* busta T¹ || 5 perfunctorum (*i sup. l.*) *pac* || scrupulosius *om.* NR || eiusdem Dx || 6 mundi huius: huius mundi x || 6 id est *om.* NR || 7 et *coni. Schenki*: ut *codd.* ||

DE ABRAHAM 1.

INTRODUCTION.

1. Abraham est le titre de ce livre, puisque j'ai eu l'intention de considérer dans l'ordre¹ l'histoire de ce patriarche aussi. Il sera envisagé d'abord d'un point de vue simple et moral. Car si un commentaire plus élevé² traite de la progression et de la forme idéale des vertus³, cependant c'est aussi progresser dans la vertu que de considérer les signes extérieurs de ses actions. En fait, si ce que la nature a produit pour la nourriture des hommes apporte un agrément, non pas simple, mais double, voire plus riche encore⁴, combien est-il plus juste d'estimer que la nourriture de l'âme n'est pas seulement substantielle mais surabondante et variée.

2. Ce n'est pas une affaire sans importance ou inutile. Mais puisque le Seigneur notre Dieu gratifia Abraham des dons abondants de sa bénédiction, pour que sa grâce fût un stimulant pour les autres, que son enseignement les corrigeât, puisque aussi Moïse le proposa à notre imitation pour ressusciter par un regard sur cet homme, comme d'une sorte de tombeau de terre, le coeur des hommes qui tombent dans le vice, cela ne doit pas paraître oiseux si nous, nous suivons scrupuleusement les traces de cet homme. Car si les sages de ce monde, c'est-à-dire Platon lui-même, le prince des philosophes, s'est proposé d'exposer cette *République* que nous avons lue⁵, non pas un état réel mais imaginaire et de pure apparence, pour

fictam et adumbratam sibi eam quam legimus πολιτείαν proposuit
 persequendam, ut doceret qualem rem publicam esse oporteret, atque ita
 10 quam nec audierat nec uiderat in aliqua urbe describendam putauit, ut ii
 quibus hoc munus est quemadmodum rem publicam regerent institui
~~possent, et si condiscipulus Platonis Xenophon ille Socraticus fictis et ipse~~
 rebus personam uoluit informare sapientis in eo libro quem Κύρου παιδείαν
 scribit, ut ex intimo philosophiae sinu regis iusti et sapientis disciplina
 15 procederet, quanto magis nos non compositam figuram sapientis uiri, sed
 expressam uirtutem et diuino institutam magisterio recensere intentius et uias
 eius debemus persequi, quem Moyses ita descripsit, ut retro quodammodo se
 ipse respiceret.

8 πολιτείαν: politian mg. P*simulatio graeca codd.* || 9 persequendam: aedificandam x ||
 10 ii *coni. Schenk* hii PDNE, hi T¹T²A¹A²R, || 11 regerent: gererent PT¹T² (regerent
sup. l.) D^{ac} || 12 et²: ut P^{pc} T² || 13 Κύρου παιδείαν: *simulatio graeca codd.* || 14 inscribit Dx
 || regis *om.* NR || disciplina: doctrina NR || 15 nos *om.* T¹ || non (*sup. l.*) P^{pc} || 16 instituta P ||
 magisterio (n eras) P^{ac} || 17 descripsit x || seipsum N.

apprendre quelle devait être la forme du gouvernement - il a pensé qu'il devait en décrire un qu'il n'avait ni connu par ouï-dire, ni vu en quelque ville, afin que ceux qui en ont le devoir puissent être préparés à gouverner l'état - et si le condisciple de Platon, Xénophon⁶, élève de Socrate, dans un récit fictif a voulu imaginer la figure du sage dans un livre appelé la *Cyropédie*, pour montrer que l'éducation d'un roi juste et sage dérive du cœur de la philosophie, avec combien plus d'attention nous devons examiner ce qui n'est pas la figure imaginaire d'un sage, mais la vertu représentée et établie par un enseignement divin, et suivre les chemins de celui que Moïse proposa, en tournant pour ainsi dire son regard en arrière.

2.

3. Magnus plane uir et multarum uirtutum clarus insignibus, quem uotis suis philosophia non potuerit aequare. Denique minus est quod ille finxit quam quod iste gessit maiorque ambitioso eloquentiae mendacio simplex ueritatis fides.

5 Itaque cuiusmodi fuerit in eo uiro deuotio consideremus. Ea enim uirtus ordine prima est, quae est fundamentum ceterarum, meritoque hanc ab eo primam exegit Deus dicens: *Exi de terra tua et de cognatione tua et de domo patris tu^a*. Satis fuerat dixisse *de terra tua*. Ibi erat exire de cognatione, exire de paterna domo, sed ideo singula addidit, ut eius, adfectum probaret, ne forte aut imprudentem cepisse uideretur aut fraus aliqua mandatis pararetur caelestibus. Sed sicut coaceruanda fuerunt praecepta, ne quid lateret, ita etiam proponenda praemia^b, ne forte desperaret.

10

4. Temptatur ut fortis, incitatur ut fidelis, prouocatur ut iustus meritoque *exiuit quemadmodum locutus est illi Dominus et exiuit cum eo Loth^a*. Hoc est quod pro magno inter septem sapientum dicta celebratur ἔπου θεῶν, id est

3. 2 illa x || finxit P^{ac} finxit (t sup. l.) T¹ cett. || 3 ista NR || congegit N || 7 exigit P^{ac}T¹ || 8 post ibi add. enim A² || 9 addidit singula A²E || 10 imprudenter A²E || coepisse T¹R || 11 caelestibus pararetur A² || 12 praemia: merita x.

4. 2 est¹: fuit NR || post hoc add. autem NR || est quod om. NR || 3 quod pro magno inter: quod inter P^{ac}T¹ Schenk || sapientum DN || επου θεων: simulatio graeca codd. ||

2.

LA DEVOTION D'ABRAHAM.

3. Abraham est un homme vraiment grand, illustre par l'éclat de ses nombreuses vertus, que la philosophie malgré tout son désir n'aura pu égaler . Ce que le philosophe¹ imagina est moindre que ce qu'Abraham accomplit et le crédit tout simple de la vérité est plus grand que le mensonge prétentieux de l'éloquence.

LE DÉPART D'ABRAHAM.

Considérons donc la qualité de la dévotion de cet homme. Cette vertu, en effet, qui est le fondement de toutes les autres², est primordiale et c'est à bon droit que Dieu l'exigea de lui en premier en disant: «Sors de ton pays et de ta parenté et de la maison de ton père^a». Il aurait été suffisant de dire: "(Sors) de ton pays"; c'était sortir de sa parenté et de sa maison paternelle, mais il ajouta chaque détail pour éprouver ses sentiments, pour qu'il ne semblât pas avoir choisi un imprudent ou qu'un ordre frauduleux remplaçât les commandements du ciel. Mais de même qu'il fallut accumuler les instructions pour que rien ne demeurât caché, il fallut proposer des récompenses^b pour que du moins il ne désespérât pas.

4. Il est tenté en tant qu'homme courageux, stimulé en tant qu'homme de foi, provoqué en tant que juste³. Et c'est pourquoi «il sortit comme le Seigneur le lui avait dit. Et Lot sortit avec lui^a». C'est ce qu'on admire parmi les paroles des sept

3. a. Gen. 12,1 || b. Cf. Gen. 12,2-3 ||

4. a. Gen. 12,4 ||

5 “sequere deum”. Facto praeuenit Abraham dicta sapientum et secutus Domi-
 num exiuit de terra sua. Sed quia antea terra ei fuerat alia, hoc est regio
 Chaldaeorum, de qua exiuit Thara, pater Abrahae, et in Charram demigrauit^b,
 et quia secum eduxit nepotem suum, cui dictum fuerat: *Exi de cognatione tua*
 c, consideremus ne forte hoc sit exire de terra sua, de huius terrae, hoc est de
 corporis nostri quadam commoratione egredi, de qua exiuit Paulus, qui
 10 *dixit: Nostra autem conuersatio in caelis est* d, et de inlecebris et
 delectationibus corporalibus, quas uelut cognatas animae nostrae dixit, quam
 compati necesse est corpori, donec eius colligata uinculo adhaeret. Ergo
 exire de conuersatione terrena et saecularibus oblectamentis et superioris
 15 uitae moribus atque actibus debemus, ut non solum loca, sed etiam nos
 ipsos mutemus. Si cupimus adhaerere Christo, deseramus corruptibilia. Sunt
 autem corruptibilia in nobis caro, delectatio, uox, obnoxia passionibus
 corporalibus. Per uocem autem passiones intellegimus. Vnde quoniam
 anima nostra διμερής est, hoc est bipertita, et rationabile habens et
 irrationabile, quod diuiditur per carnem et delectationis corporalis illecebras

4 deum: dominum PT¹T² || secutus (est sup. l.) P || Dominum: Deum Dx || 5 exiuit
 om. PT¹T² || alii (a in ras.)^{pac} || regio: religio PT¹T²ac || 6 Abraham x || 12 colligata eius
 NR || 13 a saecularibus delectamentis x || et superioris: ex superioribus NR || 14
 nosmetipsos Dx || 15 si cupimus mg. P || post Christo add. et mg. P T² || 16 carnis NR ||
 16 corporalibus passionibus D || 18 nostra om. A²E || διμερής: dimeres PT¹T²
 simulatio graeca celt. || et rationabile habens om. N || 19 delectationes T¹ delectationes
 corporales A²E ||

sages: " ἔπου θεῶν", c'est-à-dire: "Suis Dieu⁴". Par son action Abraham devança les paroles des sages et, ayant suivi le Seigneur, il sortit de son pays. Mais parce qu'auparavant il avait eu un autre pays, c'est-à-dire la Chaldée que Téraah, son père, quitta pour émigrer à Hâran^b, et parce qu'il emmena avec lui son neveu alors qu'on lui avait dit: «Sors de ta parenté^c», considérons si par hasard sortir de son pays ce n'est pas sortir de cette terre, c'est-à-dire du séjour de notre corps - Paul en sortit, lui qui dit: «Notre cité est dans les cieux^d» - ainsi que des séductions et des plaisirs corporels qu'il appelle les parents de notre âme⁵. Il est nécessaire qu'elle souffre avec le corps, tant qu'enchaînée par ce lien, elle lui demeure liée. Donc nous devons sortir du séjour de la terre⁶ et des divertissements du siècle, des habitudes et des actions de notre vie passée, pour changer non seulement de lieu mais encore pour nous changer nous-mêmes. Si nous désirons nous attacher au Christ, abandonnons ce qui est corruptible. Sont corruptibles en nous la chair, le plaisir⁷, la voix⁸, qui sont soumis aux passions corporelles. Par la voix nous signifions les passions. En effet notre âme est διμερής, c'est-à-dire divisée en deux, comprenant une partie rationnelle et une partie irrationnelle⁹, qui, elle-même, comprend la chair, les séductions du plaisir

b. Cf.Gen.11,31 || c. Gen. 12,1 || d. Phil. 3,20 ||

20 ceterasque passiones corporis, qui iustus est uir rationabile animae suae ab
 irrationabili disiungere debet ac segregare. Hoc est enim exire de Charra,
 tamquam de cauernis quibusdam et cuniculis latibulisque egredi; latere
 enim criminosae conscientiae est. Et nos igitur sequentes Abraham exeamus
 de latibulis. Si enim filii Abrahae sumus, opera Abrahae faciamus, ut luceant
 25 opera nostra coram Deo et coram hominibus⁶. Iustus dicit opera sua regi^f,
 peccator se ipsum occultat, sicut Adam occultare se cupiebat⁹, sed latere non
 poterat. Paruit itaque mandato Abraham nec ulla legitur mora interuenisse.

5. *Egressus perambulauit usque ad Sychem*^a, quod interpretatione
 Latina dicitur humerus uel ceruix, per quae executionem praescripti operis
 intellegimus, siquidem et infra habemus scriptum: *Supposuit humerum suum*
ad laborandum^b. Vnde per figuram locorum id expressum aduertimus, quod
 deuotionem suam sanctus Abraham non solum studio, sed etiam efficacia
 5 probauerit fructuosa, qua ad quercum usque peruenerit. Quo loci apparuit illi
 dominus et dixit: *Semini tuo dabo terram hanc*^c. Vide quomodo promisso
 tamquam frequenti inualidum adhuc informet atque instituat et ipse memor
 sui totum Deo deputet, nihil sibi uindictet. Ideo et *aram aedificauit Deo, qui*

21 irrationabilese^{Pac}-bilis T^{2ac} || post irrationabili add. se Dx || disiungere: iungere
 x || 23 Et om. PT¹T² || 24 Abrahae filii NR || 25 coram² om. NR || 26 se occultare
 NA²ER.

5. 6 loci T1 loco cet. || 8 frequenti tanquam x || adque ^{Pac}: et NR || 10 qui: ubi D

corporel et toutes les autres passions du corps; l'homme juste doit séparer et isoler la partie rationnelle de son âme de la partie irrationnelle. Car c'est cela sortir de Hâran, comme sortir de quelques cavernes, galeries et cachettes¹⁰. Se cacher, en effet, est le fait d'une conscience criminelle. Et nous donc, à la suite d'Abraham, accomplissons ses oeuvres, pour que les nôtres resplendissent devant Dieu⁹ et devant les hommes: «Le juste raconte ses oeuvres au roif». Le pécheur, lui, se cache, comme Adam désirait se cacher⁹ sans pouvoir échapper¹¹. C'est pourquoi Abraham obéit au commandement de Dieu et on lit qu'il le fit sans retard.

SYCHEM ET BÉTHEL.

5. Une fois sorti, «il parcourut le pays jusqu'à Sychem^a» qui veut dire, selon l'interprétation latine "l'épaule¹²", ou "la nuque", selon laquelle nous comprenons l'exécution de l'oeuvre prescrite, puisque nous trouvons écrit plus loin: «Il a soumis son épaule au travail^b». Ainsi nous comprenons ce qui se trouve exprimé par le symbole des lieux: le saint Abraham aura prouvé sa dévotion, non seulement par son zèle, mais encore par son action efficace et fructueuse qui lui permit de parvenir jusqu'au chêne. Et en cet endroit, le Seigneur lui apparut et lui dit: «Je donnerai ce pays à ta descendance^c». Voyez comment, par une promesse répétée plusieurs fois¹³, il instruit celui qui est encore faible et comment il le prépare; et Abraham¹⁴, s'en souvenant, impute à

e. Matth. 5,16 || f. Ps. 44 (45),2 || g. Gen. 3,8||

5. a. Gen. 12,6 || b. Gen.49,15 || c. Gen. 12,7 ||

10 apparuit ei, et recessit inde in montem contra orientem Bethlem^d, surgentem adhuc sibi solem cupiens iustitiae^e uidere. Ideoque non in uallibus sed in monte tabernaculum sibi locauit, quia Deus montium est et non uallium^f.

6. *Et inuocauit nomen Domini*^a. Vbi Bethel, id est domus Dei, ibi et ara, ubi ara ibi inuocatio Dei. Non immeritoque processus tantos habuit, quia Deum sperabat sibi auxilio fore. Exercetur athleta Domini et duratur aduersis.

5 In desertum abiit: fames incidit, in Aegyptum descendit^b. Compererat in Aegypto lasciuiam iuuenum esse, luxuriam, petulantem cupiditatem, uoluptatum intemperentiam. Aduertebat inter huiusmodi uiros intutam uxoris pudicitiam fore sibi que coniugis pulchritudinem periculo futuram: monuit uxorem, ut sororem se diceret^c. Quo docetur non magnopere decorem quaerendum coniugis, qui uiro plerumque necem gignere solet. Non enim tam
10 pulchritudo mulieris quam uirtus eius et grauitas delectat uirum. Qui suauitatem quaerit coniugii non superiorem censu ambiat, quam necessitates non teneant maritales, non monilibus ornatam, sed moribus. Offendit plerumque uirum, si se uxor nobiliorem nouerit. Haec proxima superbiae sunt.^d Sara non facultatibus ditior, non genere splendidior erat. Ideo uirum

Bethlem P^{ac} Gori, Betleem T¹ Bethel (e sup. l. del. em) P^{pc} cett. || 11 sibi om. Dx || iustitiae cupiens A²E || conuallibus D || 12 ante monte transp. sibi DNR || 13 uallium : collium PT¹(ua in ras.) D^{ac}.

6. 1 aram P^{ac} || 2 post ibi add. et DyR || post Dei add. nostri TDx || non immeritoque non immerito quoque P^{pc}T²D, meritoque T¹x || tantus P^{ac}T² || 3 auxilium A¹(m²)A²E auxiliaturum NR || Domini: Dei x || duratur : iuratur P^{ac}T¹ probatur P^{pc}T²D || 4 famem x || 5 lasciuam P^{pc}T²Dx || esse iuuenum A²E || luxuriam (u sup. o) P^{ac} luxuriam yR || 8 se sororem D || docet P^{ac} || quaerendum decorem D || 9 necem plerumque A²E || soleat y || 11 censum T¹DE sensum NR || quem T¹ || 12 teneant (ne eras) P^{ac} teneant x || maritalis P^{ac} || post maritales add. si P^{pc} || monilis (bu sup. l.) P^{ac} munilibus T¹ || 13 plerumque plerumque PT² || uiro (o ex um) P^{pc} T² ||

Dieu tout ce qui est à lui; il ne revendique rien pour lui-même. C'est pourquoi «il édifia un autel à Dieu qui lui apparut et de là il se retira dans la montagne à l'orient de Bethléem^{d15}», désirant voir se lever le soleil de la justice^e pour lui aussi¹⁶. Et c'est pourquoi il plaça sa tente, non dans les vallées, mais sur la montagne parce que Dieu est le Dieu des montagnes et non le Dieu des vallées^f.

6.«Il invoqua le nom de Dieu^a». Là où est Béthel, c'est-à-dire la maison de Dieu, là est l'autel; là où est l'autel, on invoque Dieu. Et ce n'est pas sans raison qu'il fit tant de progrès, parce qu'il espérait le secours de Dieu. L'athlète du Seigneur est exercé et endurci par l'adversité¹⁷.

LE VOYAGE EN ÉGYPTÉ

Il partit dans le désert: survint une famine, il descendit en Egypte^b. Il avait appris que, dans ce pays, il y a le libertinage de la part des jeunes gens, la luxure, la cupidité impudente, l'intempérance dans les plaisirs¹⁸. Il se rendait compte que, parmi ce genre d'homme, la pudeur de son épouse ne serait pas en sûreté et que sa beauté serait un danger pour lui. Il l'exhorta à se faire passer pour sa soeur^c. Cela montre, en effet, qu'il ne faut pas rechercher par-dessus tout dans une épouse la beauté, laquelle la plupart du temps conduit au meurtre du mari. Car ce n'est pas tant la beauté de la femme que sa vertu et sa dignité qui charment le mari. Que celui qui désire le bonheur dans le mariage ne recherche pas une femme plus fortunée que les obligations conjugales ne le nécessitent, qu'elle ne soit pas ornée de bijoux, mais de bonnes moeurs. L'épouse blesse souvent son mari si elle se sait plus noble. Sa conduite est proche de l'orgueil.

^d. Gen. 12,7 s. || ^e. Cf. Mal. 3,20 (4,2) || ^f. Cf. III Rois 20,28 ||

6. a. Gen. 12,8 || b. Cf. Gen. 12,10 || c. Cf. Gen. 12,13 ||

15 imparem non putabat, ideo quasi parem gratia diligebat, ideo non censu est
 retenta, non parentibus, non propinquis, sed uirum proprium quacumque
 pergeret sequebatur. Externa adiit, sororem se eius adseruit, contenta si ita
 necesse esset se periclitari pudore quam uirum salute. Et ut tueretur maritum
 mentita est germanitatem, ne insidiatores pudoris eius tamquam aemulum et
 uindicem uxoris necarent. Denique simul ut uiderunt illam Aegyptii, admirati
 20 quod speciosa esset ualde^d induxerunt illam ad regem suum et cum Abraham
 bene egerunt tamquam fratrem eius quae placuisset regi honorantes.

5 7. *Adflixit autem Dominus Pharaon afflictationibus magnis et saeuis et
 domum eius propter Saram uxorem Abrahae*^a. Magnum est testimonium
 documentumque castitatis tuendae locus ita hortatorius, ut unusquisque se
 castum praebet, alienum non adfectet torum nec latendi spe aut
 faciendi impunitate alienam uxorem incessat, non incuria aut stultitia
 prouocetur mariti aut longiore absentia. Adest praesul coniugii Deus, quem
 nihil lateat, nullus euadat, nemo irrideat. Vicem absentis mariti tuetur, seruat

15 gratiam DA²E || diligebant T¹ || censu: cessum F || 16 retenta non om. NR ||
 quocumque T²x || 18 esset necesse A² || et ut con. Schenk/ ut et PT¹ ut et T² ut Dx || 19
 aemulum et uindicem: emolumentum indicem PT¹T² || 20 illam: eam NR || 22 fratre T¹ ||
 eius om. NR || honorantis PPC honoranti T¹.

7. 1. Pharaon: Pharaonem T¹Dx || afflictionibus DA¹PC A²E || saeuissimis Dx || 2 est om.
 Dx || 3 tuendae: intuendus Dx || 5 incessat PACDx inlaccessat PPCT²ac laccessat T²PC || 7
 tueatur PT¹T²D || seruabat PPCT¹ ||

Sara n'était pas plus riche par ses biens, ni plus noble par sa naissance. Aussi ne considérait-elle pas son mari comme inférieur, mais elle l'aimait comme son égal en dignité, c'est pourquoi elle ne fut pas retenue par l'argent, ni par ses parents, ni par ses proches, mais elle suivait son mari partout où il allait. Elle alla à l'étranger, elle assura qu'elle était sa soeur, heureuse de courir un risque pour sa pudeur si c'était nécessaire plutôt que son mari n'en coure un pour sa vie. Et pour veiller sur son époux, elle mentit¹⁹ en se faisant passer pour sa soeur, pour que ceux qui en voudraient à sa pudeur ne le tuent pas comme rival et vengeur de son épouse. Dès qu'ils la virent, les Egyptiens admiratifs parce qu'elle était très belle^d, la conduisirent à leur roi et ils traitèrent bien Abraham en l'honorant comme le frère de celle qui avait plu au roi.

7. Mais «le Seigneur affligea Pharaon de grandes et cruelles peines, ainsi que sa maison, à cause de Sara, l'épouse d'Abraham^a.» Témoignage et exemple importants, ce passage nous exhorte à sauvegarder la chasteté, pour que chacun se montre chaste, n'approche pas le lit d'un autre, n'assaille pas la femme d'autrui en espérant rester caché ou impuni pour son action; que la négligence ou la sottise du mari ou une absence trop longue n'y incitent pas. Dieu, le gardien du mariage, à qui rien n'est caché, à qui personne n'échappe, que personne ne trompe, est présent. Il veille à la place du mari absent, il a en réserve des gardes,

d. Cf. Gen. 12,14 ||

7. a. Gen. 12,17 ||

excubias immo sine excubiis deprehendit reum, antequam faciat quod
 parauerit: in animis singulorum, in mentibus uniuersorum crimen agnoscit.
 10 Etsi maritum adulter fefelleris, non fallis Deum; etsi maritum euaseris, etsi
 iudicem fori luseris, non euadis iudicem totius mundi. Ille grauius ulciscitur
 iniuriam inopis, contumelias imprudentis mariti; maior est enim iniuria
 auctorem quam custodem thalami spretum et non consideratum.

8. Ipse quoque Pharaon licet rex Aegyptiorum, quem et insolentia regalis
 supinaret potentiae et Aegypti lasciuia atque luxuries a studio castitatis
 abduceret, uocauit Abraham et arguit eum dicens: *Quid hoc fecisti mihi?*
Quare non dixisti quia uxor tua est, sed dixisti mihi quia soror mea est? Et
 5 *sumpseram eam mihi uxorem. Et nunc ecce mulier tua ante te*^a. Etsi natura
 ferus ac barbarus, tamen significat etiam externis ac barbaris erroribus esse
 curam pudoris et adulterii etiam sibi crimen cauendum. Qui praetendit
 ignorantiam condemnat intemperentiam. Nec mirum si barbarus ius nouit
 naturae: muta animantia, quae nullis tenentur legibus, sunt tamen
 10 aliqua, quae non solum paribus suis copulae seruent fidem, uerum etiam
 coitus unius castitatem custodiant. Ita maior lex naturae quam legum
 praescriptio est. Non mirum ergo si et iste Aegyptius rex Deum timuit, qui
 hominem non timebat, et poenam soluit adulterii, qui nullis tenebatur reus

10 fallis (e sup. i) DPCx || 11 foris T¹ N || 11 euades Dx || 12 contumeliis (as ex is) PaC
 contumeliam Dx || impudentis T¹ || maiorem T¹ || est om. T¹ || 13 spretum: spratum T¹ promptum
 (o ex u) PPC promptum T² || non om. PT² || post consideratum add. contempnere (sup. l.) P
 T².

8. 1 post licet add. et PT¹ || 2 potentiae supinaret A²E || Egyptis (s sup. l.) PPC || 3 duceret (del. ad-) EPC || post dixisti add. mihi Dx (Cf. LXX et II, 4, 14) || quia uxor tua est Pcor. || 4 sed dixisti
 ... est mg. P || quia² om. T¹ || mea: tua Dx || 5 mihi eam T¹ || 6 exteris x || erroribus: moribus Dx || 9
 animalia x || quae: licet A²E || nullius NR || tenentur legibus om. NR add. subiecta legibus mg.
 A¹m² constringantur legibus A²E || 10 post aliqua add. sunt (sup. l.) A¹ || quae om. NR ||
 seruant NR || 11 custodiant NR || 13 nullus Pac: nullius T² ||

mais même sans eux, il surprend le coupable avant qu'il n'accomplisse ce qu'il aura préparé. Dans l'âme de chacun, dans l'esprit de tous, il reconnaît la faute. Même si, étant adultère, tu as trompé un mari, tu ne trompes pas Dieu; même si tu as échappé à un mari, même si tu as dupé le juge du tribunal, tu n'échapperas pas au juge de l'univers. Celui-ci venge plus durement l'injure faite au mari pauvre, les outrages subis par le mari imprudent; car c'est une injustice plus grave de mépriser et de ne pas considérer l'auteur du mariage plus que son gardien.

8. Le Pharaon lui même, bien que roi d'Egypte, que l'insolence de sa puissance royale rendait fier, et que l'effronterie de l'Egypte et son intempérance détournait du souci de la chasteté, fit appeler Abraham. Il le blâma en disant: «Que m'as-tu fait? Pourquoi ne m'as-tu pas dit qu'elle était ton épouse; mais tu m'as dit qu'elle était ta soeur? Je l'avais prise comme épouse. Et maintenant voilà ta femme devant toi^a.» Bien qu'il soit féroce et barbare de nature, cependant il montre que, malgré ses égarements cruels et barbares, il prend soin de la pudeur et qu'il faut éviter l'adultère comme un crime. Celui qui met en avant son ignorance condamne l'intempérance. Et il n'est pas étonnant qu'un barbare connaisse le droit naturel²⁰. Parmi les animaux sans raison²¹, qui ne sont tenus par aucune loi, il y en a cependant certains qui non seulement conservent la fidélité de leur union avec leur compagnon, mais encore gardent la chasteté en ne s'accouplant qu'une fois. Ainsi la loi de la nature est plus grande que l'ordonnance des lois²². Et il n'y a donc pas à s'étonner que ce roi d'Egypte ait craint Dieu, lui qui ne craignait pas l'homme, et qu'il ait expié son adultère, lui qui n'était considéré coupable par aucune loi; et aussitôt qu'il sut que c'était

8. a. Gen. 12,18 .||

15 legibus, statimque ubi alienam esse agnouit uxorem, non solum marito reddidit, uerum etiam prosecutores dedit, qui deducerent eum, ne quis de populo barbaro irrogaret uiolentiam uel peculio uiri uel uxoris pudori.

5 9. Pulcherrimus et hic locus ad incitandum studium deuotionis, quod is qui Deum sequitur tutus semper est. Et ideo Deum praeferre debemus omnibus, nec patriae contuitus nec parentum filiorumque gratia nec uxoris contemplatio nos reuocare debet ab executione praeceptorum caelestium, quia Deus omnia nobis illa largitur et potens est seruare quae donat. Ita-
 10 que magnum exemplum deuotionis Abrahae quod cum uxore speciosa descendit in Aegyptum. Erat quidem iusto uiro cura coniugalis pudicitiae, sed maius erat studium caelestibus. Ita-
 que quoniam propter Deum contempsit omnia, recepit a Deo multiplicata omnia. Sed primum Deus pudicitiae tribuit remunerationem, quam gratam sciebat coniugi; nam quia studio obeundi caelestis oraculi uxorem quoque in periculum deduxerat pudoris, etiam castimonium coniugii defendit.

14 cognouit x || reddit T¹ || 16 pudori (o ex u) P^{ac}.

9. 1 incitandae x || is: his P^{ac} || 2 semper (*sup. l.*) D || 3 contuitu PT¹x || 4 contemplationos (ne ex nos) P^{ac} contemplatione T¹x || *post* contemplatio *add.* nos T² || reuocari PT¹x || debemus E || 5 nobis deus omnia NR, deus nobis omnia y || est *om.* A¹ || 6 Abrahae *om.* PT¹T² || 9 itaque quoniam: ita qui DNR || 9 centuplicata N || primam x || 10 gratum P^{ac} gratiam T¹A¹ || coniugii NA¹R || 11 subeundi T¹ || deduxit x || 12 castimoniam x.

l'épouse d'un autre, non seulement il la rendit à son mari, mais encore il donna une escorte pour l'accompagner, pour que personne parmi ce peuple barbare ne fasse violence aux biens du mari ou à la pudeur de l'épouse.

LA DÉVOTION.

9. Ce passage est très propre à susciter en nous du zèle pour la dévotion, parce que celui qui suit Dieu est toujours en sécurité. Et c'est pourquoi nous devons préférer Dieu à tout; ni la considération de la patrie, ni l'amour pour les parents et les enfants, ni l'égard dû à l'épouse ne doivent nous éloigner de l'accomplissement des préceptes célestes²³, parce que c'est Dieu qui nous accorde tout et il est en son pouvoir de sauvegarder ce qu'il donne. Voilà pourquoi c'est un grand exemple de dévotion que nous donne Abraham en descendant en Egypte avec sa belle épouse. Il était du devoir d'un homme juste de prendre soin de la pudeur de son épouse, mais il était plus appliqué à affermir sa dévotion pour ne pas paraître avoir préféré la garde du lit conjugal aux commandements du ciel. Aussi, ayant tout méprisé pour Dieu, il reçut de lui tout au centuple²⁴. Mais d'abord Dieu lui accorda en récompense la pudeur qu'il savait agréable à son épouse, car, parce que dans son zèle pour obéir à la loi divine il avait fait courir du danger à la pudeur de son épouse, Dieu défendit sa chasteté.

3.

10. Primas igitur sibi partes iusto ordine uindicauit deuotio. Videamus et ceterarum uirtutum gratiam. Mulcebatur sanctus Abraham nepotis praesentia, cui patrium adfectum exhibebat. Incidit rixa inter seruulos nepotis et patru^a.

~~Aduertit prudentior seruulorum dissentionibus dominorum concordiam solui~~
 5 solere, amputauit fimbriam discordiae, ne contagium serperet. Tolerabilius etenim putauit, ut copula sequestraretur quam gratia dirimeretur. Quod te facere oportet, si forte huiusmodi aliquid incideris, ut seminarium dissensionis auferas. Neque enim tu fortior quam Abraham. Ille declinanda censuit, non despicienda seruulorum iurgia. Et si tu fortior, caue ne alter infirmior,
 10 qui aurem praebeat seruulorum susurris. Frequenter indiuisa seruitia inter parentes discordiam serunt. Diuide potius, ut maneat amicitia; indiuisa domus duos non sustinet. Nonne melius est emigrare cum gratia quam cohabitare cum discordia?

11. Ipsa quoque cuiusmodi esse debeat diuisio patriarcha edocet. Firmior diuidat, infirmior legat, ne habeat quod queratur. Electioni suae non poterit

10. 1 partes sibi A²E || 2 praesentiam (*del.* m) P^{ac} || 3 incidiat (*del.* a) P^{ac} || 4 dominorum: domorum (ino *sup. l.*)D^{ac} || concordiam: custodiam D || 5 fibram x || 6 etenim: enim x || redimeretur T² || 7 dissensiones T1 || 8 enim *om.* N || quam *om.* NR || declinandum ... depiciendum ... iurgium T¹ || 9 *post* infirmior *add.* sit D || 10 susurris T¹T² DA¹.

11. 1 debeat esse NR || 2 eligat x || conqueratur A²E || *ante* electioni *add.* cum DNR cum electionis enim suae partem A²E || potuerit DNR ||

LES AUTRES VERTUS D'ABRAHAM.

LE DÉSACCORD ENTRE LES SERVITEURS.

10. Donc la dévotion a réclamé pour elle, à juste titre, la première place. Voyons l'agrément que présentent les autres vertus. Le bienheureux Abraham était charmé par la présence de son neveu, à qui il témoignait une affection paternelle. Arriva une rivalité entre les serviteurs du neveu et ceux de l'oncle^a. Plus prudent, Abraham comprit que la bonne entente entre les maîtres est d'habitude rompue par les désaccords entre les serviteurs; il coupa le fil de la discorde pour que la contagion ne gagne pas de proche en proche. Il pensa plus supportable de faire cesser leur union plutôt que de rompre leur bonne entente. C'est ce qu'il te faut faire, si tu rencontres par hasard une situation de ce genre, pour enlever le germe du désaccord. Car tu n'es pas plus fort qu'Abraham. Celui-ci pensa qu'il fallait éviter les querelles des serviteurs et non les mépriser. Et si tu es plus fort, veille à ce que l'autre ne soit plus faible et prête l'oreille aux médisances des serviteurs. Fréquemment un personnel commun sème la discorde entre les parents. Sépare-le plutôt pour que demeure la bonne entente. Une maison commune ne supporte pas deux maîtres. N'est-il pas meilleur de se séparer à l'amiable que de cohabiter dans la discorde?

11. Le patriarche nous apprend comment il faut faire un partage. Que le plus fort partage, que le plus faible choisisse, pour qu'il n'ait pas à se plaindre.

10.a. Cf. Gen. 13,7 s.

calumniari. Non residuebit occasio resiliendi cui datur eligendi optio nec diuisor grauatur: nam quo prudentior eo cautior, ut nec in diuisione
5 circumscribatur nec in electione fraudetur.

12. Diuisit Abraham quia *non capiebat illos*, inquit, *terra simul* ^a, quia nimium diuites erant. Saeculare uitium, ut diuites terra non capiat; nil enim
satis est diuitum cupiditati. Quanto ditior quis fuerit tanto audior ad possidendum est. Extendere agri terminos cupit, uicinum excludere. Num
5 quid eiusmodi Abraham? Minime, quamuis in principio et ipse imperfectior. Vnde enim perfectio ante aduentum Christi? Nondum uenerat qui diceret: *Si uis perfectus esse, uade uende omnia tua et da pauperibus et ueni sequere me* ^b. Tamen ut minime auarus electionem offert, ut iustus dissensionem amputat. *Non sit inquit rixa inter me et te et inter pastores meos et pastores tuos, quia homines fratres nos sumus. Nonne ecce tota terra ante te? Discede a me: si tu in sinistram, ego in dextram uel si tu in dextram, ego in sinistram* ^{c.2}
10

·3 residueit (b sup. u) ^{pac} residet x || resiliendi: residendi D || optio eligendi NA²R .

12. 1 inquit illos x || post terra add. habitare x (LXX, Cf. II, 6, 26) || 2 nimium: nimirum D || nihil T¹x || 3 est *** P || 4 ostendere (ex sup. l.) ^{pac}T¹ || post cupit add. et Dx || 5 huiusmodi T2x || 6 perfectio: perfectior PT1 || 7 tua... sequere me om. et add. et cetera NR || tua om. A1 quae habes A2E || 9 inquit om. DNR || pastores meos et sup. l. P || post et² add. inter D || homines: omnes Dx || nos fratres nos T1 nos fratres Dx || tota: tua PT1T2 || 10 post te add. est Dx || si tu...uel om. PT1T2 || si tu in dexteram (dextram y) (ieris add. D) ego in sinistram... sinistram...dexteram (dextram y) Dx || dextram T1.

Il ne pourra pas porter d'accusation à cause de son choix. Celui à qui a été donné la possibilité de choisir n'aura pas la possibilité de se dédire et celui qui partage ne se sent pas accablé. Car plus celui-ci est prudent, plus il est en sûreté: il n'est ni dupé dans le partage, ni trompé dans le choix.

12. Abraham fit un partage, parce que, dit le texte, «la terre ne les contenait pas ensemble^a», parce qu'ils étaient excessivement riches. C'est un défaut du siècle que la terre ne suffit pas aux riches: rien, en effet, n'est suffisant pour leur désir de richesses. Plus quelqu'un est riche, plus il est avide de posséder. Il désire repousser les limites de son domaine et chasser son voisin. Abraham a-t-il agi de cette façon? Pas du tout, quoique au début il fût lui-même encore imparfait. Car d'où pouvait venir la perfection avant la venue du Christ? Il n'était pas encore venu Celui qui dirait: «Si tu veux être parfait, va, vends tout ce que tu as, donne-le aux pauvres et viens, suis-moi^b». Cependant comme il n'est pas cupide, il offre un choix, en tant qu'homme juste il supprime le désaccord: «Qu'il n'y ait pas, dit-il, de rivalité entre toi et moi et entre tes bergers et mes bergers, parce que nous sommes frères¹. Toute² la terre n'est-elle pas devant toi? Eloigne-toi de moi: si tu vas à gauche, j'irai à droite ou si tu vas à droite, j'irai à gauche^c».

12. a. Gen. 13,6 || b. Matth. 19,21 || c. Gen. 13,8 s.

13. *Et leuauit oculos Loth et elegit irriguam regionem, inquit, Iordanis, quia tota irrigabatur et erat sicut paradisus Dei*^a. Plerumque possessiones obueniunt hereditariae aliae utiliores, aliae amoeniores. Non utique in portione secundae sunt; nam incipit minui singularum meritum. Sed si non
5 queant partes de utilioribus conuenire, conferantur amoenae utilioribus. Diuersa hominum ingenia sunt; alios utilia, alios amoena delectant. Infirmior
amoeniora eligit, utiliora fastidit. Vilicus nonnumquam utilis est, uel actor agri: confertur urbano. Si insipiens sit elector, aut cocum eligit aut
uocalem, quem uenustioris gratiae putat, refutat utiliorem. Plerumque etiam
10 ubi fructus non impares sunt, prudentior amoeniora declinat. Cito inuidiam mouent, cito in se excitant mentem auari. Hic tamen nihil dixit scriptura de eo quod alia pars utilior, alia amoenior fuerit, ne studio Abraham cepisse oculos
adulescentis uideretur. Amoenam partem descripsit, non addidit utiliorem. Necessè erat ut de tota regione duas partes faceret. Deinde praesentia, non
15 absentia diuidebat. Una regio capere utrumque non poterat. Quod potuit summae esse iustitiae, electionem obtulit.

13. 1 eleuauit (*om.* et) D || irrigua ^{Pac}x || 2 irriguatur (*ba sup. l. et del. u*) Pac irriguabatur (*del. u*) T1 || 3 portiones *coni. Schenk, Gori*, portione *codd.* || 4 secundae Ppct2 || 5 queunt Dx || 7 moeniora T1 || elegit Pac || agro NR || 8 confertur ^{Pac} confortatur N, confortatus R || orbano (*u sup. l.*) Pac || quocum T¹ quoquam NR, coquum A¹ totum D || elegit T¹ || 9 quam (*quem sup. l.*) D || uenustior (em ex es) Ppct2D || 10 non *om.* Dx || 12 utilior (*or corr.*) ** alia (*a1 in ras.*) P || moenior (*a sup. l.*) PacT1 || cepisse T1A1 || 13 post amoenam *add. unam NA2ER post partem DA¹ || post addidit add. alteram Dx* || 14 faueret (*c sup. l.*) Pac || 15 utrumque capere D || non *del.* T¹ || 16 summa T¹ || electio (-nem eras) T1.

13.«Et Lot leva les yeux et choisit, dit l'Écriture, la région arrosée du Jourdain, parce qu'elle était toute irriguée comme le paradis de Dieu^a». La plupart du temps, les possessions reçues en héritage sont, les unes plus utiles, les autres plus agréables. Certainement, il ne faut pas les partager, sinon l'importance de chacune se met à diminuer. Mais si les bénéficiaires ne peuvent se mettre d'accord sur les propriétés plus utiles, qu'on compare les agréables aux plus utiles². Les tempéraments des hommes sont divers; l'utile charme les uns, l'agréable, les autres ; le plus faible choisit le plus agréable; il dédaigne ce qui est plus utile. Un fermier est quelquefois utile ou un régisseur de domaine; on le compare à quelqu'un de la ville. Si celui qui choisit est un sot, il choisit un cuisinier ou un chanteur à qui il trouve plus d'agrément; il refuse celui qui est plus utile. La plupart du temps même, quand les avantages sont égaux, le plus raisonnable évite la partie plus agréable. Celle-ci rapidement excite l'envie, rapidement les hommes avides se montent la tête. Ici cependant, l'Écriture ne dit pas qu'une part ait été plus utile, l'autre plus agréable, pour qu'Abraham ne semble pas avoir volontairement attiré les regards du jeune homme. Elle décrit une partie comme agréable, elle ne parle pas d'une autre plus utile. Il était nécessaire de faire deux parts dans toute la région. De plus il divisait ce qui était sous leurs yeux, non ce qui n'y était pas. Une seule région ne pouvait pas les recevoir l'un et l'autre. Il offrit un choix, ce qui était la solution la plus juste.

^a13. a. Gen. 13,10

14. Loth amoenam elegit^a, quae cito praedonum oculos incurrit. Hinc bellum inter reges^b, aduersariorum uictoria, incolarum captiuitas. Itaque etiam Loth infirmioris consilii pretium luit, non terrarum infecunditate, sed amoenitatis inuidia deceptus, ut etiam ipse captiuus abduceretur, quoniam uitio seruilis nequitiae a potiore deflexerat et partem flagitiosissimorum elegerat; Sodoma enim luxuria atque lasciuia est. Ideoque declinatio latina interpretatione dicitur Loth, quod is uitia eligit qui a uirtute declinat et ab aequitate deflectit.

15. Quo comperto Abraham numerauit seruulos suos uernaculos^a et cum trecentis decem et octo uiris adeptus uictoriam liberauit nepotem. Probatur diuisionis adfectus, quando sic amabat nepotem, ut pro eo nec belli declinaret periculum. Quid est *numerauit*? Hoc est elegit. Vnde et illud non solum ad scientiam Dei refertur, sed etiam ad gratiam iustorum, quod in euangelio dixit Dominus Iesus: *Et capilli uestri omnes numerati sunt*^b. *Cognouit enim dominus qui sunt ipsius*^c, eos autem qui non sunt ipsius non dignatur cognoscere. Numerauit autem trecentos decem et octo^a, ut scias non quantitatem numeri, sed meritum electionis expressum. Eos enim asciiuit quos dignos in numero iudicauit fidelium, qui in Domini nostri Iesu Christi

14. 1 amoena NA¹R || oculus (cor.) A¹ || 4 adduceretur T¹ ed - x || 5 a potiore: haut prudentior NR, a prudentiore y || flagitiosissimorum (-tio sup. l.) PAC flagitiosis morum (del. i) T¹ || 7 is: his PD || elegit P || ab om. y || ad iniquitatem D || 8 reflectit NR.

15. 2 adeptus T¹ adeptis T²ac || nepotem om. PT¹T² || 3 diuisiones PAC || 4 et om. A²E || 6 dixit transp. post Iesus A² || Dominus Deus (Iesus A¹) (Israel NR) A¹NR || post capilli add. capitis NR || omnes om. x || 7 enim: autem x || ipsius: eius NR || 8 trecentos (X sup. l.) et octo P, trecentos X (censup. l.) VIII (to sup. l.) T² || 9 enim: autem A¹ || asciscit D adsciscit N adsciscit A¹R asciscit A²E || 10 quod (s sup. l.) PAC || in numero (n sup. l.) PAC in¹ om. x || fidelium iudicauit A²E ||

LA GUERRE CONTRE LES ROIS.

14. Lot choisit la partie agréable^a, qui rapidement attira les regards des voleurs. D'où une guerre entre les rois^b, la victoire des adversaires, la captivité des habitants³. Et ainsi il paya le prix d'une décision trop frivole; ayant été trompé non par la stérilité des terres mais dans l'agrément qu'il voulait en tirer, au point que lui-même fut emmené comme prisonnier parce qu'il s'était détourné de ce qui était plus estimable par la faute de son caractère servile et qu'il avait choisi la région des plus débauchés. Car Sodome c'est la luxure et la débauche⁴. C'est pourquoi, dans sa traduction latine, Lot veut dire "se détourner"⁵, parce que celui qui se détourne de la vertu et qui s'écarte de la justice choisit les vices.

15. «L'ayant appris, Abraham compta ses serviteurs nés dans sa maison^a», et après avoir remporté la victoire avec trois cent dix-huit hommes⁷, il libéra son neveu. Cela prouve son affection dans la séparation puisqu'il aimait son neveu au point de ne pas refuser de courir pour lui un danger de guerre. Qu'est-ce à dire: "Il compta"? C'est dire: 'Il choisit'. Ce qui non seulement se rapporte à la science de Dieu, mais bien plus à la grâce des justes, c'est ce qu'annonce le Seigneur Jésus dans son Evangile: «Et tous vos cheveux sont comptés^b», car «le Seigneur connaît ceux qui sont à lui^c». Ceux qui ne sont pas à lui, il ne daigne pas les connaître. Il compta trois cent dix-huit hommes^a pour que tu saches que ce n'est pas le nombre qui est exprimé, mais la valeur de leur choix. Car il choisit ceux que dans le nombre des fidèles il jugea dignes de croire à la Passion de notre Seigneur Jésus

14.a. Cf. gen. 13,11 || b. Cf. Gen. 14,1 s.

15.a. Gen. 14,14 || b. Lc 12,7 || c. II Tim. 2,19 ||

passionem crederent. Trecentos enim T Graeca littera significat, decem et octo autem summa IH Iesu exprimit nomen. Fidei ergo merito Abraham uicit, non populoso exercitu. Denique eos quibus quinque regum arma cesserunt cum paucis egressus uernaculis triumphauit^d.

16. Sed qui uincit non debet arrogare sibi uictoriam, sed deferre Deo. Hoc Abraham docet, qui triumpho humilior factus est, non superbius. Sacrificium denique obtulit, decimas dedit^a; ideoque eum et Melchisedech, qui interpretatione Latina dicitur rex iustitiae, (...) rex pacis^b, benedixit; erat enim sacerdos summi Dei^c. Qui est rex iustitiae, sacerdos Dei nisi cui dicitur: Tu es sacerdos in aeternum secundum ordinem Melchisedech^d, hoc est Dei filius, sacerdos patris, qui sui corporis sacrificio patrem nostris repropitiavit delictis?

17. Quantum autem illud quod de praeda uictoriae nihil uoluit contingere nec oblatum sumere^a! Minuit enim fructum triumphi mercedis susceptio et beneficii adimit gratiam. Plurimum enim refert utrum pecuniae an gloriae dimicaueris: alter mercennarii loco ducitur, alter dignus habetur

11 CCC (tos sup. l.) P T¹ || T (tota sup. l.) T¹ tau DE || X et VIII PT¹ decem autem et octo NR || 12 summam (del. m) P^{ac} Dx || IH Iesu con. Schenkl, IH om. PT¹T² id: H N Iesu om. Dx || 14 egressus P^{ac} agr - (ag sup. l.) PPCT² regr - NRPC.

16. 3 eum om. (sup. l.) P^{ac}A¹ac || et. ex (t sup. l.) P^{ac} om. Dx || 5 quis T¹T²PC x. || 6 --tu P || 7 filius Dei D.

17. 1 illum P^{ac} || post illud add. est PPCT²D || 3 ademit P^{ac} adrodit NR, arrodit y || enim om. NR || utrum: urum (t sup. l.) P^{ac} num (ut sup. l.) T¹ac ||

Christ. Car le thau grec (T) signifie trois cents, la somme des dix-huit (IH) exprime le nom de Jésus. Abraham a donc vaincu par le mérite de la foi⁶, et non par une nombreuse armée. De plus il sortit avec un petit nombre de serviteurs de sa maison, il triompha de ceux devant qui cinq rois avaient été en défaut^d.

16. Mais celui qui a tromphé ne doit pas s'arroger la victoire, mais la rapporter à Dieu. C'est ce que nous apprend Abraham, lui qui fut rendu humble par son triomphe et non plus orgueilleux. Il offrit, en effet, un sacrifice, il donna la dîme^a. C'est pourquoi Melchisédech⁷, qui s'appelle dans sa traduction latine «Roi de justice, roi de paix^b», le bénit. «Il était, en effet, prêtre du Dieu Très-Haut^c». Qui est le roi de justice, le prêtre de Dieu, sinon celui à qui il est dit: «Tu es prêtre pour l'éternité selon l'ordre de Melchisédech^d», c'est-à-dire le Fils de Dieu, le prêtre du Père, lui qui l'a apaisé par le sacrifice de son corps pour nos péchés.

17. Il est remarquable qu'il ne voulut rien toucher du butin de la victoire, ni emporter ce qu'on lui offrait^a! Car recevoir une récompense diminue le fruit du triomphe et enlève le prix de la bonne action. Car il importe au plus haut point de savoir si on a combattu pour l'argent ou pour la gloire⁸: dans un cas on est compté comme mercenaire, dans l'autre on est considéré comme

e. Gen. 14, 8-15

16. a. Cf. Hebr. 7,2 || b. Hebr. 7,2 || c. Gen. 14,18. Hebr. 7,1 || d. Ps. 109 (110), 4

17. a. Cf. Gen. 14,22 s. ||

5 conseruatoris gloriae: lure sanctus de praeda usurpare aliquid uel oblatum
recusat, ne dicat qui dedit quia "ego diuitem feci eum"^b; hoc solum satis sibi
esse testificatur quod pastui proeliantium iuuenum profecisset. Dicit aliquis:
"Cum ipse uicerit, quomodo dicit ad regem Sodomorum: 'Nihil sumam abs
te', <et> hoc cum praeda utique in potestate uictoris fuerit?" Docet militarem
10 disciplinam, ut regi seruentur omnia. Sane iis qui secum fuissent in
adiumentum fortasse sociati partem emolumenti tribuendam adserit tanquam
mercedem laboris.

18. Ideoque quoniam sibi mercedem ab homine non quaesiuit a Deo accepit,
sicut legimus scriptum quia *post haec uerba factum est Domini uerbum ad
Abraham in uisu dicens: "Noli timere, Abraham, ego protegam te. Merces tua
multa erit ualde a"*. Non est serus ad remunerandum Dominus et cito
5 promittit et multa largitur, ne infirmos animos per dilationem aliquam subeat
paenitentia contempsisse praesentia, et uelut quadam usuraria largitate
compensat, ut uberiora restituat ei qui captus non fuerit oblatione
praesentium.

5 conseruatoris PT²: consortio T¹ || gloria Dx || 6 satis esse solum T¹ sibi satis x || 7 pastui
(del. u) PPC parti T²D || dicit PPC || 8 sumam: sum (am sup. l.) PAC || 9 et add. Schenkl || 10
reges PAC, regibus PPC T² regem PAC || iis con. Schenkl is PAC his (h sup. l.) PPC cett. || 11
tribuendam PAC.

18. 1 ab homine mercedem NR, homi (ne sup. l.) PPC || 2 uerbum domini Dx || 3 post te add.
et (sup. l.) PT² || 4 erat (i sup. a) T¹. || 5 aliqua (m eras) PPC T¹ T² D || 7 non om. NR.

digne du Sauveur de gloire. C'est à bon droit que le saint refuse de s'approprier quelque chose du butin⁹ même si on le lui a offert, pour que celui qui a donné ne dise pas: «Je l'ai enrichi^b». Il montre qu'il est suffisant que cela ait servi à la nourriture des jeunes combattants. On objectera: «Si c'est lui-même qui a triomphé, pourquoi dit-il au roi de Sodome: "Je ne te prendrai rien», alors que le butin est tombé sans contredit au pouvoir du vainqueur? Abraham nous enseigne la discipline militaire, à savoir que tout est conservé pour le roi. Il affirme avec raison qu'à ceux qui lui étaient venus en aide comme alliés, il fallait accorder une part du gain comme une récompense de leur peine.

18. Et puisqu'il n'avait pas demandé sa récompense à un homme, il la reçut de Dieu, comme nous le lisons. Il est écrit: «Après ces paroles, le Seigneur parla à Abraham dans une vision, disant: "Ne crains pas, Abraham, je te protégerai. Ta récompense sera très grande^a». Le Seigneur ne tarde pas à récompenser et aussitôt il promet et il accorde largement pour que, s'il y avait quelque retard, il ne vienne à la pensée d'esprits faibles de se repentir d'avoir méprisé ce qui était à leur portée. Et Dieu récompense avec intérêt pour ainsi dire, en restituant plus abondamment à celui qui n'aura pas été séduit par ce qu'il avait sous les yeux.

b. Cf. Gen. 14,24

18. a. Gen. 15,1

19. Ab ipso quoque domino mercedem quam postulet consideremus. Non diuitias ut auarus exposcit, non longaeuitatem istius uitae ut meticulous mortis, non potentiam, sed dignum quaerit sui heredem laboris. *Quid mihi, inquit, dabis? Ego autem dimittor sine filiis*^a; et infra: *Quia mihi non dedisti semen, uernaculus meus heres mihi erit*^b. Discant ergo homines coniugia non spernere nec sibi sociare impares, ne huiusmodi suscipiant liberos, quos heredes habere non possint, ut uel transfundendae hereditatis contemplatione, si nullo contuitu pudoris mouentur, digno studeant matrimonio.

20. Sed si Abrahae sententia ad corrigendum minus proficit, accipe oraculum Dei huiusmodi condemnantis hereditatem. *Non erit, inquit, heres tuus hic, sed alter qui exierit de te, ille erit heres tuus*^a. Quem dicit alterum? Peperit enim et Agar filium Ismael, sed non ipsum dicit, sed dicit sanctum Isaac. Et ideo addidit: *Qui exierit ex te*; ille enim uere exiuit ex Abraham, qui legitimo coniugio procreatus est. Sed per Isaac legitimum filium illum uerum

19. 2 exposcit Pa^c || uitam Pa^c, uitae istius A¹A² || 3 potentia T¹, penitentiam N || 4 demittor (i sup. e) Pa^c di nittor T¹ || 5 post semen repetit non dedisti P || semen (add. ait A2E) non dedisti x || mihi heres A2E, erit mihi NR || 6 suscipiat A2 || 7 ut uel: ne dum A1.

20. 1 sentia (ten sup. l.) Pa^c || 2 condemnandis Pa^c contempnentis T¹ || heredes T¹ || 3 heredes T¹ac || 4 dicit¹: dixit A2 || sed ...Isaac om. NR || 5 ex: de T2Dx || uerum: uirum PT¹D ||

ABRAHAM DEMANDE UN HÉRITIER..

19. Considérons la récompense qu'Abraham demande aussi au Seigneur lui-même. Non les richesses, comme l'homme cupide le réclame, non la longévité en cette vie comme celui qui craint la mort, non la puissance, mais il demande un héritier en rapport avec sa peine: «Que me donneras-tu? dit-il. “Je m'en vais sans enfant^a»; et plus loin: «Parce que tu ne m'as pas donné de descendance, un serviteur né en ma demeure sera mon héritier^b.» Que les hommes apprennent à ne pas mépriser le mariage et à ne pas se mésallier: qu'ils n'aient pas d'enfants dont ils ne peuvent faire leurs héritiers¹⁰; et aussi en prenant en considération l'héritage à transmettre, s'ils ne sont embarrassés par aucune honte, qu'ils recherchent un mariage digne¹¹.

20. Mais si la parole d'Abraham a moins d'efficacité pour ramener au bien, écoute la parole de Dieu qui condamne une descendance de ce genre: «Celui-ci ne sera pas ton héritier^a», dit-il, «mais ce sera un autre issu de toi qui sera ton héritier^a». Quel est cet autre dont il parle? Agar, en effet, enfanta un fils, Ismaël, mais il ne parle pas de lui, mais du bienheureux Isaac et c'est pourquoi il ajoute: “Qui sera issu de toi”. Celui-là, en effet, est vraiment issu de toi qui a été conçu dans un mariage légitime. Mais par Isaac, le fils légitime, nous pouvons comprendre le vrai fils légitime, le Seigneur Jésus, qui, nous le

19. a. Gen. 15,2 ||b. Gen. 15,3

20. a. Gen. 15,4 ||

10

legitimum possumus intellegere Dominum Iesum, quem in principio euangelii secundum Matthaeum^b Abrahae filium legimus, qui uerum se Abrahae gessit heredem, auctoris illuminans successionem, per quem Abraham respexit in caelum et splendorem suae posteritatis agnouit^c non minus inlustrem quam stellarum caelestium fulget claritas. Sicut stella enim a stella differt in claritate, ita et resurrectio mortuorum^d apostolus dixit, eo quod resurrectionis suae donans consortia homines, quos mors solebat terris abscondere, regni caelestis fecit esse participes.

21. Quomodo autem Abrahae propago diffusa est nisi per fide hereditatem, per quam caelo comparatur, conferimur angelis, aequamur stellis? Ideo ait: *Sic erit semen tuum*^a. Et credidit, inquit, Abraham Deo^b. Quid credidit? Christum sibi per susceptionem corporis heredem futurum. Vt

7 post Iesum add. Christum Dx || 8 uirum (e ex i) PacT¹ uero se NA¹R, se uere A² uere se E || 10 posteritate: potentiae NA¹R potentiae suae A²E || 11 enim stella Dx || a: ab (sup. l.) PacT² DNA¹R, om. T¹ || stellam (m eras) Pac T¹ || 11 differt a stella A²E || 12 claritatem T¹ (m eras) T²ac || ita: sic (sup. l.) P DNR om. T¹T² || 13 resurrectionem T¹.

21. 1 fide Pac T² fidei (i sup. l.) P²C T² fidem T¹ || fide hereditatem: hereditatem fidei Dx || 2 per quam om. P T¹T² || conferuntur E || 4 crediderit T¹ ||

lisons au début de l'*Évangile selon Matthieu*, est le fils d'Abraham^b; il se montre le véritable héritier, illuminant la descendance de son ancêtre; par lui Abraham regarda dans le ciel et y connut la splendeur de sa descendance^c, non moins brillante que l'éclat des étoiles. Comme, "en effet, une étoile diffère en éclat d'une autre étoile, ainsi sera la résurrection des morts^d", dit l'Apôtre, parce que, accordant la participation à sa résurrection, le Seigneur fit participer au royaume des cieux les hommes que la mort ensevelissait d'habitude en terre.

LA FOI D'ABRAHAM.

21. Comment la filiation d'Abraham s'est-elle transmise sinon par l'héritage de la foi, par laquelle nous sommes assimilés au ciel, comparés aux anges, égalés aux étoiles? C'est pourquoi il est dit: "Ainsi sera ta descendance^a". Aussi: "Abraham crut en Dieu^b", dit-il. Que crut-il? Que le Christ serait son héritier en prenant un corps. Pour que tu saches que c'est ce

b. Cf. Matth. 1,1 || c. Cf. Gen. 15,5 || d. I Cor. 15,41-42

21. a. Gen. 15,5 || b. Gen. 15,6 ||

5 scias quia hoc credidit, Dominus ait: *Abraham diem meum uidit et gausus est*
C". Ideo "*reputatum est illi ad iustitiam*^d", quia rationem non quaesuit, sed
promptissima fide credidit. Bonum est ut rationem praeueniat fides, ne
tamquam ab homine ita a Domino Deo nostro rationem uideamur exigere.
~~Etenim quam indignum ut humanis testimoniis de alio credamus, Dei oraculis~~
10 de se non credamus! Imitemur ergo Abraham, ut heredes simus terrae per
iustitiam fidei, per quam ille mundi heres factus est.

5 dominus ait *om.* PT¹T² || 7 *post sed add.* quia A¹ || promptissima: probatissima T¹ || ut *om.*
NR || 8 a (*sup. l.*) D *om.* NR || nostro *om.* x || 9 humanus (i ex u²)^{pac} || 10 terrae simus N.

qu'il crut, le Seigneur dit: «Abraham a vu mon jour et s'en est réjoui^c», et «cela lui fut compté comme justice^d», parce qu'il ne chercha pas de raison, mais qu'il crut d'une foi très prompte¹³. Il est bon que la foi devance la raison pour que nous ne paraissions pas exiger une justification du Seigneur notre Dieu comme d'un homme. Comme il serait indigne que nous croyions aux témoignages venant d'un tiers et que nous ne croyions pas les paroles de Dieu lui-même! Imitons donc Abraham, pour hériter de la terre, par la justice de la foi, qui le rendit héritier du monde.

^c Jn 8,56 || ^d Gen. 15,6

4.

22. Sed fortasse dicat aliquis: “Quomodo Abraham nobis imitandum proponis, cum de ancilla suscepit filium?” Aut “quid sibi hoc uult esse, ut tantus uir huic errori fuerit obnoxius, cuius tanta opera miramur?” Et ideo ne quodam more nauigantium locum hunc, quem plerique uadosum putant, declinasse

5 uideamur, rationem eius explanare cordi est. Non obnuo quod Abraham de ancilla suscepit filium, ut cognoscas quoniam non superioris cuiusdam naturae ac substantiae fuit Abraham, sed unus e numero et fragilitate uniuersorum hominum. Denique et de regione Chaldaeorum uocatus est, quos superstitioni uanae intentos magis quam ceteros esse accepimus. Et
10 ideo maiorem inuenit gratiam apud Deum, quia superioribus renuntiavit, ad priora se extendit, ut sequeretur Deum. Propositus est enim ad imitandum tibi, ut et tu aduertas quod, si peccatis renunties, possis mereri Domini misericordiam.

23. Mouere tamen aliquos potest quod iam cum Deo loquebatur et ad ancillam introiuit, sicut scriptum est quia *dixit Sara ad Abraham: ‘Ecce conclusit me Dominus ut non pariam. Intra ergo ad ancillam meam, ut filios*

22. 2 uult hoc Dx || esse om. Gori || ut: ul p^{ac} || 3 more quodam T2 || 5 cordis (s eras) PacNR || abuno) p^{ac}T¹ || 6 non (sup. l.) T¹ om. P || 9 post Intentos praem. esse Dx || accipimus DA² || 10 superioribus: posterioribus A²E || 11 Deum: Dominum T¹ || 12 emeret x || 13 Domini: Dei N.

23. 1 Domino N || ad (sup. l.)P || 3 filium x ||

4.

ABRAHAM ET AGAR.

ABRAHAM EST-IL ADULTERE?

22. Mais quelqu'un dira peut-être¹: "Comment nous proposes-tu d'imiter Abraham, lui qui eut un fils de la servante?" ou "Comment un tel héros dont nous admirons les exploits, a-t-il été coupable de cet égarement?"² Et c'est pourquoi, pour ne pas avoir l'air d'esquiver, comme le font les navigateurs, ce lieu que la plupart trouvent plein de bas-fonds, nous avons à coeur d'en donner l'explication. Je ne nie pas qu'Abraham ait eu un fils de sa servante, mais apprends par là qu'il ne fut pas d'une nature ou d'une individualité supérieure, mais un parmi tous les hommes, partageant leur faiblesse. De plus, il fut appelé du pays des Chaldéens; or nous savons que ceux-là étaient plus attachés que d'autres à la vaine superstition. Et ainsi Abraham trouva une grâce plus grande auprès de Dieu, parce que, ayant renoncé au passé³, il alla de l'avant pour suivre Dieu. Il a été proposé à ton imitation pour que toi aussi tu te rendes compte que, si tu renonces au péché, tu peux mériter la miséricorde de Dieu.

PREMIERE JUSTIFICATION..

23. Cependant certains peuvent s'étonner qu'à ce jour il fût un familier de Dieu et entrât chez sa servante, comme cela est écrit: «Sara dit à Abraham: "Voici que le Seigneur m'a rendu stérile pour que je n'enfante pas. Entre donc chez ma servante pour avoir un fils d'elle^a.» Et ainsi fut fait. Mais

a. Gen. 16,2

5 *facias ex illa*^a. Et ita factum est. Sed consideremus primum quia Abraham
 ante legem Moysi et ante euangelium fuit: nondum interdictum adulterium
 uidebatur. Poena criminis ex tempore legis est, quae crimen inhibuit, nec ante
 legem ulla est rei damnatio, sed ex lege. Ergo non in legem commisit
 Abraham, sed legem praeuenit. Deus in paradiso, licet coniugium laudauerat^b,
 non adulterium damnauerat. Non uult enim mortem peccatoris^c et
 10 ideo quod praemii est pollicetur, quod poenae non exigit. Mauult enim mitibus
 prouocare quam terrere saeuioribus. Et tu peccasti, cum gentilis esses: habes
 excusationem. Venisti ad ecclesiam, audisti legem: *Non adulterabis*^d: iam
 excusationem delicti non habes. Tamen quoniam cum his mihi sermo est qui
 ad gratiam baptismatis nomen dederunt, si qui tantum crimen fecit, sciat sibi
 15 ueniam tribuendam, sed quasi ei qui crimen commiserit, in reliquum tamen
 abstinendum nouerit. Denique illi adulterae, quam in euangelio obtulerunt
 scribae Pharisaeorum, ignouit quidem Dominus superiora, sed ait: *Vade et*
amodo uide ne pecces^e. Quod cum illi dicit, tibi dicit. Fecisti gentilis
 adulterium, fecisti catechumenus: ignoscitur tibi, remittitur per baptismum,
 20 uade et post haec uide ne pecces. Habes unam Abrahae defensionem.

4 illa: ea N (illa sup. l.) A²R || 7 post damnatio transp. est A² || Non ergo x || in lege A¹ || 8
 laudauerit T¹Dx || 9 mortem enim A² || 10 est (sup. l.) P || poena PT¹ pene. T²pc || 11
 seuenioribus terrere A²E || 11 esses gentilis T¹ || 12 uenisti ...excusationem om. PT¹T²D || 14
 quia gratia (del. m) T¹ || qui²: quis (s sup. l.) T² Dx (s sup. l. A¹) || 15 tribuendam ueniam x || 17
 dominus quidem NR || 18 uide om. NR || 19 remittitur tibi A².

considérons d'abord qu'Abraham vécut avant la Loi de Moïse et avant l'Evangile; l'adultère ne paraissait pas encore interdit. Le châtimeut du péché date de la Loi qui l'empêche; avant la Loi, il n'y avait pas de condamnation, mais celle-ci existe depuis sa promulgation⁴. Donc Abraham n'a pas été coupable envers la Loi, mais il l'a précédée. Dieu au Paradis, bien qu'il ait loué le mariage^b, n'avait pas condamné l'adultère⁵. Car il ne veut pas la mort du pécheur^c et c'est pourquoi il promet ce qui relève de la récompense; il n'excuse pas ce qui est de l'ordre du châtimeut. Car il aime mieux encourager par la douceur que de terrifier par la sévérité. Et toi aussi, tu as péché alors que tu étais païen: tu as là une excuse. Tu es venu à l'Eglise, tu as entendu la Loi: «Tu ne commettras pas d'adultère^d». Désormais tu n'as plus d'excuse pour cette faute. Cependant puisque ce discours est adressé à ceux qui se sont fait inscrire pour le baptême, si quelqu'un a commis un si grand péché, qu'il sache que le pardon lui sera accordé, mais comme à quelqu'un qui a commis un crime et qu'il doit cependant s'en abstenir à l'avenir. A cette femme adultère que, dans l'Evangile, les scribes Pharisieus lui amenèrent, le Seigneur pardonna sa vie passée, mais il lui dit: «Va et désormais ne pêche plus^e». Ce qu'il lui dit, c'est à toi qu'il le dit: Païen, tu as commis un adultère, catéchumène tu en as commis un, on te pardonne, tes fautes te sont remises par le baptême, va et après cela veille à ne plus pécher. Voilà le premier argument en faveur d'Abraham.

|| b. Gen. 2,18 || c. Cf. Ex. 33,11 || d. Ex. 20,13 || e. Jn 8,11

24. Secunda illa est, quod non ardore aliquo uagae succensus libidinis, non petulantis formae captus decore ancillae contubernio coniugalem posthabuit torum, sed studio quaerendae posteritatis et propagandae sobolis. Adhuc post diluuium raritas erat generis humani: erat etiam religioni, ne quis non redidisse debitum uideretur naturae. Denique et Loth sancti filiae hanc
 5 ~~causam quaerendae posteritatis habuerunt^a, ne genus deficeret humanum. Et~~
 ideo publici muneris gratia priuatam culpam praetexuit. Nec otiosum est quod uxor auctor facti inducitur, ut excusetur maritus, ne uago raptus errore credatur, simul ut discant mulieres diligere uiros nec agitari uana suspicione pelicatus
 10 aut inuidere priuignis, si ipsae liberos non susceperint. Vxori bonae cordi erat excusare apud uirum sterilitatem suam et, ne causa esset uiro quod is liberos non haberet, suadet ut intraret ad ancillam. Hoc fecit Lia, hoc Rachel postea. Disce, mulier, zelum deponere, qui saepe mulieres in furorem incitat.

25. Sed et uos moneo, uiri, maxime qui ad gratiam Domini tenditis, non commisceri adulterino corpori - *qui enim se meretrici iungit unum corpus est^a* - nec dare hanc occasionem diuortii mulieribus. Nemo sibi blandiatur de

24. 1 successus T¹ successu NR || 2 contubernium T¹ || 3 posthabuit: proposuit N || propagandam P^{ac} || 4 humani generis D || religionis (s sup. l.) D^{pc} N (s sup. l.) A^{1pc} A^{2ER} || 8 auctrix NR || 10 priuignis (i sup. o) P^{ac} || liberos: filios D || susceperint P^{ac} || 11 his T^{1ac} om. Dx || 12 suadit P^{ac}: suasit x || 13 mulieris (es ex is) P^{ac} || excitat NR.

25. 1 et ut P^{ac} om. T¹ || 2 corpore (i sup. l.) T^{1ac} A¹ || iungit meretrici Dx || 3 blanditur (a sup. l.) P^{ac} ||

DEUXIEME JUSTIFICATION.

24. Voici le second: ce n'est pas enflammé par l'ardeur d'une passion égarée, ni séduit par le charme d'une beauté insolente qu'il préféra au lit conjugal le concubinage avec sa servante, mais par souci de rechercher une postérité et de s'assurer une descendance. Jusqu'alors, après le déluge, le genre humain était peu nombreux. C'était là un devoir de conscience: que personne ne parût avoir refusé son dû à la nature. Aussi les filles du bienheureux Lot elles-mêmes eurent ce même motif de vouloir une descendance^a pour que le genre humain ne disparût pas. Et c'est pourquoi le mérite d'avoir donné son dû envers la collectivité excuse la faute individuelle. Et il n'est pas sans intérêt que son épouse soit présentée comme l'instigatrice de l'action, ce qui excuse son mari, pour qu'on ne croit pas qu'il avait été entraîné par un égarement aventureux. En même temps, que les épouses apprennent à aimer leur mari, à n'être pas tourmentées par le vain soupçon de concubinage ou à porter envie aux enfants de leur mari, si elles n'ont pas pu avoir d'enfant elles-mêmes. C'était d'une épouse généreuse d'avoir eu à coeur de faire pardonner sa stérilité par son mari; pour éviter, par sa faute, qu'il n'ait pas d'enfant, elle le persuade d'entrer chez sa servante. Lia le fit, Rachel aussi ensuite. Apprends, femme, à abandonner la jalousie qui pousse souvent les femmes à la folie.

25. Mais je vous invite, vous les hommes, surtout si vous aspirez à la grâce du Seigneur^b, à ne pas vous unir à une femme adultère, car «qui s'unit à une prostituée ne fait avec elle qu'un seul corps^a», ni à donner cette occasion de divorce à vos femmes. Que personne ne se flatte des lois

24.a. Cf. Gen. 19,31 s.

25.a. I Cor. 6,16

legibus hominum. Omne stuprum adulterium est, nec uiro licet quod
 5 mulieri non licet. Eadem a uiro quae ab uxore debetur castimonia. Quicquid in
 eam quae non sit legitima uxor commissum fuerit adulterii damnatur crimine.
 Ergo aduertistis quid debeatis cauere, ne quis sacramenti se indignum
 praebet.

26. Accipite etiam illud, quia huiusmodi intemperentia soluit caritatem coniugii,
 superbas ancillas facit, iracundas matronas, discordes coniuges, concubinas
 procaces, inuerencundos maritos. Simul ut de domino conceperit ancilla,
 5 spernit dominam suam tamquam ditior partu, domina se despici dolet,
 maritum auctorem iniuriarum suarum arguit. Denique Sara ipsa marito ancillae
 suae potestatem dederat et postea dicit ad eum: *Iniuriam accipio ego ex te.*
Dedi iam ancillam meam in sinum tuum. Vbi autem uidit esse conceptum,
spreta sum, inquit, coram ab ea. Iudicet Deus inter me et te^a. Quantus dolor,
 quam grauis querela sit feminarum lectione exponitur. Da improuidum et
 10 leuem maritum, qui morigerari nesciat, et diuortii causas exhibet. Sed
 Abraham, uir moderatus et prudens: *Ecce, inquit, ancilla tua in manibus tuis:*
utere ea quomodo tibi placuerit^b. Maluit enim uxorem tenere quam

5 ab uxore: a muliere NR || castitas D || quicquid D^{ac} R || 6 eam: ea PT¹ Gori || 7 aduertitis x || quid
 debeatis om. T¹ || sacramentis Dx .

26. 1 illud: aliud x || 3 de om. y || conceperat DA¹ conceperint ancillae A² || 7 iam om. T¹Dx ||
 uidet Dx || conceptum esse x || 8 coram om. T¹ inquit coram om. NR || Dominus T¹ || 12 quomodo:
 sicut D || enim om. T¹ ||

humaines. Toute relation coupable est un adultère⁷. Ce qui n'est pas permis à la femme ne l'est pas à l'homme. La même chasteté est due par l'époux et l'épouse. Toute relation avec celle qui n'est pas la légitime épouse est condamnée du crime d'adultère. Donc vous avez été avertis de ce à quoi vous devez prendre garde, pour que personne ne se montre indigne du sacrement⁸.

26. Mais considérons encore ceci: une telle intempérance détruit l'amour dans le mariage, rend les servantes insolentes, les mères de famille irascibles, les époux ulcérés, les concubines effrontées, les maris impudents. Sitôt que la servante est enceinte de son maître, elle méprise sa maîtresse dans la mesure où elle est privilégiée par cet enfantement; la maîtresse se plaint d'être méprisée, elle blâme son mari d'être l'auteur des outrages qu'elle subit. A la fin, Sara qui avait elle-même donné à son mari pouvoir sur sa servante, lui dit: "Je subis une injustice de ta part, j'ai déjà mis ma servante dans tes bras. Quand elle a vu qu'elle était enceinte, elle m'a méprisée ouvertement", dit-elle. «Que Dieu juge entre toi et moi^a». Le texte nous apprend quelle est la douleur, quel est le lourd reproche des femmes. Supposer un mari imprévoyant et léger, qui ne sait pas composer, il suscite des raisons de divorce. Mais Abraham était un homme modéré et sage. «Voilà», dit-il, «ta servante entre tes mains. Use d'elle comme il te plaira^b». Car il préféra conserver son épouse plutôt qu'une servante. Cependant ce

^a26.a. Gen. 16,5 ||b. Gen. 16,6

famulam. Nec hoc tamen plene remedium. Accipit postestatem irata uxor et immoderatus ultione permissa utitur. Quodsi Sara moderationem non tenuit, quae tenebit? Ideoque scriptum est: *Et afflixit eam Sara, et fugit a facie eius*^c. Duo sunt quae comprehendit scriptura, ut et dominae grauem indignationem exprimeret et ancillae tumorem ac superbiam. Quod afflixit eam Sara, ad iracundiam adffligentis refertur: quod Agar fugit, contumeliam seruili patientia non ferebat, quae sibi erilis contubernii uindicabat fastigium. Indignata est iniuriam, quae induerat insolentiam. Denique interroganti angelo quo iret, respondit: *A facie Sarae dominae meae ego fugio*^d. Et hoc tumoris immodici, ut prius nomen Sarae diceret, postea dominam significaret. Illud ad iniuriam praemissum, hoc ad expressionem personae additum. Non placuit angelo ancillae insolentia, et ideo dixit illi angelus: *Reuertere ad dominam tuam*^e. Vtique non latuisset angelum, si ui suppliciorum uicta fugisset, et magis reprehendisset uerberantis saeuitiam quam fugientis discessionem; sed ut ostenderet quia tamquam superba fugiebat, ne subiecta esset dominae, addidit: *Et humilia te sub manibus eius*^f.

Opto igitur ut hoc uitium nullus incidat; sed si quis incidere, discat ancillam suam humiliare uxori suae, ne dum uult ancillam suam uindicare excludat uxorem.

13 Ne (c sup. l.) Pac || plenum Dx || remedium ... ultione, post moderationem transp. PT¹T² || accepit Dx || irata: miranda Dx || 14 post utitur add. plane permissa utitur DN || moderatione T1 || 15 quis (qui R) tenuit (tenebit sup. l. N) NR || 17 tumorem E || ac: et NR || 18 serui PT¹ (li sup. l.) T²ac D || patientiam (del. m) PacT¹D || 19 referebat D || uindicauit T1 || fastidium (g sup. d) Pac || 20 indurat N || 21 ego om. T² || 22 Sarae om. y || 23 insolentia ancillae angelo A² || angelus om. x || 25 uicta: uitta Pac || fuisset (g sup. l.) Pac T¹A²ac || 26 fugientes (i sup. e) PacT¹T² || 27 subiecta: superba PT¹T² ne non subiecta superba D || 28 humiliare (om. te) y || eius om. T¹ || 29 uitium: uicio D || 30 humiliari PT¹T²DNR || suam om. x.

n'est pas le remède parfait. L'épouse irritée reprend sa domination et use de la vengeance permise avec excès. Si Sara n'eut pas de modération qui en aura? C'est pourquoi il est écrit: «Sara la maltraite et la servante s'enfuit de devant sa face^c». Tels sont en deux points ce que l'Écriture formule: l'un exprime la sévère indignation de la maîtresse, l'autre la vanité et l'insolence de la servante. Que Sara l'ait maltraitée, cela se rapporte à l'emportement de celle qui maltraite. Qu'Agar ait fui, c'est qu'elle ne supportait pas l'humiliation avec la patience qui convient aux esclaves, elle qui réclamait l'honneur du concubinage avec son maître. Elle s'indigna de l'injustice, elle qui s'était drapée dans son arrogance. Plus tard à l'ange qui lui demandait où elle allait, elle répondit: «Moi, je fuis loin de la face de Sara, ma maîtresse^d». Et cela est d'une vanité immodérée: elle nomme d'abord Sara et elle n'indique qu'ensuite qu'elle est sa maîtresse. Le premier détail a été mis en avant comme injustice, l'autre ajouté pour faire saisir le personnage. L'arrogance de la servante ne plut pas à l'ange et c'est pourquoi il lui dit: «Retourne chez ta maîtresse^e». De toute façon, si elle avait fui, contrainte par la violence des châtimens, cela n'aurait pas échappé à l'ange et il eût blâmé bien davantage la dureté de celle qui la malmenait que le départ de la fugitive; mais afin de montrer qu'elle fuyait comme une insolente pour ne pas s'être soumise à sa maîtresse, il ajouta: «Et humilie-toi sous ses mains^f».

Je souhaite donc qu'aucun mari ne tombe dans une telle vue^g, mais si quelqu'un y tombe, qu'il apprenne à sa servante à s'humilier devant son épouse pour ne pas chasser celle-ci en voulant soutenir la servante.

c. Gen. 16,6 ||d. Gen. 16,8 ||e. Gen. 16,9 ||f. Gen. 16,9

27. Ergo Abraham et unus de populo gentili erat et causa posteritatis
 introierat ad ancillam, quod uxor eius sterilitatem suam obumbrare cupiens
 auctor eius facti fuerat uiro. Et tamen non otiosum est quod post hoc Deus
 statim, quia alia eius merita probaret uel huius facti paenitentiam, dixit illi:
 5 *Ego sum Deus tuus. Emerere in conspectu meo et esto sine querela*^a, quasi
~~adhuc non plene emeruisset, qui desperaret sterilis partum uxoris et de~~
~~ancilla posteritatem quaereret. Esto, inquit, sine querela, hoc est~~
~~irreprehensibilis, ut de te uxor non queratur nec quisquam tua facta~~
~~reprehendat. Mutat ei nomen littera addita, ut de Abram uocetur Abraham~~^b
 10 hoc est de patre uano, sicut habet Latina interpretatio, uocaretur pater
 sublimis, pater electus uel de patre fieret pater filii. Vanus erat, cum Deum
 nesciret: electus factus est, posteaquam agnouit Deum. Pater erat, cum de
 ancilla prolem haberet, sed pater filii non erat, quia non erat ei filius qui non
 erat legitimo susceptus coniugio. Peperit Sara, et factus est pater filii.
 15 Circumcidi iubetur^c accepturus ueri seminis hereditatem. Nonne euidenter
 circumcisio carnis praecipuum est castimoniae, ut aliquis resecet libidinem
 carnis et indomitas luxu ac lasciuia refrenet cupiditates? Etenim circumcisionis
 uocabulo id praescribitur, ut omnis impuritatis fetor abstergeatur et auferatur
 incentiuum libidinis. Duabus usi sumus defensionibus.

27. 1 *post ergo praem.* et E || erat gentili x || prosperitatis T^{1ac} || 2 suam NR || 3 fuerint (n eras) P^{ac}T¹T² || et tamen: etenim N || Deus om. PT² || 4 merita: opera A²E om. A¹ || 6 plene non Dx || desperaret T¹A² || 7 ancillam(m eras) P^{ac} || 8 nec: ne PT¹ || 9 ei: enim y || de om. Dx || uocaretur Dx || 10 latine P^{ac} || 11 uel de: ualde P^{ac} || *post fieret add.* et Dx || *post pater add.* et DNR || 11(13 & 14) filii P SchenkI || 12 postquam cognouit A²E || 13 qui non erat *seclusit SchenkI*, qui esset (om. non) T¹ || 14 susceptus legitimo NR || 15 iubetur: iuuetur (b ex u) P^{ac} || 17 cupiditatis P^{ac} || 19 abstergeatur (e² eras) P^{ac} abstergeatur *cert.* | incentiuum libidinis auferatur A²E.

27. Donc Abraham était seul dans son peuple païen et il était entré chez sa servante pour s'assurer une descendance, parce que son épouse, désirant dissimuler sa stérilité, avait été pour son mari l'instigatrice de cette action. Et cependant il n'est pas sans intérêt qu'aussitôt après, Dieu, parce qu'il avait apprécié en lui ses autres mérites ou sa pénitence pour cette action, lui ait dit: «Je suis ton Dieu. Sois agréable en ma présence et sois sans reproche^a», comme si encore il ne lui était pas pleinement agréable, celui qui désespérait d'avoir un enfant de son épouse stérile et qui cherchait une descendance de sa servante; "Sois sans reproche", dit-il, c'est-à-dire irrépréhensible, pour que ton épouse ne se plaigne pas de toi et que personne ne te reproche tes actions. Dieu change son nom en y ajoutant une lettre¹⁰, pour qu'Abram soit appelé Abraham^b, c'est-à-dire que de "père vain" selon la traduction en latin, il devienne "père sublime"¹¹, père élu, ou encore que de père, il devienne père d'un fils. Il était 'vain', quand il ne connaissait pas Dieu. Il devint 'élu' après l' avoir connu. Il était père ayant une descendance de la servante, mais il n'était pas père d'un fils parce qu'il n'avait pas de fils né d'un mariage légitime. Sara enfanta et il devint le père d'un fils.

On ordonna à Abraham d'être circoncis^c au moment de recevoir l'héritage d'une vraie descendance. La circoncision de la chair n'est-elle pas d'évidence le précepte de la chasteté, pour que chacun retranche le désir de la chair et réprime les ardeurs indomptées de la débauche et de la luxure¹²? Et en effet il est prescrit sous le mot de circoncision d'éliminer l'infection¹³ de l'impureté⁶ et d'enlever l'attrait du désir. Nous nous sommes servi de deux arguments.

27.a. Gen. 17,1 || b. Cf. Gen. 17,5 || c. Cf. Gen. 17,10 s.

28. Tertia quoque est, quam nobis apostoli Pauli tribuit auctoritas, qui ait: "Illa
 quae gessit Abraham; ut de ancilla susciperet subolem, in figuram facta et
 secundum allegoriam dicta". Allegoria est, cum aliud geritur et aliud figuratur,
 sicut etiam ipse apostolus docet dicens: *Sub lege uolentes esse legem non*
 5 *legistis? Scriptum est enim quod Abraham duos filios habuerit, unum de*
ancilla et unum de libera. Sed is quidem qui de ancilla secundum carnem
natus est, qui autem de libera per promissionem. Quae sunt per allegoriam
dicta; nam haec sunt duo testamenta, unum quidem a monte Sina in
seruitutem generans, quod est Agar ^a. Duos populos ostendens deAbrahae
 10 *generatione manare, unum Iudaeorum, qui legis syllabis seruiat, eo quod de*
ancilla in seruitutem uideatur esse generatus, alterum Christianum, qui ad
remissionem peccatorum caelestis gratiae libertatem acceperit^b. Quod
 ergo putas esse peccatum, aduertis esse mysterium, quo ea quae
 posterioribus erant futura temporibus reuelabantur. Denique addidit: Vos
 15 *autem, fratres, secundum Isaac promissionis filii estis* ^c. Et "ideo", inquit,
 "nolite quaerere opera legis", *quoniam non iustificatur homo ex operibus*
legis nisi per fidem Iesu Christi ^d et ut scias quia Christianis dicit: *Et nos in*
Christum Iesum credimus, ut iustificemur ex fide Christi et non ex

28. 1 illam R || 2 subolem PaC : filium NR || post facta add. sunt A²E || 3 alligoriam^{1&2} PaC || 6 his
 (h eras) T¹acD || 7 promissionem PaC prepr- T¹ repr-(re sup. l.) P^{pc} cett. || alligoriam PaC || 9
 quod: quae T²A²ER || 10 manere N || 12 i generatus esse NR || 14 in posterioribus E || 15 filii PaC ||
 16 Et om. Dx || 17 dixit A²E || post nos add. inquit Dx || in om. D || 18 credimus T¹DNR ||
 iustificemur y ||

TROISIEME JUSTIFICATION.

28. Le troisième argument, c'est l'autorité de l'apôtre saint Paul qui nous le fournit. Il dit: 'Le fait qu'Abraham ait eu une descendance de sa servante a été accompli en figure et rapporté en allégorie'. Il y a allégorie quand on accomplit une chose et qu'on en figure une autre, comme l'Apôtre lui-même nous l'apprend en disant: «Vous qui voulez être sous la Loi, ne l'avez-vous pas lue? Car il est écrit qu'Abraham eut deux fils, l'un de la servante et l'autre de la femme libre, mais celui de la servante est né selon la chair, alors que celui de la femme libre est né selon la promesse. Cela a été dit en allégorie; car elles représentent les deux alliances, l'une sur le mont Sinaï qui enfante pour la servitude: c'est Agar^a». Il montre que les deux peuples descendent de la génération d'Abraham, le peuple juif qui est asservi à la lettre de la Loi, parce qu'on voit qu'il fut engendré de la servante pour la servitude, l'autre, le peuple chrétien, qui reçut la liberté de la grâce céleste^b pour la rémission des péchés. On se rend alors compte que ce qu'on croit être un péché est un mystère qui révélait ce qui devait arriver dans les temps futurs. Ensuite l'Apôtre ajouta: «Vous aussi, frères, vous êtes les fils de la promesse à la manière d'Isaac^c» Et c'est pourquoi, dit-il, ne recherchez pas les oeuvres de la Loi', «puisque l'homme n'est pas justifié par la pratique de la Loi, mais seulement par la foi en Jésus Christ^d». Et pour que tu saches qu'il le dit aux chrétiens: «Et nous, nous avons cru en Jésus Christ, pour être

28. a. Gal. 4,21-24 ||b. Cf. Gal. 4,26 ||c. Gal. 4,28 ||d. Gal. 2,16 ||

20 *operibus legis*,^e... Agnoscimus ergo quoniam haec quae in figura
contingebant, illis^f crimini non erant, nobis autem erunt, si ad correptionem
nostram scripta cauere nolimus, sed magis id agamus, ut cum simus liberae
filii, quae est Sara^g, ne legis laqueis seruiamus, cum Abraham liberam
tenuerit, ancillam eiecerit.

29. Quo loci^a plerosque moueri scio. Si enim bona est circumcisio,
hodieque teneri debuit: si inutilis, mandari non debuit, praesertim diuino
oraculo. Sed cum apostolus dixerit Paulus quia *Abraham signum accepit
circumcisionis*^b, utique signum non ipsa res, sed alterius est rei, hoc est non
ueritas, sed indicium ueritatis. Denique ipse exposuit et expressit
5 *dicens: Signum accepit circumcisionis signaculum iustitiae et fidei*^c. Vnde non
incongrue intellegimus quia circumcisio corporalis signum circumcisionis est
spiritalis. Ergo signum mansit, donec ueniret ueritas. Aduenit Dominus
Iesus, qui ait: *Ego sum uia et ueritas et uita*^d, quia non partem exiguam
corporis in signo, sed totum circumcidit hominem in ueritate; signum detraxit,
10 ueritatem induxit, quia posteaquam uenit, quod perfectum est, quod ex parte
erat euacuatum est, et ideo cessauit circumcisio partis, ubi

19 quae (*sup. l.*) T¹ || figuram PT²A¹A² || 20 criminis T¹ || erint Pac || correctionem T¹ || 21
nostra (*m sup. l.*) Pac || nolimus T¹ || ut ne A¹ m² || 22 filii PacT¹A¹ || est om. T¹ || ne om. Dx ||
23 ancillas DNR ||.

29. 1 loco DNA¹R || si (*sup. l.*) P || enim om. T1 || est bona N || 2 hodiequae (*del. a*) Pac || 4 rei est
A²E || 7 post signum *transp.* est T¹ || 7 spiritalis est (*est sup. l.*) PT² || 8 spiritalis A²R || 9 ante
ueritas om. et Dx, uita ueritas et uia T¹ post uita scr. signum.. ait (1.3-9)P, scr. signum...fidei (1.3-
6) (*del.*) T² || quia: qui T¹Dx || 10 --corporis (*in eras ?*) T² corporis om. NR || 11 destruxit x ||

justifiés par la foi du Christ et non par les oeuvres de la Loi^e». Nous savons donc que ce qui leur arrivait en figure^f n'était pas un péché pour eux, mais le sera pour nous, si nous ne voulons pas prendre garde que cela a été écrit pour notre amendement. Mais agissons plutôt de manière à ce qu'étant les fils de la femme libre qu'est Sara^g, nous ne soyons pas asservis par les pièges de la Loi, alors qu'Abraham garda la femme libre et rejeta la servante.

LA CIRCONCISION.

29. Je sais que quelques-uns sont étonnés à propos de ce passage^a. Car si la circoncision est bonne, on devrait la maintenir aujourd'hui; si elle est inutile, elle n'aurait pas dû être prescrite, surtout par un oracle de Dieu¹⁴. Mais, puisque l'apôtre Paul dit: «Abraham reçut le signe de la circoncision^b», certainement le signe n'est pas la chose elle-même, mais l'annonce d'une autre réalité; ce n'est pas la vérité mais l'indication de la vérité¹⁵. Du reste il l'a lui-même expliqué expressément en disant: «Il reçut le signe de la circoncision comme une marque de la justice et de la foi^c». C'est pourquoi nous comprenons justement que la circoncision corporelle est le signe de la circoncision spirituelle¹⁶. Donc le signe demeure jusqu'à ce que parût la vérité. Vient le Seigneur Jésus qui dit: «Je suis le chemin, la vérité et la vie^d», parce qu'il n'a pas circoncis une infime partie du corps dans un signe, mais l'homme tout entier dans la vérité, parce qu'après la venue de ce qui est parfait, ce qui est partiel fut éliminé; et c'est pourquoi la circoncision partielle

e. Gal. 2,16 ||f. Cf. I Cor. 10,11 ||g. Cf. I Cor. 10,11

29. a. Cf. Gen. 17,10 s. || b. Rom. 4,11 || c. Rom. 4,11 || d. Jn 14,6 ||

15 refulsit circumcisio uniuersitatis. Iam enim non ex parte, sed totus homo
saluatur in corpore, saluatur in anima. Scriptum est enim: *Qui uult post me
uenire abneget se ipsum et tollat crucem suam et sequatur me*^e. Haec est
perfectio circumcisionis, quia per corporis oblationem redimitur anima, de
qua ipse Dominus ait: *Qui perdidit animam suam propter me inueniet
eam*^f.

5 30. Superest illa nunc quaestionis portio, utrum debuerit pars praemitti, cum
esset uentura perfectio. Qui locus facilis ad diluendum est, si consideremus
quibus pars mandata sit, quibus seruata perfectio. Pars enim mandata est
secundum legem populo Iudaeorum, illi dura ceruice^a, illi infirmo, illi qui
Deum suum non cognouit^b. Cum ergo partem non potuerit sustinere,
quomodo perfectionem seruare potuisset?

10 Vti si puerulum litteris imbuas, a singulis litterarum elementis
incohandum est tibi ut a singulis apicibus ad syllabas, a syllabis eum per
ordinem ad nomina orationemque deducas, nec potest mare quisquam
nauigare intrepidus nisi qui ante in fluminibus nauigauerit. Denique si quid aut
conficiendi itineris aut leuandi oneris puero uelis proeectorique mandare,
numquid aequanda onera sunt aut aequendus labor? Ita igitur

14 saluator (u alt. ex o) PaC in corpore saluatur² om. PT1T2 || saluatur² om. et add. et (sup. l.)
A¹ scilicet et anima A²E || 15 semetipsum T¹DNR || 16 ablationem NR || 17 ante qui add. quoniam
Dx.

30. 1 nunc (sup. l.) P || 2 ante facilis praem. est A²E om. DNA¹R || ad diluendum... (sup. l.) R ||
post est add. uel ad discernandum A² || si om. PT1T2 || 3 seruata: mandata PT1T2D || 6 seruare:
sustinere D || 7 ut T1x || 8 a syllabis om. T¹ || 9 perducas NR || quisquam mare D || 10 quod (i sup.
o) T¹ac || 11 proeectori (om. que) NR || 12 mandari (e ex i) PaC || aequendus: conferendus x ||

s'achève quand la circoncision totale resplendit. Car ce n'est pas partiellement, mais entièrement que l'homme est sauvé dans son corps, qu'il est sauvé dans son âme. Car il est écrit: «Qui veut venir après moi, qu'il renonce à lui-même, qu'il prenne sa croix et qu'il me suive^e». Voilà la perfection de la circoncision parce que l'âme est rachetée par l'offrande du corps. A son sujet, le Seigneur lui-même a dit: «Celui qui aura perdu son âme à cause de moi la retrouvera^f».

30. Maintenant il reste la seconde partie de la question: ce qui est partiel a-t-il bien dû être posé d'abord puisque devait arriver la perfection¹⁷? Cette difficulté est facile à résoudre, si nous considérons à qui fut destiné ce qui était partiel, à qui fut réservée la perfection. Car ce qui est partiel fut destiné selon la Loi au peuple juif, à lui qui a la tête dure^a, qui est faible, qui n'a pas reconnu son Dieu^b. N'ayant donc pas pu supporter ce qui est partiel, comment aurait-il conservé la perfection?

Si on enseigne les lettres à un jeune enfant, on doit commencer par les formes de chaque lettre, pour le conduire des lettres aux syllabes, des syllabes par ordre aux noms et à la phrase¹⁸. Et personne ne peut naviguer avec assurance sur mer sans avoir navigué sur les fleuves¹⁹. Enfin, si on veut confier à un enfant ou à quelqu'un de plus âgé un chemin à parcourir ou un fardeau à soulever, ne faut-il pas proportionner les fardeaux ou le travail?

e. Math. 16,24 || f. Lc 9,24

30.a. Cf. Ex.33,3 & 5 || b. Cf. Os. 5,4

15 noueris his perfectionem circumcisionis esse seruata[m] qui a Christo instituti
 ualidioribus idonei uiderentur, ut et fideles probarentur, quorum multitudo
 innumera crucem tolleret suamque pro Christo animam deuoueret, et
 increduli non possent resistere, qui in totius corporis immolatione quaeri
 salutem putarent, qui exiguum circumcisionis suae sanguinem salutarem
 arbitrarentur.

5 31. Considerandum autem quod in praeputio positum uocauit Deus, in
 praeputio adhuc manenti legitimi filii promissa est hereditas^a, ut non
 ludaeorum tantummodo patrem, ut ipsi adserunt, sed omnium credentium
 auctorem per fidem credas. Sara quoque ante circumcisionem uiri in unius
 litterae adiectione^b non mediocri remuneratione benedicitur, ut principatum
 uirtutis et gratiae haberet. De qua nationes et reges gentium spondet futuros,
 ut in ipsa typus non synagogae, sed ecclesiae constitueretur. Quod autem
 promisso ex ea filio risit Abraham^c non incredulitatis sed exultationis
 indicium fuit. Denique *procidit in faciem*^d - qui adorauit credit - et

14 fidelis (es ex is)^{pac} || 15 post tolleret add. et *Schenk* || suam PT¹T² suam tolleret que
 A²E || deuoret (ue sup. l.)^{pac} || 16 increduli: incrudeli ^{pac} || in om. DNR || immolationem PT¹ ||
 18 arbitrentur (ar sup. l.)^{pac}.

31. 2. filii P *Schenk* || 5 adiectionem PT¹, adiunctionem D, abiectio[n]em E || 8 ex: et ^{pac} ||

Ainsi donc on saura que la perfection de la circoncision a été conservée par ceux qui, préparés par le Christ, ont paru aptes à de plus grands efforts, pour que donne preuve de sa fidélité la foule innombrable de ceux qui portent la croix et vouent leur âme au Christ et que les incrédules, qui pensaient trouver le salut dans l'immolation de tout leur corps, ou qui estimaient que le peu de sang de leur circoncision leur apporterait le salut, ne puissent leur résister.

LA PROMESSE D'UN FILS.

31. Mais il faut considérer que Dieu appela Abraham alors qu'il était incirconcis. La descendance d'un fils légitime lui fut promise alors qu'il n'était pas encore circoncis^a pour qu'on croit qu'il est non seulement le père des juifs, comme eux-mêmes l'assurent, mais par la foi l'origine de tous les croyants. Sara, aussi, avant la circoncision de son époux, reçoit par l'adjonction d'une lettre un don important de bénédiction^b, pour obtenir le principat de la vertu et de la grâce²⁰. Dieu promet que d'elle sortiront des nations et des rois païens, pour qu'elle représente la figure, non de la synagogue, mais de l'Eglise. A la promesse d'un fils issu d'elle, Abraham se mit à rire^c; ce fut le signe, non de son incrédulité, mais de sa grande joie. Ensuite «il se prosterna la face contre terre^d»- qui a adoré a eu la foi - et il

31.a. Cf. Gen.17,16 || b. Cf. Gen. 17,15 || c. Cf. Gen. 17,17 || d. Gen. 17,17 ||

DE ABRAHAM 1

10 *adiect: Si mihi centum annorum nascetur et si Sarra annorum nonaginta
pariet. Et dixit Ismael hic uiuat in conspectu tuo* ^e. Non est incredulus in
promissis nec auarus in uotis. Hoc est: "Non dubito quod facias, ut et centum
annorum seni dones filium et naturae auctor naturae metas relaxes. Beatus
cui ista donantur, sed tamen etiam hic Ismael, quem habeo de uernacula, si
15 *uiuat in conspectu tuo, abundat mihi gratia*". Denique Dominus et probauit
eius adfectum et petitionem non abnuuit et sua promissa firmauit.

10 *post nascetur add. filius x || si² om. T¹ || annorum XC PT¹, nonaginta annorum DyR, nonagenaria N || 13 et naturae; nec maturae PT¹ || 14 etiam om. NR || post Ismael transp. s hic NR || si (sup. l.) P om. T¹T²y.*

ajouta: "Il naîtra alors que j'aurai cent ans, et Sara enfantera à quatre-vingt-dix ans!" Et il ajouta: "Qu'Ismaël vive devant ta face"^e. Il n'est pas incrédule envers les promesses, ni immodéré dans ses vœux. C'est-à-dire: 'Je ne mets pas en doute ce que tu fais: tu donnes un fils à un vieillard de cent ans; et créateur de la nature, tu en repousses les limites. Bienheureux celui à qui on le donne, mais cependant cet Ismaël que j'ai de ma servante, s'il vit en ta présence, c'est déjà l'abondance de ta grâce'. Alors le Seigneur approuva ses sentiments, il ne lui refusa pas ce qu'il demandait et il confirma ses promesses.

e. Gen. 17,18

5.

5

32. Diximus de Abrahae deuotione ac de fide, de prudentia iustitia caritate parsimonia: nunc etiam de hospitalitate dicamus. Est enim non mediocris ea uirtus. Vnde et apostolus principaliter eam in episcopo esse oportere geminae scriptionis docuit auctoritate^a, ut praesto sit aduenientibus et occurrat obuiam et itinera exploret et adsit non quaerentibus et rapiat praetergredientes.

Ante ostium sedebat Abraham, sedebat meridie^b. Quando alii requiescebant, iste hospitem explorabat aduentus. Merito illi Deus ad quercum apparuit Mambrae, quia fructum hospitalitatis studiosissime requirebat.

3. Et respiciens, inquit, oculis uidit, et ecce tres uiri stabant super illum. Et cum uidisset illos, cucurrit obuiam illis^a. Vide primo fidei mysterium. Deus

32. 1 de² om. Dx || de³ om. T²x || 2 de bono hospitalitatis add. P (mg. m²) || dicamus: disseramus D || 4 scriptionis: susceptionis NR || ut auctoritate PaC || 5 et¹ om. PT¹T² || *itinere PaCT¹ || 6 praetergredientes (p(rae) t(er) in ras.) T¹ || 7 ostium D || 8 ospitum PaC || apparuit ad quercum Mambrae Dx .

33. 1 super PaC secus (sup. l.) PPaCT²D ||

5.

LA THEOPHANIE DE MAMBRE.

L'HOSPITALITÉ

32. Nous avons parlé de la dévotion d'Abraham, de sa foi, de sa prudence, de sa justice, de son affection¹, de sa retenue². Maintenant parlons de son hospitalité³. Car ce n'est pas une vertu sans importance. L'Apôtre, principalement, nous a appris, par l'autorité de deux écrits^a qu'elle est nécessaire chez l'évêque: qu'il s'empresse auprès de ceux qui arrivent et qu'il aille à leur rencontre; qu'il scrute les routes, qu'il soit attentif à ceux qui ne demandent rien et qu'il retienne ceux qui veulent passer leur chemin⁴.

LA TRINITÉ.

Abraham était assis devant sa porte^b, il était assis à midi. Tandis que les autres se reposaient, lui guettait la venue de ses hôtes. C'est à bon droit que Dieu lui apparut au chêne de Mambré, puisqu'Abraham recherchait avec beaucoup d'empressement les fruits de l'hospitalité.

33. "Et regardant", dit le texte, «il vit de ses yeux: voilà que trois hommes se tenaient au-dessus de lui et, les ayant vus, il courut à leur rencontre^a». Considère d'abord le mystère de la foi. Dieu lui apparut et il vit

32.a. Cf. 1 Tim. 3,2 - Tit. 1,8 || b. Cf. Gen. 18,1

33.a. Gen. 18,2 ||

illi apparuit, et tres aspexit. Cui Deus refulget Trinitatem uidet. Non sine Filio
 Patrem suscipit nec sine Sancto Spiritu Filium confitetur. Haec alibi plenius,
 5 nunc moralis persequendi propositum est loci. Non otiosus sedet, qui longe
 aspicit. Nec aspexisse contentus cucurrit obuiam. Festinauit occurrere, quia non
 satis est recte facere nisi etiam maturare, quod facias. Festinanter manducare
 pascha lex iubet^b; uberiores enim fructus habet celerata deuotio. Disce ergo
 quam impiger esse debeas, ut possis praeuentire hospitem, ne quis praueuiat
 10 et te boni muneris defraudet copia.

34. Bona est hospitalitas, habet mercedem suam. Primum humanae
 gratiae, deinde quod maius est, remunerationis diuinae. Omnes in hoc incolatu
 hospites sumus; ad tempus enim habitandi habemus hospitium^a: emigramus
 propere. Caueamus, ne si nos duri aut negligentes in recipiendis
 5 fuerimus hospitibus, etiam nobis post uitae istius cursum sanctorum hospitia
 denegentur. Vnde in euangelio saluator dicit: *Facite uobis amicos de iniquo
 mamona, qui uos recipiant in aeterna tabernacula_sua*^b. Deinde etiam in hoc
 corpore sitis plerumque oboritur peregrinandi necessitas. Quod ergo aliis
 negaueris, id in te ipse decernes et quod aliis

·3 refulsit x || in Trinitate A²E || uidet om. y || 4 suscipit A1 || Spiritu Sancto Dy || 5 persequendo P,
 prosequendi R, psequendi (fortasse pro-) Ny || 7 maturare codd. maturaris Schenkl mature
 quid Gori || festinanter: manducantem T1 || post festinanter add. enim x || 7 manducari NR || 8
 fructos (u ex o) P^{ac} || celerata: maturata NR || 9 quam om. N || debeas possis ut E.

34. 3 emigremus T1A2 || 4 negligentes T2DNA2R || recipiendis: suscipiendi D|| fuerimus in
 recipiendis A2E|| 5 hospibus (i prior sup. l.) P^{ac} | istius: huius NR ipsius Gori || 6 iniquo om. D ||
 mamona P, mammona cet. || 8 sitis: scitis NR || 8 quod...decemis inf. mg Pm1 ||| 9 decemes
 Schenkl , decemis codd. ||

trois personnes⁵. Celui pour qui Dieu resplendit voit la Trinité. Il ne reçoit pas le Père sans le Fils et il ne confesse pas le Fils sans l'Esprit Saint. Mais cela est traité plus complètement ailleurs⁶. Maintenant il est temps de s'enquérir du sens moral de ce passage. Il ne reste pas assis sans rien faire celui qui regarde au loin. Non content de les avoir vus, il courut à leur rencontre. Il se hâta d'aller au-devant d'eux, car il n'est pas suffisant de bien agir, si on ne se hâte pas dans ce qu'on fait. La Loi ordonne de manger la Pâque rapidement^b; car une dévotion exécutée promptement porte des fruits plus abondants. Apprends donc que tu dois être diligent afin de pouvoir aller au-devant de ton hôte pour que personne ne te précède et ne te vole l'occasion d'une bonne action.

L'HOSPITALITÉ.

34. L'hospitalité est bonne. Elle sa sa propre récompense. D'abord de la gratitude des hommes, ensuite, ce qui est plus important, de la rémunération de Dieu. Nous sommes tous des hôtes dans cet exil, car nous avons une demeure à habiter pour un temps^a, mais nous en changeons rapidement. Prenons garde que, si nous avons été durs et négligents pour recevoir nos hôtes, l'hospitalité des saints nous soit refusée à nous aussi, après le cours de cette vie⁷. C'est pour cela que dans l'Évangile, le Sauveur dit: «Faites-vous avec l'argent malhonnête des amis qui vous recevront dans les tentes éternelles^b». Ensuite tant que vous êtes dans ce corps, très souvent apparaît la nécessité de voyager. Donc ce que tu auras refusé aux autres, tu le décides toi-même contre toi, et ce que tu auras accordé

b. Cf. Ex. 12,11

34.a. Cf. He. 13,14 || b. Lc 16,9

10 detuleris, eo te facies dignum uideri. Si omnes eam sententiam non
suscipiendi hospites sequantur, ubi erit requies peregrinantibus? Relictis igitur
humanis habitaculis captabimus secessus ferarum, bestiarum cubilia.

35. Sed pauperiem praetendis? Non opes a te hospes requirit sed
gratiam, non ornatum conuiuium sed cibum obuium. *Melior est, inquit,*
hospitalitas cum holeribus ad amicitiam et gratiam quam si uitulos occidas ad
praesaepia cum inimicitis^a. Haec grata hominibus, accepta Deo. Vnde
5 Dominus Iesus in euangelio eum quicumque dederit hospiti potum aquae
frigidae caelestium adserit^b praemiorum non exortem futurum. Denique Iacob
oues aduauit Rachel^c et gratiam repperit, uxorem adquisiuit. Deinde qui scis
an Deum suscipias, cum hospitem putas? Abraham dum peregrinantibus
defert hospitium, Deum atque angelos eius hospitio suscepit. Quamuis
10 et, cum hospitem suscipis, suscipias Deum, sicut scriptum in euangelio legis
dicente Domino Iesu: *Hospes eram, et collegistis me*^d. *Quod enim uni*
horum minimorum fecistis mihi fecistis^e. Vnius horae hospitio uidua illa, quae
suscepit Heliam et exiguo cibo pauit^f, perpetuum toto tempore famis inuenit
alimentum et mercedem accepit mirabilem, ut non de hydria farina deficeret.

ⁱ10 detulerit (s sup. l.) P^{ac} || facias A² || 12 ferare (um ex e) P^{ac} || cubilia bestiarum A²E || cubicula D.

35. 1 pauperem P, pauperiem (rie sup. l.) T² || hospes a te NR || 3 ad ²(d sup. l.) P^{PC} || 4 post haec add. est A²E || gratia (i eras) P^{ac} T¹A¹ || post hominibus add. et A²E || 5 Iesus om. NER, post euangelio transp. A² || ospiti (h sup. l.) P^{ac} || potum (um sup. l.) P^{PC} || 7 post repperit add. et DNR || aduasiuit P^{ac} || denique N, (ex deinde) R || 7 qui: quid DNA¹ (d sup. l.) R || 8 an... P || 10 suscipit¹ E || 10 post scriptum praem. legis A² || scriptum ... P || post scriptum con. est Schenk, om. cett., secludit Gori || 12 quae (sup. l.) P || 13 pauit NR, om. cett. Gori || perpetuo (um ex o) P^{ac} || 14 non: numquam Dx ||

aux autres, tu t'en feras apparaître digne. Si tout le monde refuse de recevoir des hôtes, où sera le repos pour les voyageurs? Ayant alors abandonné les demeures des hommes, nous chercherons les retraites des bêtes sauvages, les tanières des animaux.

35. Mais tu allègues ta pauvreté. Ton hôte ne te demande pas des richesses mais ton obligeance, non un banquet de choix mais une nourriture ordinaire^b. «Meilleure», dit-on, «est l'hospitalité avec des légumes en toute amitié et obligeance que si tu tués des veaux à l'engrais avec haine^a». Cela est agréable aux hommes et plaît à Dieu. C'est pourquoi le Seigneur Jésus dans l'Evangile affirme que quiconque aura donné un verre d'eau fraîche à un hôte ne sera pas exclu des récompenses du ciel^b. Jacob abreuva les brebis de Rachel et se procura sa faveur, il l'obtint comme épouse^c. De plus comment savoir si tu reçois Dieu quand tu penses recevoir un hôte? Abraham, en accordant l'hospitalité à des voyageurs, reçut Dieu et ses anges dans sa demeure. Et toi-même en recevant un hôte, tu peux recevoir Dieu, comme tu le trouves écrit dans l'Evangile, quand le Seigneur Jésus dit: «J'étais un hôte et vous m'avez accueilli^d». Car «ce que vous avez fait à l'un de ces plus petits, c'est à moi que vous l'avez fait^e». Pour avoir donné l'hospitalité d'une seule heure, cette veuve qui reçut Elie^f et le nourrit avec une maigre nourriture, trouva tout le temps de la famine un aliment toujours renouvelé et elle reçut une récompense merveilleuse: la farine ne manqua pas dans sa jarre. Elisée

35. a. Prov. 15,17 || b. Cf. Matth. 10,42 || c. Cf. Gen. 29,10 s. || d. Matth. 25,35 || e. Matth. 25,40 || f. Cf.

III Rois 17,9 s. ||

15 Helisæus quoque defuncti pigneris resuscitatione donata soluit hospitii pensionem⁹.

36. Non sola tamen facilitas susceptionis, sed etiam sedulitas suscipientis et adfectus quaeritur. Vtrumque te Abraham doceat. Cucurrit obuiam, rogauit prior dicens: *Domine, si inueni gratiam ante te, ne præterieris seruum tuum. Sumatur aqua et lauentur pedes uestri et refrigerate sub arbore.*

5 *Et sumam panem, et manducate et postea transietis propter quod declinastis ad seruum uestrum*^a. Tres uidit et unum Dominum appellauit, ipsius solius se seruum fatetur. Deinde conuersus ad duos quos ministros arbitrabatur etiam ipsis deferre gestit obsequium iam non iure debito seruitutis obstrictus, sed blando sedulitatis nomine usuque famulatus.

37. *Et festinauit Abraham in tabernaculum ad Sarram et dixit ei: "Festina et consperge tres mensuras similaginis et fac subcinericia"*^a. Bonus maritus exortem religiosi muneris esse non patitur uxorem nec auare sibi totum munus usurpat. Recte igitur et pietatis et uerecundiae causa seruatur. Quod pietatis
5 est uult esse commune, quod pudoris est integrum manet Sarrae.

¹⁵ pigneris DNA1A2R || suscitatione (re sup. l.) T¹ || donatam R || 16 resoluit Dx.

36. 2 docet A² || 5 sumam: sumite NR || 6 uidet Dx || et (sup. l.) A² || Dominum: Deum Dx || appellat x || 7 arbitra (batur sup. l.) P^ac || 8 debite T¹ || obstrictus T¹ adstrictus A¹ ascriptus NA²ER || 9 usuque: usu D ||.

37. 1 in: ad NR || ei: ad eam A² || 3 esse om. NR, post patitur transp. E || totum sibi NR || 5 manet Sarrae om. D ||

aussi acquitta le paiement de l'hospitalité en ressuscitant un enfant mort⁹.

36. Non seulement on demande un accueil facile mais encore l'empressement⁹ et la sympathie de celui qui reçoit. Qu'Abraham t'enseigne l'un et l'autre. Il courut au-devant de son hôte, il fit sa demande le premier en disant: «Seigneur, si j'ai trouvé grâce devant toi, ne passe pas loin de ton serviteur. Qu'on apporte de l'eau et qu'on lave vos pieds; rafraîchissez-vous sous l'arbre. Et je vais chercher du pain, mangez et après vous poursuivrez votre chemin. C'est pour cela que vous vous êtes détournés de votre serviteur^a». Il vit trois hommes et il s'adressa à un seul Seigneur¹⁰; il affirme qu'il est le serviteur de celui-là seul. Ensuite tourné vers les deux autres qu'il pensait être les serviteurs, il est impatient de leur accorder aussi ses services, non pas comme lié par un droit de sujétion, mais au nom d'un empressement attentif et habitué qu'il est à rendre service.

37.«Et Abraham alla en hâte dans la tente auprès de Sarra et lui dit: «Hâte-toi de pétrir trois mesures de fleur de farine et fais des galettes^a». Le bon mari ne supporte pas que son épouse soit exclue d'une religieuse libéralité et il ne se réserve pas avidement tout le service. Avec justesse est conservé le principe de la piété et du respect. Il veut que ce qui concerne la première soit commun, que ce qui concerne la pudeur demeure tout entier à

^a g. IV Rois 4,8 s.

36. a. gen. 18,3-5 ||

37. a. Gen. 18,6||

Ante tabernaculum uir hospitem explorat aduentus, intra tabernaculum Sarra
tuetur feminae uerecundiam et opera muliebria tuto exercet pudore. Foris
maritus inuitat, intus Sarra adornat coniuuium. Nec solum ipse festinat
Abraham, sed etiam festinandum dicit uxori, sociam deuotionis ostendens
nec fide disparem.

10

38. Consperge, inquit, tres mensuras similaginis et fac subcinericia ^a.

Graece ενγρυφια dicuntur, hoc est abscondita, eo quod latere debeat omne
mysterium et quasi operiri fido silentio, ne profanis temere diuulgetur auribus.
Hoc pascitur maiestas diuina, hunc epulatur adfectum qui parcus loquendi sit
nec sacra in medium ferat. Breuiter autem fidei mysterium docet Sarra unius
similaginis tres mensuras faciens, quae typum ecclesiae habet, cui dicitur:
Laetare, sterilis quae non paris, erumpe et exclama quae non parturis ^b. Haec
est enim quae intimo fidem spiritu fouet, eiusdem diuinitatis adserens
Trinitatem, pari quadam mensura atque reuerentia Patrem Filiumque et
Sanctum Spiritum adorans et maiestatis unitate concelebrans, personarum
proprietate distinguens: hac deuotionem tuam fidei adsertione consperge .

5

10

6 ante: intra PT²D || post hospitem add. manet Sarra intra tabernaculum uir hospitem D ||
explorat hospitem NR, explorabat A² || 7 opera: opem R || tuto: toto D || 8 coniuuium adornat A²E
|| festinabat NR || 9 festinando T¹ || dixit R .

38. 1 similaginis (a ex u) P^ac || 2 graeca PT¹ || ενγρυφια: engryfia T1 *simulatio graeca cett.* || 3
fido: fidei y || fidelentio (si sup. l.) P^ac || diuulgetur (i ex e) P^ac diuulgentur x || 4 diuina maiestas
A²ER || hunc: hoc DNR || epulatur P^ac || effectum PT1, affectu DNR || 5 fidei om. A²E || 7 clama
Dy || 8 enim est NR || est om. Dy || fidespiritu (i sup. l.) P^ac || 9 et filium NR || et (sup. l.) T² et A² ||
10 Sanctum adorans Spiritum Dx || et (del.) T² || unitatem R: trinitatem DN || personarumque x ||
11 proprietatem DNA²ER || distinguens (n sup. l.) P^ac distinguit D || hac: haec A²E ha*c P hanc
T¹deuotione x (m eras A¹) || tuam om. NA²ER (del. A¹ || fideique A²E || assertionem (ads-)T¹D
NR || conspargit A¹ conspargit A²E conspargit NR .

Sarra. Devant sa tente, en tant qu'homme, il observe l'arrivée des hôtes; à l'intérieur de la tente, Sarra sauvegarde sa retenue de femme et accomplit les travaux féminins en toute pudeur. A l'extérieur le mari invite, à l'intérieur Sarra prépare le repas. Et non seulement Abraham lui-même se hâte, mais encore il invite son épouse à se hâter, montrant qu'elle est associée à sa dévotion et n'est pas étrangère à sa foi.

LE REPAS.

38. «Pétris», dit-il, «trois mesures de fleur de farine et fais des galettes^a». En grec, on les appelle ἐγκρύφια c'est-à-dire cachées¹¹, parce que tout mystère¹² doit être caché et en quelque sorte couvert par un silence fidèle, pour qu'il ne soit pas divulgué à la légère à des oreilles profanes¹³. La majesté divine s'en réjouit; il se nourrit de cette disposition, celui qui est modéré dans ses paroles et qui ne divulgue pas ce qui est sacré. Brièvement aussi Sarra nous enseigne le mystère de la foi en faisant trois mesures d'une seule fleur de farine. Sarra est l'image de l'Eglise, à qui il est dit: «Réjouis-toi, stérile, toi qui n'enfantas pas; éclate de joie, pousse des cris, toi qui ne mets pas au monde^b». Car c'est l'Eglise qui entretient la foi dans l'intime de l'esprit, affirmant la Trinité d'une seule et même divinité, adorant d'une certaine mesure et d'une révérence égales le Père, le Fils et le saint Esprit, les honorant dans l'unité de la majesté, en les distinguant par la propriété des personnes; rends savoureuse ta dévotion en revendiquant cette foi.

38. a. Gen. 18,6 || b. Is.54,1

39. Mulier similaginem offerat, hoc est interiora spiritalis frumenti uel grani illius, de quo dictum est, quod nisi in terram ceciderit, nullum fructum adferat^a. Vnde et prima uidit Maria dominicae resurrectionis mysterium et festinauit non passim omnibus, sed soli Petro et Iohanni intimare sacrae salutis nuntium^b. Vir currat ad boues^c, sumat uitulum et sacramentum dominicae passionis festinato impiger studio, non lento otio remissus accipiat, tradat illud puero^d, qui innocentiam tenerae seruet aetatis, dolum nesciat^e, ferire non nouerit, incorrupti corporis custodiat castimonium. De quo ait Dominus Iesus: *Nisi conuersi fueritis et efficiamini sicut puer iste, non intrabitis in regnum caelorum* ^f. Huic puero et similibus eius etiam sanctus Dauid diuinae laudationis dispensat officium dicens: *Laudate, pueri, dominum* ^g.

40. Nec illud otiosum quod cucurrit ad boues, tenerum uitulum et bonum sumpsit et cum lacte apposuit. Denique in Exodo, cum pascha Domini declararet, ait Moyses: *Agnus sine macula, mundus, consummatus, anniculus, masculus erit uobis; ab ouibus et haedis sumetis. Et occidetis, inquit, illum tota multitudo synagogae ad uesperum* ^a. Vnde et hic meridies esse describitur, quando ab Abraham Domino offertur hospitium. Sed ad cenam uitulus

39. 1 spiritalis (is ex es) P^{ac} || 2 de quo: unde D || ni (si sup. l.) P^{ac} || adferet T¹ affert x (adfert A¹) || 3 Maria om. x || resurrectionis dominicae NR || 4 solis Dx || 6 referre Dx || 7 custodiat om. N || castimonium (am ex um)P^{ac} castimoniam *ceit.* castimoniam custodiat A²E || post quo add. puero A²E || 8 regno (um sup. o) P^{ac} || 10 laudate pueri dominum *infra mg Pm*¹.

40. 2 in (sup. l.) P T² om. T¹: et in Dx || declarar& (re sup. l. & eras.) P^{ac} celebraret NR || 3 agniculus TD || et¹ om. PT¹T² || occidet DNR || illud T²ac || 5 ab om. T¹Dx || offert Domino NR || 6 offert T¹T²Dy ||

39. Que l'épouse offre la fleur de farine, c'est-à-dire l'intérieur du froment spirituel ou de ce grain dont il est dit que, s'il ne tombe en terre, il ne rapporte aucune fruit^a. Ainsi, Marie, la première, vit le mystère de la résurrection du Seigneur^b et elle se hâta de communiquer la nouvelle du salut divin, non pas à tous indistinctement mais seulement à Pierre et à Jean. Que l'homme coure vers les boeufs^c, qu'il prenne un veau et qu'infatigable et plein d'un zèle pressé, sans concession pour une paresseuse inaction, il reçoive le mystère de la passion du Seigneur¹⁴: qu'il le transmette à l'enfant^d qui conserve l'innocence d'un âge tendre, qui ignore la ruse^e, qui ne sait pas frapper, qui garde la chasteté d'un corps pur¹⁵. A ce sujet, le Seigneur Jésus dit: «Si vous ne vous convertissez pas et si vous ne devenez comme cet enfant, vous n'entrerez pas dans le Royaume des cieux^f». A cet enfant et à ses semblables, le saint David attribue le devoir de la louange divine, quand il dit: «Enfants, louez le Seigneur^g».

40. Il n'est pas sans signification¹⁶ qu'Abraham ait couru vers les boeufs, pris un veau tendre et bon et l'ait servi avec du lait. Dans l'Exode, proclamant la Pâque du Seigneur, Moïse dit: «Vous prendrez un agneau sans tache, pur, au meilleur de sa qualité, d'un an, mâle; vous le prendrez parmi les brebis et les chevreaux et, dit-il, vous le tuerez le soir, vous, toute la multitude de l'assemblée^a». Ici⁶, on précise qu'il est midi quand Abraham offre l'hospitalité au Seigneur avec du lait^b. Ce n'est pas avec du sang, mais avec la pureté de

39.a. Cf. Lc 8,8 || b. Cf. Jn 20,1 s. || c. Cf. Gen. 18,7 || d. Ibid. || e. Cf. Is. 53,9, (1 Pierre 2,22) || f. Matth.

18,3 || g. Ps. 112 (113),1

40. a. Ex.12,5 s. ||

10 cenam uitulus immolatur et cum lacte manducatur^b, hoc est non cum sanguine, sed cum fidei puritate. Bonus uitulus, utpote qui peccata dilueret: tener, quia non dura ceruice^c, sed molli iugum legis agnouit, crucis patibulum non recusauit. Et merito tener, de cuius capite et pedibus et internis nihil relictum est^d et os non contritum est ab eo^e, sed totus epulantium cibo cessit. Talem nobis legis figurauit umbra^f, talem ueritas euangelii demonstrauit.

41. *Manducauerunt ,inquit, illi, Abraham autem stabat sub arbore* ^a. Aduertimus humilitatis officium commendari humanitate. Abraham stabat, et tu primam accubitationis partem occupas^b. Denique ea humilitas inuenit gratiam, ut promitteretur ei filius.

5 42. *Dixit autem ad illum: Vbi est Sarra uxor tua? Qui respondit et dixit: Ecce in tabernaculo* ^a. Numquid ignorabat Dominus, qui in posterioribus Sodomorum futura excidia denuntiat, ubi Sarra esset? Non ignorabat, sed docere nos uoluit, quantus pudor esse debeat feminarum, ne procaci occurso hospitem in se oculos

7 cum¹ (ex con, ū sup. l.) PPC || cum²: in x || 10 internis: intestinis NER || 11 est contritum x || in epulantium cibum T¹ || 12 nobi (s sup. l.) PAC .

41. 2 officio DNR || commendare Dy || humanitate *Schenkl* (Ed. Bodl) *Gori*: humilitate PT¹T²D, humilitatem x || 3 accubitationes (is ex es) PAC: accubitionis Dx || ea: eo(o sup. l.) PPC T²D || 4 ei: et PAC T¹ .

42. 3 non (sup. l.) P om. T¹ || non ignorabat om. x ||

Seigneur. Mais le veau est immolé pour le repas du soir¹⁷ et il est mangé avec du lait.^b Ce n'est pas avec du sang, mais avec la pureté de la foi. Le veau a été bon, vu qu'il a effacé les péchés, tendre parce qu'il a accepté le joug de la Loi, d'une nuque non pas raide^c mais souple; il n'a pas refusé le bois de la croix. Et ce n'est pas sans raison qu'il fut tendre, il ne resta rien de sa tête, de ses pieds ni de ses viscères^d et on ne lui brisa pas d'os^e, mais tout entier il s'abandonna en nourriture aux convives¹⁸. Tel nous le figura l'ombre de la Loi, tel la vérité de l'Évangile nous le révéla^f.

41. «Ils mangèrent», dit-il, «et Abraham se tenait debout sous l'arbre^a». Nous remarquons que le devoir d'humilité est recommandé par la courtoisie. Abraham se tenait debout, et toi tu occupes la première place^b. Finalement par cette humilité il trouva grâce: un fils lui fut promis.

42. «Mais le Seigneur lui dit: 'Où est Sarra ton épouse?' Il lui dit en réponse: 'Elle est là sous la tente^a». Est-ce que le Seigneur, qui annonce plus loin les futures destructions de Sodome, ignorait où était Sarra? Il ne l'ignorait pas, mais il voulut apprendre quelle doit être la pudeur des femmes pour qu'elles n'attirent pas sur elles, en se présentant impudemment, le regard de leurs hôtes, mais qu'elles exercent leur fonction en conservant leur réserve.

b. Cf. Gen. 18,8 || c. Cf. Ex.32,9 || d. Cf. Ex. 12,9 s. || e. Cf. Jn 19,33 & 36 (Ex. 12,46) (Ps. 33 (34),21 ||

f. Cf. He. 10,1

41. a.Gen. 18,8 || b. Cf. Lc 14,8

42. a. Gen. 18,9 ||

10 inflectant, salua uerecundia ministerium suum exercent. Abraham quoque auribus tuis ingerit in tabernaculo Sarram degere, ut discas quid ab uxore exigas. Prouectiore ætate iam Sarra iuuenalem custodit uerecundiam: ideo Dominus spondit ei filium. *Defecerant*, inquit, *Sarrae fieri muliebria*^b. Non otiose additum, ne putares femineae adhuc fuisse possibilitatis, ut pareret.

43. *Risit autem Sarra*^a. Quod indicium futuri magis quam incredulitatis arbitrato. Risit enim, licet adhuc nesciens quid rideret <ignoraret>, quod publicam esset in Isaac paritura laetitiam. Ideo negauit se risisse, quia ignorauit: ideo risit, quia prophetauit.

5 exercent (n sup. l.) Pac T¹ || 6 post ingerit add. quod DNR || Sarram... ætate iam om. DNR || dicas T¹ || 7prouectori T¹ prouector y || 7 Saram PacT²ac || 8 iuuenalem D, iuuenilem x || ei: et PacT¹:ei (sup. l. et del. et) Ppc || 9 auditum (d sup. u¹) Pac || femine (e sup. l.) Pac || possibilitatis fuisse A².

43. 1 post futuri add. conceptus (sup. l.) D || 2 arbitrata (o ex a) PacT¹ arbitror (r sup. l.) D x || licet enim adhuc (del. enim) P || nesciens om. PT¹T² || ignoraret T² om. cett. || 3 publicum (a ex u) PacT¹ || risisse (s sup. l.) Pac || 4 risit: ricit (s sup. l.) Pac.

Abraham te fait aussi entendre que Sarra passe son temps sous la tente pour t'apprendre ce que tu dois exiger de ton épouse. A un âge déjà avancé, Sarra se maintient dans une réserve juvénile. C'est pourquoi le Seigneur lui promet un fils. «Les règles de Sarra avaient cessé^b» est-il dit. Ce détail n'est pas ajouté pour rien, c'est pour qu'on ne pense pas qu'elle avait encore la possibilité d'enfanter.

43. «Mais Sarra se mit à rire^a». Qu'on juge que c'est là le signe du futur plus que d'une incrédulité. Car elle a ri sans savoir encore pourquoi elle riait : elle allait enfanter en Isaac la joie pour tous¹⁹. Elle a donc nié avoir ri à cause de son ignorance: elle a donc ri en prophétesse²⁰.

b. Gen. 18,11

43. a. Gen. 18,12

6.

44. Exurgentes autem uiri conspexerunt in faciem Sodomae et Gomorrae ^a.

Sicut uisitatio Domini timentibus exhibetur, ita etiam impiis poena peccati reponitur. Abraham deducebat hospites, ad humanitatis gratiam addebat obsequia. Nam Sodomitae pro pietatis officiis augebant impietatis flagitia.

45. Non celabo, inquit, Abraham puerum meum quae ego faciam ^a.

Senilis aetatis utique Abraham in superioribus scriptura significauit, quia nonaginta et nouem processisset annos: quomodo hunc puerum dicit? Sed cum immemorem senectutis, exploratorem indefessum, cursu impigrum, standi patientissimum, deducendi studiosissimum expresserit, nonne conuenire nomen pueri uidetur officiis? Merito puer dicitur qui senile nesciebat fastidium, pueritiae innocentiam et obsequium deferebat. Datur itaque justo

44. 2 exhibetur: exiuitur (be sup. l.) Pa^c || 4 nam om. T¹Dx || augebat (n sup. l.) Pa^c || impunitatis (Da^c) augebant Dx .

45. 1 celo y || Abrahae puero meo x || quae: quem PT^{2ac} : quod T¹ || facio x || 2 utique aetatis A^{2E} || in om. Dx || superius x || 3 annos processisset NR || hunc: nunc x || 5 expressit DNR || 7 dato (ur sup. l.) Pa^c (a sup. o) T^{1ac} .

6.

SODOME.

44. «Se levant, les hommes portèrent leurs regards sur Sodome et Gomorrhe^a». De même que la visite du Seigneur est offerte à ceux qui le craignent, de même aussi le châtement du péché est réservé aux impies. Abraham escortait ses hôtes; il ajoutait sa déférence au charme de son savoir vivre. Les habitants de Sodome, à l'inverse, au lieu d'accomplir leurs devoirs de piété, s'enfonçaient dans leur scandaleuse impiété.

45. «Je ne cacherai pas à Abraham, mon enfant¹, ce que je vais faire^a». L'Écriture nous a indiqué plus haut le grand âge d'Abraham puisqu'il avait atteint ses quatre-vingt-dix-neuf ans. Comment se fait-il que Dieu l'appelle un enfant? Mais comme l'Écriture le représente oublieux de sa vieillesse, explorateur inlassable, prompt à courir, supportant très bien de rester debout, plein de zèle pour reconduire ses hôtes, ce nom d'enfant ne semble-t-il pas convenir à son comportement²? C'est à juste titre qu'on l'appelle enfant: il ignorait la morgue du vieillard et il révélait l'innocence et la soumission de

44.a. Gen.18,16

45. a. Gen. 18,17

benedictionis gratia et posteritatis hereditas, offensa autem peccatorum exponitur.

46. *Clamor, inquit, Sodomorum et Gomorrae impletus est* ^a. Magna domini patientia, ut non statim peccatorem puniat, sed diu differat expectans correctionem, nec commoueat ad ulciscendum, nisi peccator mensuram excedat. Vnde et Dominus Iesus in euangelio ad Iudaeos ait: *Implete mensuram patrum uestrorum* ^b.

47. *Descendam itaque, ut uideam secundum clamorem illorum uenientem ad me, si consummabuntur: sin autem, ut sciam* ^a. Non ignorabat Dominus peccata Sodomorum, sed propter te instruendum uerba huiusmodi loquebatur, ut tu proprius scruteris eorum commissa, in quos uindicandum arbitraris. *Descendam*, inquit, *ut uideam*, hoc est: etiam tu descendere cura, descende indaginis studio, ne quid sit quod fallat aut lateat absentem, ut oculis facinus deprehendas. Eminus positi multa nescire possunt. Quem clamorem autem ait nisi forte quia ei quem nihil latet clamant omnia, clamare uidentur singulorum crimina? Denique ad Cain dicitur: *Sanguis fratris tui*

46. 2 ante expectans add. et PT¹T²y || 3 correptionem D || commouetur T¹ || ulciscendum (c sup. i) PaC et T¹ || 4 excedit (a ex i) PaC || 5 patrum (um ex uum) PDC.

47. 1 uideamus P et (us eras) T² || 3 dominus om. NR || 4 proprius: pro-ius P (del. pro) T¹ propitius D || 5 etiam: sciam T¹ || descendere cura om. PT¹T² || 6 ut: aut (a eras) PaC || 7 clamor est autem T¹ || 8 quia om. NR ||

l'enfance. C'est pourquoi la grâce de la bénédiction et l'héritage d'une descendance lui sont donnés en tant que juste; mais on manifeste aussi l'outrage des pécheurs.

46. «Le cri de Sodome et Gomorrhe», dit-il, «est à son comble^a» La patience du Seigneur est grande: il ne punit pas le pécheur aussitôt, mais il diffère longtemps, attendant un redressement, et il ne se laisse pas inciter à la vengeance à moins que le pécheur ne dépasse la mesure. De là ce que dit le Seigneur Jésus aux Juifs dans son Evangile: «Comblez la mesure de vos pères^b».

47. «C'est pourquoi, je descendrai voir, selon leur clameur qui me parvient, si leurs péchés sont arrivés à leur comble³, sinon je le saurai^a». Le Seigneur n'ignorait pas les péchés des habitants de Sodome⁴, mais il disait de telles paroles pour t'instruire, pour t'amener à examiner de plus près les crimes de ceux desquels, penses-tu, il faut tirer vengeance. «Je descendrait voir», dit-il, c'est-à-dire: toi aussi prends soin de descendre; descends dans un souci d'enquête pour qu'il n'y ait rien qui te trompe ou qui t'échappe, à cause de ton absence, pour que tu reconnasses le forfait de tes yeux. Ceux qui sont placés en haut peuvent ne pas savoir grand-chose. De quelle clameur parle-t-il sinon que peut-être tout crie; les crimes de tous semblant crier vers celui à qui rien n'échappe? Il a été dit aussi à Caïn: «Le sang de ton frère crie

46. a. Gen. 18,20 || b. Matth. 23,32

47. a. Gen. 18,21 ||

10 *ad me clamat*^b, hoc est non latet, sed clamat parricidium tuum. Itaque uelut excitatur Deus flagitiorum nostrorum clamoribus, ut aliquando uindicet qui libenter ignoscit.

48. Denique petenti Abrahae, ne simul perderet iustos tamquam iniquos^a et interroganti: *Si fuerint quinquaginta iusti in ciuitate, perdes illos*^b?

Respondit: *Non perdam* inquit *ciuitatem, si fuerint in illa quinquaginta iusti, et totum locum seruabo*^c. Et sic per ordinem interrogationum et responsionum uicem, etiamsi decem iustos inuenerit in ciuitate, tamen propter paucorum iustitiam impunitatem toti populo promittit.

5 Vnde discimus quantus murus sit patriae uir iustus, quemadmodum non debeamus inuidere uiris sanctis nec temere derogare; illorum etenim nos fides seruat, illorum iustitia ab excidio defendit. Sodoma quoque si habuisset uiros
10 decem iustos, potuit non perire^d.

10 clamat ad me NR || fratricidium ex parricidium (fratri- sup. l., del. parricidii)T¹ || 12 ignoscat (i alt. ex a) pac.

48. 1 Abrahae petenti Dx || 2 quinquaginta: L PT¹ (sup. l.) R || iusti quinquaginta D || 3 quinquaginta: L PT²A¹ : L (ta sup. l.) in illa R quinquaginta in illa N || 4 et¹ om. DNR || 5 decem: X PT¹T²D || inueniret PT¹T² || 6 toto DNA²ER || 8 uiris om. y || 9 seruat: saluat NR || 10 decem: X PT¹ || potuisset NR

jusqu'à moi^b», c'est à dire ton fratricide n'est pas caché, mais il crie. C'est pourquoi Dieu est comme provoqué par les cris de nos crimes au point que parfois il châtie, lui qui pardonne volontiers.

L'INTERCESSION D'ABRAHAM.

48. Ensuite à Abraham qui lui demandait de ne pas perdre en même temps les justes et les pécheurs et qui l'interrogeait^a: «S'il y avait cinquante justes dans la ville, les perdrais-tu^b», le Seigneur répondit: «Je ne perdrai pas la ville s'il y avait cinquante justes et je conserverai la contrée toute entière^c». Et alternant toute une série de demandes et de réponses, à supposer qu'il se trouvât dix justes dans la ville, à cause de la justice de ce petit nombre, le Seigneur promet encore l'impunité à tout le peuple.

Nous apprenons ici quel puissant rempart est un homme juste pour sa patrie⁵, comment nous ne devons pas envier les hommes saints ni les discréditer à la légère; en effet, leur foi nous sauve, leur justice nous protège de la ruine; Sodome aussi, si elle avait eu en elle dix hommes justes, eût pu ne pas périr^d.

48.a. Gen. 18,23 || b. Gen. 18,24 || c. Gen. 18,26 || d. Cf. Gen. 18,32

49. Quid sibi autem uult quod ipsi qui ad Abraham simul cum Domino uenerant Sodomam petierunt uiri^a, nisi ut aceruaretur crimen eorum, si quos iustus honorauerat his maiori sacrilegio impii uim conarentur inferre? Nam quod uiros dixit, euidens ratio, quia speciem praeferebant uirorum.

50. Sodomam uespere uenerunt^a, meridie ad Abraham, quia iusto

5 refulget angelorum praesentia, impiis tenebras adfert. Tamen potest referri etiam ad tempus dominicae passionis quod uespere uenerunt ad eum, qui a Sodomitanis contagionibus erat et totius urbis excidio liberandus. Vespere erat, antequam Christus ueniret, quia totus erat mundus in tenebris. Vespere erat omnibus, quos immanium delictorum squalor tenebrosus urgebat. Venit Dominus Iesus, redemit sanguine suo mundum, lucem adtulit. *Venerunt autem angeli duo in Sodomam ad uesperam* ^c. Vbi gratia largienda est, Christus adest: ubi exercenda seueritas, soli adsunt ministri, deest Iesus.

49. 1 ad (*sup. l.*) D: ad qui E om. N || simul om. E || 2 petierant P T¹ || aceruaretur y || 3 iustos T¹ || iis P || maiore Dx || 4 quos N || dicit N || *post* euidens add. est y (*sup. l. A*¹).

50. 1 uespera NA¹R || uenerunt uespera A² || 2 adferet (f *sup. l. del. et*) PaC afferet T¹ (*del. e*) T² || 3 uespera DNA²R || a om. T¹ || 4 Sodomiticis T² || *post* excidio *transp.* erat A²E || 4 uespera x || 5 mundus erat T¹ E || uespera Dx || 6 urgebat T¹y || 8 duo angeli N || Sodomis x (*in om. A*²E) || 9 exercenda PT¹ exerenda T² exercenda (*en prior eras*)D.

49. Quelle intention y a-t-il dans le fait que les hommes venus en même temps que le Seigneur^a chez Abraham ont gagné Sodome? N'était-ce pas pour rendre plus énorme le crime de ces impies qui commettaient un plus grand sacrilège en tentant de violenter ceux que le juste avait honorés. Car qu'il ait parlé d'hommes, la raison en est évidemment qu'ils présentaient l'apparence humaine.

50. Ils vinrent à Sodome le soir^a, à midi chez Abraham^b, parce que, pour le juste, la présence des anges est resplendissante; aux impies elle apporte les ténèbres. Cependant on peut rapporter aussi au temps de la Passion du Seigneur le fait qu'ils vinrent le soir chez celui qui ne participait pas aux souillures des habitants de Sodome et qui devait être libéré par la destruction de la ville entière. C'était le soir, avant la venue du Christ, parce que le monde entier était dans les ténèbres. C'était le soir pour tous ceux sur lesquels pesait l'horreur ténébreuse de péchés monstrueux. Le Seigneur Jésus vint, il racheta le monde par son sang, il apporta la lumière: «Les deux anges vinrent à Sodome le soir^c». Où il faut répandre la grâce, le Christ est là, là où il faut exercer la sévérité, seuls sont là les serviteurs; Jésus est absent.

49. a. Cf. Gen. 18,22

50. a. Gen. 19,1 || b. Cf. gen. 18,2 || c. Gen. 19,1

51. *Sedebat Loth ad portam* ^a. Emendauerant Loth sanctum aduersa captiuitatis et sollicitiorem fecerant. Itaque processu aetatis didicerat imitari parentem. Ad portam itaque sedebat, ut exciperet aduenientes. Denique *exsurrexit obuiam illis*.^b Perfectior cucurrit obuiam, iste *exsurrexit et adorauit in faciem in terra et dixit: Ecce, domini, declinate in domum pueri uestri* ^c. Et coegit illos diuertere, qui dicebant: *In platea manebimus* ^d. Commendatur hic iusti sanctitas et angelorum gratia. Illi nolebant aduentum suum hospiti grauiorem uideri: ille qui inter quos habitaret sciebat tamen domum suam offerebat periculis, quibus auferret hospites. Certe quo tardius adquiescebant diutius temptando plenius probabant.

52. *Viri autem ciuitatis Sodomorum circumdederunt domum ab infante usque ad senem, totus populus pariter* ^a. Praeuitur iudicii diuini aequitas, ne forte quis diceret: Quid peccauerunt pueri, ut omnes excidio inuoluerentur? Ita nullus illic iustus, nullus innocens fuit. Audi scripturam testificantem quia *circumdederunt domum ab infante usque ad senem totus populus pariter* ^a. Nulla aetas erat culpae immunis - ideo nullus immunis exitio fuit - et qui

51. 1 post *sedebat* add. *autem* T¹ || emendauerat (n eras) P^{PC} || Loth2 om. T¹ sanctum Loth E || 2 captiuitas T¹ ciuitatis D^{PC} || fecerat T¹ || 3 uenientes NR || 5 super terram x || 6 cogit (e sup. l.) P^{ac} || qui dicebant ...gratia om. T¹ || 8 qui om. DNR, quidem y || tu tamen (tu sup. l.) P^{PC} T² || 10 comprobabant Dx .

52. 3 uoluerentur (in sup. l.) P^{ac}T¹ || 4 nullus² om. P || testificantem: significantem T² || totus P^{PC}||

LOT REÇOIT LES ANGES DE DIEU.

51. «Lot était assis devant sa porte^a». Les adversités de sa captivité avaient amendé le bienheureux Lot et l'avaient rendu plus attentif. En avançant en âge, il avait donc appris à imiter son parent^b. Aussi était-il assis devant sa porte pour accueillir les arrivants. Ensuite «il se leva pour aller à leur rencontre^b». Celui qui est plus parfait court à leur rencontre; lui «se leva et se prosterna la face contre terre et il dit: 'Voici, Seigneurs, entrez dans la maison de votre serviteur^c». Il les contraignit à descendre chez lui, eux qui disaient: «Nous demeurerons sur la place^d». Ici est mise en valeur la sainteté du juste ainsi que la délicatesse des anges. Ceux-ci ne voulaient pas que leur arrivée parût trop pesante à leur hôte; lui, qui connaissait ceux parmi lesquels il habitait, exposait cependant sa maison aux dangers pour en arracher ses hôtes. Assurément, plus ils tardaient à accepter en poursuivant leur tentation, plus ils l'éprouvaient en profondeur.

52. «Les hommes de la ville de Sodome entourèrent la maison, des enfants aux vieillards, tout le peuple à la fois^a». L'équité du jugement divin est mise en place à l'avance de sorte que personne n'aille dire: 'En quoi les enfants ont-ils péché pour que tous soient impliqués dans la destruction?' Ainsi il n'y eut aucun juste, aucun innocent. Ecoute l'Écriture qui l'atteste: "Ils entourèrent la maison des enfants aux vieillards, tout le peuple à la fois". Aucun âge n'était exempt de la faute - c'est pourquoi aucun ne passa à côté

51. a. Gen. 19,1 || b. Gen. 19,1 || c. Gen. 19,1 s. || d. Gen. 19,2

52. a.. Gen. 19,4.

possibilitatem perpetrandi criminis non habuit habuit adfectum. Effetae uires
 senum, sed mens plena libidinis. Offerebat sanctus Loth filiarum pudorem^b.
 Nam etsi illa quoque flagitiosa impuritas erat, tamen minus erat secundum
 10 naturam coire quam aduersus naturam delinquere. Præferebat domus suae
 uerecundiae hospitalem gratiam etiam apud barbaras gentes inuiolabilem.
 Denique illic quoque inoffensa hospitalitas est, ubi nec germanitas satis tuta
 est.

53. Percusserunt autem illos caecitate angeli^a, ut ostium domus, quod
 aperire cupiebant, non repperirent. Hic quidem mirabilis angelorum declaratur
 potestas, ut offusa impuris caecitate non repperirentur domus ostia. Sed etiam
 illud ostenditur quia caeca est omnis libido et ante se non uidet. Simul quod
 5 hospitem reuocatus est manibus Loth sanctus in domum^b, demonstratur
 immemor periculi, fidei memor non eripuisse se periculo, sed obtulisse.

7 exitii x || 10 aduersum y.

53. 1 angeli caecitate Dx || 3 offusa: effusa D || 4 quia: quod NR || est om. A¹ || 5 manibus reuocatus
 est sanctus Loth A²E || est om. PT¹T² || 6 memor fidei A²E || se om. DNR || 7 obtulisse: obtinuisse
 NR.

du désastre - et celui qui n'eut pas la possibilité d'accomplir le crime, en eut le désir. Les forces des vieillards étaient épuisées, mais leur esprit était plein de lubricité. Le bienheureux Lot offrait la pudeur de ses filles^b. Car même s'il y avait de la honte à se souiller ainsi, il y en avait cependant moins de s'unir selon la nature que de faire le mal contre la nature. Il plaçait avant l'honneur de sa maison la grâce de l'hospitalité, inviolable même parmi les peuples barbares. De fait l'hospitalité est respectée même là où la fraternité n'est pas suffisamment assurée.

53. Mais les anges les frappèrent de cécité^a, les empêchant de trouver la porte de la maison qu'ils désiraient ouvrir. On montre certes ici la puissance merveilleuse des anges: les débauchés, plongés dans le noir, ne trouvèrent plus les portes de la maison. Mais de plus on montre que tout désir est aveugle et ne voit pas devant lui. Pareillement le fait que Lot soit ramené par les mains mêmes de ses hôtes dans sa maison^b prouve qu'oublieux du danger, mais se souvenant de sa foi, il ne s'est pas dégagé du danger, mais qu'il s'y est offert.

b. Cf. Gen. 19,8.

53. Gen. 19,11 || Cf. Gen. 19,10.

54. Ponitur pietatis locus, quod manifestata sibi per angelos totius regionis
 euersione et generos habere Loth sanctus inducitur et monere eos ut
 fugerent^a, simul ne deserando eos nec admonendo minus pius uideretur circa
 filiarum maritos uel erroris earum causa ipsi adsignaretur, quae destitutae
 5 uirili consortio concubitus inebriati expetissent patris^b. Non ergo indefensum
 scriptura uirum sanctum relinquit et tradidisse maritis filias et monuisse generos
 inducitur^c. Sed uisum illis quod derideret eos: et tamen adhuc morabatur Loth,
 ut persuaderet generis suis, et paene non esset profectus, ut euaderet nisi
 urgentibus angelis et tenentibus manus eius egredi coactus esset.¹⁰

55. Non ergo profectus, sed eductus est et mandatum accepit ne respiceret
 retro nec resisteret in tota regione illa, sed in montem ascenderet^a. Hoc cum illi
 dicitur, omnibus dicitur. Si uis ergo et tu euadere, ne respicias retro, sed ante
 te. Aspice ubi Christus est, qui dicat tibi: *Vade retro me*^b, sicut Petro dixit:
 5 *Vade retro me*, ut Christum sequeretur, Christum uideret. Retro Sodoma est

54. 1 punitur (o ex u) P^{ac} minuitur NR, munitur y || 2 sanctus Loth E || 3 nec: in T¹ || 5 post
 indefensum add. sinit DX || 6 relinqui Dx, post relinquit add. dum (sup. l.) P T² add. cum in ea A²E
 || 7 post uisum add. est Dx || et tamen: etiam A².

¹¹55. 2 monte T¹ || 4 te om. Dx || aspice (a in ras) P || me om. Dx || dixit Petro D, dicit y

54. Suit un passage important sur l'attention aux autres; les anges lui ayant révélé la destruction de toute la région, on indique que le bienheureux Lot avait des gendres et qu'il les avertit de fuir^a, pour ne pas paraître moins affectionné pour les maris de ses filles en les abandonnant ou en ne les avertissant pas, ou pour qu'on ne considérât pas qu'il fut la cause de l'erreur de ses filles, qui, privées de vie commune avec un homme, désiraient s'unir à leur père enivré^b. L'Écriture ne laisse donc pas cet homme saint sans justification et il est indiqué qu'il avait donné ses filles à des maris et qu'il avait averti ses gendres. Mais il leur sembla qu'il se moquait d'eux^c. Et cependant Lot s'attardait encore à les persuader, et c'est à peine s'il serait parti pour s'échapper, s'il n'avait été forcé par les anges qui le pressaient et le prenaient par la main.

LE DÉPART DE SODOME.

55. Donc il ne partit pas de lui-même, mais il fut entraîné dehors et reçut l'ordre de ne pas regarder en arrière et de ne pas s'arrêter dans toute cette région, mais de monter sur la montagne^a. Quand cela lui est dit, c'est à tous que cela est dit. Si donc tu veux, toi aussi, t'échapper, ne regarde pas en arrière, mais devant toi. Regarde où est le Christ qui te dit: «Marche derrière moi^b», comme il le dit à Pierre: «Marche derrière moi», pour qu'il suive le Christ,

54. a. Cf. Gen. 19,14 || b. Cf. Gen. 19,31 s. || c. Cf. Gen. 19,14 s.
55. a. Cf. Gen. 19,17 || b. Matth.16,23.

plena flagitii, retro Gomorra uitis scatens, criminum regio. *Ne tetigeritis*, inquit apostolus, *ne adtaminaueritis, ne gustaueritis quae sunt omnia ad corruptelam*^c. Fuge ergo Sodomam, relinque ocius, desere elementa huius mundi, ne te imminetia inuoluant pericula: non resistas fugiens nec in tota uitiorum regione remoreris. Qui non respexit euasit: quae respexit non potuit euadere^d.

56. Excusantur autem filiae sancti Loth, quia putauerunt non uicinae regionis, sed totius orbis fuisse illud excidium, se solas cum patre superstites populis omnibus remansisse^a. Et ideo ne genus deficeret hominum, paternum petisse concubitus, ut semen generationis humanae de patre suo resuscitarent. Non ergo libidinis uitium fuit, sed generationis remedium, quod non puto criminis duci loco. Nam et Eua de uiro adsumpta, supra cuius

|| 6 flagitii N || tetigeris A² || 7 de corruptela T¹ || 8 ocius: socios (os ex us) P^{PC}T¹T² D || post ocius add. Gomorram NR || 9 inuoluant imminetia N || post uitiorum add. nec in tota T¹ || 10 moreis T¹.

56. 1 post quia *transp.* non D || 2 regiones E || excidium: incendium D (exci- *sup. l.*) N & R || 3 omnibus populis A²E || hominum: humanum x || 5 resuscitaret (n *sup. l.*) P^aC || generationes E || 6 dulci (l *eras*) P^aC || de (e *sup. l.*) T¹: a x *om.* D || sumpta A²E ||

pour qu'il voie le Christ⁷. Derrière, Sodome est pleine d'infamie, derrière, Gomorrhe, la région des crimes, fourmille de vices. «Ne touchez pas», dit l'Apôtre, «ne prenez pas, ne goûtez pas ce qui est tout entier destiné à la corruption^c». Fuis donc Sodome, quitte-la rapidement, abandonne les principes⁸ de ce monde, pour que des périls imminents ne t'entourent pas. Ne t'arrête pas dans ta fuite et ne demeure pas dans toute la région des vices. Celui qui ne regarda pas s'échappa. Celle qui regarda ne put s'échapper^d.

56. Les filles de Lot sont excusables: elles pensèrent que cette destruction avait non seulement concerné la région voisine, mais le monde entier, qu'elles étaient demeurées, avec leur père, seules survivantes de tous les peuples^a. Aussi pour que le genre humain ne vînt pas à disparaître, elles recherchèrent une union avec leur père pour faire renaître de lui le germe du genre humain. Il n'y eut donc pas un délit né du désir, mais un remède pour assurer une descendance; je ne pense pas qu'on doive le considérer comme une péché⁹ Car Eve, tirée de l'homme dont une côte a servi à former la

c. Col. 2,21 s. || d. Cf. Gen. 19,26

56.a. Cf. Gen. 19,31 s. ||

costam ædificata est mulier, os de ossibus eius et caro de carne eius^b, tamen propter seriem successionis humanae uiro mixta est. Subducitur tamen huic admissa conscientia uiri iusti; inebriatus uino quid gereret nesciebat. Vnde non mirum si puellas decepit opinio, quae putarent totius populos orbis perisse. Non eadem esset Loth sancti excusatio, qui audierat ab angelis locum illum, non totum mundum esse periturum.

57. Sane discimus uitandam ebrietatem, per quam crimina cauere non possumus. Nam quae sobrii cauemus, per ebrietatem ignorantes committimus. Parum est quod ea inflammat libidinem, accendit cupiditates corporis; ipsam quoque mentem subruit et animum capit, sensum extorquet. Nesciunt quid loquantur qui nimio uino indulgent, iacent sepulti. Ideoque si qua per uinum deliquerint, apud sapientes iudices uenia quidem facta donantur, sed leuitatis notantur auctores. Quanta ipsa deformitas, ut soluantur uires, incessus uacillet!

⁹ post iusti add. qui NR || post inebriatus add. enim A²E ||¹¹ sancti Loth D ||¹² periturum (ru corr.) P^a, periturum T¹.

57. 3 inflammet NA¹ || cupiditatis (es ex is)P^{ac} || 4 subrigit PT²D || 5 iacent om. NR || 6 facta:facia (t sup. l.) P^{ac} || 7 notantur: dampnantur NR || 8 uacillent PT¹T² ||.

femme, os de ses os et chair de sa chair^b s'est cependant unie à cet homme pour assurer la descendance et la succession des hommes¹⁰. Cependant la conscience de cet homme juste n'est pas engagée dans cette mauvaise action¹¹; enivré par le vin, il ne savait pas ce qu'il faisait. Ce n'est pas étonnant que les jeunes femmes se soient laissé tromper par l'idée que les peuples de toute la terre avaient péri. Le bienheureux Lot n'eut pas la même excuse, lui qui avait appris des anges que cette région et non le monde entier devait périr.

57. Nous apprenons assurément qu'il faut se garder de l'ébriété qui nous rend incapables d'éviter les fautes.¹² Car ce qu'à jeun nous évitons, nous le commettons inconsciemment dans l'ébriété. C'est peu que celle-ci enflamme le désir, qu'elle allume les envies du corps, elle ruine encore l'esprit lui-même, elle s'empare de l'âme, elle en chasse le bon sens¹³. Ils ne savent pas ce qu'ils disent ceux qui s'abandonnent à un excès de vin: ils gisent 'ensevelis'¹⁴. C'est pourquoi si ceux-ci ont commis des fautes en état d'ivresse, les juges sages leur faisant grâce les en tiennent quitte, mais on les blâme comme auteurs d'actions frivoles. Quelle honte que les forces soient anéanties, la démarche vacillante!

b. Cf. Gen. 2,22 s.

58. Multi se fortes putant: num fortiores quam Loth, num continentiores quam Noe? Non utique uitia patriarcharum scriptura exposuit quos uictos uino legimus, sed ut tu disceres quid caueres. Ille nudus iacuit, iste filiarum patuit errori. Et Noe iustus deceptus est, quia uini uis adhuc ignorabatur: sed in illo instructus es, ne tu ignorares. Loth filiabus se credidit et
 5 per senectutem madidam uino solutus commisit incestum ignorans: tu sic bibe, ne capiaris. Instruant te patriarchae non solum docentes, sed etiam errantes. Ideo iteratum exemplum est ebrietatis, ut confirmetur magisterium cautionis. -

58. 1 forte (s sup. l.)^{Pac} || contentiores (in sup. l.)^{Pac} & T^{1ac} contemptiores A^{1E} ||

4 errori patuit A^{2E} || 5 ne mg . E || 6 solutus*** P, post solutus add. est et T¹ add. est y || 7 te om. N || iteratum: iterum PT¹T² || 8 est exemplum A² .

L'EXEMPLE DES PATRIARCHES..

58. Beaucoup se croient forts. Sont-ils plus forts que Lot, plus tempérants que Noé¹⁵? L'Écriture n'a pas du tout voulu détailler le défaut des patriarches, que nous lisons avoir été vaincus par le vin; elle a voulu t'apprendre ce dont tu dois te méfier. Celui-là était couché nu, celui-ci céda à l'erreur de ses filles. Noé le juste fut trompé parce qu'il ignorait encore la force du vin¹⁶. Mais avec lui, tu as été instruit pour ne plus l'ignorer. Lot se fia à ses filles et, vieillard sans force, amolli par le vin, il commit un inceste dans l'inconscience: toi, bois de sorte à ne pas être trompé. Que les patriarches t'instruisent non seulement par leurs enseignements, mais encore par leurs erreurs mêmes. C'est pourquoi l'ébriété est par deux fois proposée pour t'apprendre plus fermement la circonspection.

7.

59. Denique iterum Sarrae temptatur pudicitia, ut exigatur omnium. Nam et Abimelech in uxorem sibi eam sumpserat^a et dixit ei in nocte Deus: *Ecce tu morieris propter mulierem* ^b. Aduertimus adulterium diuino iudicio morte puniri. Ideoque addidit: *Haec autem commoratur cum uiro* ^c. Habet

5 quidem omnis uiri mulierisque concubitus nulla legitimi matrimonii sorte celebratus suam culpam. Discite enim qui ad gratiam baptismatis tenditis uelut quidam fidei candidati continentiae disciplinam sobriam. Nulli licet scire mulierem praeter uxorem. Ideoque coniugii tibi ius datum est, ne in laqueum incidas et cum aliena muliere delinquas. Vinc tus es uxori, noli quaerere

10 solutionem, quia non licet tibi uxore uiuente uxorem ducere. Nam et aliam quaerere, cum habeas tuam, crimen est adulterii hoc grauius, quod putas peccato tuo auctoritatem lege quaerendam. Tolerabilior est, si lateat, culpa quam si culpae usurpetur auctoritas, nec hoc solum est adulterium cum aliena peccare coniuge, sed omne quod non habet postestatem coniugii.

59. 1 iterum: ideo Dx || temptatur Sarrae x || 2 et¹ om. NR || in²om. N || 4 habent quidem omnes y, quidam T¹ || 6 celebrati y || enim: etiam x || 7 fide y || 8 ideo T¹x || ius: eius T¹ || datum est ius x || 12 lege: et legem DNR || tolerabilius DNR || 13 nec: non D ||

7.

SARRA ET ABIMELECH.

59. Ensuite la chasteté de Sarra est à nouveau mise à l'épreuve afin qu'elle soit la norme pour tous. Car Abimélech aussi l'avait prise pour épouse^a et Dieu lui dit de nuit: «Voilà que tu mourras à cause de cette femme^b». Nous remarquons que l'adultère est puni de mort par un jugement divin. C'est pourquoi il ajouta: «Elle demeure aussi avec un mari^c». Toute union d'un homme et d'une femme non consacrée par un mariage légitime comporte une faute. Apprenez donc, vous qui aspirez à la grâce du baptême comme des candidats à la foi, la sobre discipline de la continence. Il n'est permis à personne de connaître¹ une femme sauf son épouse. On t'a donné le droit de mariage, pour que tu ne tombes pas dans le piège² et que tu ne pêches pas avec la femme d'un autre. Tu es lié à une épouse; ne cherche pas la dissolution du mariage puisqu'il ne t'est pas permis de te remarier tant que ton épouse est vivante. Car en chercher une autre alors que tu as la tienne est un crime d'adultère plus grave, en ceci que tu penses qu'il faut couvrir ta faute de l'autorité de la loi³. Une faute est plus supportable si elle est cachée que si on en revendique le droit. Et non seulement pécher avec l'épouse d'un autre est un adultère, mais aussi tout ce que ne couvre pas l'autorité du mariage. Ce

59. a. Cf. Gen. 20, || b. Gen. 20, || c. Gen. 20, ||

15 Tamen locus iste docet grauius crimen esse, ubi celebrati coniugii iura temerantur et uxorius pudor soluitur. Ideoque cum prætenderet Abimelech quod uxorem alienam esse ignorauerit^d, quam sororem esse uir ipse suam dixerit, respondit ei Deus: *Et ego cognoui quia puro corde fecisti hoc et peperi tibi, ut non peccares in me. Propter hoc non sum passus te tangere eam*^e.

20 ~~Cognoscimus uelut praesulem custodemque esse coniugii Deum, qui non patitur alienum torum pollui, et si qui fecerit, peccare eum in Deum, cuius legem uiolat, gratiam soluat. Et ideo quia in Deum peccat, sacramenti caelestis amittit consortium.~~

5 60. Fortasse te moueat qua ratione Pharaon quaestionibus^a ab omnipotenti Deo grauius adflictus sit, ut supra legimus, cum et ipse ignorauerit uxorem esse Abrahae Sarram, quam sororem audierat, Abimelech autem nullam poenam exceperit. Verum Aegypti regem noris ducem fuisse uitiorum, qui quo plus habuerit licentiae eo plus flagitii commiserit, Abimelech autem eo fidelis aestimatus est Deo, ut meruerit audire: *Et ego cognoui quia puro corde fecisti hoc*^b, rex non adflictionis, ut Aegyptius, sed munitionis, quod Gerarum

16 uxoris N || 17 esse¹ om. NR || ignorari D ignorauit NR || 18 dixerat NR A^{2ac} || 18 Deus: Dominus Dx || et: ecce y || quia: quoniam Dx || 19 te tangere: ut tangeres N || 20 coniugii esse A^{2E} || qui non ... in Deum om. PT¹T² || 21 qui: quis DNR || eum peccare DNR || cuiusque T¹ || 22 uiolat ...soluit T¹ || soluat gratiam NR.

60. 1 quaestionibus om. T² || omni potente Dx || 3 Abimelech ...exceperit om. DNR || 4 post uerum add. cum x || noueris Dx || 5 licentiae ↔ P || eo¹ om. PT¹T² DNR (sup. l.) A¹ || eo²: et (eo sup. l.) P^{ac} T¹DX || 6 est coni. Schenk, Gori., sit codd. || ut: cum DNR || 7 **fecisti (de eras) T¹ || rex om. N || ut ... munitionis om. PT¹T² monitionis D x (motionis sup. l. N^{pc}.) ||

passage cependant nous apprend que c'est une faute plus grave quand les droits du mariage célébré sont bafoués et que la pudeur matrimoniale est souillée. C'est pourquoi, comme Abimélech prétendait qu'il ne savait pas qu'elle était l'épouse d'un autre^d, - son mari lui-même l'avait fait passer pour sa soeur, - Dieu lui répondit: «Je sais, moi aussi, que tu as fait cela avec un coeur pur et je t'ai épargné de pécher contre moi. C'est pour cela que je n'ai pas souffert que tu la touches^e». Nous savons que Dieu est pour ainsi dire le protecteur et le gardien du mariage⁴; il ne souffre pas que le lit d'un autre soit souillé et, si quelqu'un le fait, pécher contre Dieu dont il viole la loi, lui fait perdre la grâce. Et c'est parce qu'il pêche contre Dieu qu'il perd la participation au sacrement céleste⁵.

60. Peut-être te demandes-tu pour quelle raison Pharaon fut gravement affligé⁶ de reproches^a par le Dieu tout-puissant, comme nous l'avons vu plus haut, alors que lui-même avait aussi ignoré que Sarra était l'épouse d'Abraham - il avait entendu dire qu'elle était sa soeur -, alors qu'Abimélech n'eut à subir aucun châtement⁷. Mais tu sauras que le roi d'Egypte a été le maître des vices⁸; plus il en aurait eu la possibilité, plus il aurait commis d'infamies. Quant à Abimélech, il a été jugé fidèle par Dieu au point qu'il a mérité de s'entendre dire: «Je sais moi aussi que tu as fait cela avec un coeur pur^b». Il n'est pas un roi d'affliction comme l'Egyptien, mais de sécurité, ce que nous apprend l'interprétation de Gérar où il régnait^c.

d. Cf. Gen. 20,4 s. || e. gen. 20,6

60. a. Cf. Gen. 12,17 (LXX) || b. Gen. 20,6. || c. Gen. 26,1.

10 quibus praeerat^c, docet interpretatio. Non est ergo dubium ceteris operibus
 eius indignationem Domini esse reuocatam, qui uere interioris est arbiter
 conscientiae et animi ac mentis interpret. Denique non ut Pharao ille
 conuentus a Moyse recusauit et spreuit mandatum Dei nec obsequium distulit,
 sed statim uocauit Abraham, uxorem suam ei reddidit, pretio se ipse multauit,
 quod uidisset alienam, dotem pudoris exsoluit.

5 61. Hinc quoque colligi potest Abimelech regem clementiora meruisse,
 quod Abraham pro eo rogauit et impetrauit^a. Peperit enim uxor eius et ancilla
 illius, quas ante concluderat Dominus propter Sarram uxorem Abrahae. Quod
 aequae ad oeconomiam pertinet, ut Sarrae partus Dei donatus promissione
 etiam hoc fulciretur testimonio, cum aduertat Dei offensione et fecundas
 steriliscere et rursus Domini uoluntate steriles fecundari iuxta quod scriptum
 est: *Nonne sterilem et parientem ego feci? dicit Dominus* ^b. Quamuis ad
 synagogae illud et ecclesiae mysterium dictum accipiatur, quia et synagoga
 partus habere desiit, quae successionis fraudata est posteritate, et

8 ergo om. Dx || 9 prouocatam D, (re sup. pro) N || uere: uer Pac uero T² || arbiter est A²E || 11 a
 Moyse: amore PT² amose T¹ || 12 post abraham add. et DNR || reddidit ei NR || 13 pudoris om.
 NR.

61. 1 clementiara (o sup. a) Pac || 2 post enim add. et Dx || 3 illius: eius Dx || Dominus: Deus Dx
 || quod aequae om. PT¹T² || 4 ut om. PT¹T² post promissione transp. ut (sup. l.) P²CT² || 5
 fecunda (s sup. l.) PacT¹ || 6 steriliscere P²C x || rursus y || 8 et¹ (sup. l.) T¹ || 9 desiuit Dx ||
 posteritate fraudata est NR ||

Il n'y a donc pas de doute que toutes ses autres actions ont retenu l'indignation du Seigneur, lequel est vraiment le juge de la conscience intérieure et l'interprète de l'âme et de l'esprit. Enfin contrairement au Pharaon rencontré par Moïse, il ne refusa pas et ne méprisa pas le commandement de Dieu, il ne mit pas de retard à obéir, mais aussitôt il appela Abraham et il lui rendit son épouse; il s'imposa lui-même une punition en argent pour avoir vu la femme d'un autre, il acquitta la dot de la pudeur⁹.

61. De ce passage on peut aussi tirer que le roi Abimélech mérita un traitement plus clément, parce qu'Abraham le demanda pour lui et l'obtint^{a10}. Car son épouse enfanta et sa servante aussi, elles que le Seigneur avait auparavant rendues stériles à cause de Sarra l'épouse d'Abraham. Et cela aussi appartient à l'histoire sainte; il fallait que la promesse de l'enfantement accordé par Dieu à Sarra fût étayée encore par cette preuve car tu te rends compte qu'à la suite d'une offense à Dieu, les femmes fécondes deviennent stériles et que de nouveau, par la volonté du Seigneur, les femmes stériles deviennent fécondes, selon qu'il est écrit: «N'est-ce pas moi qui ai fait la femme stérile et la femme féconde? dit le Seigneur^b». Cependant cette parole peut être comprise du mystère de la synagogue et de l'Eglise, parce que la synagogue a cessé d'enfanter, elle qui est frustrée de la postérité qui se

61. a. Cf. Gen. 20,17 || b.Is. 66,9 ||

10 congregatio nationum quae sterilis erat, cum Deum ignoraret, partus coeperit
aeternos habere. Vnde et lectum est: *Lætare sterilis quae non parit, erumpe et
exclama quae non parturis, quoniam plures filii desertae magis quam eius
quae habet uirum* ^c.

~~62. Genitus est autem Abrahae filius Isaac, cum esset annorum centum~~ ^a.

Et tu si perfectus fueris, habebis posteritatem laetitiae et exultationis
hereditatem. Dixit et Sarra: *Risum mihi fecit Dominus; quicumque autem
audierit congratulabitur mihi* ^b. Non utique hoc de hac generatione intellegitur,
5 quae casibus plerisque obnoxia est, ut interdum melius fuerit non generasse,
sed de generatione, qua unusquisque peccator agens paenitentiam, cum
redimitur a morte, angelis solet exhibere laetitiam ^c.

63. *Et dixit Sarra: Quis annuntiabit Abrahae quoniam lactat
infantem Sarra* ^a. Moralis locus. Prouocantur feminae meminisse dignitatis
suae et lactare filios suos. Haec enim matris gratia, hic honos, quo se propriis
commendent uiris. Denique eos plus amare filios solent, quos ipsae matres
5 lactauerint uberibus suis.

congregation (n eras) ^{PAC} || nationum: Nat. in ras. P || coepit (ex coeperit) ^A ¹ ^{PC} cepit ^A ² ^E ||
11 habere aeternos ^{NA} ² ^R || et ¹ om. DyR || 12 clama ^T ¹ ^T ² ^x.

62. 1 centum: C ^{PT} ¹ || 2 fueris perfectus si ^A ² || et ² om. DNA ¹ ^A ² ^R || 3 Dominus: Deus
^T ¹ ^{DNA} ² ^R || autem: enim Dx || 4 generatione hac ^A ² ^E || 5 plerique (s sup. l.) ^{PAC} || ut: et DNR || 6
peccator ^{PAC} pacatur ^{PPCT} ² a peccato ^T ¹ peccatorum ^A ² || agens: cessat ^T ¹ || agens...laetitiam
om. ^{PT} ² || paenitentiam ...laetitiam om. ^T ¹ || cum om. R.

63. 1 adnuntiauit (b sup. u) ^{PAC} ^T ¹ || lactet y || 3 post haec add. est ^A ² || matrum DNR || hic: hoc
DNR || honos: onus ^{PAC} honor (r ex s) ^A ¹ bonos ^T ¹ bonum DNR || post quos (s eras P)
^{PACT} ¹ ^{add.} filios (sup. l.) ^{PAC} om. se ^{PT} ² || 4 commendet ^{PT} ¹ ^T ² || ipsi (e ex i) ^{PAC} || 5 lactauerunt
(u sup. i) ^{RPC} || uberis D || suis om. R.

perpétue, et l'assemblée des nations qui était stérile tant qu'elle ne connaissait pas Dieu, a commencé à enfanter pour l'éternité. D'où ce qu'on lit: «Réjouis-toi, stérile qui n'engendres pas, exclame-toi et pousse des cris, toi qui n'enfantas pas, parce que la délaissée a plus de fils que celle qui a un mari^c».

LA NAISSANCE D'ISAAC.

62. «Un fils, Isaac, naquit à Abraham alors qu'il avait cent ans^a». Et toi, si tu as été parfait, tu auras l'allégresse pour descendance, et pour héritage la joie¹¹. «Sarra dit: Le Seigneur m'a fait un sourire: quiconque l'apprendra me félicitera^b». Il n'y évidemment pas à interpréter ces mots de cette naissance qui est soumise à tant d'aléas, à tel point que parfois il aurait été meilleur de ne pas avoir enfanté; mais on l'interprète de l'enfantement par lequel chaque pécheur qui fait pénitence, quand il est racheté de la mort, est alors un sujet de joie pour les anges^c.

63. «Et Sarra dit: Qui annoncera à Abraham que Sarra allaite un petit enfant?^a» Ce passage a un sens moral. Les femmes sont invitées à se souvenir de leur dignité et à allaiter leurs enfants. Car c'est le charme de la mère, un honneur par laquelle elles se font valoir auprès de leur mari. En outre, le plus souvent les mères aiment davantage les enfants qu'elles auront elles-mêmes allaités au sein.

61.c. Is. 54,1

62. a. Gen. 21,5 || b. Gen. 21,6 || c. Cf. Lc 15,10

63. a. Gen. 21,7

64. *Fecit autem Abraham cenam magnam, quando ablactatus est Isaac filius eius*^a. Non mediocre istud nec usitatum. Non enim quia a nutricis lacte subductus est puer, magnum conuiuium exhibuit Abraham, sed quia idoneus habitus est Isaac fortioris gratiae cibo et uirtutis alimento, non adhuc ut
5 Corinthius lacte potandus^b, sed epulis solidioribus mandatorum caelestium
mentis suae firmans lacertos.

65. Prosperitatem cito sequitur inuidia. Pepererat Sarra, ablactauerat filium: *Vidit ancillae filium ludentem cum filio suo Isaac et dixit ad Abraham: Eice ancillam et filium eius; non enim heres erit filius ancillae cum filio meo Isaac*^a. Durum erat hoc uisum Abrahæ^b, ut eiceret filium suum, licet eum
5 quem susceperat ex uernacula. Et tu noli miscere te ancillae, ne suscipias ex illa filium et uxor tua non patiatu coheredem illum filio suo fieri; uides enim solui hinc gratiam matrimonii. Certe si incidisti et habes filium, eice ancillam et filium eius; melius est enim ut ancilla quam uxor recedat et filius ancillae quam legitimus eiciatur. Quodsi dubitaueris, si contempseris uxoris
10 tuae sententiam et durum tibi uisum fuerit, dicit tibi Deus quod dixit Abrahæ.

64. 2 eius: suus N || istud: illud N || 5 chorinthius (us ex os) P^{pc}, Chorintii T1, Chorinthii y (h²sup. l. A²) || potendos (us ex os) P^{ac} || 6 lacertos firmans A²E.

65. 3 heres (h sup. l.) P^{pc} || 5 susceperit T1 || te miscere A²E || 6 illa: ea R || coherere (-dem sup. re alt.) P^{ac} || 7 hinc solui A²E, hanc R || gratiae (am ex ae) P^{ac} || 10 dicitur (del. ur et tibi sup. l.) P^{pc} dixit (c sup. x) R^{ac} ||

LE SEVRAGE D'ISAAC.

64. «Abraham fit un grand repas quand Isaac son fils fut sevré^a». Ce n'est ni banal, ni habituel. Car ce n'est pas parce que l'enfant fut privé du lait de sa nourrice qu'Abraham donna un grand banquet, mais parce qu'Isaac fut considéré comme capable d'une grâce plus puissante comme nourriture et de la vertu comme aliment, il n'a plus à boire de lait comme le Corinthien^b, mais il fortifie les muscles de son esprit au banquet plus substantiel des commandements célestes.

SARRA CHASSE AGAR.

65. L'hostilité suit bien vite la prospérité. Sarra avait enfanté, elle avait sevré son fils. «Elle vit le fils de la servante qui jouait avec son fils Isaac et elle dit à Abraham: 'Chasse la servante et son fils, car le fils de la servante ne sera pas héritier avec mon fils Isaac^a» Il paraissait cruel à Abraham de chasser son fils^b, bien que ce fût celui de la servante. Et toi, ne t'unis pas à une servante, de peur d'en avoir un fils. Ton épouse ne supportera pas qu'il devienne cohéritier avec ton fils. car tu vois que c'est ce qui fait disparaître la grâce du mariage. Assurément si tu es tombé et si tu as un fils, chasse la servante et son fils, car il est préférable que s'en aille la servante plutôt que la femme et que le fils de la servante soit chassé plutôt que le fils légitime. Si tu as des hésitations, si tu as méprisé l'avis de ton épouse et si cela t'a paru cruel, Dieu te dit ce qu'il a dit à Abraham. Car ce qu'il lui dit, il te le dit et il le dit

64. a. Gen. 21,8 || b. Cf. 1 Cor. 3,2

65. a. Gen. 21,9 s. || b. Cf. gen. 21,11 ||

Quod enim illi dixit tibi dicit et omnibus dicit: *Non sit durum ante te de puero et de ancilla. Omnia quaecumque tibi dixit Sarra, audi uocem eius, quoniam in Isaac uocabitur tibi semen* ^c. Nusquam alibi dixit: "Audi uocem uxoris tuae" nisi hic, id est: "Fecisti uxori tuae iniuriam et non mitigasti adfectum eius, suscepisti ex ancilla filium et non honorasti uxoris filium. Numquid potest in ancillae filio semen tuum uocari? Non utique; in legitimo filio uera successio est. Sed uereris, quia filius tuus est, ne forte eiectus intereat atque occidat. Non ei deerit mea gratia". Omnes alit Deus noster, suffulcit uniuersos et iustos et iniustos. Denique et pluit super iustos et iniustos^d. Sicut fecit Abraham, et tu facito. Eice ancillam, ut segura uxor et inoffensa maneat domi. Eice ancillae filium, ut non habeat hereditatis consortium qui non habet originis priuilegium.

¹¹ enim *om.* PT¹T². illi enim yR || dicit¹: dixit DN, dicit tibi R || omnibus dicit²: omnibus dixit DN ||
¹² omnia (a *sup. l.*) P || dixit tibi DNR, dixerit tibi A²E || ¹⁴ iniuriam uxori tuae A² || ¹⁵ ex *om.* T¹ ||
¹⁶ numquia (d *sup. a*) P^{ac} || ¹⁶ ancilla DNR || filio¹ *om.* T¹DNR || *post* legitimo *add.* enim x || ¹⁸ est²*om.* DNR || ¹⁸ deerat (i *sup. a*) P^{ac} || alitur (*del.* ur) P^{ac} || noster: non P^{ac}T¹ nam P^{ac}T² || et iniustos *om.* T¹ || ²⁰ facito et tu Dx || ut: et DNR || *post* eice *add.* et Dx.

à tous: «En ce qui concerne l'enfant et la servante, que cela ne soit pas cruel pour toi. Quant à tout ce que t'a dit Sarra, écoute sa parole puisque c'est en Isaac que te sera suscitée une descendance^c». Nulle part ailleurs, il n'a dit: 'Écoute la parole de ton épouse' sauf ici; il faut comprendre: "Tu as eu tort vis-à-vis de ton épouse et tu n'a pas apaisé ses ressentiments, tu as eu un fils de la servante et tu n'as pas honoré le fils de ton épouse. Est-ce que ta descendance peut être suscitée dans le fils de la servante? Non assurément. Le vrai lignage est dans ton fils légitime. Mais tu crains, parce que c'est ton fils, que par hasard, une fois chassé, il ne se perde et périsse. Ma grâce ne lui manquera pas". Notre Dieu nourrit tout le monde, il soutient tous les hommes, les justes et les méchants^d. Toi aussi, fais comme a fait Abraham. Chasse la servante pour que ton épouse demeure en sa maison sans trouble ni offense. Chasse le fils de la servante, pour que ne soit pas associé à l'héritage celui qui n'a pas le privilège de l'origine¹².

c. Gen. 21,12 || d. Cf. Matth. 5,45

8.

66. *Et factum est post haec uerba, Deus temptauit Abraham* ^a.

Aliter Deus temptat, aliter diabolus. Diabolus temptat ut subruat, Deus temptat ut coronet. Denique probatos sibi temptat. Vnde et Dauid dicit: *Proba me, deus, et tempta me* ^b. Sanctum Abraham probauit ante et sicut, ne si ante temptaret quam probasset grauaret. Probauit eum, cum exire de Charra iussit^c, et oboedientem repperit. Probauit, cum fidei titulo fretus liberauit nepotem^d, cum de praeda nihil attigit^e, cum promisit seni filium^f - et cum ipse esset centum annorum, quamuis Sarrae genitalia consideraret emortua, tamen credidit nec hæsitaui fide^g, qui posset hæsitare ratione aut sterilitatis aut senectutis -, probauit eum hospitii sedulitate^h. Probatum igitur quasi fortiorem temptandum putauit maioribus et quibusdam imperiis durioribus. Et hic quidem exemplo docemur: quia ueris probatur quis, temptatur autem compositis et fictis

66. 2 diabolus (o sup. u¹) P^{ac} || 2 temptet P^{ac} T² (t sup. l.) T¹ || 3 coronat T¹ || temptat sibi A² || 4 ante sanctum add. et Dx || 5 grauaret T¹ || Charra A²E || 7 esset ipse DN, ipse om. yR || centum: C PT¹A² || 8 mortua PT² || 9 fide hæsitaui A²E || possit (e sup. i) P^{ac}T¹ || aut¹ om. A² || 10 eam (u sup. a) P^{ac} || probatum: probauit T¹ || 11 hoc T¹DNR || 12 quis: obsequis T¹.

8.

LE SACRIFICE D'ISAAC.

LES ÉPREUVES D'ABRAHAM.

66. «Et il arriva après ces paroles que Dieu tenta Abraham^a». Dieu tente d'une manière, le démon d'une autre. Le démon tente pour ruiner, Dieu tente pour couronner. De plus il tente ceux qu'il a déjà agréés dans l'épreuve. D'où cette parole de David: «Epreuve-moi, Seigneur, et tente-moi^b». Il a mis le bienheureux Abraham à l'épreuve avant et il l'a tenté en évitant de l'accabler s'il le tentait avant de l'avoir éprouvé. Il l'a mis à l'épreuve quand il lui a ordonné de sortir de Haran^c et il le trouva obéissant. Il l'a mis à l'épreuve quand, fort de l'honneur de la foi, Abraham libéra son neveu^d, quand il ne toucha rien du butin^e, quand il y eut la promesse d'un fils à un vieillard^f - il avait alors lui-même cent ans; il savait bien que le sein de Sarra était mort; et cependant il crut et n'hésita pas dans sa foi^g, lui qui eût pu hésiter en raison de la stérilité ou de la vieillesse - il l'a mis à l'épreuve dans sa façon empressée de recevoir ses hôtes^h. Il pensa donc qu'une fois éprouvé, comme quelqu'un d'aguerré, il devait être tenté par des ordres plus importants et plus rudes. Et on nous enseigne ici, par son exemple que c'est le réel qui éprouve mais que ce sont les produits de l'imaginaire qui tentent.

66.a. Gen.22,1 || b. Ps. 138,23 || c. Cf. Gen. 12,1 s. || d. Cf. Gen. 14,14 s. || e. Cf. Gen. 14,23 s. || f. Cf. Gen. 15,4 s. || g. Cf. Gen. 18,9 s. || h. Cf. gen. 18,1 s.

15 Non enim uolebat Deus immolari a patre filium, nec impleri hoc munus uolebat, qui ouem pro filio immolandam optulit, sed temptabat adfectum patris, si Dei praecepta praeferret filio nec paternae pietatis contemplatione uim deuotionis inflecteret.

67. *Et dixit ad eum: "Abraham, Abraham!"*^a. Repetitione nominis

mentem excitat, ut esset paratior. Denique respondit ille: *Ecce ego. Et dixit: "Accipe filium tuum amatissimum quem dilexisti Isaac et uade in terram excelsam et offeres mihi illum holocaustum in uno montium, quem tibi dixero*^b. Non sinit otiosum esse adfectum patris. A principio eum stimulat et pungit pietatis aculeis et filii nomen addit ad nomen necessitudinis et uim amoris. Non satis putauit dixisse filium, adiunxit *amatissimum quem dilexisti Isaac*^c Quid est quod ait: *quem dilexisti* et non dixit: quem diligis? Possumus quidem uti ad defensionem scripturae diuinae quia praeterita plerumque ponit pro uenturis uel praesentibus, ut in euangelio habes: *Hic est filius meus dilectissimus, in quo complacui*^d, cum utique semper in filio placeat pater. Et in psalmo habes: *Dixit Dominus Domino meo: "Sede a dextris meis"*^e, cum semper sedeat. Possumus tamen et *amatissimum* ad praesens accipere et

14 immolandum (am ex um)^{Pac} || 15 nec: ne Dx .

67. 2 ille: illi y || 3 amatissimum: dilectissimum Dx || diligis T¹E || 4 offers (e sup. l.) ^{Pac} et A^{1ac}, offer DNR || 6 filii (i sup. l.) ^{Pac} || 7 amoris: amaris (o sup. l.) ^{Pac} et A^{1ac} || filium om. PT¹T² || adiungit y || 9 post scripturae add. consuetudine Dx || praeteriti (um sup. i) ^{Pac} praeteritas T¹ praeteritum T² || 10 uenturis: futuris A² || 11 dilectissimus: dilectus A² || post quo add. bene DNR || in filio semper R || 12 addextris (del. d) ^{Pac} ||

Dieu ne voulait pas, en effet, que le père immolât son fils, et il ne voulait d'un tel sacrifice à accomplir, lui qui offrit une brebis à immoler à sa place; mais il mettait à l'épreuve l'affection du père, pour savoir s'il préférerait les commandements de Dieu à son fils et s'il n'infléchirait pas la vigueur de sa dévotion en considération de son amour paternel.

L'APPEL.

67. «Et Dieu lui dit: Abraham! Abraham^a!» Par la répétition de son nom, il éveille son esprit pour qu'il soit mieux préparé. Alors Abraham lui répondit: «Me voici. Et Dieu lui dit: Prends ton fils très cher que tu as aimé, Isaac, et va dans un lieu élevé; et tu me l'offriras en holocauste sur l'une des montagnes que je t'aurai indiquée^b». Il ne laisse pas en repos l'affection du père. Il la pique dès le départ, il le point des aiguillons de la piété et il ajoute le nom du fils au nom de la relation familiale; et il souligne la force de l'amour. Il ne pensa pas que cela suffisait d'avoir dit 'fils', il insista¹: «très cher, que tu as aimé, Isaac^c». Et pourquoi ne dit-il pas 'que tu aimes'? Nous pouvons nous servir de cet argument en faveur de l'Écriture divine: elle exprime la plupart du temps le passé pour le futur ou le présent, comme on le trouve dans l'Évangile: «Celui-ci est mon fils bien aimé en qui j'ai mis mes complaisances^d»; assurément le Père se plaît toujours dans le Fils. Et dans un psaume, on trouve: «Le Seigneur a dit à mon Seigneur: Siège à ma droite^e» alors qu'il ne cesse

67.a. Gen. 22,1 || b. Gen. 22,2 || c. Gen. 22,2 || d. Matth. 3,17 || e. Ps. 109,1 ||

15 *quem dilexisti* ad id, ut non recenti quodam impulsu amoris, sed inolito diu et probato amore significaret dilectum. Quod enim ad tempus augetur ad tempus resolvitur, quod autem diu aut semper placuit cito aboleri non potest. Potest et illud non absurdum uideri, quia morituros plus diligimus; hoc est: quem ante ~~dilexisti, quasi iam diligat immolandum. Nec otiose addit nomen sancti Isaac,~~

20 id est eum quem suscepisti in senectute suscepisti de uxore unicum, suscepisti tamquam fidei tuae praemium, remunerationem operum tuorum, suscepisti ex promissione Dei, non coniugis fecunditate, ex qua alium sperare non possis. *Offeres mihi holocaustum, sed prius uade in terram excelsam* ^f. Interponitur spatium, ne praecipitari subito uideatur adfectus, ut illa dilatione obrepat pietatis gratia, desiderium patris. Adiecit: *In uno montium quem tibi dixero* ^g. Et

25 hic similiter, ut, dum ascendit senex, infringeretur impetus, lassaret dextera, deficeret intentio, dum quaereret montem discere, dedisceret apparatus.

68. Exurgens autem non solum sequenti die, sed etiam diluculo, ut attulisse nox moras studio festinantis patris uideretur, *strauit asinam suam et sumpsit secum duos pueros et Isaac filium suum et concidit ligna in holocaustum* ^a. Docemur parata omnia ad sacrificum deferre; discimus

15 inprobato P (imp-)T² || 16 aut: ac DN || 17 illud: istud E || 18 post iam add. non Dx || addit: addidit Dx || 19 id: hoc Dx || suscepisti in senectute *transp. post* unicum Dx || 20 praemium tuae A² post praemium add. et NR || 22 offers (e sup. l.) A¹ac offer T¹ om. PT² || 24 patris om. PT¹T² || dixero tibi D || 25 ascenderet Dx || frangeretur DNR || lassaretur A¹ || 26 montem om. DNR || dediscere PT² dediscerat D .

68. 2 attulisset E || 3 et sumpsit (*del. m1*) et sumpsit P sumpsit T¹ || in: ad Dx || 4 deferre: Dei ferre Dx ||

jamais siéger; Cependant nous pouvons comprendre 'très cher' pour le présent et 'que tu as aimé' dans le sens que la tendresse n'était pas quelque élan récent d'affection, mais un amour, depuis longtemps enraciné et reconnu². Car ce qui grandit avec le temps est soumis au temps, mais ce qui a plu longtemps ou toujours ne peut être anéanti rapidement. Il se peut, et cela ne semble pas absurde, que nous aimions davantage ceux qui vont mourir. Cela donne "celui que tu as aimé auparavant", selon l'amour ressenti maintenant qu'il doit être immolé. Et ce n'est pas en vain qu'il ajoute le nom du bienheureux Isaac, c'est celui que tu as reçu dans ta vieillesse, reçu comme fils unique de ton épouse, reçu comme récompense de ta foi, comme salaire de tes oeuvres, reçu de la promesse de Dieu, non de la fécondité de ton épouse de qui tu ne peux en espérer un autre. «Tu me l'offriras en holocauste»; mais d'abord «va sur un lieu élevé^f». Un espace de temps est laissé pour que l'affection ne paraisse pas ruinée tout d'un coup, pour que, par ce délai, s'approfondissent la grâce de la tendresse et le regret paternel; Il ajouta "sur une montagne que je t'aurai indiquée^g". Et là de la même façon pour que, pendant l'ascension du vieillard, son élan fût brisé⁵, sa main droite fatiguée, son attention émoussée, pendant qu'il chercherait à connaître la montagne, il se détournât de connaître les préparatifs².

68. Il se leva, non seulement le lendemain mais encore au point du jour; la nuit semblait avoir apporté du retard à ce père au zèle empressé³. «Il sella son ânesse et prit avec lui deux jeunes serviteurs et son fils Isaac et il coupa du bois pour l'holocauste^a». Nous voici éduqués à tout préparer pour

f. Gen. 22,2 || g. Gen. 22,2

68.a. Gen. 22,3

5 etiam apparatus sacrificii, ministerii munus ipsi nobis uindicare, non delegare aliis. Senex Abraham et diues pecoris atque abundans seruitiorum non quaesiuit comitatus sui agmina: ipse quoque ligna concidit et obsequia maiora uiribus suis non intermisit.

69. Venit autem ad locum quem dixit illi Deus die tertio ^a. Et

cum duobus ipse tertius proficiscitur hostiam suam ducens et die tertio ad locum sacrificii uenit. Salutaris hic numerus et conueniens sacrificaturis. Denique et in posterioribus Moyses dicit ad Pharaonem regem Aegypti: *Viam trium dierum ibimus et immolabimus Domino Deo nostro, sicut dixit nobis ^b*. Et recte tertio celebratur die Trinitatis sacrificium.

70. Et respiciens Abraham oculis uidit locum a longe ^a.

Sollicite explorat qui properat implere. Quamuis senilem celeraret studio gradum, tamen serum hoc putans praecedebat oculis. Vigebant singulorum officia membrorum, licet senilia membra non possent uigere. Solet hebetari uisus senum, ut etiam propinqua non facile conspiciant. Hic non solum uidit locum, sed etiam longe positus aspexit:

5 *post sacrificii add.* et Dx || delegare: eligare (d *sup. l.*) ^{Pac} eligere T¹ deligare T² || 6 pecoribus Dx || seruitior T¹ || 7 in comitatu suo DNR.

69. 1 *tertia* Dx || 2 *post suam add.* secum A¹E || 3 sacrificatori DNR || 4 *pharaonem* (ne *sup. l.*) ^{Pac} pharaonem T²Dx || 5 *iuimus* (b *sup. l.*) ^{Pac} || *immolamus* (bi *sup. l.*) ^{Pac} || *Domino om.* A²E || 6 *tertio die celebratur* A²E.

70. 1 *uidit oculis* R || 2 *explorabat* DNR || *qui properat om.* Dx || *post implere add.* cupiens NR || *celeraret* (*add. er sup. l.*) ^{Pac}T¹ *celeraret* (*del. la*) N || *studio celeraret* A²E || 3 *tamen: aetatem* P aetate T¹ etatem T² || *hoc serum* A² || 4 *uigere: iungere* DR || *solent* DNR || *hebetari: habitari* ^{Pac} hebetare T¹y || 5 *facile non* R || 6 *longe om.* T¹.

l'apporter au sacrifice: nous apprenons même à revendiquer pour nous la charge de tout préparer et la fonction du ministre, à ne pas la déléguer aux autres. Abraham, vieillard riche en troupeaux⁴ et pourvu de nombreux serviteurs, ne chercha pas une foule qui l'escorterait. C'est lui-même qui cassa le bois et il ne négligea pas les devoirs au-dessus de ses forces.

69. «Il arriva à l'endroit que Dieu lui avait indiqué, le troisième jour^a». Et, avec deux serviteurs, le voici qui part, lui, le troisième, conduisant sa victime, et le troisième jour il arrive au lieu du sacrifice. Ce nombre est porteur de salut et il convient à des hommes qui vont offrir un sacrifice⁵. Plus tard, Moïse dit au Pharaon, roi d'Egypte: «Nous ferons une marche de trois jours et nous sacrifierons au Seigneur notre Dieu, comme il nous l'a dit^b». Il est normal qu'on célèbre le sacrifice de la Trinité le troisième jour⁶.

70. «Et jetant un regard, Abraham vit l'endroit de loin^a». Celui qui se hâte de réaliser son projet l'examine avec attention. Bien qu'il ait le souci d'accélérer sa marche de vieillard⁷, estimant malgré tout qu'il avance lentement, il le précédait lui-même du regard. Chacun de ses membres remplissait pleinement son office alors que les membres séniles manquent de vigueur. La vision des vieillards baisse le plus souvent au point que ceux-ci ne voient pas facilement même de près. Lui, non seulement il vit l'endroit, mais même il l'aperçut alors qu'il en était encore loin.

69.a. Gen. 22,3 s. || b. Ex. 8,27

70.a. Gen. 22,4

71. Nec dubitauit uidisse, sed ait pueris suis: *Sedete hic cum asina, ego autem et puer pertransibimus usque illuc et, cum adorauerimus, ad uos reuertemur*^a. Merito typus in asina, quia et ueritas in pullo asinae. In hoc etenim animante figuratur populus gentilium ante oneri subiectus, nunc Christo subditus. Isaac ergo Christi passuri est typus. Venit in asina, ut crediturus nationum populus significaretur. Ideoque Dominus, cum ad subeundam pro nobis passionem ueniret, pullum asinae soluit, quem ispe consedit^b etiam mitem atque mansuetum iam Christo sua terga credentem. Quod autem ait: *Ego et puer pertransibimus uiam*^c demonstrat quod non deficeret in tanto adparatu pater, non cederet filius, aut quia pertransirent pietatis remedio tanti facinoris austeritatem. Addidit: *Ad uos reuertemur*^a. Prophetauit quod ignorabat. Ipse solus disponebat redire immolato filio, sed Dominus per os eius locutus est quod praeparabat. Captiose autem loquebatur cum seruulis, ne cognito negotio aut impediret aliquis aut gemitu obstreperet aut fletu.

72. *Accipit autem ligna holocausti et imposuit Isaac filio suo, accipit et ignem ipse in manu et machaeram*^a. Consecratur sacris hostia

71. 2 puer: infans Dx || transiuimus (b sup. u) PACT² pertransimus T¹ || 3 reuertemur ad uos Dx || pullu (o ex u) PAC || (h)oc etenim (h in ras. del et) PACT¹ hoc enim T² in hoc enim Dx, Gori || 5 Christi om. PT¹ || 6 crediturum populum nationum y, crediturus populus nationum DNR || significaret y || post ideoque add. et Dx || quem ispe consedit etiam: quem ipse mitem consedit N quia populum gentium A¹ || 7 consedendi (en del. en ti sup. l.) PAC, conscendit T¹ conscientia A²ER || etiam (del.) PPC om. cett. || (m)item (m¹sup. l.) PAC || 9 cedentem DN credentem (add. ascenderat) A²E prebentem (add. fecit) R proelientem (add. infra mg peccatorum uinculis absoluit) A¹m² || pertransiuimus (b sup. u) Pac T¹ A¹ac || 10 qui (a sup. l.) PAC || 11 pertransient PT¹ || remedia D (o sup. a) NAC | ad +uos P || 12 ignorabit (a sup. l.) T¹ac || ipso D || solus om. N || disponebat ... autem mg. DR || 13 praeferebat: parabat y || 14 captiose: copiose NR.

72. 1 accipit (e sup. i) PAC || posuit (im sup. l.) PAC || filio suo Ysaac D || 2 ipse ignem DNR ||

71. Et il ne douta pas de l'avoir vu, mais il dit à ses serviteurs: «Demeurez ici avec l'ânesse. L'enfant et moi, nous irons la-bas et, quand nous aurons adoré, nous reviendrons vers vous vous^a». C'est à bon droit que l'ânesse est à prendre comme une image, puisque la 'Vérité'⁸ elle-même monte le petit d'une ânesse. Cet animal figure le peuple des païens, auparavant assujetti à son bât, maintenant soumis au Christ. Isaac est donc le type du Christ⁹ qui devait souffrir. Celui-ci vint¹⁰ sur une ânesse^b pour signifier que le peuple des nations devait avoir la foi. C'est pourquoi le Seigneur, venant subir sa Passion pour nous, détacha le petit de l'ânesse et s'assit sur cet animal doux et paisible, qui confiait déjà son dos au Christ. Quant à la parole: «L'enfant et moi, nous marcherons^c», elle montre que le père ne défailait pas en de tels préparatifs, que le fils ne chancelait pas ou encore qu'il traversait la rudesse d'un tel exploit grâce au remède de la piété. Il ajouta: «Nous reviendrons près de vous^a». Il prophétisa ce qu'il ignorait. Il se disposait à revenir seul après avoir immolé son fils, mais le Seigneur annonça par sa bouche ce qu'il préparait. Il parlait d'une manière ambiguë¹¹ à ses serviteurs pour éviter que, si son dessein venait à être connu, on s'y opposât ou on l'importunât par des gémissemens ou des pleurs.

72. «Il prit le bois de l'holocauste et il en chargea son fils Isaac et il prit lui-même en main le feu et le couteau^a». La victime est consacrée par des

71. a. Gen. 22,5 || b. Cf. Matth. 21,5, Jn 12,14 (Zach.9,9) || c. Gen. 22,5

72. a. Gen. 22,6 ||

ministeriis et commendatur futura. Quae pietatis hostia pii ante ministerii
 uectura est . Ligna Isaac sibi uexit, Christus sibi patibulum portauit crucis^b.
 5 Abraham comitabatur filium, pater Christum. Nec Isaac solus nec Iesus solus.
 Denique solus <ait>: *Et non sum solus, quia pater mecum est* ^c.

73. Dixit autem Isaac ad Abraham patrem suum dicens:

"Pater", qui dixit: "Quid uis, fili" ^a. Pulsatur pietatis uocabulis patrius adfectus et
 fluctibus quibusdam hinc atque inde tunditur. Filius uocat patrem, pater dicit:
Fili', ut ipso uerborum sono recognoscat pater quam impossibile est ut ferire
 5 possit cuius se uulneri subicere optaret. Haec nomina uitae solent operari
 gratiam, non ministerium necis: haec uocabula incitare ad pietatem, non ad
 mortem solent.

**74. Addidit Isaac dicens: "Ecce ligna, ubi est ouis in
 holocaustum?"** ^a. Et hic prophetat sermone, non scientia; ouis enim a Deo ad
 sacrificium parabatur. Respondit denique similiter Abraham: *Deus providebit
 sibi ouem in holocaustum, fili* ^b. Inflexibilis a studio deuotionis minister
 5 uocare filium frequenter non timet. Ita erat intentionis soliditate

3 ministeriis: mysteriis (*add. sup. l.*) T² N || quae om. NR || mysterii: (*add. ministerii sup. l.*) T² || 4
 est om. NR || crucis portauit A²E || 5 Iesus: Ihm (s *sup. l.*) P^{ac} || 6 solus om. Dx || ait om. PT¹T²
 post ait *add.* solum me relinquetis Dx || sum solus: solum solus T².

73. 1 dicens om. A²E || 2 uis: est T¹ DNA¹A²R, deest E || patris DNA²ER || 3 adque (t *sup.*
 d) P^{ac} || 4 post ipso *add.* se D || post sono *add.* se *codd.* PT¹T² se om. *Schenkl* se cognoscat x
 || 5 subici reoptaret A²E || 6 incitari A²E.

74. 1 addit T² || in: ad Dx || 2 ne inscientia (*del. ne*) P^{ac} inscientia T¹ non inscientia (*del. in-*) T²
 || domino Dx || 3 Abraham similiter P post similiter *add.* et Dx || providebat (i *alt. sup.* a) P^{ac} || 4
 in: et D ad x || inflexibili (s *sup. l.*) P^{ac} inflexibilia studia T¹ || 5 intentioni P ||

rites sacrés¹² tandis que celle de l'avenir est annoncée. Cette tendre victime d'un rite de tendresse commence par avoir à porter une charge. Isaac chargea le bois, le Christ^b porta sur lui le gibet de la croix. Abraham accompagnait son fils, le Père, le Christ. Isaac n'était pas seul et Jésus n'était pas seul. Mais seul il dit: «Je ne suis pas seul puisque le Père est avec moi^c».

73. «Isaac dit à Abraham, son père: Père! Celui-ci répondit: Que veux-tu, mon fils^a?» L'affection paternelle est troublée par ces mots pleins d'amour et est agitée ici et là par des flots qui la heurtent. Le fils appelle son père, le père dit: «Mon fils»¹³, pour que le père reconnaisse au son même de sa voix combien il est impossible qu'il puisse frapper celui dont il souhaiterait prendre sur lui la blessure. De tels mots communiquent le plus souvent son charme à la vie, ils ne jouent pas un office de mort. De tels mots poussent d'ordinaire à l'amour, non au meurtre.

74. «Isaac ajouta ces paroles: Voici le bois. Où est la brebis pour l'holocauste^a?». Et là il prophétise par ces mots inconsciemment¹⁴ car une brebis était préparée par Dieu pour le sacrifice. Alors Abraham répondit dans ce sens : «Dieu pourvoira à la brebis pour l'holocauste, mon fils^b». Ministre que rien ne peut fléchir du zèle de sa dévotion, il ne craint pas d'appeler .

b. Cf. Jn 19,17 || c. Jn 16,32

73.a. Gen. 22,7

74.a. Gen. 22,7 || b. Gen. 22,8 ||

fundatus et hoc se meliorem patrem putabat, hoc sibi in perenne mansurum iudicabat filium, si eum inmolaret Deo. Non solum autem hoc prophetauit quod statim accidit, quia Deus prouidit sibi hostiam pro Isaac et reddidit patri filium, uerum illud magis, quod non haec hostia diuinae esset dispositionis: alia esset
 10 hostia, quam Deus sibi pararet, ut mundaret orbem terrarum; illa omnibus
~~esset acceptior, propter quam multi patres offerrent filios suos et separari in hoc~~
 saeculo a filiis non timerent. Cotidie offerunt patres filios suos, ut moriantur in Christo et consepeliantur in domino^c. Quanti patres occisis martyrio filiis laetiores ab eorum tumulo reuerterunt!

75. Venit Abraham ad locum sacrificio praedestinatum et aedificauit ibi aram et imposuit ligna^a. Quanta molimina immolaturi, ne raptus subito ad immolandum aestimaretur! *Et conligatis manibus et pedibus Isaac filii sui imposuit eum in aram supra ligna*^b. Nectit filio manibus
 5 suis uincula pater, ne in refugiendo filius et ui ignis excitus peccatum incurreret.

6 post et add. in T¹ || patrem om. PT¹T² || 7 hoc: hic PT¹T² || 8 pro Isaac hostiam A² || patre (i sup. e) PAC || 9 post dispositionis add. sed y || 10 esset omnibus A²E || 11 propter: per Dx || offerent Schenk || et separari ... filios suos om. y || 12 quotidiae T1 || 13 consepeliatur (n sup. l.) PAC || 14 reuersi sunt T¹ reuerterunt (redierunt sup. l.) N (reuersi sunt sup. l.) A² redierunt R.

75. 1 sacrificii DNR || 2 ibi: sibi DN || 3 et²: ac Dx || 4 super T¹ || 5 in om. Dx || excitus: exterritus (excitus sup. l.) NR, exutus A¹ exustus A².

fréquemment son fils. Telle était la solidité de l'intention qui le soutenait et telle était la voie selon lui, d'être le meilleur père; ainsi il jugeait pouvoir garder son fils pour lui à jamais, s'il l'immolait à Dieu. Il prophétisa non seulement ce qui arriva aussitôt, à savoir que Dieu pourvut à la victime à la place d'Isaac et rendit le fils à son père, mais cela plus encore: cette victime n'était pas dans le plan divin. Autre serait la victime que Dieu se préparerait pour purifier le monde. Celle-là serait mieux accueillie de tous; à cause d'elle beaucoup de pères offriraient leurs fils et ne craindraient pas de se séparer d'eux en ce monde. Chaque jour des pères offrent leurs fils, pour qu'ils meurent dans le Christ¹⁵ et soient ensevelis dans le Seigneur^c. Combien de pères, après le martyre de leurs enfants, sont revenus de leur tombeau plus heureux.

LE SACRIFICE.

75. Abraham arriva au lieu prévu pour le sacrifice et «il y construisit un autel et y plaça le bois^a». Quels efforts pour celui qui va immoler; qu'ainsi personne ne pense qu'il a été entraîné tout à coup¹⁶ à l'immolation! «Et ayant lié les mains et les pieds de son fils Isaac, il le plaça sur l'autel, par-dessus le bois^b». Le père noue les liens de son fils de ses mains pour que celui-ci, tourmenté par la violence du feu, n'encoure pas de faute en s'enfuyant.

c. Cf. Rom. 6,4 (Col. 2,12)

75. a. Gen. 22,9 || b. Gen. 22,9

76. *Et dixit angelus: Abraham, Abraham!*^a. Tenuit quodammodo manum eius diuina uox et ictum uibrantis occupauit dexteræ. Non semel uocauit, ne aut non plene audiret aut fortuitam uocem putaret. Sic reuocauit, quemadmodum imperauit. Repetiuit uocem tamquam ueritus ne praeueniretur studio deuotionis et una uox impetum ferientis reuocare non
 5 ~~posset~~ *Non inicias manum in puerum neque feceris ei quicquam; nunc enim cognoui quia times Deum tuum et non pepercisti filio tuo dilectissimo propter me*^b. Hoc est dicere: "adfectum tuum ego inquisiui, non factum exegi. Temptauit mentem tuam, si etiam filio tuo dilectissimo non parceres propter me. Non aufero quod ipse donauit nec heredem inuideo, quem largitus
 10 sum non habenti". Nec otiose hic quoque ei dilectissimum filium dixit, ut illud quod supra dixit: *quem dilexisti*^c ita dictum ostenderet, ne aestimares quod iam diligere desisset.

77. *Et respiciens Abraham uidit, et ecce aries unus haerens in uirgulto*^a. Qua ratione arietem? Quasi praestantem utique gregi. Qua ratione suspensum? Vt aduerteres hostiam illam non esse terrenam. Qua causa cornibus suspensum, nisi quod carnem suam uirtute superiore a terris
 5 leuaret? iuxta quod scriptum est: *Cuius principium super humeros*

76. 3 plene non R || aut: ne P nec T¹ aut ne T² ne forte fictam DN || sic: si PT² || 4 et: ut DN || 5 possit PT¹ (e sup. l.) T² || post: inicias add. inquit yR, post: manum DN || facias Dx || 6 dilectissimo: dulcissimo DN || 7 ego om. Dx || 8 tuo om. Dy || 9 donauit ipse A²E || heredi DNR || inuide (o sup. l.) pac || 10 ut: et DN || 11 aestimaris PT².

77. 2 post: utique add. cetero Dx || gregis T¹ || 3 esset P || causam T1 || 4 cornibus om. D || 5 principium: principatus y R ||

76. «Et l'ange dit: Abraham! Abraham!^a» La voix divine¹⁷ en quelque sorte lui retint le bras et prévint le coup de sa main déjà brandie. Il ne l'appela pas une seule fois, de crainte qu'il n'entendît pas parfaitement ou qu'il pensât à un bruit accidentel. Il l'appela deux fois comme il lui avait donné son ordre. Il répéta le mot comme s'il craignait que l'ardeur de sa dévotion ne le devançât et qu'un seul appel ne pût arrêter l'élan de celui qui frappait. «Ne porte pas la main sur l'enfant et ne lui fais rien; car maintenant je sais que tu crains ton Dieu et que, pour moi, tu n'as pas épargné ton fils très cher^b» C'est-à-dire: 'J'ai sondé ton affection, je n'ai pas exigé l'acte. J'ai tenté ton esprit pour savoir si pour moi tu n'épargnerais pas ton fils bien-aimé. Je ne retire pas ce que j'ai moi-même donné et je ne porte aucune envie à l'héritier que j'ai accordé à celui qui n'en avait pas'. Et ce n'est pas sans raison qu'il lui parla ici aussi de son fils bien-aimé: c'est pour montrer que ce qu'il a dit plus haut, «que tu as aimé^c», il l'a dit pour qu'on ne pense pas qu'il avait alors cessé de l'aimer.

77. «Et jetant un regard, Abraham vit. Et voilà qu'il y avait un bélier suspendu à un buisson^a». Pour quelle raison un bélier, c'est certainement qu'il l'emporte sur le troupeau. Pourquoi suspendu¹⁸? Pour qu'on se rende compte que cette victime n'est pas de la terre. Pour quelle raison suspendu par les cornes¹⁹, sinon parce qu'il soulevait de terre sa chair par une puissance supérieure? Il est, selon ce qui est écrit, celui «dont la souveraineté est sur les

76. a. Gen. 22,11 || b. gen. 22,12 || c. Gen. 22,2

77. a. Gen. 22,13 ||

10 eius ^b. Quis utique significatur nisi ille de quo dictum est: *Exaltauit cornu populi sui* ^c? Cornu nostrum Christus est, qui praestitit omnibus, sicut legimus: *Speciosus forma prae filiis hominum* ^d, solus eleuatus et exaltatus a terris, quemadmodum ipse nos docet, cum loquitur: *Ego non sum de hoc mundo; ego de supernis sum* ^e. Hunc uidit Abraham in isto sacrificio, huius passionem aspexit. Et ideo ipse ait Dominus de eo: *Abraham diem meum uidit et gaudis est* ^f.

5 78. Vnde ait scriptura: *Vocauit Abraham nomen loci illius 'Dominus uidit', ut hodie dicant: 'In monte Dominus apparuit* ^a, hoc est quod apparuerit Abrahae reuelans futuram sui passionem corporis, qua mundum redemit, demonstrans etiam genus passionis, cum suspensum ostendit. Virgultum illud patibulum crucis, et in hoc ligno praestantissimus ductor gregis exaltatus omnia traxit ad se^b, ut ab omnibus cognosceretur. Vnde et ipse ait: *Cum exaltaueritis filium hominis, tunc cognoscetis quia ego sum* ^c.

79. Hinc quoque promeruit Deum Abraham. Denique haec est tertia benedictio. Tres enim plenarias accepit benedictiones. Vnam post

6 dictum: scriptum Dx || exaltabit *coni.Schenk* || 7 nostrum *om.* R || praestat T¹R || 9 loquitur: legitur y || 11 dominus ait A²E .

78. 1 *ante unde add.* et PT¹T² || 2 uidit (*e sup. l.*) Pac uidet T¹T² D Ny || dicant hodie dominus in monte yR || 3 corporis passionem R || qua: quia D || 4 *post ostendit add.* arietem A² ostendere arietem E || 5 uirgulto R || *post uirgultum add.* id est DNR || et est PT¹T² || doctor PT¹T² .

79. 1 hinc: hunc Pac T¹ hoc Ppc T² || Deum: don *add.* ō Pac donum T² domino T¹ || 2 benedictiones *corr.* Ppc ||

épaules^b». De qui veut-il parler sinon de celui dont il a été dit: «Il a exalté la corne de puissance de son peuple^c» Notre corne de puissance, c'est le Christ¹⁹, qui l'emporte sur tous, comme nous le lisons: «Il est d'une gracieuse apparence, le plus beau des enfants des hommes^d», le seul élevé et soulevé de terre, comme il nous l'apprend lui-même quand il dit: «Je ne suis pas de ce monde, je suis d'en haut^e». C'est lui qu'Abraham a vu dans ce sacrifice. C'est sa Passion qu'il considéra. Et c'est pourquoi le Seigneur lui-même dit de lui: «Abraham a vu mon jour et il s'en est réjoui^f».

78. D'où ce que dit l'Écriture: «Abraham appela ce lieu: 'Le Seigneur voit' de sorte qu'on dit aujourd'hui: Le seigneur apparut sur la montagne^a», c'est-à-dire qu'il apparut à Abraham, lui révélant la Passion future dans son corps, par laquelle il racheta la monde, lui indiquant même comment il passerait la Passion quand il le montra suspendu. Ce buisson est le bois de la croix et, élevé sur ce bois, le conducteur qui l'emporte absolument sur le troupeau attira tout à lui^b, pour que tous le connussent. D'où ce qu'il dit lui-même: «Quand vous aurez élevé le Fils de l'homme, alors vous saurez que je suis^c».

LES TROIS BÉNÉDICTIONS D'ABRAHAM.

79. Par là Abraham obtint Dieu. Telle est à la fin la troisième bénédiction. En effet, il a reçu trois bénédictions parfaites: l'une après la

b. Is. 9,6 (9,5) || c. Ps. 148,14 || d. Ps. 44 (45),3 || e. Jn 8,23 s. || f. Jn 8,56

78. a. Gen. 22,14 || b. Jn 12,32 || c. Jn 8,28

uictoriam qua liberauit nepotem^a, quando occurrit illi Melchisedech^b, quando
 dixit ei Deus: *Respice in caelum et enumera stellas, si poteris. Sic erit*
 5 *semen tuum*^c. *Et creditit Abraham Deo et reputatum est ei ad iustitiam*^c; aliam,
 quando Abraham iussus est nominari^d et signaculum accepit circumcisionis^e:
 tertiam, quando dilectissimum filium suum holocaustum Deo non dubitauit
 offerre^f. *Haec iterum benedictio praestitit superioribus. In illis enim*
 10 *propagationem seminis Abrahae promisit futuram in hac autem ait: Et*
benedicentur in semine tuo omnes gentes terrae, quoniam audisti uocam
meam^g. Et nos ergo audiamus uocem Dei nostri et obaediamus praeceptis
 eius, si uolumus apud eum inuenire gratiam.

3 ante quando add. et (sup. l.) P T¹ || 4 ei om. PT¹T² || Deus: Dominus Dx || et enumerare
 (del. re) P^{ac} et om. D et numera NA¹R || 5 et creditit: ut crediderit D, (-dit sup. -derit) N || et: illi y
 || 6 Abraham om. A2E || 8 praestat T¹ || 8 superioribus (ori- sup. l.) P^{ac} || 9 ait om. T¹ || 11 praeceptis
 eius om. T¹ || g12 ratiam inuenire T¹.

victoire par laquelle il libéra son neveu^a, quand Melchisédech vint à sa rencontre^b, et Dieu lui dit alors: «Regarde le ciel et dénombre les étoiles si tu le peux. Ainsi sera ta descendance. Et Abraham crut en Dieu et cela lui fut compté comme justice^c». La deuxième quand il lui fut ordonné de s'appeler Abraham^d et qu'il reçut le signe de la circoncision^e; la troisième, quand il n'hésita pas à offrir son fils bien-aimé en holocauste à Dieu^f. Cette bénédiction l'emporta à son tour sur les précédentes. Car dans les deux premières, il lui promit l'accroissement de sa descendance future, mais dans celle-ci, il dit: «Toutes les nations de la terre seront bénies dans ta descendance parce que tu as écouté ma parole^g». Et nous donc, écoutons la voix de notre Dieu et obéissons à ses commandements, si nous voulons trouver grâce devant lui.

79. a. Cf. Gen. 14,16 || b. Cf. Gen. 14,18 || c. Cf. Gen. 15,5 s. || d. Cf. Gen. 17,5 || e. Cf. gen. 17,10 s.

|| f. Cf. Gen. 22,2 s. || g. Gen. 22,18

9.

80. Locus qui sequitur habet mortem uxoris, fletum mariti, sepulturae officium, quibus maritalis adfectus probatur. Et *surrexit*, inquit, *Abraham a mortuo*^a, ut non diutius inhaereamus mortuis, sed quantum satis est officii deferamus. Festinavit autem pro loco sepulchri Abraham pretium soluere^b, cum gratis daretur, ut non alienis locis, sed nostris potius exaedificemus tumulos parentum uel proximorum; saepe enim cum alienationibus possessionum uenales fiunt quae in isdem locis sepulturae sunt. Hoc autem ideo Abraham fecit, quia nondum erant huiusmodi Dei templa, in quibus fidelium Domino reliquiae condantur.

81. Senuerat Abraham^a. Itaque quod boni est patris, debuit uxorem providere filio, sed propter oraculum Dei non poterat redire eo, unde erat

80. 2 effectus DN || inquit *om.* y || 3 post *mortuo add.* docemur Dx || ut: et P || 4 festinat DNR || loculo DNR || Abraham *om.* Dx || 5 ante *alienis add.* in A²E || aedificemus T¹ Dx || 7 eisdem T² hisdem *ceff.* || 8 *abraham* ideo R || 9 ante *domino add.* in Dx || conderentur y.

81 . 1 itaque *abraham* A²E || 2 iussus erat DNA²R ||"

9.

MORT ET SURVIE DES PATRIARCHES.

80. Le passage qui suit concerne la mort de l'épouse d'Abraham, les larmes du mari, le devoir rendu pour la sépulture, qui prouvent l'affection conjugale. «Et Abraham», dit-il, «se leva d'auprès du mort^{a1}»; cela pour que nous ne restions pas trop longtemps attachés aux morts, mais que nous leur rendions nos devoirs autant qu'il est nécessaire. Abraham se hâta de payer le prix pour le terrain du sépulcre, alors qu'on le lui donnait gratuitement^b; cela pour que nous édifions les tombeaux de nos parents ou de nos proches, non dans les terrains des autres, mais de préférence dans des terrains qui nous appartiennent. Car souvent quand il y a changement de propriétaire, les tombes qui sont dans ces mêmes lieux sont mises en vente. Mais si Abraham agit ainsi, c'est qu'il n'y avait pas encore de temples dédiés à Dieu dans lesquels les dépouilles des fidèles sont réunies au Seigneur².

LES FIANÇAILLES D'ISAAC..

81. Abraham était devenu vieux^a. C'est pourquoi - ce qui est d'un bon père -, il dut pourvoir son fils d'une épouse; mais à cause de la parole divine, il ne pouvait pas revenir dans la région qu'il lui avait été ordonné de

80. a. Gen. 23,3 || b. Cf. Gen. 23,9-11
81. a. Cf.Gen. 24,1 ||

iussus exire. Habitabat autem in terra Chananaeorum, ex quo genere legitimam successionem sibi quaerere fugiebat^b.

82. *Et uocauit puerum seniore[m] domus suae et dixit ei^a ut iret in Charram et de proximis suis uxorem peteret iuniori domino suo. Disce hinc quod etiam senioris aetatis seruuli pueri dicantur a dominis uel a quibusque potioribus.*

5 Vnde et quidam poeta hoc sequendum putauit, siue in eorum usu qui sibi docti et sapientes uidentur ipse hoc repperit siue de nostris ipse transtulit siue translatum inuenit:

Pascite ut ante boues, pueri, summittite tauros.

Inde et pueros dicimus, quando et seruulos significamus, non aetatem exprimentes, sed condicionem.

5 83. Aduerte nunc uirtutes boni patris familias et considera primum quod munus et cui mandet, ut et tu ita instituas seruulos ut liberis tuis paternum adfectum deferant, officia exsequantur. Inuentus est de seruulis, senior tamen, qui ad uxorem prouidendam domino iuniori eligeretur et constrictus ut iuraret, mitteret manum sub femur domini sui^a. Per femur generationem intellegimus. Generatio autem abrahamae Christus est. Vnde et

3 terram (*del. m*) Pac terris Dx || quo: quorum Dx .

82. 3 dominis: minimis (*do sup. mi*) Pac T¹ || 4 et *om. DN* || usum y || 7 summitt&tauros (*ti sup. l.*) Pac || 8 inde: unde Dx || et²*om. Dx* || 9 exprimentis P.

83. 1 auerte (*d sup. l.*) Pac || uirtutis T¹ uirtutem Dx || 5 post constrictus *add. est N* || post iuraret *add. et Dx* || femus¹ (*r sup. s*) Pac || 6 abrahamae *om. N* || et *om. A²E* ||

ordonné de quitter. Or il habitait dans la terre des Cananéens, race dont il se refusait à chercher une descendance légitime^b.

82. «Il appela le serviteur³ le plus âgé de sa maison et il lui dit^a» d'aller à Haran⁴ et d'y chercher parmi ses proches une épouse pour son jeune maître. Apprends par là que même les serviteurs d'un âge avancé sont appelés 'enfants' par leur maître et par tous ceux qui leur sont supérieurs. C'est pour cela qu'un poète pensa qu'il fallait faire de même: il en trouva l'exemple ou bien l'usage chez ceux qui valaient pour lui comme savants et sages; ou bien il le traduisit de nos auteurs ou encore il le trouva traduit:

«Menez paître vos boeufs, comme autrefois, enfants,
Elevez des taureaux»⁵.

C'est ainsi que nous parlons d' 'enfants', quand nous désignons des serviteurs, pour exprimer non pas l'âge, mais la condition.

83. Remarque maintenant les vertus d'un bon père de famille et considère d'abord quelle mission il confie et à qui, pour que toi, tu formes tes serviteurs de manière à ce qu'ils traitent avec une affection paternelle tes enfants, qu'ils accomplissent leurs devoirs. On trouva donc parmi les serviteurs -ce fut cependant le plus âgé - celui qui fut choisi pour pourvoir son jeune maître d'une épouse; engagé à prêter serment, il mit la main sous la cuisse de son maître^a. Par cuisse, nous comprenons

b. Cf. Gen. 24,3

82. a. Gen. 24,2

83. a. Cf. Gen. 24,9 ||

apostolus: *Abrahae dictae sunt*, inquit, *promissiones et semini eius. Non dicit: et seminibus tamquam in multis, sed sicut in uno: semini tuo, quod est Christus* ^b, ostendens per ipsum sanctum nobis sacramentum, per ipsum tutum auxilium fore.

10

84. Constrinxit autem eum, ne de semine Chananaeorum uxorem

5

arcessiret domino suo, quorum generis auctor patrem non honorauerat^a et ideo maledictionis hereditatem transmisit in suos, ut cognoscamus fidem et quandam hereditatem de auctoris prosapia in iis requirendam quos nobis uolumus adiungere: *Cum sancto enim sanctus eris et cum peruerso peruerteris* ^b. Si hoc in aliis, quanto magis in coniugio, ubi una caro, unus spiritus est! Quomodo autem potest congruere caritas si discrepat fides? Et ideo caue, Christiane, gentili aut Iudaeo filiam tuam tradere. Caue, inquam, gentilem aut Iudaeam atque alienigenam, hoc est haereticam et omnem alienam a fide tua uxorem arcessas tibi. Prima coniugii fides castitatis gratia est. Si idola colat, quorum praedicantur adulteria, si Christum neget, qui praeceptor et remunerator est pudicitiae, quomodo potest diligere

10

ⁱ7post apostolus add. ait Dx || post Abrahae praem. inquit T1Dx || sunt om. N || dixit N || 8 et: in A¹ || tamquam: quasi A²E || ante semini add. et Dx || nobis sanctum A²E || 10 auxilium tutum A¹.

84. 1 ne (sup. l.) P transp. post Cananeorum T1 ut non (sup. l.) A¹ A²E || 2 accersiret T¹D N^{ac} A¹ (del. c r sup. l.) R || 4 auctori (s sup. l.) P^{ac} auctore T¹ || prosapie T¹ || iis coni. Schenkl : his codd. || 5 enim: etenim (et sup. l.) R || 6 peruerteris: sub- R || si...hoc P || in² (sup. l.) D || ante unus add. et Dx || 7 discrepet Dx || 8 Iude (add. o) P^{ac} || inquit T¹Dx || 9 ante gentilem add. ne (sup. l.) PT²DN || 9 Iudaeam: uiduam N || 10 accersias T¹DN, arcersias (r¹ex c r²sup. l.) A1 R || 11 quorum: cuius T¹ || 12 quomodo ...pudicitiam infra mg. Pm¹ ||

la descendance⁶. Or la descendance d'Abraham c'est le Christ. L'Apôtre dit: «Des promesses furent faites à Abraham et à sa descendance; Il ne dit pas 'et à ses descendants' comme s'il s'agissait de plusieurs, mais comme d'un seul: à ta descendance qui est le Christ^b», il montre que par lui, il y aura pour nous une alliance sainte⁷, un secours assuré.

84. Il l'obligea à trouver pour son maître une épouse qui ne soit pas de la descendance des Cananéens, l'ancêtre de leur race⁸ avait manqué d'égard vis-à-vis de son père^a; et il transmet aussi aux siens en héritage sa propre malédiction, et cela pour que nous cherchions à connaître la foi et pour une part l'hérédité depuis la souche de la famille chez ceux avec qui nous voulons nous allier, car «avec le saint tu seras saint et pervers avec le pervers^b». Si cette formule est valable en d'autres occasions combien plus dans le mariage, là où il n'y a qu'une seule chair, qu'un seul esprit! Comment l'amour peut-il concorder si la foi est discordante? Et c'est pourquoi, prends garde, chrétien de donner ta fille à un païen ou à un juif. Prends garde, dis-je, de prendre comme épouse une païenne, une juive ou une étrangère, c'est-à-dire une hérétique ou toute femme qui ne partage pas ta foi⁹. La source de la fidélité dans le mariage gît dans la grâce de la chasteté. Si la femme honore les idoles, dont on vante les adultères, si elle refuse le Christ, qui est celui qui enseigne et qui récompense la pudicité,

b. Gal. 3,16

84. a. Cf. Gen. 9,22-24 || b. II Rois 22,26 s. ||

15 pudicitiam? Etiam si Christiana sit, non est satis nisi ambo initiati sitis
sacramento baptismatis. Simul ad orationem uobis surgendum est et
coniunctis precibus obsecrandus Deus. Accedit aliud insigne castimoniae, si
credas a tuo Deo tibi quod sortitus es coniugium datum. Vnde et Salomon ait:

20 *A Deo, inquit, praeparatur uxor*^c. Non possunt hoc dispare fide credere, ut
ab eo quem non colit putet sibi conubii impertitam gratiam. Ratio docet, sed
amplius exempla commonent. Saepe illecebra muliebris decipit etiam
fortiores maritos et a religione fecit discedere. Vel amor consule uel errorem
caue. Primum in coniugio religio quaeritur. Ideo Abraham proximam quaesiuit
dare filio suo .

5 85. Et tu proximam quaere. Qui est proximus? *Qui fecit, inquit,
misericordiam*^a. In euangelio hoc dicit Dominus Iesus. Et tu proximam
seminis Abrahae require et propinquam proximi tui. Semen Abrahae Christus
est, ipse est proximus omnium, qui super omnes fecit misericordiam tollens
peccatum mundi^b. Disce quid in uxore quaeratur. Non aurum, non argentum
quaesiuit Abraham, non possessiones, sed gratiam bonae indolis.

13(e)tiam (e sup. l.) Pac om. Dx || si. PPC || 14 post orationem add. nocte Dx || post et add.
cunctis et DN || 15 post obsecrandus add. est DN || 16 a deo tuo T²NR om. a T¹ || 17
praeparabitur uiro uxor Dx (cf. LXX) || disparis (e sup. l.) Pac || dispari credere fide T¹ || 18
putet colit D: colunt putent y || inperitam (t sup. l.) Pac || 19 commouent PT¹T²Dy
commonent (uent sup. l.) NR || saepe: species A²E || mulieris NA¹R || decipit T¹ || 20 ante
uel add. et ideo tu A²E || 21 post primum add. ergo Dx || 22 post dare add. uxorem Dx.

85. 1 quis (s sup. l.) T²PC Dx || 2 hoc mg. Pm¹ haec T¹ || dixit Dx || 4 est¹ om. y || ipse est om.
PT¹T² || 5 disce: et deinde Dx || quaeritur A² || 6 bona (ae ex a) Pac.

comment peut-elle aimer cette vertu? Et même si elle était chrétienne, ce n'est pas assez si vous n'êtes pas tous les deux initiés au sacrement du baptême. Vous devez vous lever ensemble pour la prière et supplier Dieu par des prières conjointes. S'ajoute quelque chose d'admirable à la pureté de tes mœurs si tu vois que le mariage dont tu bénéficies t'a été donné par ton Dieu. D'où cette parole de Salomon: «L'épouse est préparée par Dieu^c». Cela, des personnes qui ne partagent pas la foi ne peuvent le croire et penser avoir obtenu la grâce du mariage de celui qu'elles n'honorent pas. La raison nous l'apprend, mais les exemples nous touchent davantage. Souvent le charme féminin séduit des maris, même solides et leur fit abandonner la religion. Vois ce que c'est qu'aimer, crains d'être induit en erreur. Ce qui est requis en premier dans le mariage, c'est la religion. Voilà pourquoi Abraham s'est enquis de donner à son fils une femme qui lui fût proche.

85. Et toi, cherche une femme qui te soit proche. Qui est le prochain? «Celui», est-il dit, «qui a pratiqué la miséricorde^a». Le Seigneur Jésus le dit dans l'Evangile. Et toi, cherche une femme proche de la descendance d'Abraham et la parente de ton prochain¹⁰. La descendance d'Abraham, c'est le Christ¹¹; c'est lui-même le prochain de tous, lui qui fait miséricorde à tous en prenant sur lui le péché du monde^b. Apprends ce qui est requis dans une épouse. Ce n'est ni l'or, ni l'argent qu'Abraham chercha, ni les domaines, mais la grâce d'un bon naturel.

c. Prov. 19,14

85. a. Lc 10,37 || b. Cf. Jn 1,29

86. Deinde interrogatus, si nollet uenire filia, utrumnam eo filium domini sui duceret^a: *Attende tibi, inquit, ne reuoces filium meum illo. Dominus Deus caeli et Deus terrae accepit me de domo patris mei et de terra, in qua natus sum, qui locutus est mihi et iurauit dicens: "Tibi dabo terram hanc et semini*

5 *tuo; Ipse mittet angelum suum ante te, et accipies uxorem filio meo inde. Si noluerit tecum uenire mulier in terram hanc, purus eris a iuramento hoc* ^b.

Quo proficiat hoc considera diligentius. Non licet tibi alienigenam accipere. Sane si christianam se faciat, et laudem habebis ex ea. Quodsi recusauerit Christina fieri, studium nuptiarum <ne te> deflectat a fide, instruit lectio.

10 Abraham sequentem deduci admonuit, residentem non expeti nec eo filium suum pergere. Sane Domini sui, qui se ab incolatu terrae, in qua habitabat, abduxerat, non defuturam misericordiam, ut praeiret studio petitoris et puellae inclinaret animum. Quasi propheta hoc dixit in causa filii et quasi
15 moralis doctor docuit sperare in Domino, qui iuuare dignetur incrementa fidei quaerentem.

86. 1 filia: filio PT² mulier Dx || 2 post duceret add. ait Dx || inquit om. Dx || illo (uc sup. o) P^{ac} || 3 et¹ (sup. l.) P || Deus om. T²N || ante accepit add. qui DN || 4 om. mihi E || add. mihi post iurauit DNR (Cf. LXX) || 5 filio meo uxorem A²E || si: quodsi T¹ Dx || 7 alienigenam (a sup. e) P^{ac} alienam T¹ accipere alienigenam Dx || 8 faciet A²E || et om. T¹T²DNR || quodsi: ne (nec R) te quoque si yR || 9 ne te add. Schenk || deflectat ad fidem PT¹T²DN || a fide deflectat A²E || 10 post Abraham add. enim A²E || expetit Schenk || 11 suum (sup. l.) D om. yR || post Domini add. Dei T² || 12 adduxerat y || praeiret petiret P^{ac}, praeueniret (ueni- sup. l.) P^{ac} T² pararet T¹ || 12 studium T¹ studia (o ex a) T²ac || post puellae add. ei P || 13 filii P^{ac} || post docuit add. te Dx || in: de Dx || qui: quod Dx || iurare D || 14 incrementum Dx.

86. Ensuite le serviteur lui demanda pour le cas où la jeune fille ne voudrait pas venir, s'il conduirait là-bas le fils de son maître^a: «Veille», répondit-il, «à ne pas ramener mon fils là-bas. Le Seigneur, Dieu du ciel et Dieu de la terre, m'a pris de la maison de mon père et du pays où je suis né. Il m'a parlé et il m'a juré, disant: "Je te donnerai cette terre à toi et à ta descendance". Lui-même enverra son ange devant toi et tu trouveras une femme pour mon fils. Si cette femme ne veut pas venir avec toi dans ce pays, tu seras quitte de ton serment^b.» Considère avec plus d'attention jusqu'où il s'avance. Il ne t'est pas permis de prendre une étrangère. Assurément, si elle se fait chrétienne, tu en tireras de l'honneur. Si elle refuse de devenir chrétienne, que le souci de te marier devienne un obstacle à la foi¹², l'Écriture est là pour montrer la voie. Abraham avertit le serviteur de faire le mariage si la jeune fille le suivait, de ne plus s'en soucier si elle restait chez elle et de ne pas conduire son fils là-bas. Assurément la miséricorde de son Seigneur, qui l'avait amené à quitter le pays où il habitait, n'allait pas lui manquer; il devancerait les efforts du messager et inclinerait du bon côté l'esprit de la jeune fille. Abraham a dit cela comme un prophète pour ce qui concerne son fils, et comme un maître de morale, il a appris à espérer dans le Seigneur qui daigne aider celui qui cherche à progresser dans sa foi.

86.a. Cf. Gen. 24,5 || **b.** Gen. 24,6-8

87. *Et surgens puer profectus est in Mesopotamiam*^a, et iuxta uoti seriem,
 quod proficiscens seruulus uouerat, *occurit ei Rebecca habens hydriam*
super humerum, uirgo speciosa ualde, quam uir non cognouerat. Descendit
autem ad fontem et impleuit hydriam, dedit puero bibere, adaquauit
 5 *omnes camelos eius*^b. Vnde et puer Abrahae accepit inaures aureas
 singularum dragmarum et duas uirias dedit in manus eius^c - decem
 aureorum pondus earum - et quaesiuit ab ea si locus esset hospitio et cuius
 esset filia. Simplicitas quidem moralis exprimitur, quod nullus fuerit uel in
 coniugii petitione ambitioni locus, sed dominus praesul coniugii petitionem
 10 impleuerit. Tamen spectare licet ecclesiae mysteria. Vbi inuenitur ecclesia
 nisi in Mesopotamia? Ibi quaeritur, inde arcessitur, ubi duobus stipatur
 fluminibus, lauacro gratiae et fletu penitentiae. Etenim nisi peccata propria
 defleueris, nisi gratiam baptismatis acceperis, non tibi acquiritur ecclesiae
 fides et quaedam coniugalis copula. Muniunt eam Tigris, hoc est prudentia,
 15 et Euphrates, hoc est iustitia et illuminatio fructuosa, a barbaris separantes
 gentibus.

87. 2 uouerat seruulus PT¹T² seruulus nouerat A²R || 4 post bibere add. et (sup. l.) R || 5 et om. T¹DyR || Abraham (del. m add. e) P^{ac} || inaureas (-res & -au sup. l.) P^{ac} || 6 decem: X PT¹ || 98nullu (s sup. l.) P^{ac} || 10 impleuerat DR || expectare T1 || 11 Mesopotamiam (del. m) P^{ac}T²D || ibi: inde yR || inde: ibi y ubi R || accersitur D^{pc} NA¹ arcessisset (arcerssitur mg.) R || ubi: ibi y || 12 et om. PT¹T² || 14 quadam coniugali (del. s) T² D || 15 separantis (e sup. l.) P^{ac} T1 separatis T¹ separans (n sup. l.) Dx.

LA RENCONTRE AVEC RÉBECCA.

87. «Le serviteur se leva et partit en Mésopotamie^a» et conformément à l'enchaînement souhaité des faits qu'il avait exprimé au départ¹³, «Rébecca vint à lui, avec une cruche sur l'épaule, jeune fille très belle, qu'aucun homme n'avait connue. Elle descendit à la source et emplit la cruche. Elle donna à boire au serviteur, elle abreuva tous ses chameaux^b». Alors, à son tour, le serviteur d'Abraham prit des boucles d'oreilles en or d'une drachme chacune et lui posa dans les mains deux bracelets d'un poids de dix sicles d'or; il lui demanda s'il y avait un endroit pour l'héberger et de qui elle était la fille^c. Ici est mise en valeur la simplicité comme vertu morale puisqu'il n'y eut aucune place pour la complication, même dans la demande en mariage, mais que le Seigneur, gardien du mariage, fit aboutir la demande. Il est possible cependant de contempler ici les mystères de l'Eglise. Où trouve-t-on l'Eglise, sinon en Mésopotamie¹⁴? On la cherche là où elle est appelée; là elle est entourée de deux fleuves, le bain de la grâce et les pleurs de la pénitence¹⁵. Et de fait, si tu n'as pas pleuré tes propres péchés, si tu n'as pas reçu la grâce du baptême, tu ne t'es acquis ni la foi de l'Eglise, ni un certain lien conjugal avec elle. Le Tigre, c'est-à-dire la prudence, la protège, et l'Euphrate, c'est-à-dire la justice et l'illumination féconde¹⁶, la séparent des peuples barbares.

87. a. Gen. 24,10 || b. Gen. 24,15 s. || c. Cf. Gen. 24,22 s.

88. *Virgo autem speciosa ualde*^a, cuius decorem nulla corrumpit aetas. Speciosa ualde, quia speciosus ualde et ille prae filiis hominum^b qui eam acquisiuit sibi. *Quam uir non cognouerat*^c; nulli enim erat uiro copula eius, sed soli Christo debita. *Hydriam habens super umerum*^d, quia lauat actus omnium; et quia ex congregatione gentium constat quae suos lauit, ideo legis quia *descendit ad fontem et impleuit hydriam et ascendit*^e. Samaritana illa uenit ad fontem, sicut in euangelio scriptum est^f, sed non descendit - puteus ei uidebatur - nec impleuit hydriam. Denique ait: *Hydriam non habeo*.^g Non habebat unde actus suos lauaret. Haec sola descendit, sola cognouit fontem uerum, hoc est non aquae fontem; sed uitae aeternae, cui dixit Dauid: *Quoniam apud te fons uitae, in lumine tuo uidebimus lumen*^h. Ideoque habuit quod daret sitientibus, quia credidit; nam quae non credebat ait fonti huic uolenti sibi potum dare: *Vnde mihi habes dare aquam uiuam?*ⁱ Haec autem habuit unde non solum puerum sed etiam camelos satiaret, quae non solum iustos rigare consueuit, sed etiam iniustos replere^j. Ideo accepit inaures aureas et uirias quas misit Abraham, quasi meritorum suorum praemia.

88. 1 speciose (a ex e)Pac || nullius y (i sup. l.)A¹ || corruptit A²E || 2 ualde² om. T¹Dx || et ille (sup. l.)P || 3 uir (sup. l.) P om. T¹ || uiro erat A²E || copulae ius y || 4 solo T¹ || Christo: uiro R || debita: cognita (sup. debita) N R || quia: qua PacT¹Dx || labat (u sup. b)Pac || 5 omnium: hominum Dx || gentium: gentilium Dx || quae: qua T¹DNA¹A²R || suos: suas T¹ || lauaret N || 8 post ei add. altus N alius E || 9 ante sola add. haec Dx || agnouit DNA¹R || 10 non (sup. l.) R, om. DN || cui: sicut Dx || dicit R || Dauid (d². ex t)Ppc || post te add. est x || 11 post uitae add. et DNR || lumine: nomine PT¹ || 12 quae: quia Pac || 13 ait: aut T¹T² || 13 unde ... dare om. PT¹T² || 14 satiaret: adaquaret Dx || rigaret P || 16 quasi: tanquam Dx.

88. «Une jeune fille très belle^a» dont la beauté n'est pas ternie par l'âge. Très belle parce que lui, il est très beau parmi les fils des hommes^b, celui qui se l'est acquise pour lui-même. «Qu'aucun homme n'avait connue^c». S'unir à elle n'était dû, en effet, à aucun homme, mais au Christ seul. «Portant une cruche sur son épaule^d», parce qu'elle lave les actions de tous; et parce qu'elle¹⁷ est faite de l'assemblée des peuples, qui lave ses propres membres, tu lis «qu'elle descendit à la source, emplit sa cruche et remonta^e». L'autre, la Samaritaine, vint à la source, comme il est écrit dans l'Évangile^f, mais elle ne descendit pas - cela lui paraissait un puits - et elle n'emplit pas sa cruche. Du reste elle dit¹⁸: «Je n'ai pas de cruche^g». Elle n'avait rien pour laver ses actions. Celle-ci¹⁹ est seule à descendre, seule à connaître la vraie source. Non point une source d'eau, mais celle de la vie éternelle, à qui David dit: «Puisqu'en toi est la source de la vie, dans ta lumière nous verrons ta lumière^h». C'est pourquoi elle eut de quoi donner à ceux qui avaient soif, parce qu'elle a cru: car celle qui ne croyait pas dit à cette source qui voulait lui donner à boire: «D'où as-tu de quoi me donner de l'eau viveⁱ». Mais celle-ci²⁰ eut non seulement à étancher la soif du serviteur, mais encore celle des chameaux; elle qui sait bien non seulement faire pleuvoir sur les justes, mais encore combler les injustes^j. C'est pourquoi elle reçut les boucles d'oreilles en or et les bracelets envoyés par Abraham; c'était la récompense de ses mérites.

88. a. Gen. 24,16 || b. Ps. 44 (45),3 || c. Cf. Gen. 24,16 || d. Gen. 24,15 || e. Gen. 24,16 || f. Jn 4,7 || g. Jn 4,11 || h. Ps. 35 (36),10 || i. Jn 4,11.

89. Fortasse audientes haec, filiae, quae ad gratiam Domini tenditis, et uos
 prouocemini, ut habeatis inares et uirias, et dicatis: “Quomodo prohibes hoc,
 episcopo, ut habeamus quod Rebecca accepit pro munere et hortaris ut
 similes simus Rebecca?” Sed non has inares Rebecca habebat et uirias,
 5 quae lites in ecclesia serere solent, quae labuntur frequenter: alias inares
~~habebat, quas utinam uos habeatis, alias uirias. Inares Rebecca pii auditus~~
 insignia et uiriae Rebecca ornamenta factorum sunt. Has inares habebat,
 quae non grauarent aurem, sed demulcerent, has uirias, quae manum non
 materiali auro onerarent, sed spiritali actu leuarent. Ideo et fratri et parentibus
 10 in hoc placuit ornatu^a. Et tu sume inares, quas tibi Abraham dereliquit, sume
 quas transmisit uirias. Audi uerba Domini Dei tui, sicut ipse audiebat:
 exsequere iussa, sicut ille properauit implere.

90. Pulcherrimus autem locus^a ad instruendos quibus aliquid iniungitur.
 Quod non prius manducauit puer Abrahae appositum sibi panem quam
 mandatum domini sui exsequeretur. Quo impetrato uasa aurea et argentea et
 uestem dedit Rebecca^b. Vbi sponsata est ecclesia, accepit uasa aurea et
 5 argentea, in quibus esset thesaurum fidei; sunt etenim uasa in honorem, sunt
 et in contumeliam. Quae sint uasa audi: *Habemus thesaurum in uasis*

89. 2 prouocemini DNR || 3 post ut add. non DNR || 4 non om. T¹ || 5 solent serere T¹ DN ||
 6 habebant T¹ || 8 has: as (h sup. l.) PAC || 9 onerarent om. R || 10 hoc: oc (h sup. l.) PAC ||
 ornatu PT¹ (del. s) T² || reliquit Dx || 12 ille: ipse A²E.

90. 1 post instruendos add. eos Dx || 3 sui (sup. l.) D om. yR || 6 ante uasa add. ea Dx ||

89. Peut-être en entendant cela, jeunes filles qui aspirez à la grâce du Seigneur²¹, vous aussi vous auriez envie d'avoir des boucles et des bracelets et de dire: 'Comment interdis-tu, toi l'évêque, que nous ayons ce que Rébecca reçut en don et nous exhortes-tu à lui ressembler?'. Mais elle n'avait pas ces boucles et ces bracelets qui ne cessent de tomber par terre et sèment souvent des disputes dans l'église²². Elle avait d'autres boucles, - puissiez-vous les avoir -, d'autres bracelets. Les boucles de Rébecca sont la gloire d'une écoute pieuse et ses bracelets la parure de ses actions²³. Elle avait ces boucles, non pour alourdir ses oreilles, mais pour les charmer, ces bracelets, non pour appesantir la main d'un or matériel, mais pour les rendre légères par l'action de l'esprit. C'est pourquoi elle plut à son frère et à ses parents avec tous ses bijoux^a. Toi aussi, prends les boucles d'oreilles qu'Abraham t'a laissées, prends les bracelets qu'il t'a transmis. Ecoute les paroles du Seigneur ton Dieu, comme lui-même les écoutait. Accomplis ses ordres comme lui-même s'empressa de la faire²⁴.

90. Ce passage^a est très beau pour instruire ceux à qui quelque mission est confiée. Le serviteur d'Abraham ne mangea pas le pain qu'on lui présentait avant d'avoir mené à bien ce dont son maître l'avait chargé. L'ayant obtenu, il donna les vases d'or et d'argent et un vêtement à Rébecca^b. Quand l'Eglise fut fiancée, elle reçut des vases d'or et d'argent, dans lesquels se trouvait le trésor de la foi. Il y a en effet des vases qui sont à l'honneur et des vases pour un vil usage^b. Ecoute ce que sont ces vases: «Nous avons

89. a. Cf. Gen. 24,18 s.

90.a. Cf. Gen. 24,33 || b. Cf. Gen. 24,53 ||

10 *fictilibus*^c. Corpora nostra uasa fictilia sunt, fides nostra thesaurus est. Et fortasse iam etiam ipsa corpora quae thesaurum habent aurea sunt, quia plena sunt prudentiae, et argentea sunt, quia uidentur mandati caelestis alloquiis refulgere. Honorantur autem et parentes muneribus^d.

91. Consulitur puella non de sponsalibus - illa enim iudicium expectat

5 parentum: non est enim uirginalis pudoris eligere maritum -, sed iam desponsata uiro de profectionis consulitur die^a; nec immerito dilationem non adtulit; iure etenim propterare debuit ad maritum. Vnde illud Euripideon, quod mirantur plerique, unde translatum sit manifestum est. Ait enim in persona mulieris, quae tamen maritum uolebat relinquere et ad alias petebatur nuptias:

Νυμφευμάτων < μὲν τῶν > ἐμῶν πατὴρ ἐμός
μέριμναν ἔξει· τοῦτο γὰρ οὐκ ἔστ' ἐμόν,

10 hoc est:

*Sponsalium quidem meorum pater meus
Curam subibit; hoc enim non est meum.*

⁷ fictilibus (l ex b) Pa^c || uasa fictilia (sunt DN) corpora nostra (sunt yR) Dx || Et om. PT¹ || 8 etiam ipsa om. R, om. ipsa DN || post corpora add. nostra Dx || quae: quare Pa^c || 9 sunt plena T¹DX || post argentea add. uasa Dx || quia: quae Pa^cT¹DN.

91. 1 non om. R || spectat yR || 2 eligere: alienum petere R || 4 Euripedon DN || 8 simulatio graeca. Post νυμφευματος add. μεν τον Euripides || τοῦτο ...ἐμόν, Schenkl, κουκ εμον κρινειν τάδε Euripides.

11 ante sponsalium (o ex a) A¹ add. quidem A¹R || 11 subibit R^{pc} subiuit PT¹T²DN ||

un trésor dans des vases d'argile^c». Nos corps sont des vases d'argile. Notre foi est un trésor. Et il se peut que déjà ces corps eux-mêmes qui portent un trésor soient en or²⁵, parce qu'ils sont pleins de prudence et qu'ils soient en argent parce qu'on voit resplendir en eux les paroles de la loi céleste. Mais voici que les parents aussi sont honorés par des présents^d.

91. On consulte la jeune fille mais non sur les fiançailles, car celle-ci remet un tel choix à ses parents; il n'appartient pas en effet à la pudeur virginale de choisir un mari: mais déjà fiancée à un homme, on la consulte sur le jour de son départ^a. C'est avec raison qu'elle n'y apporte aucun retard. Il est juste en effet qu'elle doive se hâter vers son mari. D'où ces vers d'Euripide que la plupart admirent, ce qui indique clairement d'où ils ont été traduits²⁶. Il dit en effet par la bouche d'une femme qui voulait abandonner son mari et se tournait vers un autre mariage:

«Mon père se chargera de mes fiançailles

Car ce n'est pas mon affaire.»

c. II Cor. 4,7 || d. Cf. Gen. 24,53

91.a.Cf. Gen. 24,50 s.

15 Ergo quod et ipsi philosophi mirati sunt seruatae, uirgines. Sed etiam,
mulieres, si qua amisso cito marito adulescentula laqueum infirmitatis suae
timet incidere et si uult nubere, nubat tantum in Domino^b, ut electionem mariti
parentibus deferat; ne appetentiae aestimetur procacioris, si ipsa de nuptiis
suis electionem sibi uindicet. Expetita magis debet uideri a uiro quam ipsa
uirum expetisse. Verecundiam praemittat, antequam nubat, quod ipsum
20 coniugium plus commendat uerecundia. Sed illi uerba imitantur, opera imitari
non queunt.

92. Inesse quoque in eo praeclarum ecclesiae mysterium liquet, eo
quod nemo ausus sit eam ante Christum uocare; soli enim Christo haec erat
uocandarum nationum reposita praerogatiua. Vocata autem non fecit moram
et ideo acceptior Domino, quia populus Iudaeorum, qui erat ad cenam
5 uocatus^a, non fuit dignus uenire, congregatio autem gentium, simul ut
arcessiri se uiderit, occurrit.

93. Denique scias non sine mysterio esse <quod>, cum ueheretur
camelo, ueniebat ad sponsum^a, eo quod populus nationum beluina quadam

13 post seruatae add. non tantum R || mulier etiam A²E || 14 infirmitati PT¹ (it sup. l.) T² || 15 incidere: incirere PT¹T² || et coni. Schenkl ut PT² om. cett. || et Schenkl ut PT², om. cett. || nubere om. A²E || 16 appetentia PT¹ || procacioris PT² procacior T¹ auctor Dx || 16 post expetita add. enim A²E || 18 quod: quo T¹T²yR || 19 imitantur: emittantur (i sup. e) P^aC^DN || emitari (i sup. e) P^aC || 20 quaeunt P nequeunt Dx ||

92. 2 eam (sup. l.) P || eum N || ante P. || enim: autem DN || 3 uocata: uocat (a sup. l.) P || 5 dignus non fuit A² || 6 arcessiri T¹R arcessiri T²DNA² E || occurrit P.

93. 1 post denique add. ut Dx || non sup. l. A¹ & N || quod coni. Schenkl || 2 camello P^aC || uenit A² || ante eo add. in N || beluina: ueluina (b ex u) P^aC ||

Observez donc ce que les philosophes eux-mêmes ont admiré, jeunes filles . Mais vous aussi, mesdames: si quelque jeune femme, ayant rapidement perdu son mari, craint de tomber dans le piège de la faiblesse^b et si elle veut se marier, qu'elle se marie seulement dans le Seigneur^b, qu'elle laisse le choix de son mari à ses parents: qu'elle ne laisse apparaître en elle des appétits sans frein en revendiquant pour elle de choisir son époux. Il faut qu'elle paraisse plus désirée par l'homme que le désirant elle-même. Qu'elle se fasse respecter avant de se marier, parce que la retenue fait encore davantage apprécier le mariage lui-même. Mais les philosophes imitent les paroles, ils ne peuvent imiter les oeuvres²⁷.

92. Il est clair qu'est présent en cette conduite le mystère éclatant de l'Eglise, parce que personne n'osa l'appeler avant le Christ; car c'était au Christ seulement qu'était réservé le privilège d'appeler les nations. Une fois appelée, l'Eglise ne s'accorda aucun délai; et elle fut d'autant mieux accueillie par le Christ, que le peuple juif, qui avait été appelé au repas^a, ne fut pas digne de venir, tandis que l'assemblée des nations, dès qu'elle se vit appelée, accourut.

93. Sache enfin que cela n'est pas sans mystère: portée par un chameau , elle venait vers son époux^a. C'est que le peuple des nations,

91. b. Cf. I Cor. 7,9

92.a. Cf. Lc 14,16

93. a. Cf. Gen. 24,61 ||

horridus meritorum deformitate, qui formae suae nullum haberet decorem,
 fidem esset atque consensum ecclesiae recepturus. Nec illud otiosum quod,
 5 cum ueniret Rebecca, uidit Isaac deambulans et, cum interrogasset quis
 esset, cognito quod ipse esset, cui duceretur uxor^b, descendit et caput
 obnubere suum coepit^b, docens uerecundiam nuptiis praere debere. Inde
 enim et nuptiae dictae, quod pudoris gratia puellae obnuberent. Discite ergo
 10 uirgines, quemadmodum seruatis uerecundiam nec intecto capite prodeatis
 ante extraneos, cum Rebecca iam desponsata designatum maritum operto
 capite putauerit uidendum.

94. Quis ille est seruulus, qui prouidit has nuptias? Vnus utique de
 apostolis et ille maxime qui ait: *Viri fratres, uos scitis quia a diebus antiquis in*
nobis Deus elegit ex ore meo audire nationes uerbum euangelii^a uel ille qui
 doctor appellatus est gentium^b; ipsi enim cum leguntur, {aut Iohannes
 5 euangelista} acquirunt Christo animam, quae credat quae ante non credidit,
 et cupientibus Christum uidere sermonibus demonstrant suis. Itaque
 Abraham celebratis filii nuptiis longaeua aetate et bona senectute compleuit
 dies^c .

4 ante fidem add. ad DNR || esse (t sup. l.)^{pac} || concessum (s sup. c)^{pac}T²D
 concessum ^{pac}T¹D conscissum N || 5 quis esset om. PT¹T² || 6 capud (t ex d)^{pac} post
 caput *praem.* suum A²E obnubere caput suum R suum om. N || 8 gratiam T¹ DNER || post
 gratiam add. se DNA¹R post puellae A²E || obnuberentur P || 9 quem (om. -admodum)
 obseruetis T¹ || quemadmodum om. E || seruare E || nec: ne y || 10 aperto x || 11 non putaret
 Dx .

94.4 aut Iohannes euangelista *seclusit schenkl transp. ante* ipsi enim T²A¹m² aut ait A²E
 || 4 quae¹: ut Dx || quae²: qui DN || 6 cupientes (i ex e del. s)^{pac} T¹ cupienti T² *Schenkl*
 cupientibus Dx *Gori* || demonstrant ostendunt R || 7 filii om. P || 8 diem x .

FINIT LIBER (PRIMUS PD) DE ABRAHAM PDA² || FINIT DE ABRAHAM (LIB T¹) T¹A¹ -
 Explicit liber primus de Abraham T² - Expl. lib' s amb⁰sii epi de sco Abraham pat¹archa N -
 Explicit liber I E -Explicit liber primus sci Ambrosii: de patriarchis R .

qu'une laideur vraiment animale de sa conduite rendait repoussant²⁸ et dont l'aspect n'avait nulle beauté, devait recevoir la foi et la paix de l'Eglise. Et cela non plus n'est pas sans signification: à son arrivée Rébecca vit Isaac qui s'avançait et, ayant demandé qui il était, elle apprit que c'était celui à qui on la destinait comme épouse, elle descendit alors et se mit à voiler son visage^b, montrant que la retenue doit précéder les noces. En effet, elles sont aussi appelées "noces"²⁹ du fait que les jeunes filles s'entourent comme d'une nuée du charme de leur pudeur. Apprenez donc, jeunes filles, comment garder la retenue; et n'allez pas vers des étrangers sans vous voiler la tête, puisque Rébecca, déjà fiancée, a pensé que le mari qui lui était destiné devait la voir la tête couverte.

94. Quel est ce serviteur qui a organisé ces noces³⁰? C'est à coup sûr l'apôtre et celui surtout qui dit³¹: «Mes frères, vous, vous savez que Dieu a fait un choix parmi nous dès les premiers jours, pour que les nations entendent de ma bouche la parole de l'Évangile^a». C'est encore celui qui a été appelé le docteur des nations^b. Ceux-ci, en effet, quand on les lit (ou encore Jean l'évangéliste), gagnent au Christ l'âme pour qu'elle croie ce qu'elle ne croyait pas auparavant; et à ceux qui désirent voir le Christ ils le révèlent par leurs paroles. Voilà pourquoi Abraham, après avoir célébré les noces de son fils, finit ses jours dans un âge avancé³² après une heureuse vieillesse^c.

b. Cf. Gen. 24,63

94. a. Act. 15,7 || b. Cf. I Tim. 2,7 || c. Cf. Gen. 25,8.

DE ABRAHAM.

NOTES.

CHAPITRE 1.

§1-1.R.-J. PALANQUE, *Saint Ambroise et l'Empire Romain*, Paris, 1933, p.439, pense que le *per ordinem* doit se comprendre de l'ordre chronologique suivi dans la biographie d'Abraham et non de la suite des ouvrages d'Ambroise consacrés aux Patriarches comme le pensait Cassiodore. Cf.L.-F. PIZZOLATO, *La dottrina exegetica di Sant'Ambrogio*, Milano, 1978, p.235.

2. L'exégèse simple et morale est réservée au livre I. "L'histoire des patriarches est porteuse de sens moral" (Cf.L.-F. PIZZOLATO, *Ibid.*). C'est la tendance normale d'Ambroise dans la plupart de ses oeuvres. Le "commentaire plus élevé" (*altior disputatio*) se retrouve couramment sous l'influence de Philon. Cette exégèse est propre au livre II.

3. Forma et species expriment l'"idée" (l'εἶδος platonicien): idea latine possumus uel formas uel species dicere . AUGUSTIN, *De diu. quaest. LXXXIII*, quaest. XLVI,2.

4. Cf.PHILON, *QGen.* I,9: «...ut pote cibis homines non solum ad delectationem, sed etiam ad utilitatem utantur: utilitas autem est fluxus stillatioque boni.» Pour Ambroise, l'Ecriture est une nourriture: «Scriptura diuina conuiuium sapientiae est: singuli libri singula sunt fercula.» (*Off. ministr.* I,32,165). Sur l'Ecriture nourriture de l'âme, voir l'Introduction p.XLIV

§2-5. Platon occupe le premier rang parmi les philosophes païens (*In Ps. 35* enar.1. ORIGENE, *C. Cels.* I,19 SC. 132 p.), mais Moïse qui lui est antérieur est son maître. G. MADEC, *Saint Ambroise et la philosophie*, p.111, pense que la source d'Ambroise est CICÉRON, *De re publica* II,1,2: «Facilius autem, quod est propositum, consequar, si nostram rempublicam uobis et nascentem et crescentem et adultam et iam firmam atque robustam ostendero, quam si mihi aliquam, ut apud Platonem Socrates, ipse finxero.» Cf. *De off. ministr.* I,12,43. Le *eam quam legimus* n'implique pas une lecture directe de Platon.

6. CICÉRON, *Ad Quintum fratrem epist.* I,8,23: «Cyrus ille a Xenophonte non ad historiae fidem scriptust, sed ad effigiem iusti imperii ...».

CHAPITRE 2.

§3-1. *Ille* renvoie à Xénophon . Dans certains mss (x) on lit *illa* qui renverrait à *philosophia* tout proche. Ce dernier a été adopté par H.LEWY, "Neue Philontexte in der Überarbeitung des Ambrosius", *Sitzungsberichte der Preussischen Akademie der Wissenschaften*, Berlin, 1932, p.30.

2. CICÉRON, *Pro Plancio* 12,29: «Nam meo iudicio pietas fundamentum est omnium uirtutum». PHILON, *Abr.* 60: «...ευσεβεία, ἀρετῆς τῆς ἀνωτάτω καὶ μεγίστης.» *Decal.* 52: «Ἀρχὴ δ' ἀρίστη πάντων μὲν τῶν ὄντων θεός, ἀρετῶν δ' εὐσεβείας». Cf. *Mos.* I, 146, *Spec.* IV, 135,147.

§4-3. F. GORI, *op. cit.* p.34-35, corrige la coupure opérée par les Mauriste et Schenkl entre le § 3 et 4. Ils n'ont pas vu la citation de *Gen.* 12,4.

4. STOBÉE *Florilège*, III,80. Cf. SCHENKL (CSEL XXXII,1, P. XXVI): «Ex gnomologia, in qua septem sapientium dicta enarrata erant, hausit illud ἔπου θεῶ ...quod apud Stobaeum III, 80 (I 173 H) in capite, quod Σοσιάδου τῶν ἑπτὰ σοφῶν ὑποθήκαι inscribitur, primum locum obtinet». Ambroise s'est plus sûrement inspiré de CICÉRON (*De finibus* III,22,73) ou de PHILON, *Migr.* 131: Τέλος οὖν ἔστι κατὰ τὸν ἱερώτατον Μωυσῆν τὸ ἔπεσθαι θεῶ, ὡς καὶ ἐν ἑτέροις φησὶν·«ὀπίσω κυρίου τοῦ θεοῦ σου πορεύση» (Deut. 13,5 LXX) . *Abr.* 60 :«Ἐκεῖνος τοίνυν εὐσεβείας ἀρετῆς τῆς ἀνωτάτω καὶ μεγίστης, ζηλωτῆς γενόμενος ἔσπούδασεν ἔπεσθαι θεῶ. Clément d'Alexandrie semble s'être souvenu de ce passage (*Strom.* II,15). D'après H. SAVON (*op. cit.* p. 296 s.), Ambroise aurait pu subir l'influence de Clément ou d'Origène plutôt que celle de Philon. Clément d'Alex. (*Strom.* I, 14,59, SC 30 bis,p.93) cite les sages suivants: Thalès de Milet, Bias de Priène, Pittacos de Mytilène, Cléobule de Lindos, Solon d'Athènes, Chilon de Sparte. «Le septième fut selon les uns, Périandre de Corinthe, selon d'autres Anacharsis le Scythe ou encore Epiménide le Crétois ».

5. PHILON, *Migr.* 3: «Ἀΐσθησις δὲ συγγενὲς καὶ ἀδελφόν ἔστι διανοίας.» Cf. *De Abr.* II,1,2: «Cognati sunt animae nostrae corporis sensus.» Pour tout ce passage, voir l'analyse

de A. DE VIVO, "Nota ad Ambrogio, 'De Abraham I,2,4'" dans *Ambrosius Episcopus*, Paris, 1974, II, 233-242.

Ch. 2

6. PHILON, *Migr.* 9: «Ἀπελτε οὖν ἐκ τοῦ περὶ σεαυτὸν γεώδους, τὸ παμμίαρον, ὃ οὗτος, ἐκφυγὼν δεσμοπήριον, τὸ σῶμα, καὶ τὰς ὡσπερ εἶρτοφύλακας ἡδονας καὶ ἐπιθυμίας αὐτοῦ...»

7. PHILON, *Migr.* 2: «Βουληθεὶς δὲ θεὸς τὴν ἀνθρώπου ψυχὴν καθῆραι πρῶτον αὐτῆ διδῶσιν ἀφορμὴν εἰς σωτηρίαν παντελῆ τὴν ἐκ τριῶν χωρίων μετανάστασιν, σώματος αἰσθήσεως, λόγου τοῦ κατὰ προφορὰν. *Delectatio* traduit αἰσθησις qui devrait être rendu par *sensus*.

8. PHILON, *Migr.* 2: *uox* est la traduction de λόγου τοῦ κατὰ προφορὰν (le discours) qu' Ambroise rend par *sonus uocis*.

9. PHILON, *Cong.* 26: « Τῆς γὰρ φυχῆς ημῶν διμεροῦς ὑπαρχούσης καὶ τὸ μὲν λογικὸν τὸ δὲ ἄλογον ἔχούσης». *Migr.* 3 (cf. note 5 ci-dessus) «...ἄλογον λογικῆς, ἐπειδὴ μιᾶς ἄμφω μέρη φυχῆς ταῦτα...».

10. PHILON, *Migr.* 188. « Χαρρὰν γὰρ ἐρμενεύεται τρώγλη, τρώγλαι δὲ σύμβολα αἰσθήσεως ὀπῶν εἰσὶν ὅπας γὰρ καὶ φωλεοὺς...». Ambroise traduit les trois termes employés par Philon; le premier τρώγλη par 'cavernes' avec une correspondance lexicale complète, mais φωλεός par *cuniculum* et οπη par *latibulum*: les mots latins ne rendent alors que l'idée de cavité seulement. Cf. A. De VIVO *op. cit.* p. 236.

11. ORIGENE, *In Ex hom.* XI,5 : «Peccator autem a conspectu Dei fugit... Adam, postquam peccavit, fugit a conspectu Dei».

§5-12. PHILON, *Migr.* 221, traduit Sychem par ὀμίαςις, hapax (?) que l'on retrouve chez Didyme, qui l'a emprunté à Philon. Il est traduit par 'épaulement' (J. CAZEAUX, *Migr.* 221) ou 'coup d'épaule' (R. CADIOU, *Migr.* 221) ou 'travail de l'épaule' (C. MONDÉSERT, *Leg.* III,24). Philon (*Migr.* 221) cite aussi Gen. 49,15. Cf. *Mut.* 193.

13. Il s'agit des promesses faites par Dieu tout au long du récit biblique.

14. Schenkl note qu'on s'attend à trouver *iste*. Il s'agit vraisemblablement d'Abraham.

15. Nous abandonnons Schenkl et nous choisissons Bethleem de Pac m1. Peut-être un lapsus voulu par Ambroise qui du reste assimile Béthel à Bethléem au II,3,11, ou plutôt une interprétation spirituelle appelée par "le soleil de la justice".

16. Cf. Introduction: "Abraham et le Christ", p.XVI.

§6-17. ORIGENE, *Hom. in Ex.* XI,5: «Sed Abraham descendit in Ægyptum qui erat ipse magnus et potens athleta».

18. Pour Philon, l'Égypte est le symbole du corps, le pays des plaisirs charnels (*Migr.* 14) Voir aussi *Migr.* 19 & 23.

19. Ce n'est pas l'opinion d'Augustin qui assure le contraire, puisqu'elle était la demi-soeur d'Abraham (issue d'un même père et non d'une même mère *Ciu. Dei* XVI,19). Il s'appuie sur *Gen.* 20,12. Nous savons maintenant que les épouses soeurs étaient un titre: R. DE VAUX, "Les patriarches hébreux et l'histoire, *R. B.* LXXII,1, 1.1.1965, p.5-28. Voir notre introduction, p. VIII.

§8-20. Ambroise peut s'inspirer de Cicéron ou aussi de saint Paul (Cf. *Rom.* 2,14), moins sûrement de Sénèque. La loi naturelle ne tolère pas l'adultère qui est contre nature. Cf. *Hex.* V,17,19: «Graue est adulterium, naturae iniuria». Cf. *Par.* 8,39: «Si enim gentes quae legem non habent, naturaliter ea quae legis sunt, faciunt; eiusmodi legem non habentes ipsi sibi sunt lex, qui ostendunt opus legis scriptum in cordibus suis. Opinio igitur humana sibi tanquam Dei lex est.».

21. Pour Ambroise, l'instinct des animaux prend son origine dans la loi de Dieu: *Hex.* V,19,63: «(Deus) qui solus potest praescribere quod omnes sequantur» et nous en fait découvrir les mystères (*Hex.* V,25,92). Les animaux sont des modèles pour les hommes. Ainsi la corneille leur montre l'amour des enfants. *Hex.* V,18,58: «Discant homines amare filios ex usu et pietate cornicum.», alors que les femmes abandonnent l'allaitement (cf. § 63) ou bien les riches se font avorter pour ne pas avoir à partager l'héritage (*Ibid.*). La tourterelle donne le bon exemple: elle ne convole pas en secondes noces: «Optat Paulus in mulieribus, quod in turturibus perseuerat » (*Hex.* V,19,63).

22. Allusion aux lois Romaines qui tolèrent le stupre. PAPINIEN, *Dig.* 5,6,1: «Adulterium in nupta committitur, stuprum uero in uirginem uiduamque». Cf. LACTANCE, *De diu. instit.* VI,23: «unusquisque... nec tantum legibus publicis pareat: sed sit supra omnes leges, qui legem Dei sequitur » (PL 6, 718BC). C'est pour cela que, quelques lignes plus loin, Ambroise considère que le Pharaon n'était pas coupable selon les lois.

§9-23. C'est l'ordre des devoirs chez Cicéron: *De off.* I,65,160. «In ipsa autem communitate sunt gradus officiorum ex quibus, quid cuique praestet, intellegi possit, ut prima diis immortalibus, secunda patriae, tertia parentibus, deinceps gradatim reliquis debeantur». Ambroise redit la même chose dans le *De off. ministr.* I,27,127.

24. Allusion à *Matth.* 19,29 et parallèles.

CHAPITRE 3.

§12-1. Cf. II,6,28, où Ambroise commente *homines fratres sumus* (selon la LXX).

§13-2. Chez CLÉMENT D'ALEXANDRIE, *Strom.* VII,49,8), on retrouve cette distinction stoïcienne: le gnostique écarte l'agréable pour choisir l'utile (*Ibid.* VII,61,2) Cette notion est chez CICÉRON, *Off.* II,3,9 et III,4,18-19. Cf. M. SPANNEUT, *Le stoïcisme des Pères de l'Eglise*, Paris, 1957, p. 244.

§14-3. Ambroise tire une conclusion qui n'est pas suggérée par le texte. Mais il justifie ainsi Abraham qui réagit comme le *uir honestus* de Cicéron.

4. Sodome. Cf. PHILON, *Abr.* 133 s.

5. Lot: se détourner. Cf. II,2,6; II,6,25; II,6,35. PHILON, *Migr.* 148: «Ἔστι μὲν οὖν Ἄωτ ἐρμηνευθεὶς ἀπόκλισις· κλίνεται δὲ ὁ νοῦς τοτὲ μὲν τὰγαθόν, τοτὲ δ' αὖ τὸ κακὸν ἀποστρεφόμενος ». Lot est versatile lorsqu' Ambroise s'inspire Philon; sinon il est le "saint Lot" (Cf. 2 *Pier.* 2,7).

§15-6. Pour les 318 serviteurs d'Abraham, voir l'Introduction, p. XXV.

§16-7. Sur Melchisédech, voir l'introduction p.XVII. Ambroise passe assez vite sur Melchisédech, alors qu'au II,8,45, il déclare avoir traité longuement le sujet: «De Melchisedech in tractatu morali (sc. Abr. I) plene diximus.» E. LUCCHESI, (*L'usage de Philon*

dans l'oeuvre exégétique de saint Ambroise, p.83) se demande si le texte n'aurait pas été expurgé ou altéré pour la raison qu'Ambroise se serait inspiré des Homélie mystiques, aujourd'hui perdues d'Origène. Il aurait pu y rapporter son opinion que Melchisédech était un ange (Cf. JEROME, *Epist.* 73,2). Cette hypothèse est loin de faire l'accord des critiques. En fait Ambroise réfute cette attribution qu'il dit avoir trouvée chez les Juifs: «Nam et illum Melchisedech per quem Abraham hostias suas obtulit, non angelum utique secundum Iudaica ludibria intellegit Ecclesia, sed uirum sanctum...» (*De fide*, III, 11,88).

§17-8. Cf. Ambroise condamne évidemment le meurtre (*Hex.* VI, 8,48, *De Noe* 98), mais il admet la guerre pourvu qu'elle soit juste c'est-à-dire défensive (*Off. ministr.* I,35,176, ce que fit David: «Numquam Daud nisi lacessitus bellum intulit» (ibid. . §177). Ambroise suit Cicéron, Cf. *Off.* I,12,38 et *De off. ministr.* I,27,129. On aura un point de vue sur l'ensemble du sujet dans R.-J. PALANQUE, *Op cit* , p. 332 s.

9. Abraham refuse le butin parce qu'il ne se conduit pas en mercenaire. En cela il rejoint le *uir honestus* de Cicéron .

§19-10. Il s'agit du mariage avec une esclave. Au § 65, Sara rejette l'enfant d'Agar qui ne peut hériter. Cf. P. ALLARD, *Les esclaves chrétiens depuis les premiers temps de l'Eglise jusqu'à la fin de la domination Romaine en Occident*, Paris, 1899, p.271 s.. Les mariages mixtes entre hommes libres et esclaves étaient interdits par les lois Julia et Papia. Ils en étaient réduits au concubinage. Plus tard le pape Callixte approuva ces unions. (J. QUASTEN, *Initiation aux Pères de l'Eglise*, trad. fr. Paris, 1956, p. 246). Le Concile de Nicée les permit après affranchissement.

11. C'est-à-dire éviter le concubinage toléré par le droit Romain.

§21-13. Doctrine constante chez Ambroise. Cf. *De fide* I,12,78: *Crederetibi iussum est, non discutere permissum est.* Il est d'abord nécessaire de croire que les oracles de Dieu contenus dans l'Ecriture sont vrais. La foi est le principe du chrétien (*Exp. in Ps. 118*, 20,56). A plusieurs reprises, Ambroise insiste sur le rôle de la foi qui s'impose, jusqu'à renier, par exagération rhétorique, toute valeur à la raison. Cf. *De fide*, I,13,84; *De exc. fr.* II,89.

CHAPITRE 4.

§22-1. Ambroise, après avoir commenté Gen. 15,6, passe au chapitre 16. Le reste du chapitre 15 (le sacrifice de l'alliance) sera commenté au livre II (§49).

2. On peut voir là une objection des néoplatoniciens (Cf.P. COURCELLE, "Ambroise face au platonisme antichrétien," *Recherches sur les confessions* (appendice IV, p.359). Elle est déjà chez Tertullien . Il la met dans la bouche d'un de ses amis qui est veuf et qui voudrait bien se remarier: «Sed et benedicti, inquis, patriarchae non modo pluribus uxoribus, uerum etiam concubinis coniugia miscuerunt» (*De exhortatione castitatis*, 6.)

3. Le passé, c'est la vie d'Abraham en Chaldée avec "la vaine superstition", avant qu'il la quitte pour suivre Dieu. Pour cela, «...exire de...superioribus uitae moribus atque actibus debemus» (§ 4).

§23-4. le passage peut être une libre interprétation de Rom. 5,13 (et 7,7).

5. Tertullien ne partage pas cette opinion: «Et erunt duo in carnem unam, rappelle-t-il, (*Gen.* 2,24) non tres, neque plures » (*De monogamia*, IV). Du reste Ambroise est en contradiction avec lui-même puisqu'il admet que la loi naturelle est contre l'adultère (à propos du Pharaon § 9). Ici il défend le patriarche (ce que Thomas d'Aquin se sent obligé de faire aussi , *Suppl.* q.64, art. 2), mais ailleurs (*De Par.* XIII,65), il reconnaît qu'il a péché comme David.

§25-6. C'est-à-dire du baptême.

7. Cf. LACTANCE, *Diu. inst.*, VI,23:«...non enim, sicut iuris publici ratio est, sola mulier adultera est, quae habet alium, maritus etiam si plures habeat, a crimine adulterii solutus est, sed diuina lex ita duos in matrimonium, quod est in corpus unum, pari iure coniungit, ut adulter habeatur, quisquis compagem corporis in diuersa distraxerit.» (PL 6, 719 AB). Cf. AVG. *De coni. adult.* II,8,7. L'égalité de l'homme et de la femme dans l'adultère est une idée proprement chrétienne.

8. Le baptême qu'ils vont recevoir.

§26-9. Le concubinage.

§27-10. En fait, c'est en grec qu'une seule lettre est ajoutée: Αβραμ devient Αβρααμ. PHILON, Abr. 81: Ἐκαλεῖτο γὰρ Ἀβραμ τὸ ἀρχαῖον ὄνομα, προσεεργήθη δ' ὕστερον Ἀβραάμ, φωνῆ μὲν ἔνδῳ στοιχείου τοῦ ἄλφα διπλασιασθέντος. Ambroise suit peut-être Philon et oublie qu'en latin il faut mettre H et A. ou alors son texte de la Genèse porte Abraam comme on le trouve sur le ms.P^{ac}. Cf. Lucchesi *op. cit.* p.66.

11. Comme le remarque E. LUCCHESI (*op. cit.* p.60), l'interprétation d'Ambroise est assez différente de celle de Philon. *Mut.* 66: Ἀβραὰμ γὰρ ἑρμηνεύεται μετέωρος πατήρ, Ἀβραὰμ δὲ πατήρ ἐκλεκτὸς ἡχοῦς. (Id. *Abr.* 82) *Pater sublimis* correspond à μετέωρος πατήρ, mais il s'applique, non pas à Abram, mais à Abraham. Dans *pater electus*, il reste quelque chose du πατήρ ἐκλεκτὸς ἡχοῦς. Ambroise a peut-être trouvé son interprétation ailleurs. Ainsi pour Jérôme, Abram veut dire *pater excelsus*, et Abraham *pater multarum (gentium)*.

12. PHILON, *Migr.* 92. *QGen.* III,48: «Circumcisio itaque pellis symbolum esse dicitur, quasi uero oporteat superfluas excessiuasque abscidere cupiditates.»

13. PHILON, *QGen.* III,48 (p.113-116).

§29-14. On peut voir là encore une objection des païens. Cf. *Epist. ad Constantium* 72,1: «Non mediocris plerosque mouet quaestio, qua causa circumcisio et Veteris Testamenti auctoritate quasi utilis imperetur et Noui Testamenti magisterio quasi inutilis repudietur» (Rapprochement fait par P. COURCELLE *Op. cit.* p. 359). Tous les Pères ont traité le sujet, à la suite de saint Paul (*Rom.* 2,25 s., Col. 2,11). Sur l'évolution de cette polémique, voir l'introduction p. X.

15. La circoncision n'est pas la vérité, mais son ombre («Typus autem umbra est ueritatis»). *De fide* III,11,89). Cf. L.-F. PIZZOLATO, *Op. cit.* p.79.

16. Cf. IRÉNÉE, *Adu. haer.* IV,16,1: «La circoncision selon la chair préfigurait la circoncision spirituelle» (Trad. A. ROUSSEAU, Paris, 1984).

§30-17. Deuxième partie de l'argumentation. Cf. § 29: «Si inutilis, mandari non debuit.»

18. C'est le programme de l'école primaire. Cf. R.-I. MARROU, *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité*, 2, *Le monde Romain*, Paris, Le Seuil, 1948 (1981), p.69.

19. Cf. *Off. Ministr.* I,6,32.

§31-20. PHILON, *Mut.* 77: «Καὶ γὰρ αὐτή (Σάρα) μετονομάζεται εἰς Σάρραν κατὰ τὴν τοῦ ἑνὸς στοιχείου πρόσθεσιν τοῦ ῥῶ ... ἑρμηνεύεται Σάρα μὲν ἀρχή μου, Σάρρα δὲ ἀρχουσα. Cf. *QGen.* III,53. Il y a donc inversion du sens chez Ambroise. C'est

Sarra qui est “le principat de la vertu et de la grâce” alors que, pour Philon, elle est “princesse”. Au II,11,85, Ambroise suit l’interprétation de Philon. Cf. E. LUCCHESI, *Op. cit.* p.61.

CHAPITRE 5.

§32-1. Son affection envers son neveu Lot.

2. A la place de *parsimonia*. Gori, suivant H. Lewy “*Neue Philontexte in der Überarbeitung des Ambrosius*”, p. 29, note 4, choisit *castimonia*. Il est difficile d’admettre cette lecture pour deux raisons: 1) Tous les mss. portent *parsimonia*. 2) Lewy prend mot à mot les divisions proposées par Ambroise au début de ce paragraphe. Il se voit alors obligé d’admettre que les §§ 27 à 31 sont consacrés à la *castimonia*. Nous traduisons *parsimonia* pas retenue. Le mot peut renvoyer au refus du butin par Abraham, lors de la guerre des Rois (cf. *De exc. fr.* I, 55: «*Nam de parcimonia quid loquar, et quadam habendi castitate? Is enim non quaerit aliena, qui sua seruat: nec inflatur immodico, qui contentus est proprio*»). Sa modération vis-à-vis d’Agar paraît moins probable. *Castimonia*, chasteté dans le contexte du chapitre 4 consacré à la défense d’Abraham, ne semble pas convenir.

3. Sur l’hospitalité, voir l’introduction p. XXXIV.

4. Saint Paul est beaucoup plus laconique que voudrait le faire croire Ambroise. Celui-ci recommande plusieurs fois dans son oeuvre une hospitalité nécessaire dans la société où il vivait et qui devait avoir tendance à disparaître à cause de la situation économique de l’époque. Voir l’introduction p. 38.

§33-5. Sur ce passage voir l’Introduction p. XII.

6. Il s’agit du *De exc.* II,96, comme le suggère Schenkl ou du *De Cain* I,8,30. Les deux ouvrages sont de la même époque.

§34-7. Jonas d’Orléans II, 39, (232A) donne comme texte: “...post uitae ipsius”, que préfère F. Gori (*Op.cit.* p.73).

§35-8. Cf. *Epist.* 19,6: «...non enim a te munera exiguntur ditia, sed officia uoluntaria».

§36-9. L'empressement est la marque de l'hospitalité d'Abraham. Il a sa source dans la Genèse même, chez Philon et chez Origène. Voir introduction, p.XXXIV.

10. Cf. *De Cain* I,8,30: «Tres uidet, unum adorat». Origène, *Hom.in Gen.* IV,2,17: «Tribus occurit, unum adorat».

§38-11. ORIGENE, *Hom. in Gen.* IV, 1,38: Hoc graece dicitur, quod occultos uel absconditos indicat panes. Cf. *De Cain*. I,9,35. et PHILON, *Sacrif.* 60: «...γέγραπται γὰρ ἐγκρυφίας ποιεῖν, ὅτι κεκρύφθαι δεῖ τὸν ἱερὸν περὶ τοῦ ἁγενήτου καὶ τῶν δυνάμεων αὐτοῦ μύστην λόγον, ἐπεὶ θείων παρακαταθήκην ὀργίων οὐ παντός ἐστι φυλάξαι.» Sur l'influence de Philon dans tout ce passage, voir H. SAVON, *op. cit.* p. 129-135.

12. ORIGENE, *Op. cit.* IV,2,8: «Totum quod agit mysticum totum sacramentum repletum est.» Cf. aussi *In Leu. hom.* 13,3.

13. PHILON, *Sacr.*: 60: «...καὶ τῶν τελείων μύστις γενομένη τελετῶν μηδενὶ προχείρως ἐκλαλῆ τά μυστήρια, ταμειευομένη δὲ αὐτὰ καὶ ἐχεμυθοῦσα ἐν ἀπορρήτῳ φυλάττη.» Cf. *De Cain* I,9,35: « Est etiam illa commendandae orationis et uoti disciplina, ut non diuulgemus orationem, sed abscondita teneamus mysteria sicut tenuit Abraham, qui subcinericia fecit». Les raisons de la loi du silence, chez Philon et chez Ambroise ne sont pas les mêmes. Philosophiques pour l'un (Philon, Voir *Sacr.* p. 124, note 2), elles sont religieuses pour l'autre. Cf le *De Mysteriis*.

§39-14. Sur l'exégèse du veau 'typus' du Christ, voir l'introduction, p.XX. On la trouve déjà chez chez ORIGENE, *Hom. in Leu.* I, 2 (PG 12, 407D).

15. Le texte renvoie à "l'enfant " de *Gen.* 18,7 en lequel Philon ne voit qu'un serviteur (*Abr.* 108 οικετης). En fait Ambroise évoque *Matth.* 18,3. A-t-il cherché à faire une exhortation morale?

§40-16. Pour L.-F. PIZZOLATO (*op. cit.* p. 28), le *non otiosum* signifie, suivant une tradition bien établie, que chaque détail de l'Écriture a son importance.

17. Ce n'est pas ce que précise *Gen.* 18,6. Ambroise essaie de faire coïncider le récit avec la citation de *Ex.* 12,5. Au § 50, il précise que c'est à midi qu'il reçut ses hôtes; les deux hommes vont le soir à Sodome.

18. Les détails qui suivent s'appliquent symboliquement au veau, à l'agneau, au Christ et à l'Eucharistie. Introduction, p. XX.

§43-19. Cf. PHILON, *Abr.* 200, *Leg.* III,87.

20. Sarra prophétise sans s'en rendre compte.

CHAPITRE 6.

§45-1. "Mon enfant"(LXX). Le commentaire qui suit ne permet pas de traduire par "serviteur".

2. Ces détails renvoient à l'attitude d'Abraham dans le récit qui précède (§§ 33,41,44).

§47-3. *Consummabuntur* qui se retrouve dans le *De fide* V,7,214, est une lecture propre à Ambroise et s'explique mal. Chez les autres Pères, on trouve *consummantur*. (συντελοῦνται) Cf. ORIGÈNE (RUFIN) *Hom. in Gen.* IV,6. Chez HILAIRE (Trinit. IX,65), on le lit aussi avec la variante *consummabuntur* dans divers manuscrits. Il faut supposer que le sujet est *peccata* qui est au verset précédent (18,20b) non cité.

4. Origène fait ici allusion à Marcion qu'il réfute (*Hom. in Gen.* VI,6). Ambroise se contente de rappeler le problème sans y répondre longuement. Cf. HILAIRE, *Syn.* 85, PL 10, 537A.

§48-5. Cf. PHILON, *Migr.* 121 et 124. Cf. *Jac.* 5,16.

§51-6. Son attitude est celle d'Abraham décrite au § 33.

§ 55-7. Ambroise donne une interprétation très restrictive de *Matth.* 16,23, ce qui lui donne un sens très différent

8. Peut-être une allusion à *Gal.* 4,9.

9. Elles ont cru à la fin du monde. Cf. ORIGENE, *C. Cels.* 4,45 (PG 9,1102 D).

10. Cf. ORIGENE, *Hom. in Gen.* V,4. (SC 7 bis, p.168 n°1). L'explication est commune; elle est chez Philon, *QGen.* IV,56 et chez beaucoup d'autres Pères. Cf. IRÉNÉE, *Adu. haer.* IV,31,2.

11. L'argument peut sembler curieux. Il tend à justifier l'inceste et non Lot.

12. En cela il suit l'opinion d'IRÉNÉE (*Adu. haer.* IV,31,1) et d'ORIGENE, (*C. Celse*, IV,45.): *Hom. in Gen.* V,3: en partie coupable, en partie excusable.

13. *De Elia*, 16,59: «Ebrietas fomentum libidinis, ebrietas incentium insaniae, ebrietas uenenum insipientiae».

14. Cf. VIRGILE, *Aen.* II, 265.

15. Cf. *De Cain*, 29,111-113.

16. Cf. *De Elia*, 5,10.

CHAPITRE 7.

§59-1. Employé par Ambroise au sens biblique.

2. C'est la leçon donnée par saint Paul (*I Cor.* 7,9).

3. La loi qui autorisait le stupre. Voir note 22 du ch. 2.

4. Cf. §7.

5. L'Eucharistie. Cf. *De sacr.* IV,2,7. «Venisti ad altare, uidisti sacramenta posita super altare». L'expression, au pluriel, y est employée plusieurs fois. Voir R. JOHANNY, *L'Eucharistie centre de l'histoire du salut chez Ambroise de Milan*, Paris, 1968, p.85 s. Cependant l'expression employée ici n'est pas citée.

§60-6. Ambroise utilise deux lectures différentes de *Gen.* 12,17, au § 7 (adflitionibus) et ici. Celle-ci peut être tirée des LXX: ἑτασμοῖς μεγάλοις.

7. Chez Origène, la différence entre les deux monarques est que l'un accueille Sara (la Sagesse) avec un coeur qui n'est pas pur, alors qu'Abimélech l'a reçue avec un coeur pur. *Hom. in Gen.* VI, 2.

8. Cf. PHILON, *Leg.* III,12: "Pharaon, symbole de la dissipation". Le rapprochement est contesté par E. LUCCHESI (*op. cit.* p. 72), parce que seul ce détail se rapproche du *De Abr.* Cf. *Congr.* 83: « ...παθῶν (μὲν) Αἴγυπτος σύμβολον ἔστι ».

9. Cf. *Gen.* 20,16 (LXX): 'τιμὴν τοῦ προσώπου', à rapprocher de PHILON, *QGen.* IV, 69: «...hoc erit tibi in honorem faciei tuae».

§61-10. Abraham est déjà intervenu pour Sodome : «L'homme juste est un puissant rempart...» (§ 48).

§62-11. Cf. ORIGENE, *Hom. in Gen.* VII,1 et PHILON, *Somn.* II,10.

12. Ambroise, en se montrant sévère vis-à-vis des concubines, essaie de réformer les mœurs de son époque, ce qui était confirmé par la loi à l'époque de Constantin (*Cod. Théo.* 4,6,2) .

CHAPITRE 8.

§67-1. Cf. ORIGENE, *Hom. in Gen.* VIII,2: «Non enim suffecerat dixisse *filium*, sed adicitur et *carissimum* ». Les nombreux points de rencontre avec l'Alexandrin dans ce chapitre laissent supposer qu' Ambroise connaissait le texte, mais il ne le suit pas à la lettre.

2. ORIGENE, *Hom. in Gen.* VIII,2,1,5. : «Caris et dulcibus appellationibus iterum ac saepe repetitis paterni suscitantur affectus, ut amoris euigilante memoria ad immolandum filium paterna dextera retardetur et aduersum fidem animi tota carnis militia repugnet». Cf. VIII,3.

§68-3. Cf. *De Cain*, I,8,29: «Primo aduerte immolaturi studium maturum atque festinum ut mora expectationis non esset.»

4. VIRGILE, *Buc.* 6,20.

§69-5. ORIGENE, *Hom. in Gen.* VIII,4: «Tertia tamen dies semper apta fit sacramentis.» Il cite aussi la sortie d'Égypte.

6. Le chiffre est représentatif de la Trinité (Cf. l'épisode de Mambré). Autre explication donnée à propos de ce troisième jour dans le *De Cain*, I, 8,30: «...uel quia is qui sacrificit, in unum splendorem, in unam lucem debeat credere Trinitatem.» Il fait le même rapprochement avec *Ex.* 8,27. Il y ajoute la rencontre de Mambré et les trois mesures de farine.

§70-7. VIRGILE, *Aen.* IV,641:«...Illa gradum studio celerabat anilem».

71-8. La "Vérité" représente le Christ. Cf. *Matth.* 21,5.

9. Cf. ORIGENE, *Hom. in Gen.* VIII,6,4: «Quod ipse sibi ligna ad holocaustum portat Isaac, illa figura est, quod et Christus ipse sibi baiulauit crucem ».

10. Ce n'est pas Isaac qui vint sur une ânesse mais le Christ. Voir quelques lignes plus bas.

11. Il ne faut pas entendre par là qu'Abraham cherche à tromper ou à mentir. Il ne dit pas toute la vérité parce qu'il l'ignore. Cf PL 14, 447, note b (Ed. 1845).

§72-12. Prières préparatoires au sacrifice.

§73-13. Cf. ORIGENE, *Hom. n Gen.* VIII,6,15. Cf. note 9.

§74-14. Cf. ORIGENE, *Ibid*, VIII,6,21. Comme Sara, Abraham prophétise sans le savoir..

15. Peut avoir été suggéré par ORIGENE, *Hom. in Gen.* VIII,7:«...fide fixus laetus offer filium Deo».

75-16. Ambroise fait plusieurs fois des remarques de ce genre. Ainsi au § 3 «pour que (Dieu) ne semble pas choisir un imprudent...». Au § 67: «...un espace de temps est laissé pour que l'affection ne paraisse pas ruinée tout à coup».

§76-17. Cf. ORIGENE, *Hom. in Gen.* VIII,8: «...in consequentibus euidenter hic angelus Dominus ostenditur.»

§77-18. Le texte de la Genèse comporte *haerentem*. Voir quelques lignes plus haut. Pourquoi Ambroise emploie-t-il *suspensum* ? Sans doute à cause des remarques qui suivent. Elles lui permettent d'évoquer le Christ. Cf. *Epist.* 8,3: «Ostendit Deus arietem pendentem cornibus. Arietem autem est Verbum plenum tranquillitatis et moderationis, atque patientiae...»

19. Allusion aux 'cornes' de la croix. La 'corne' du Ps. 148 est la puissance inébranlable de Dieu. Ambroise l'applique au Christ. Le bélier, image du Christ, se trouve déjà chez Tertullien (*Adu. Iud.* 13) et Origène (*Hom. in Gen.* VIII,9).

CHAPITRE 9.

§80-1. Le 'mort'. Le mot vient de l'Hébreu à travers la LXX: «και ανεστη Αβρααμ απο του νεκρου αυτου».

2. Allusion aux tombeaux ou chapelles funéraires dans les églises au temps d'Ambroise.

§82-3. Le mot *puer* employé par la LXX, a les deux sens en latin: enfant et (jeune) esclave ou serviteur. Il est impossible de trouver en français un mot qui comporte les deux sens (sauf en certains cas "Garçon!"). Ce terme n'exprime "pas l'âge mais la condition" (fin du §)

4. Schenkl n'inclut pas *et dixit ei* dans la citation de *Gen.* 24,2.

5. VIRGILE, *Buc.* 1,46. Ici, comme à plusieurs endroits, Ambroise considère que la sagesse des philosophes ou des poètes prend son origine dans la Bible.

§83-6. "Par la cuisse, nous comprenons l'organe de la génération". Cette interprétation est chez PHILON, *QGen.* V,86. E. Lucchesi conteste qu'elle soit la source d'Ambroise.

7. *Sacramentum* peut avoir le sens (restreint) de rit en général, qui unit les hommes entre eux ou à Dieu. Ici il prend le sens plus précis de serment. C'est un sens courant du latin classique où il signifiait le serment militaire que le soldat faisait devant son chef.

§84-8. Les Cananéens descendent de Cham, fils de Noé (*Gen.* 9,18).

9. Le refus des mariages mixtes est déjà dans la Bible. Cf *Les Testimoniia* de Cyprien III,64, où se trouvent cités *Tob.* 4,12, *Gen.* 24,3 et *II Cor.* 6,14, etc.. Ambroise y revient plusieurs fois. *Epist.* 19,7: «*Quomodo potest coniugium dici, ubi non est fidei concondia?* » et dans l'*Exp. euang. sec. Lucam*, VIII,2. La législation civile, comme celle de l'Eglise, était sévère pour les mariages avec les Juifs. Cf. Introduction, p.32.

§85-10. Ambroise recommande le mariage avec une femme qui soit 'proche'. Il essaie de nous faire comprendre le sens de l'adjectif en évoquant la parabole du bon Samaritain (*Luc.* 10,30 s.), pour en conclure qu'il faut choisir dans la descendance du Christ, car c'est lui essentiellement qui fait miséricorde. Il faut donc s'allier uniquement avec les chrétiennes.

11. Cf. *Gal.* 3,16 (ou *Matth.* 1,1 déjà cité au § 20).

§86-12. Schenkl ajoute *ne te* et préfère *a fide* à *ad fidem* que donnent la plupart des mss. La phrase peut se comprendre sans ces corrections. L'on rejoint ainsi la pensée exprimée au § 84: «*Primum in coniugio religio quaeritur*».

§87-13. Les faits se passent comme il l'avait imaginé et demandé à Dieu (*Gen.* 24,14).

14. On peut se demander pourquoi Ambroise affirme que l'Eglise vient de Mésopotamie. Dans une lettre (*Epist.* 19,2), il s'en explique: «*Mesopotamia autem regio est in partibus Orientis, quae duobus maximis per ea locorum Euphrate et Tigri fluminibus circumuenitur, quibus origo est in Armeniae locis(Cf. PHILON, QGen. I,2). Influunt autem aduerso meatu in mare Rubrum; et ideo Mesopotamiae nomine signatur figura Ecclesiae, quae maximis fluentorum prudentiae irriguis atque iustitiae fecundat mentes fidelium, quibus sacri baptismatis, cuius typus praecessit in Rubro mari infundit gratiam, culpamque abluit.*» Ambroise ne suit qu'incomplètement Philon, pour qui l'Euphrate est le symbole de la justice: celui de la prudence est le Physon (*QGen.* I,2; *Leg.* 63). Cf. Introduction, p.41

15. Le rapprochement du baptême et de la pénitence est assez fréquent chez Ambroise: *Apol. David* 50, *Exp. Ps. XXXVIII*, 10,11, *Off. ministr.* III,108, *Paen.* II,12,35, *Epist.* 25,8 et 42,12.

16. Les fleuves du Paradis représentent les vertus cardinales (PHILON, *Leg.* I,69). Voir Introduction p.XLI.

§88-17. Il s'agit de l'Eglise à laquelle est comparée Rébecca.

18. Dans l'Evangile (*Jn* 4,11), c'est le Christ qui n'a rien pour puiser. Ambroise se laisse emporter par l'opposition qu'il veut établir entre les deux personnages.

19. Il semble qu'il s'agisse de l'Eglise, représentée par Rébecca, opposée à la Samaritaine.

20. Rébecca opposée à la Samaritaine.

§89-21. Le baptême. Cf. § 25.

22. Les objets précieux perdus pendant les cérémonies créent des conflits avec celles qui les ont trouvés. Cf. *De uirg.* VIII,68.

23. LUCCHESI, *L'usage de Philon...* p. 82-83, à travers le *De Engastrimytho* d'Eustathe (PG.18,655), croit trouver une source dans les *Homélie mystiques* d'Origène et non dans les *Hom. in Gen.* X,4: «Vult enim (Rebecca) aurea in auribus uerba suscipere, et aureos actus in manibus habere».

24. Le rapprochement avec *Matth.* 3,15, signalé par Schenkl n'est pas évident.

25. Le rapprochement de la prudence avec l'or se trouve chez Philon, *Leg.* I,67:«...la prudence éclatante comme l'or».

§91-26. EURIPIDE, *Andr.* 987 s.. Ambroise comme toujours méprise les sages de ce monde et tient à montrer la supériorité de la Bible sur les auteurs païens.«La théorie de l'emprunt ou plus exactement du plagiat... c'est par exemple la seule explication qu'Ambroise ait donnée et avec insistance - des vérités proférées par les philosophes...elle lui permettait de dénier toute valeur intrinsèque à leur doctrine et elle justifiait sa propre exploitation de leurs œuvres» G. MADEC, «La christianisation de l'Hellenisme.» dans *Humanisme et Foi chrétienne*, Mélanges

scientifiques du centenaire de l'Institut Catholique de Paris, Paris, Beauchesnes, 1976, p 403. Inversement les Païens accusaient le Christ de plagiat, comme le rapporte Augustin (*De doctrina christiana* II, 28,43: «... calumniantibus Platonis lectoribus et dilectoribus, qui dicere ausi sunt omnes Domini nostri Iesu Christi sententias, quas mirari et praedicare coguntur, de Platonis libris eum didicisse ». Cité *ibid.* p. 400. On comprend pourquoi Ambroise insiste tant.

27. Les philosophes, les sages de ce monde.

§93-28. Cf. ORIGENE, *In Matth.* 20: «Tortuositas camelorum, id est, actuum peruersorum».

29. *Nuptiae* de *nubere*, dont l'un des sens est 'se voiler'. La *uelatio* de l'épouse faisait partie du mariage. Cf. Introduction p.29.

§94-30. La question peut paraître curieuse. Elle s'explique si l'on se souvient que Rébecca représente l'Eglise (cf. § 90) et que son seul époux est le Christ.

31. Saint Pierre.

32. Cf. *In ps XXXVI enar.* 60: « Bona iuuentus, sed melior senectus; qui enim usque in finem perseuerauerit, hic saluus erit. Vnde non perfunctorie de patriarcha Abraham dictum est, quod nutritus esset in senectute bona.»

INDEX SCRIPTURAIRE.

GENESE		Gen. 15,1:	§18
Gen. 2,22:	§56	Gen. 15,2:	§19
Gen. 3,8:	§4	Gen. 15,3:	§19
Gen. 9,22-24:	§84	Gen. 15,4 :	§20 §66
Gen.11,31:	§4	Gen. 15,5 :	§20 §21 §79
Gen. 12,1 s.:	§3 §4 §66	Gen. 15,6:	§21
Gen. 12,2-3:	§3	Gen. 16,2 :	§23
Gen. 12,4:	§4	Gen. 16,5:	§ 26
Gen. 12,6:	§5	Gen. 16,6	§26
Gen. 12,7 s. :	§5	Gen. 16,8:	§26
Gen. 12,8:	§6	Gen. 16,9:	§26
Gen. 12,10:	§6	Gen. 17,1:	§27
Gen. 12,13:	§6	Gen. 17,5:	§27 §79
Gen. 12,14:	§6	Gen. 17,10 s.:	§27 §29 §79
Gen. 12,17 (LXX):	§7 §60	Gen. 17,15:	§31
Gen. 12,18 s.:	§8	Gen.17,16:	§31
Gen. 13,6:	§12	Gen. 17,17:	§31
Gen. 13,7 s.:	§10	Gen. 17,18:	§31
Gen. 13,8 s. :	§12	Gen. 18,1:	§32 §66
Gen. 13,10:	§13	Gen. 18,2:	§32 §50
Gen. 13,11:	§14	Gen. 18,3-5:	§36
Gen. 14,1 s.:	§14	Gen. 18,6:	§37 §38
Gen. 14, 8-15:	§15	Gen. 18,7:	§39
Gen. 14,14 s.:	§15 §66	Gen. 18,8:	§40 §41
Gen. 14,14:	§15	Gen. 18,9:	§42 §66
Gen. 14,16:	§79	Gen. 18,11:	§42
Gen. 14,18.:	§16 §79	Gen. 18,12:	§43
Gen. 14,22 s.:	§17	Gen.18,16:	§44
Gen. 14,23 s.:	§66	Gen. 18,17:	§45
Gen. 14,24:	§17	Gen. 18,20:	§46

DE ABRAHAM, livre I
Index scripturaire.

Gen. 18,21:	§47	Gen. 22,12:	§76
Gen. 18,23:	§48	Gen. 22,13:	§77
Gen. 18,24:	§48	Gen. 22,14:	§78
Gen. 18,26:	§48	Gen. 22,18:	§79
Gen. 18,32:	§48	Gen. 23,3:	§80
Gen. 19,1:	§50 §51	Gen. 23,9-11:	§80
Gen. 19,2:	§51	Gen. 24,1:	§81
Gen. 19,4:	§52	Gen. 24,2:	§82
Gen. 19,8:	§52	Gen. 24,3:	§81
Gen. 19,10:	§53	Gen. 24,5:	§86
Gen. 19,11:	§53	Gen. 24,6-8:	§86
Gen. 19,14 s.:	§54	Gen. 24,9:	§83
Gen. 19,17:	§55	Gen. 24,10:	§87
Gen. 19,26:	§55	Gen. 24,15 s.:	§87 §88
Gen. 19,31 s.:	§24 §54 §56	Gen. 24,16:	§88
Gen. 20,2:	§59	Gen. 24,22 s.:	§87
Gen. 20,3:	§59	Gen. 24,33:	§90
Gen. 20,4 s.:	§59	Gen. 24,50 s.:	§91
Gen. 20,6:	§59 §60	Gen. 24,53:	§90
Gen. 20,17 s.:	§61	Gen. 24,61:	§93
Gen. 21,5:	§62	Gen. 24,63:	§93
Gen. 21,6:	§62	Gen. 25,8.:	§94
Gen. 21,7:	§63	Gen. 26,1:	§60
Gen. 21,8:	§64	Gen. 29,10 s.:	§35
Gen. 21,9 s.:	§65	Gen.49,15:	§5
Gen. 21,11:	§65		
Gen. 21,12:	§65	EXODE	
Gen. 22,1:	§66 §67	Ex. 8,27:	§69
Gen. 22,2:	§67-§76 §79	Ex.12,5 s.:	§40
Gen. 22,3:	§68 §69	Ex. 12,9 s.	§40
Gen. 22,4:	§70	Ex. 12,11:	§33
Gen. 22,5:	§71	Ex. 12,46:	§40
Gen. 22,6:	§72	Ex. 20,13:	§23
Gen. 22,7:	§73 §74	Ex.32,9:	§40
Gen. 22,8:	§74	Ex.33,3 & 5:	§30
Gen. 22,9:	§75		
Gen. 22,11:	§76		

2 ROIS

II Rois 22,26 s.: §84

3 ROIS

III Rois 17,9 s.: §35

III Rois 20,28: §5

4 ROIS

IV Rois 4,8 s. §35

PSAUMES

Ps. 33 (34),21: §40

Ps. 35 (36), 10: §88

Ps. 44 (45),2: §4

Ps. 44 (45),3: §77, § 88

Ps. 109 (110), 4: §16

Ps. 109,1: §67

Ps. 112 (113),1: §39

Ps. 138,23: §66

Ps. 148,14: §77

PROVERBES

Prov. 15,17: §35

Prov. 19,14: §84

ISAIE

Is. 9,6 (9,5): §77

Is. 53,9: §39

Is. 54,1: §38 §61

Is. 66,9: §61

ZACHARIE

Zach.9,9: §71

MALACHIE

Mal. 3,20 (4,2): §5

MATTHIEU

Matth. 1,1: §20

Matth. 3,17: §67

Matth. 5,16: §4

Matth. 5,45: §65 §88

Matth. 10,42: §35

Matth. 16,23: §55

Matth. 16,24 §29

Matth. 18,3: §39

Matth.19,21: §12

Matth. 21,5: §71

Matth. 23,32: §46

Matth. 25,35: §35

Matth. 25,40: §35

LUC

Lc 8,8: §39

Lc 9,24: §29

Lc 10,37: §85

Lc 12,7 : §15

Lc 14,16: §92

Lc 14,8: §41

Lc 15,10: §62

Lc 16,9: §34

JEAN

Jn 1,29: §85

Jn 4,11: §88

Jn 4,7: §88

Jn 8,11: §23

Jn 8,23 s.: §77

Jn 8,56: : §21 §77

Jn 12,14: §71

Jn 12,32: §78

Jn 14,6: §29

Jn 16,32: §72

Jn 19,17: §72
Jn 19,33 & 36: §40
Jn 20,1 s: §39

ACTES

Act. 15,7: §94

ROMAINS

Rom. 4,11: §29
Rom. 6,4 : §74

I CORINTHIENS

1 Cor. 3,2: §64
I Cor. 7,9: §91
I Cor. 10,11: §28
I Cor. 15,41-42: §20

2 CORINTHIENS

II Cor. 4,7: §90

GALATES

Gal. 2,16: §28
Gal. 4,21-24: §28
Gal. 4,26: §28
Gal. 4,28: §28

PHILIPPIENS

Phil. 3,20: §4

COLOSSIENS

Col. 2,12: §74
Col. 2,21 s.: §55

I TIMOTHEE

I Tim. 2,7: §94
I Tim. 3,2: §32

2 TIMOTHEE

II Tim. 2,19: §15

TITE

Tit. 1,8: §32

HEBREUX

Hébr. 7,1: §16
Hébr. 7,2: §16
Hébr. 10,1: §40
Hébr. 13,14: §34

1 PIERRE

1 Pierre 2,22: §39

INDEX DES TEXTES CITES.

Les pages renvoient à l'Introduction		33(39),3	XXVIII
Les autres nombres aux n° des chapitres		42,3	p.XXXVI
et n° des notes.		42,12	15,9
AMBROISE		43,3	p.XLV
<i>Abr. II</i>		47,1-2	p.II
I,4	p.XXII	72,1	4,14
2,6	3,5	<i>Exameron</i>	
6,25	3,5	V,7,19	p.IX/ 2,20
6,28	3,1	V,18,58	2,21
8,45	3,7	V,19,63	2,21
10,68	p.XXXIII	V,25,92	2,21
10,72,73,74	p.XXII	V,29,62-63	p.XXVI
<i>Apol. David</i>		VI,8,48	3,8
2,7	p.XXVIII	<i>Excessu</i>	
10,50	9,15	I,45	p.XXXII
10,51	p.XXX	I,55	5,2
<i>Cain</i>		I,57	p. XXXI
1,2,7	p.XX	II,95	XXVIII
I,4,13	p.XLIV	II,96	p.III,XIV,XXV, /5,6
1,8,29	p.XXVII /8,3	<i>Explanatio Ps.</i>	
1,8,30	p.XIV/5,6 /5,10	36,Praef.1	p. XLV
	8,6	37,24	P.XXIV, XXV
I,9,35	5,11 /5,13	38,25	P/XLVII
I,29,111-113	6,15	39,24	P.XXIV
II,6,19	p.XLV	<i>Exhort. virg.</i>	
II,6,22	p.XLV	VI,34	p.XXXV
<i>Elia</i>		<i>Exp.euang. sec. Lucam</i>	
5,10	6,16	I,25	p.XV
16,59	6,13	II,56	p.XLVII
<i>Epist.</i>		III,7	p.XXII
8,3	8,18	III,21	p.XVI,XIX
19,2	9,14	III,23	p.XLVII
19,6	p.XXXIV /5,8	III,26	p.XVI
19,7	P.XXXV	VI,9	p.XXXVII
20,4	p.IV	VII,166	p.XVI
25,8	15,9	VIII,2	9,9
		XI,2	p.XXXVI

Index des textes cités.

<i>Exp. Ps. CXVIII</i>		I,32,165	p.XLIV
Prol. 1	p.XLVI	I,35,176	3,8
6,7	p.XVII	I,43,153	p.XLVII
4,14	p.XXIII	III,2,9	p. XXX
10,11	9,15	<i>Paen.</i>	
11,7	p.XLVI	II,12	9,15
12,23	p.XVII	<i>Par.</i>	
22,9	p.XXXII	II,11	p.III
22,33	p.XLIV	III,5	p.XLI
<i>Fid.</i>		III,14	p.XXX
Prol.1,	p.XXV	III,23	p.XVII
I,12,78	3,13	VIII,39	2,20
I,13,80-81	p.XIV	IX,43	p.XLIV
I,15,99	p.XLVII	XIII,65	p.XXXVI
III,11,88	p.XVIII, XIX/ 3,7	<i>Sacr.</i>	
III,11,89	3,15	I,1,1	p.XXIV
V,7,214	6,3	III,2,12	p.IV
<i>Ioseph</i>		IV,2,7	7,5
I,1	p.II,XXIV,XXVIII	IV,3,10	p.XVI,XVIII,XIX
<i>Isaac</i>		IV,3,12	p.XVIII
I,1	p.XX	IV,3,13	p.XIX
<i>Myst.</i>		V,1,1	p.XIX
VIII,45	p.XVIII	<i>Tob.</i>	
<i>Noé</i>		III,	p.XXX
8,24	p.XLIV	<i>Vid.</i>	
26,98	3,8	11,61	p.XXXVI
<i>Off. ministr.</i>		<i>Virg.</i>	
I,1,4	p.XXXIX	I,6,25	p.XXXVI
I,6,36	4,18	I,7,34,35	p.XXXVI
I,11,35	3,9	AMBROSIASTER	
I,12,38	3,8 /3,9	<i>In Rom.</i>	
I,12,43	p.XXIX /1,5	2,28,1	p.XI
I,24,107	p.XXVII	<i>Quaest.</i>	
I,25,116	p.XXVIII	43	p.XXVI
I,25,117	p.XXXII	81	p.XI
I,25,118	p.XXXIII		
I,25,119	p.XXVII		
I,27,139	3,9		

108 p.XXIV
 109 p.XXVI
 114 p.XXIV
 115 p.XXIV
 117 p.XXVI, XXVII

AUGUSTIN

De bono coniugali

XVII, 19 p.IX
 XXIII,31 p.XXVII

Ciu. Dei

XVI,12 p.XXIV
 XVI,19 p.VIII,19
 XVI,26 p.XII

Conf.

VI,4,5 p.XLVI

De coni. adult.

II,8,87 6,15

De diu. quaest. LXXXIII

XLVI,2 1,3

En. in ps.

35,1 1,5
 39,12 p.XXI

C. Faustum

XII,47 p.XII
 XXII,25 p.X
 XXII,33 p.IX

Epist.

148,40 p.XV

De nupt. et concup.

II,11,24 p.XII

Retractationes

II,22,2 p.XXVII

Sermones

2,1,1 p.26

14,3,4 p.26

132,1 p.4

BARNABÉ

Epist.

VII,3 p.XX

IX,8 p.XXV

XIII,2 p.XXII

BASILE DE CÉSARÉE

Epist.

199,20 p.XXXVII

CASSIODORE

Inst. diu. litt.

1 p.II

CICÉRON

Epist.

I,8,23 p.XXXIX,1,6

De finibus

III,22,73 2,4

Off.

I,7,20 p.XXXIII

I,7,23 p.XXXIII

I,7,24 p.XXXIII

I,7,38 p.XXXIII

I,10,69 p.XXXIV

I,24,115 p.XXXIII

I,27,127 2,23

I,43,153 p.XXXII

I,45,160 2,23

II,3,9 3,2

III,4,18-19 3,2

Pro Plancio

12,29 2,2

<i>De republica</i>		IV,13	p.11
II,1,2	p.XXIX/1,5	IV,14	p.11
<i>Tusc.</i>		IV,23	p.10,11
I,30,75	p.XLI	XIII	p.10
IV,26,57	p.XXXII	GRÉGOIRE DE NYSSE	
CLÉMENT D'ALEXANDRIE		<i>Adu. eos qui differunt baptisma</i>	
<i>Stromates</i>			p.4
I,14,59	2,4	HILAIRE	
I,30,4	p.XXIV	<i>Trin.</i>	
II,15	2,4	IV,25	p.XIII
IV,25,161	p.XVIII,XIX	IV,27	p.XIII
VII,49,8	3,2	IX,65	6,3
VII,61,2	p.XXV/3,2	IRÉNÉE	
CODE THEO.		<i>Adu. haer.</i>	
4,6,2	7,12	IV,10,1	p.XII
CYPRIEN		IV,31,1	6,12
<i>De bono patientiae</i>		JÉRÔME	
3	p.XXIX	<i>Epist.</i>	
<i>Epist.</i>		25,2	p.XVIII
63,4	p.XVIII,XIX	73,2	3,7
<i>Testimonia</i>		73,3	p.XVIII
III,64	9,9	<i>De uiris illust.</i>	
EGÉRIE		CXXI	p.I
<i>Journal</i>		JONAS D'ORLÉANS	
41	p.IV	II,39	5,7
46	p.IV	JUSTIN	
EURIPIDE		<i>Dial. avec Tryphon</i>	
<i>Andr.</i>		56,1	p.XII
987	9,28	LACTANCE	
GRÉGOIRE D'ELVIRE		<i>De diu. inst.</i>	
<i>Tractatus</i>		VI,23	p.XXXVII/2,4 /4,7
II,2,	p.XIV	ORIGÈNE	
II,18,	p.XX	<i>C. Celse</i>	
III,2,	p.10	I,19	1,5
III,7,	p.10		
IV,1,	p.10		

Index des textes cités.

IV,39	6,9	81	p.41 /4,10
<i>Hom. in Ex.</i>		82	p.41
XI,5	2,17/ 2,11	114	p.38
<i>Hom. in Gen.</i>		133	3,4
I,7	p.XVII	200	5,19
IV,1,38	5,11	215	p.40
IV,2,8	5,12	<i>Conf.</i>	
IV,2,17	5,10	62	p.XVII
IV,5	p.XIV	<i>Congr.</i>	
IV,6	6,3	26	2,9
V,4	6,10	83	7,8
VI,6	6,4	<i>Leg.</i>	
VII,1	7,11	I,63	p.XXXI /
VIII,2	8,1 / 8,2	I,67	9,25
VIII,4	8,5	I,69	9,16
VIII,6,4	8,9	III,12	7,8
VIII,6,15	8,13	III,24	2,12
VIII,6,21	8,14	III,83	p.XL
VIII,7	8,15	<i>Migr.</i>	
VIII,8	8,17	2	2,7/2,8
VIII,9	P.XX,8,19	3	2,5/2,9
<i>Hom. in Leu.</i>		9	2,6
I,2	5,1	14	2,17
X,10	p.XVII	19	2,17
XIII,3	5,12	23	2,17
<i>In Matth.</i>		25	p.XXXIV
20	9,29	92	4,12
PAPINIEN		121	6,5
<i>Dig.</i>		124	6,5
5,6,1	p.XXIII/2,22	128	p.XXX
PAULIN		131	p.XXIX2,4
<i>Vita Ambrosii</i>		148	3,5
38	p.II	188	2,10
PHILON		221	2,12
<i>Abr.</i>		<i>Mos.</i>	
2	p.XL, XLI	1,146	?
52	p.XXXI	<i>Mut.</i>	
60	p.XXIX/2,2/2,4	66	p.XL,XLI /4,11
		77	4,20
		193	2,12

<i>QGen.</i>			
I,2	9,14		
I,9	p.45/1,4		
I,12	p.XLI		
III,43	p.XLI		
III,84	4,13		
III,53	4,20		
III,63	p.XLI		
III,72	p.XLI		
IV,48	7,9		
V,86	9,6		
<i>Sacr.</i>			
60	5,11 /5,13		
89	p.XXXIV		
<i>Somn.</i>			
II,10	7,11		
<i>Spec.</i>			
IV,137	2,2		
IV,147	2,2		
STOBÉE			
<i>Florilège</i>			
III, 80	2,4		
TERTULLIEN			
<i>Apol.</i>			
46,18	p.XXIX		
<i>Coron. mil.</i>			
13	p.XXXVIII		
<i>Cultu femin.</i>			
II,2	P.VIII		
<i>Liber de exhortt. cast.</i>			
6	P.IX/4,2		
<i>Adu. Iud.</i>			
2,2	p.X		
3	p.X,XVIII		
10,6	p.XX		
13,20	p.XX		
<i>Adu. Marc.</i>			
III,10	p.XIII		
<i>Monog.</i>			
IV,	4,5		
<i>De Pat.</i>			
6,1	p.XXVI		
<i>Adu. Prax.</i>			
I	p.XII		
14	p.XIII		
17	p.XIII		
<i>Ad ux.</i>			
I,2,	p.IX,X		
II,3	p.XXXVIII		
THÉOPHILE D'ANTIOCHE			
<i>Ad Autolytus</i>			
II,22	p.XIII		
VIRGILE			
<i>Aen.</i>			
II,265	6,14		
IV,641	8,8		
<i>Buc.</i>			
6,20	8,4		
ZÉNON DE VÉRONE			
<i>Tract.</i>			
I,13,4	p.X,XI		
I,13,5	p.XI		
III,2,13	p.XI		
III,7,54	p.XI		
IV,13,95	p.XI		
IV,14,111	p.XI		

INDEX ANALYTIQUE DES MOTS LATINS

Absurdus	67	compositus	66
actus	4,88	concupitus	54,56,59
adfectus	65,66,67,73,76,80,83	conditio	82
aduersae	6	congregatio	61,92
adulter	7	coniugalis	24
adulterinus	25	coniugium	6,9,19,20,23,26,27, 59,84,87,91
adulterium	8,23,25,59,84	-	6,9,26,59,67
aequitas	14,52	coniux	59
aeternus	61,88	continentia	26
alienigena	84,86	contumelia	56,60
alienus	84	conscientia	66
allegoria	28	contemplatio	59
amicitia	10,35	continentia	26,89
amicus	34	contumelia	64
amoenus	12,13	conuiuium	4,16,29,34
amor	67,84	corpus	28
ancilla	22,23,26,27,28,61,65	corruptio	21,66
angelus	26,35,50,51,53,54,56, 62,76	credere	23,28,47,48,52,55,57, 59
-		crimen	30,72,78
anima	4,29,30,60,94	-	52,59
animus	1,18,57,86	crux	6,12,27
apostolus	94	culpa	
athleta	6	cupiditas	
auarus	12,13,19	*	
auctor	57,84	Declinatio	14
auctoritas	28,32,59	decus	24,93
audus	12	delectatio	4
austeritas	71	delictum	16,50
*		desiderium	67
Baptismum	23,59,84	deuotio	3,5,9,10,32,33,37,38
benedictio	2,45,79	-	66,74
beneficium	17	diabolus	66
bellum	15	dictum	4
*		dignitas	62
Caelestis	64	dilectus	67,79
candidatus	59	diligere	67,76
caritas	26,32,84	disciplina	17,59
caro	4,27,28	discordia	10
castimonia	25,27,84	disputatio	1
castimonium	9,39	dissensio	10,12
castitas	7,8,84	diues	12,17,68
castus	7	diuinus	74,76
catechumenus	23	diuortium	25,26
cautus	11	doctor	86,94
circumcidere	27	doctus	82
circumcisio	27,28,29,30,31,79	dolum	39
clamor	47	dos	60
clemens	61	durus	65
cognatio	2	*	
coheres	65	Ebrietas	17,58
		ecclesia	23,31,61,87,89,92

Index analytique
des mots latins

electio	15	hospitalis	52
elementum	55	hospitalitas	32,34,52
eloquentia	2	hospitium	35,40,42,66,87
error	58,84	hostia	69,72,74,77
euangelium	23,34,35,40,47,88,94	humanitas	41,44
euangelista	94	humiliare	26
exaltatio	78	humilitas	41
excidium	56	humilis	16
excitus	75	*	
excusatio	56	idola	84
exemplum	9,58,66,84	ignorans	58
exultatio	31,62	illicebra	4,84
*		imitare	2,22
Facinus	47,71	immanis	50
factum	4	immemor	45,53
farula	26	immolare	74,75
fecundus	61	immunis	52
fecunditas	67	impetus	76
femina	42,63	imperfectus	12
festinans	68	impiger	34,39,45
fidelis	4,15,30,60	impietas	44
fides	3,8,15,21,28,31,32,33,	impius	44,50,
-	37,40,48,53,59,66,67	imprudens	7
-	75,84,86,87,89	impunitas	48
fidus	38	impuritas	27,52
figura	28	impurus	53
filia	85,89	incestus	58
filius	4,9,19,20,22,23,27,28,	incredulitas	31,43
-	31,41,42,61,65,66,67,	incredulus	31
-	71,72,73,74,76,78,81,	indefessus	45
-	84,85,86,88	indicium	29
flagitium	44,47,55,60	indignatio	60
fletus	71,80	indolis	85
fluctus	73	inebriatus	54,56
fortis	4,10,58,66	infans	63
fragilitas	22	infirmitas	91
*		infirmus	10,18
Gemitus	71	inflexibilis	74
generatio	28,56,62,83	ingenium	13
genus	24,56,78,84	iniustus	65,88
gentilis	23,84	interpres	60
germanitas	52	invidia	65
gratia	2,10,17,22,23,25,28,	imimicitia	35
-	31,34,35,36,41,44,45	iniuria	7,26,65
-	50,51,52,59,63,64,65	iniquus	48
-	67,73,79,84,85,87,89	innocens	52
-	93	innocentia	44
gravis	51,59	insipiens	13
grauitas	6	insolentia	26
*		instructus	58
haeretica	84	intemperentia	6,8,26
hereditas	19,20,31,45,62,65,84	interpretatio	60
heres	19,20,21,65,76	inuidere	48
holocaustum	74,79	iracundia	26
homo	2,25,29,56,88	iudex	57
honus	63	iudicium	52,59,90
hospes	32,33,34,35,37,44,51,	iuramentum	86
-	53	ius	8,59

Index analytique
des mots latins

iustitia	5,13,16,21,29,32,48,79,87	nuptiae	86,91,93,94
iustus	2,4,12,15,48,50,51,52, 56,58,65,88	*	
*		Oblatio	29
laetitia	43,62	oblectamentum	4
largitas	18	oboediens	66
lasciua	6,14,27	obsequium	36,44,45,60
laudatio	39	oeconomia	61
laus	86	offensio	61
lectio	86	officium	39,41,44,70,80,83
legitimus	65	opus	5,91
lex	8,23,25,28,30,33,40,59	oraculum	29,81
liber	1	oratio	84
liberi,orum	19,24,83	origo	65
libertas	28	ornamentum	89
libido	24,27,52,53,56,57	otiosus	67
licentia	60	*	
lis	89	Paenitentia	18,27,46,62,87
lux	50	parcimonia	32
luxuria	6,14	paratus	67
luxuries	8	parens	9,51,80,90
luxus	27	partus	26,27,61
*		passio	15,39,50,71,77
Magisterium	58	passiones	4
maledictio	84	pater	27,67,68,72,73,74,75,80, 83,84
mandatum	3,60,64,89,90	-	
mansuetus	71	patientia	46
maritus	7,24,26,37,54,80,84,91	patria	9
martyrium	74	patriarcha	11,59
mater	63	pauperies	35
matrimonium	19,59,65	peccator	23,45,62
mediocris	64	peccare	51,59
mendacium	3	peccatum	22,28,40,44,47,59,75,85, 87
melior	74	-	
memor	53	perfectio	12,30
mens	7,52,57,60,64,67,76	perfectus	12,51,62
meritum	27,88,93	periculum	53,55
merx	17,18,19	peruersus	84
minister	74	philosophia	2,3
ministerium	42,68,72,73	philosophus	91
miser cordia	22,85,86	pietas	37,44,54,66,67,71,72,73
mitis	71	pius	54,72
moralis	1,33,63,86,87	poena	23,44,60
mors	20,23,59,62,73,80	poeta	82
mortuus	80	populus	30,71,93
mos	4,6	posteritas	20,24,27,45,61,62
mulier	6,24,25,56,59,86,91	potentia	19,26,47
mundare	74	potestas	53,59
munus	24,33,37,68,83,89	praeceptum	9,27,66
mysterium	28,32,38,39,61,87,92,93	praemium	3,23,35,67,88
*		praeputio	31
Natura	1,8,24	praesul	59
necessitudo	67	preces	84
neglegens	34	pretium	60
nepos	4,10,15	pruilegium	65
nex	73	probatus	66
nomen	67,77	promissio	28,31,61,67,83
nudus	58	promissum	31
		propagatio	79

propheta	86	sollicitus	51,70
prophetare	43,71,74	solutio	59
prosperitas	65	soror	59,60
proximus	85	speciosus	77
prudens	11,13	sperare	67,86
prudentia	32,87,90	sterilis	24,27,61
psalmus	67	studiosus	45
pudor	6,8,37,42,52,59,60,93	studium	39,47,74,76,86
pudicitia	6,9,59,84	stultitia	7
puer	39,45,51,64,68,71,76, 82,87	stuprum	25
-		suauitas	6
pueritia	45	sublimis	27
pulchritudo	6	successio	20,66,81
puniri	59	subolis	28
puritas	40	superbia	6,26
purus	59	superstitio	22
*		synagoga	31,40,61
Querela	27	*	
*		tempus	28
Ratio	21,22,49,66	tenebrae	50
religio	24,84	tenebrosus	50
remedium	26,56,71	temptare	66
remissio	28	testamentum	28
remuneratio	9,31,34,67	testimonium	61
resurrectio	20,39	timens	44
resuscitare	56	tolerabilis	59
*		torum	59
Sacerdos	16	tumor	26
sacramentum	25,39,59,83,84	typus	31,38,71
sacrificium	68,69,74,75,77	*	
sacrilegium	48	Vanus	27
saluator	34	uenia	23,57
sanctus	39,48,51,53,54,56,66,67, 84	uerbum	47,66,73,89,91
-		uerecundia	37,42,52,91,93
sanctitas	51	uernacula	31
sapiens	57,82	ueritas	3,29,40,71
sapientes	2,4	uictus	1,58
scientia	74	uindicare	47
scriptura	13,26,45,52,54,58,67,78, 84	uiolentia	8
-		uir	25,31,48,49,52,54,59,88, 91
securus	65	-	
sedulitas	36,66	uirgo	87,88,91,93
semen	56,65,79,83,84,85	uirtus	1,2,3,6,14,31,32,64,83
senectus	45,66	uisitatio	44
senex	52,66	uita	4,34,73,88
senilis	70	uitium	2,14,26,55,56,60
sensus	57	ultio	26
sententia	65	umbra	40
sermo	74	uoluptas	6
seruitus	28,36	uox	4,37,76
seruus	36	utilis	13
seueritas	58	uulnus	73
signaculum	79	uxor	7,9,24,25,26,27,37,59,60
signum	29	-	61,65,67,80,81,82,83,84, 85,86
simplex	1,3	-	
simplicitas	87		
sobrius	57,59		
sol	5		

INDEX DES NOMS PROPRES.

Les chiffres renvoient au paragraphes.

Abraham est nommément cité ou évoqué dans presque tous les paragraphes.

<p>ABIMELECH 59,60,61</p> <p>ABRAM 27</p> <p>ADAM 4</p> <p>AEGYPTUS 6,7,8,60</p> <p>AEGYPTUS 6,8,9,60,69</p> <p>AGAR 20,26,28</p> <p>BETHEL 5, (6)</p> <p>BETHLEEM 5</p> <p>CAÏN 47</p> <p>CHALDAEI 4,22</p> <p>CHANANAEI 81,84</p> <p>CHARRA 4,66,82</p> <p>CHRISTIANUS(A) 28,84,86</p> <p>CHRISTUS 4,12,15,21,28,30,50,55,71,72, 74,77,83,84, 85 88,92,94</p> <p>CORINTHIUS 64</p> <p>CYRUS 2</p> <p>DAVID 39,66,88</p> <p>EUPHRATES 87</p> <p>EURIPIDEON 94</p> <p>EVA 56</p> <p>EXODUS 40</p> <p>GERAR 60</p> <p>GOMORRHA 44,46,55</p> <p>HELIAS 35</p> <p>HELISAEUS 35</p> <p>IACOB 35</p>	<p>IESUS 15,20,29,35,39,46,50, 72,85</p> <p>- (saluator) 34</p> <p>IESUS CHRISTUS 15,28</p> <p>IOHANNES 39,94</p> <p>IORDANIS 13</p> <p>ISAAC 20,28,43,62,64,65,67, 68,71,72,73,74,75,93</p> <p>ISMAËL 20,31</p> <p>IUDAEUS(I) 28,30,31,46,84,92</p> <p>LIA 24</p> <p>LOT (nepos) 4,10,13,14,15,24,51,52, 53,54,56,58</p> <p>MAMBRE 32</p> <p>MARIA (Magdalena) 39</p> <p>MATTHAEUS 20</p> <p>MELCHISEDECH 16,79</p> <p>MESOPOTAMIA 87</p> <p>MOYSES 2,23,40,60,69</p> <p>NOE 58</p> <p>PAULUS 4,28,29</p> <p>-(apostolus) 20,32,83</p> <p>-(doctor gentium) 94</p> <p>PETRUS 39,55</p> <p>PHARAO 7,8,60,61,69</p> <p>PHARISAEI 23</p> <p>PLATO 2</p> <p>RACHEL 24,35</p> <p>REBECCA 87,89,90,93</p> <p>SALOMON 84</p> <p>SAPIENTES (7) 4</p> <p>SAMARITANA 88</p> <p>SAR(R)A 6,7,23,26,27,28,31,37,38, 42,43,59,60,61,62,63,65,66</p>
---	--

SINAI	28
SOCRATICUS	2
SODOMA	14,17,42,44,46,47,48,49, 50,52,55
SODOMITA	44
SODOMITANUS	50
SPIRITUS SANCTUS	33,38
SYCHEM	5
THARA	4
TIGRIS	87
TRINITAS	33,38,69
XENOPHON	2

BIBLIOGRAPHIE

- ALLARD P., *Les esclaves chrétiens depuis les premiers temps de l'Eglise jusqu'à la fin de la domination Romaine en Occident*, Paris, 1899,
- AUBINEAU M.: "Les 318 serviteurs d'Abraham - Ge.14,4 - et le nombre des Pères du Concile de Nicée (325), *RHE.* t. 61 (1966), p.5-43, repris dans *Recherches patristiques*, p. 267-305.
- BARBEL J., *Christos angelos*, Theophaneia 3, Bonn, 1941
- BARDY, G. "Melchisédech dans la tradition patristique", *Revue Bibl.* t. XXXV, 1926, p. 496-509 et t. XXXVI, 1927, p.25-45.
- CAPELLE (Dom), "Note de théologie ambrosienne, la personne de Melchisédech" *Rech. de théol. ancien. et médiévale* 1931, p.183-189.
- COURCELLE P., "Ambroise face au platonisme antichrétien," *Recherches sur les confessions* (appendice IV)
- , "La littérature latine d'époque patristique. Direction de recherche", *Actes du I^{er} congrès de la Fédération internationale des Associations d'Etudes classiques*, Paris, 1951.
- DANIELOU, J. *Sacramentum futuri, Etude sur les origines de la typologie*, Paris, 1950
- *Philon d'Alexandrie*, Paris, 1958.
- *Les origines du christianisme latin, Histoire des doctrines avant Nicée*, Paris, 1978.
- DUDDEN F.H., *The Life and Times of st Ambrose*, II Oxford, 1935,
- FALLER O., *S. Ambrosii opera*, pars VII, Vindobonae 1955,(C.S.E.L. LXXIII),
- GORCE Dr Denis, *Saint Ambroise, Traités sur l'Ancien Testament*, Les écrits des saints. Namur, 1967,(fragments choisis).
- GORI Opera omnia di sant' Ambrogio, Opere esegetiche 2/2, Abramo Milan, Rome, 1984.
- GRYSON R., *Le prêtre selon saint Ambroise*, Louvain, 1968, p.17.
- "Melchisédech, type du Christ selon saint Ambroise" *Rech. de Théol. ancien. et médiévale*, 1979, fasc.3 p.176-195.
- HARL M., *Origène et la fonction révélatrice du Verbe incarné*, Paris, 1958.
- LERCH, D. *Isaaks Opferunt*, Tübingen, 1950, p.78-79.
- LEWY H., "Neue Philontexte in der Überarbeitung des Ambrosius", *Sitzungsberichte der Preussischen Akademie der Wissenschaften*, Berlin, 1932, p.30.
- LUCCHESI E., *L'usage de Philon dans l'œuvre exégétique de saint Ambroise*, Leiden, 1977.

- MADEC G. , *Saint Ambroise et la philosophie*, Paris, 1974,
- MARROU H.-I. , *Saint Augustin et la fin de la culture antique*, Paris, 1938, *Retractatio*, Paris, 1949, 4me éd.1958.
- NAUROY G.: "La méthode de composition et la structure du *De Iacob et Vita Beata*", in *Ambroise de Milan, XVIe centenaire de son élection épiscopale*, Paris, *Etud. Aug.*, 1974.-
- PALANQUE R.-J., *Saint Ambroise et l'Empire Romain*, Paris 1933.
- PIZZOLATO L.-F., *La dottrina exegetica di Sant'Ambrogio*, Milano, 1978,
- RIVIERE J., "Trois cent dix-huit, un cas de symbolisme arithmétique chez saint Ambroise". *Recherche de Théologie ancienne et médiévale* (1934),p. 349-367,
- VAUX R. DE , "Les patriarches Hébreux et l'histoire, *R. B. LXXII*,1, 1.1.1965.

LES ŒUVRES DE PHILON

Les œuvres de Philon sont citées d'après l'édition de R. ARNALDEZ, J. POUILLOUX et Cl. MONDÉSERT, aux éditions du Cerf.

Abr. *De Abrahamo*, J. GOREZ, 1966.

Cong. *De congressus eruditionis gratia*, M. ALEXANDRE, 1967.

Decal. *De decalogo*, V. NIKIPROWETZKY, 1965.

LEG. I,II,III, Legum allegoriae, Cl. MONDÉSERT, 1962.

Migr. *De migratione Abrahami*, J. CAZEAUX, 1965.

Mos. I,II, De uita Mosis, I,II, par R. ARNALDEZ, CL.MONDÉSERT, J. POUILLOUX, P. SAVINEL, 1967.

Mut. *De mutatione nominum*, R. ARNALDEZ, 1964.

QGen. I,II, Questiones in Genesim I,II, Ch. MERCIER, 1979.

- III,IV,V, - III,IV,V, Ch. MERCIER, complément Fr. PETIT, 1984.

Sacr. *De sacrificiis Abelis et Caini*, A. MÉASSON, 1966.

Somn. *De somniis*, P. SAVINEL, 1962.

Spec. I,II, De specialibus legibus, I,II, A. MOSÈS, 1970.

TABLE DES MATIÈRES.

Introduction.

I. LE GENRE LITTÉRAIRE.	I
1. Présentation de l'œuvre.	I
2. Date de composition.	III
3. A qui s'adresse le livre I du De Abraham?	III
II. STRUCTURE DE L'ŒUVRE.	V
III. ABRAHAM DANS LA TRADITION.	VIII
1. Abraham accusé	VIII
a) Le voyage en Egypte.	VIII
b) Abraham et Agar.	IX
2. La circoncision.	X
3. Mambré	XII.
4. Abraham et le Christ	XVI
a) Le proto-christianisme d'Abraham.	XVI
b) Melchisédech.	XVII
c) Le banquet de Mambré.	XX
d) Isaac figure du Christ.	XX
4. Abraham et l'Église.	XXII
a) Sara.	XXII
b) Rébecca.	XXII
5. La foi d'Abraham.	XXIV
a) Les prémices de la foi.	XXIV
b) Le sacrifice d'Isaac	XXVI
IV MORALE & SPIRITUALITÉ.	XXVIII
1. Abraham comme modèle.	XXVII
2. La morale selon Abraham.	XXX
3. Les vertus.	
1. Les vertus cardinales	XXXI
a) La prudence	XXXII
b) La justice	XXXII
c) L'hospitalité	XXXIV

4. Le mariage chez Ambroise.	XXXV
Les règles du mariage	XXXVI
V. CULTURE D'AMBROISE.	
a) Influence de Cicéron	XXXVIII
b) Influence de Philon	XXXIX
c) Ambroise est-il plagiaire?	XLII
VI. L'EXÉGÈSE D'AMBROISE.	XLIII
a) Sa conception de l'Écriture.	XLIII
b) Le triple sens de l'Écriture.	XLV
a) Le sens littéral.	XLV
b) Le sens moral.	XLVI
c) Le sens 'mystique'.	XLVI
i) La typologie.	XLVII
ii) L'allégorisme.	XLVIII
VII. LE TEXTE.	XLIX
Remerciements	LII
Corrections apportées au texte de Schenkl	LIII
Conspectus siglorum	LV

Texte, traduction, apparats

Chapitre 1: Introduction	1
Chapitre 2: La dévotion d'Abraham	3
Le départ d'Abraham	3
Sychem et Béthel	5
Le voyage en Egypte	6
La dévotion	9
Chapitre 3: Les autres vertus d'Abraham	10
Le désaccord entre les serviteurs	10
La guerre contre les rois	13
Abraham demande un héritier	16
La foi d'Abraham	17
Chapitre 4: Abraham et Agar	19
Abraham est-il adultère?	19

TABLE DES MATIERES

Première justification	19
Deuxième justification	21
Troisième justification	25
La circoncision	26
La promesse d'un fils	28
Chapitre 5: la théophanie de Mambré	30
La Trinité	30
L'hospitalité	31
Chapitre 6: Sodome	38
L'intercession d'Abraham	40
Lot reçoit les anges	42
Le départ de Sodome	44
L'exemple des patriarches	47
Chapitre 7: Sara et Abimélech	48
La naissance d'Isaac	50
Le sevrage d'Isaac	52
Sarra chasse Agar	52
Chapitre 8: Le sacrifice d'Isaac	54
Les épreuves d'Abraham	54
L'appel	55
Les trois bénédictions d'Abraham	62
Chapitre 9: Mort et survie des patriarches	64
Les fiançailles d'Isaac	64
La rencontre avec Rébecca	69

Notes	76

Index	
INDEX SCRIPTURAIRE	94
INDEX DES TEXTES CITÉS	98
INDEX ANALYTIQUES	104
INDEX DES NOMS PROPRES	108
BIBLIOGRAPHIE.	110
LES ŒUVRES DE PHILON	112
TABLE DES MATIERES	113